

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



III/2022

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'automne 2022

16e session de la 51e législature
du lundi 12 au vendredi 30 septembre 2022

Séances du Conseil national:
12, 13, 14, 15, 19, 20, 21 (II), 22, 26, 27, 28, 29 (II) et 30 septembre (15 séances)

Séances du Conseil des Etats:
12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29 et 30 septembre (13 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
28 septembre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	85
Objets du Conseil fédéral	87
Initiatives des cantons	100
Initiatives parlementaires	114
Pétitions	170
Initiatives populaires pendantes	178
Initiatives populaires annoncées	179
Commissions parlementaires	181
Dates des sessions 2022	184
Dates des sessions 2023	185

Abréviations

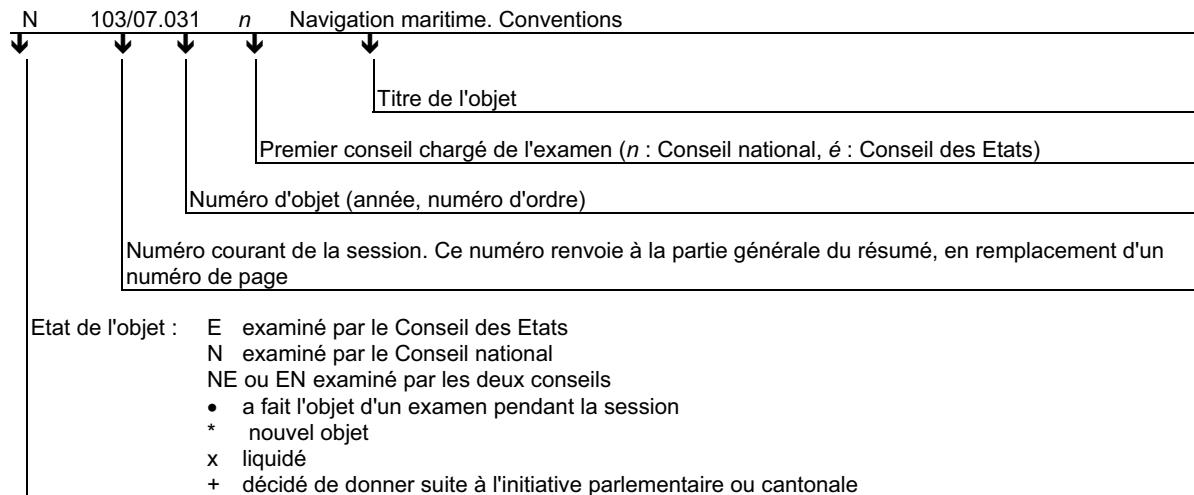
CE	Conseil des Etats	CIP	Commission des institutions politiques
CN	Conseil national	CPE	Commission de politique extérieure
Ip.	Interpellation	CPS	Commission de la politique de sécurité
Ip.u.	Interpellation urgente	CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
Mo.	Motion	CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
Po.	Postulat	CTT	Commission des transports et des télécommunications
Q	Question		
QU	Question urgente		

Groupes

BD	Groupe BD	AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
CEg	Groupe PDC/PEV/PVL	APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
G	Groupe écologiste	CGra	Commission des grâces
RL	Groupe libéral- radical	CJ	Commission judiciaire
S	Groupe socialiste	CRed	Commission de rédaction
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre	DA	Délégation administrative
PBD	Groupe du Parti bourgeois démocrate	DélCdG	Délégation des commissions de gestion
		DF	Délégation des finances
		DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
		DSN	Délégation de surveillance des NLFA
		OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
		OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
		RehaKo	Commission de réhabilitation
		UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques	DSE	Délégation de surveillance des NLFA
CCP	Commission des constructions publiques	OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
CdF	Commission des finances	OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
CdG	Commission de gestion	RehaKo	Commission de réhabilitation
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie	UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire
CER	Commission de l'économie et des redevances		

Présentation du titre des objets

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

<i>Editeur :</i>	Services du Parlement 3003 Berne Tél. 058/322 97 31 Fax 058/322 96 20
------------------	--

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- x **1/21.057 é**
Cérémonie commémorative organisée par le Parlement pour les victimes du Covid-19 et leurs proches
- x **2/22.010 né**
Délégation AELE/Parlement européen. Rapport
- x **3/22.011 né**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
- x **4/22.012 né**
Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport
- x **5/22.013 né**
Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport
- x **6/22.014 né**
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport
- x **7/22.015 né**
Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport
- x **8/22.017 né**
Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport annuel
- x **9/22.029 né**
Interventions de la compétence des bureaux. Classement et état des travaux
- 10/22.190 n**
Immunité du Conseiller national Fabian Molina. Demande de levée
- 11/22.191 n**
Immunité du Conseiller national Roger Köppel. Demande de levée
- * **12/22.210 n**
Assermentation
- * **13/22.213 n**
Conseil national. Election de la présidence

Chambres réunies

- x **14/22.203 cr**
Tribunal pénal fédéral. Election d'un(e) juge ordinaire
- x **15/22.204 cr**
Tribunal fédéral. Election de trois juges ordinaires
- **16/22.207 cr**
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2023-2026
- 17/22.208 cr**
Tribunal administratif fédéral. Election de trois membres
- * **18/22.211 cr**
Tribunal administratif fédéral. Présidence et vice-présidence 2023-2024

- * **19/22.212 cr**
Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2023-2024
- * **20/22.215 cr**
Conseil fédéral. Election de deux membres et élection du président de la Confédération et de la vice-présidente du Conseil fédéral pour 2023

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- 21/21.018 é**
Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- 22/22.027 n**
Exposition universelle à Osaka (Japon)
- 23/22.038 n**
Traités internationaux conclus en 2021. Rapport

Département de l'intérieur

- x **24/19.046 n**
Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)
- x **25/20.069 n**
Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi
- N **26/20.089 n**
Réforme LPP
- NE **27/21.043 n**
Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance
- NE **28/21.063 n**
Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.
- NE **29/21.067 n**
Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie)
- x **30/22.018 n**
Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture. Modification
- N **31/22.032 n**
Sécurité sociale. Convention avec le Royaume-Uni

- E **32/22.040 é**
Encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers. Loi fédérale
- 33/22.043 n**
Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS). Initiative populaire
- N **34/22.046 n**
Loi COVID-19. Modification (prolongation et modification de certaines dispositions)
- * **35/22.054 é**
Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes). Initiative populaire
- * **36/22.057 n**
Sécurité sociale. Convention avec l'Albanie

- * **37/22.062 n**
LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)

Département de justice et police

- EN 38/18.043 é**
Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions
- EN 39/20.026 é**
Code de procédure civile. Modification
- N 40/20.034 n**
Loi sur le droit international privé. Modification
- 41/21.082 n**
Code de procédure civile. Modification
- 42/21.083 é**
Loi sur la numérisation du notariat
- N **43/22.019 n**
Développement de l'acquis de Schengen. Etablissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE (ETIAS)
- 44/22.021 n**
Introduction d'une procédure simplifiée de destruction de petits envois dans le droit de la propriété intellectuelle. Loi fédérale
- x **45/22.034 én**
Constitutions des cantons de Berne, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Tessin et de Neuchâtel. Garantie
- N **46/22.039 n**
Développements de l'acquis de Schengen. Réforme du système d'information sur les visas (VIS) et modification de la LEI
- N **47/22.044 n**
Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Soutien financier aux cantons qui gèrent des centres de départ à la frontière. Modification
- N **48/22.047 n**
Durée de validité de la disposition d'urgence relative au test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion (art. 72 LEI). Prorogation
- 49/22.049 é**
Code civil. Modification (Transmission d'entreprises par succession)
- N **50/22.055 n**
Rapport concernant le classement de la motion Regazzi 16.3982 «Expulsion des terroristes vers leur pays d'origine, qu'il soit sûr ou non»
- * **51/22.056 n**
Entraide judiciaire en matière pénale. Accord avec le Kosovo

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

- E **52/21.052 é**
Alimentation de l'armée et de la protection civile Partie 1
- x **53/22.005 é**
Message sur l'armée 2022
- E **54/22.026 é**
Alimentation de l'armée et de la protection civile. Partie 2

- * **55/22.052 é**
Nouveaux systèmes de production (NEPRO) pour swisstopo. Crédit d'engagement pour 2023-2029

- * **56/22.063 é**
Rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021 sur les conséquences de la guerre en Ukraine

Département des finances

- EN 57/14.054 é**
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511
- EN 58/15.049 é**
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- EN 59/18.034 é**
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)
- N 60/21.019 n**
Loi sur la TVA. Révision partielle
- x **61/21.071 n**
Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale. Rapport d'évaluation 2021
- x **62/22.020 n**
Loi sur les finances (Réduction de l'endettement lié au coronavirus). Modification
- EN **63/22.022 é**
Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale
- N **64/22.028 n**
Doubles impositions. Convention avec l'Éthiopie
- N **65/22.033 n**
Doubles impositions. Convention avec l'Arménie
- 66/22.035 n**
Taxe au tonnage applicable aux navires de mer. Loi fédérale
- *E **67/22.036 é**
Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en oeuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)
- E **68/22.037 é**
Message 2022 sur les immeubles du DFF
- * **69/22.041 né**
Budget 2023 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2024-2026
- N **70/22.042 né**
Budget 2022. Supplément II
- N **71/22.048 n**
Echange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres États partenaires à partir de 2023/2024. Introduction
- * **72/22.050 é**
Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Modification (Reconnaissance des plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse)

- * **73/22.053 é**
Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. Modification (augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne)
- * **74/22.058 n**
Loi sur les douanes. Révision totale
- * **75/22.059 n**
Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds. Modification

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

- x **76/19.085 é**
Loi sur les embargos. Modification
- EN 77/20.022 é**
Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)
- E **78/22.030 é**
Adhésion de la Suisse à six infrastructures de recherche internationales constituées en Consortium pour une infrastructure européenne de recherche (ERIC) et modification de la LERI
- E **79/22.045 é**
Organisation internationale du Travail : Convention n° 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire
- * **80/22.051 é**
Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme. Modification

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- NE 81/18.077 n**
Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase
- NE 82/21.039 n**
Loi sur le transport de voyageurs. Modification
- E **83/21.047 é**
Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale
- x **84/21.048 é**
Loi sur l'organisation de la Poste (LOP). Révision partielle
- N 85/21.055 n**
Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct
- EN **86/21.065 é**
Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire
- NE 87/21.080 n**
Loi fédérale sur la circulation routière. Révision
- N **88/22.025 n**
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect
- x **89/22.031 é**
Aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique. Loi fédérale et crédit d'engagement
- * **90/22.060 é**
Environnement mondial 2023-2026. Crédit-cadre

- * **91/22.061 é**
Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision
- * **92/22.064 n**
Loi sur le transfert du transport de marchandises et à un arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes. Modification

Chancellerie fédérale

- NE 93/22.006 né**
Motions et postulats des conseils législatifs 2021. Rapport

Initiatives des cantons

- x **94/21.303 é**
Argovie. Garantir l'approvisionnement du pays en principes actifs essentiels, en médicaments et en produits médicaux
- x **95/21.304 é**
Argovie. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques
- + **96/20.313 é**
Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité
- + **97/21.327 é**
Bâle-Campagne. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe
- * **98/22.318 é**
Bâle-Campagne. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse
- x **99/21.310 é**
Bâle-Ville. Accueil de réfugiés en provenance de Grèce et exploitation des capacités des centres pour requérants d'asile
- + **100/21.311 é**
Bâle-Ville. Exercice du mandat parlementaire pendant le congé de maternité
- x **101/21.312 é**
Bâle-Ville. Participation de la Confédération aux pertes de recettes des hôpitaux et des cliniques
- 102/21.317 é**
Bâle-Ville. Introduction et mise en oeuvre rapides de l'imposition individuelle
- + **103/21.328 é**
Bâle-Ville. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe
- 104/22.311 é**
Bâle-Ville. Interdiction des thérapies de conversion en Suisse

- 105/22.313 é**
Bâle-Ville. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse
- * **106/22.316 é**
Bâle-Ville. Remboursement rapide et proportionnel des réserves des caisses-maladie à la population
- x **107/16.317 é**
Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires
- 108/20.332 é**
Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS
- x **109/20.333 é**
Fribourg. Pour plus de force aux cantons
- 110/21.315 é**
Fribourg. Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires
- 111/21.318 é**
Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses
- 112/12.306 n**
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires
- E **113/14.311 é**
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol
- + **114/19.308 é**
Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine
- x **115/20.304 é**
Genève. Plus de force aux cantons. Informations complètes aux cantons pour une prise de position pertinente dans la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie
- 116/20.311 é**
Genève. Pour une action efficace en faveur de la santé publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés
- x **117/20.321 é**
Genève. Déduction des contributions d'entretien versées aux enfants adultes
- 118/20.339 é**
Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle
- 119/21.309 é**
Genève. Non aux renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués. Proscrivons les renvois vers l'Ethiopie
- 120/21.316 é**
Genève. En faveur d'une mesure de prolongation du délai en cas de demeure du locataire pour défaut de paiement
- 121/21.320 é**
Genève. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe
- 122/21.321 é**
Genève. Pour une interdiction des sels d'aluminium et de ses dérivés dans les produits cosmétiques
- 123/21.326 é**
Genève. Pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles
- 124/22.309 é**
Genève. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans
- * **125/22.314 é**
Genève. Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires
- * **126/22.315 é**
Genève. Pour le climat, réduisons nos émissions de CO2 avec des actes concrets et utilisons nos ressources en énergies renouvelables
- * **127/22.321 é**
Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé
- + **128/17.314 é**
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- + **129/19.320 é**
Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments
- x **130/20.330 é**
Jura. Pour plus de force aux cantons
- 131/21.306 é**
Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM/BATX!
- 132/21.319 é**
Jura. Des vaccins d'intérêt public qui doivent être accessibles à toutes et tous
- + **133/20.323 é**
Lucerne. Femmes politiques en congé maternité
- 134/22.310 é**
Lucerne. Interdiction des thérapies de conversion
- x **135/21.300 é**
Neuchâtel. Pour plus de force aux cantons
- x **136/20.331 é**
Schaffhouse. Manque à gagner des hôpitaux. La Confédération doit participer aux coûts
- * **137/22.317 é**
Soleure. Légalisation du cannabis
- + **138/18.300 é**
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat
- + **139/19.300 é**
St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves
- 140/21.313 é**
St-Gall. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois énergie en zone agricole

- x **141/14.301 é**
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse
 - + **142/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
 - + **143/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)
 - + **144/16.306 n**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
 - E **145/18.326 é**
Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux
 - x **146/20.300 é**
Tessin. Renforcer la participation des cantons en leur fournissant des informations complètes afin qu'ils puissent prendre position de manière éclairée lors de la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie
 - x **147/20.322 é**
Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité
 - 148/20.336 é**
Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification
 - x **149/21.307 é**
Tessin. Contribution de la Confédération aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 et pour le maintien de leur efficacité et de leur qualité
 - 150/22.308 é**
Tessin. Un soutien pour les femmes confrontées à une fausse couche ou à une mort périnatale
 - + **151/18.316 é**
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat
 - 152/22.300 é**
Thurgovie. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois-énergie en zone agricole! Modification de la loi sur l'aménagement du territoire
 - 153/22.304 é**
Thurgovie. Incrire l'axe Lac de Constance - Vallée de la Thur (N23) dans l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
 - x **154/11.312 é**
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police
 - 155/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire
 - 156/20.340 é**
Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail
 - 157/21.322 é**
Vaud. Modifier la LAMal de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS
 - 158/21.323 é**
Vaud. Plus de force aux cantons
 - 159/21.324 é**
Vaud. Pour des réserves justes et adéquates
 - 160/21.325 é**
Vaud. Pour des primes conformes aux coûts
 - 161/22.301 é**
Vaud. Initiative cantonale vaudoise visant à proposer une modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation
 - 162/22.302 é**
Vaud. En faveur d'une juste rémunération pour l'énergie injectée dans le réseau
 - 163/22.307 é**
Vaud. Pour que les fausses couches, les grossesses non évolutives et les grossesses extra-utérines soient remboursées
 - 164/22.305 é**
Valais. Pour un délai de prescription également hors de la zone à bâti
 - 165/22.312 é**
Valais. Accélérer les procédures pour atteindre le tournant énergétique
 - + **166/19.311 é**
Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale
 - 167/22.303 é**
Zurich. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques engendrés par le Covid-19
 - 168/22.306 é**
Zurich. Introduction d'une taxe efficace sur le kérostone
- ## Initiatives parlementaires
- ### Conseil national
- ### Initiatives des groupes
- 169/20.430 n**
Groupe G. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes
 - 170/21.473 n**
Groupe G. Soutenir les investissements dans la protection du climat par des fonds de la Confédération
 - 171/22.416 n**
Groupe G. Interdiction du financement indirect du matériel de guerre prohibé
 - 172/21.474 n**
Groupe S. Améliorer la transparence dans le financement de la vie politique. Rendre publiques les grandes sommes d'argent versées aux parlementaires

- 173/22.408 n**
Groupe S. Abrogation de la disposition légale qui musèle le journalisme d'investigation
- 174/21.445 n**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (1/9). Excepter les sans-papiers de l'obligation de s'assurer
- 175/21.446 n**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (4/9). Obligation de présenter une attestation de domicile de la commune pour la conclusion de contrats importants
- * **176/22.458 n**
Groupe V. Compléter le frein à l'endettement de façon à interdire sur un cycle conjoncturel toute croissance des dépenses supérieure à la croissance économique
- Initiatives des commissions**
- + **177/21.503 n**
CdF-CN. Bases légales de l'examen du budget. Nécessité de modifier les dispositions existantes
 - 178/21.480 n**
CPE-CN. Loi fédérale sur la poursuite et la facilitation des relations entre la Confédération suisse et l'Union européenne
 - + **179/21.403 n**
CSEC-CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles
 - x **180/22.403 n**
CSEC-CN. Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024
 - 181/22.426 n**
CSSS-CN. Égalité de traitement pour les veufs et les veuves
 - + **182/22.431 n**
CSSS-CN. Exceptions à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans dans un établissement suisse reconnu prévue à l'article 37 alinéa 1 LAMal en cas de pénurie avérée de médecins
 - NE **183/13.467 n**
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
 - + **184/20.433 n**
CEATE-CN. Développer l'économie circulaire en Suisse
 - 185/20.434 n**
CEATE-CN. Valorisation écologique lors du renouvellement des concessions hydrauliques
 - 186/20.482 n**
CEATE-CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée
 - x* **187/21.501 n**
CEATE-CN. Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050
 - + **188/22.402 n**
CEATE-CN. Réduire le CO₂ grâce aux carburants biogènes et aux carburants synthétiques renouvelables
 - * **189/22.461 n**
CEATE-CN. Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation
 - * **190/22.452 n**
CTT-CN. Financement incitatif de la Confédération pour l'acquisition de bus dotés de moteurs écologiques dans les transports publics routiers
 - 191/20.432 n**
CER-CN. Affecter à l'AVS les bénéfices que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs)
 - 192/22.405 n**
CER-CN. Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses
 - * **193/22.454 n**
CER-CN. Introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires
 - *N **194/20.437 n**
CIP-CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise
 - *N **195/20.438 n**
E CIP-CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise
 - x **196/21.402 n**
CIP-CN. Sous-appartenements de listes. Préciser les dispositions légales y afférentes
 - + **197/21.504 n**
CIP-CN. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique
 - 198/22.404 n**
CIP-CN. Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération
 - + **199/22.406 n**
CIP-CN. Une intervention parlementaire, plusieurs co auteurs
 - * **200/22.453 n**
CIP-CN. Pas d'indemnités de départ pour les cadres de l'administration fédérale et des entreprises et établissements de la Confédération
 - x **201/13.466 n**
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites
 - + **202/19.433 n**
CAJ-CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits
 - 203/21.479 n**
CAJ-CN. Moderniser le droit de la société coopérative
 - + **204/22.400 n**
CAJ-CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année
 - + **205/22.401 n**
CAJ-CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites

- *N **206/22.427 n**
CAJ-CN. Tribunal fédéral. Augmentation du nombre de juges ordinaires
207/22.428 n
CAJ-CN. Adoption et recherche des origines
- * **208/22.455 n**
CAJ-CN. Améliorer la protection contre le licenciement des jeunes mères
- * **209/22.456 n**
CAJ-CN. Combler une lacune dans la LAVI. Soutenir les victimes d'infractions à l'étranger
- Initiatives des députés**
- + **210/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
211/21.450 n
Addor. Réserver l'enseignement tertiaire aux personnes séjournant légalement en Suisse
- NE **212/17.412 n**
Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance
213/21.460 n
Amaudruz. Déduction totale des frais de maladie et d'accident supportés par le contribuable
214/21.475 n
Amaudruz. Défalquer des revenus imposables la totalité des frais de maladie et d'accidents supportés par le contribuable
215/21.488 n
Amaudruz. Violence contre les femmes. Penser aux victimes d'abord
216/21.520 n
Amaudruz. Pour un calcul de la valeur vénale des titres non cotés correspondant à la valeur comptable de l'entreprise
217/21.521 n
Amaudruz. Présomption légale de la légitime défense et de l'état de nécessité des fonctionnaires de police dans l'exercice de leurs fonctions
218/22.409 n
Amaudruz. Sauver des vies. Surveillance électronique active
- + **219/18.434 n**
(Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopégeage en ligne
220/22.439 n
Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu
- + **221/19.415 n**
Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active
222/21.516 n
Arslan. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
223/22.424 n
Badertscher. Etiquetage des denrées alimentaires. Indiquer si le transport a été effectué par avion
- + **224/16.498 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller
225/21.469 n
Badran Jacqueline. Soumettre les rendements locatifs des logements à des contrôles périodiques afin de garantir le respect de la loi
- + **226/19.464 n**
Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne
- *x **227/21.496 n**
Barrile. Interdiction et pénalisation des thérapies de conversion sur des mineurs et des jeunes adultes
228/21.524 n
Barrile. Interdiction d'utiliser en public des symboles extrémistes, racistes ou faisant l'apologie de la violence
229/21.505 n
Bellaiche. Préciser le champ d'application de la loi sur la poste
230/21.528 n
Bendahan. Pérenniser les mesures liées à la sécurité de l'approvisionnement en biens médicaux présentes dans la loi Covid-19
- * **231/22.479 n**
Bendahan. Introduire dans la Constitution le droit à l'intégrité numérique
- * **232/22.469 n**
Berthoud. Déduire la redevance de radio-télévision des impôts
233/21.527 n
Bertschy. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
234/21.514 n
Binder. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- + **235/17.438 n**
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité
- + **236/19.409 n**
Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath
237/20.492 n
Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base
238/22.441 n
Bregy. Une protection des plantes moderne, c'est possible
239/21.412 n
Brenzikofner. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour
- 240/20.423 n**
Brunner. Fonctionnement du Parlement en situation extraordinaire. Introduire des possibilités de flexibilisation adaptées à la situation
- 241/22.423 n**
Bulliard. Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte

- * **242/22.465 n**
Burgherr. Encadrer l'évolution du personnel de la Confédération
- N **243/16.484 n**
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail
- + **244/20.456 n**
Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit
245/20.425 n
Christ. Créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement
246/21.426 n
Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R
- x **247/21.483 n**
Christ. Interdiction des thérapies de conversion sur les mineurs
248/22.430 n
Clivaz Christophe. Procédure pour cas de rigueur dans la loi sur l'asile. Respecter le droit d'accès au juge
- + **249/19.508 n**
Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant
- x **250/20.449 n**
Dandrès. Adhésion au bail du conjoint du locataire
251/21.430 n
Dandrès. Dépens et frais de procédure pour l'arbitrage visé à l'article 335j du code des obligations
252/21.490 n
Dandrès. Droit du bail. Suspension des délais de contestation de congé ou de demande de prolongation de bail
253/21.491 n
Dandrès. Computation du délai de contestation d'une résiliation de bail
254/21.526 n
Dandrès. Pour que les ports francs ne servent plus de centres de commerce offshores et de moteurs à la spéculation
255/21.531 n
Dandrès. Les terrains anciennement ferroviaires doivent servir au besoin prépondérant de la population
256/22.418 n
Dandrès. Contrats de bail de durée déterminée. Un mécanisme pour lutter contre la fraude en période de pénurie
257/22.444 n
Dandrès. Communauté de risque dans les fondations collectives de prévoyance professionnelle
258/22.446 n
Dandrès. Réglementer la profession de courtier en immobilier
- * **259/22.459 n**
Dandrès. Questions énergétiques et consultation des locataires
- * **260/22.460 n**
Dandrès. Régulation des congés pour travaux
- * **261/22.462 n**
Dandrès. Loyers abusifs et hausses des frais de chauffage. Les bailleurs ne peuvent gagner sur tous les tableaux!
- * **262/22.463 n**
Dandrès. Plateformes numériques de travail. Stabiliser le travail et lutter contre les abus
- * **263/22.466 n**
Dandrès. Pour lutter contre la discrimination pour l'accès au logement
- * **264/22.467 n**
Dandrès. Le cas Gunvor ne doit plus se reproduire. Pour une redistribution des biens mal acquis aux populations lésées
265/21.410 n
de Quattro. Qui frappe part!
266/21.515 n
de Quattro. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- + **267/16.442 n**
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
268/22.420 n
Dobler. Directives anticipées du patient. Mettre les coûts des conseils médicaux à la charge de l'assurance-maladie
- *+ **269/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- + **270/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- + **271/17.493 n**
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante
272/21.484 n
Estermann. Indiquer précisément les références dans les réponses du Conseil fédéral
- + **273/19.506 n**
Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
274/21.508 n
Fehlmann Rielle. Pour une confiscation pénale des fonds de potentats
275/22.449 n
Fehlmann Rielle. Nutrition et Déclaration de Milan. Introduire les boissons sucrées
- *+ **276/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
277/21.413 n
Fivaz Fabien. Faciliter les adaptations du temps de travail pour les parents

- 278/22.445 n**
Fivaz Fabien. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple
- + **279/20.504 n**
Flach. Incrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse
- 280/21.437 n**
Flach. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 281/22.415 n**
Fluri. Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle
- + **282/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux
- 283/21.518 n**
Funiciello. Punir systématiquement l'omission de prêter secours
- 284/21.438 n**
Giacometti. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- *N **285/16.504 n**
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang
- 286/21.444 n**
Glarner. Pour des votes transparents lors des délibérations des commissions!
- * **287/22.457 n**
Glättli. Imposer les bénéfices de guerre exceptionnels
- + **288/14.453 n**
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- *x **289/16.432 n**
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels
- 290/21.416 n**
Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement
- + **291/21.427 n**
Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence
- *x **292/21.424 n**
Grin. Détourner les pensions alimentaires, après 18 ans aussi
- 293/18.455 n**
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties
- *x **294/20.462 n**
Grossen Jürg. Le titre des lois doit correspondre à leur contenu
- 295/21.510 n**
Grossen Jürg. Accroître la transparence et l'intégrité du marché de gros de l'électricité pour garantir des prix équitables aux consommateurs
- 296/21.529 n**
Grossen Jürg. Harmoniser la fiscalité applicable aux rétributions de reprise de l'électricité produite par les installations photovoltaïques
- 297/19.405 n**
Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants
- 298/21.439 n**
Gugger. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 299/22.434 n**
Gutjahr. Indiquer les coûts subséquents des interventions parlementaires
- * **300/22.473 n**
Gysi Barbara. Sanctions en cas de non-respect de l'égalité salariale
- *x **301/17.483 n**
Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat
- 302/20.494 n**
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle
- N **303/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- + **304/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- 305/20.490 n**
Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine. Plus de transparence!
- 306/21.448 n**
Hurni. Un assuré doit pouvoir contacter son assurance-maladie de base sans surtaxe!
- 307/21.453 n**
Hurni. Pas de rémunération excessive des dirigeants et dirigeantes de caisses sur le dos des assurés et assurées
- 308/21.509 n**
Hurni. Pour une punissabilité des entreprises criminelles
- 309/22.447 n**
Hurni. Pour une semaine de congé inconditionnelle supplémentaire
- + **310/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- + **311/18.421 n**
Jans. Incrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site
- *x **312/20.461 n**
Jauslin. Faire enfin en sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès à tous les documents des commissions
- * **313/22.480 n**
Jauslin. Interventions parlementaires pendantes. Prévenir l'application de la "clause guillotine"!
- *x **314/15.451 n**
Joder. Renforcer les Commissions de gestion
- 315/20.441 n**
Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable

- 316/21.449 n**
Kamerzin. Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe
- 317/21.511 n**
Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans
- 318/22.412 n**
Kamerzin. Permettre des allègements fiscaux ponctuels de l'imposition sur les huiles minérales en cas de circonstances extraordinaires
- 319/22.414 n**
Kamerzin. Limiter le droit de recours des organisations de protection de l'environnement pour permettre l'aménagement d'installations de production d'énergies renouvelables
- ** **320/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère
- 321/21.462 n**
Klopfenstein Broggini. Une place financière durable et transparente
- + **322/16.500 n**
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation
- + **323/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- N **324/17.453 n**
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie
- + **325/19.416 n**
Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence
- 326/21.506 n**
Lüscher. Cycles et autres véhicules à deux roues parkés sur les trottoirs
- 327/22.421 n**
Mahaim. Aucune exception bancaire ne justifie une violation de la liberté de la presse
- 328/22.429 n**
Mahaim. Procès-bâillons en Suisse. Pour une réglementation protégeant mieux la liberté de la presse
- 329/22.437 n**
Mahaim. Différé d'imposition pour la fiscalité des indépendants, notamment dans l'agriculture
- 330/21.489 n**
Marchesi. Après 66 ans, l'interdiction des courses automobiles sur circuit devrait enfin être levée
- 331/11.482 n**
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale
- + **332/15.409 n**
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
- 333/20.476 n**
Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement
- 334/21.454 n**
Marra. Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires
- 335/21.513 n**
Marti Min Li. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- 336/20.451 n**
Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime
- 337/21.429 n**
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- + **338/18.475 n**
(Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure
- * **339/22.468 n**
Michaud Gigon. Introduire le droit de choisir la réparation dans le droit sur la garantie des défauts de la chose
- x **340/19.501 n**
Molina. Graves violations des droits de l'homme et corruption de politiciens de haut rang. Création d'une base légale permettant des sanctions ciblées
- 341/21.523 n**
Molina. Améliorer le dispositif de lutte contre les avoirs de potentats
- 342/21.495 n**
(Moret Isabelle) Riniker. Cybersécurité. Mise en place d'une infrastructure numérique souveraine et de standards de sécurité de gouvernance
- + **343/19.504 n**
Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- x **344/18.443 n**
Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré
- 345/20.463 n**
Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents
- 346/22.438 n**
Nantermod. LAMal. Autoriser les contrats d'assurance pluriannuels pour les modèles d'assurance alternatifs
- + **347/20.496 n**
Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché
- 348/21.481 n**
Paganini. Une gestion du loup portée vers l'avenir. Pour une cohabitation des grands prédateurs, des alpages exploités, du milieu bâti et du tourisme
- 349/22.436 n**
Pasquier-Eichenberger. Offrons des alternatives dans la publicité pour les véhicules à moteur
- * **350/22.477 n**
Pasquier-Eichenberger. Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires

- * **351/22.451 n**
Pfister Gerhard. Nouvelle loi sur le CO2, concise et efficace
- 352/20.454 n**
Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants
- * **353/22.481 n**
Piller Carrard. Rendre l'égalité salariale obligatoire
- + **354/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- 355/21.530 n**
Pointet. Supprimons les tirs obligatoires, cet archaïsme coûteux!
- 356/21.411 n**
Porchet. Qui frappe part!
- 357/22.432 n**
Porchet. Pour que l'avortement soit d'abord considéré comme une question de santé et non plus une affaire pénale
- * **358/22.471 n**
Porchet. Qui monnaie la démocratie, récolte la démagogie
- 359/21.456 n**
Portmann. Protection de l'environnement. Pour l'inscription d'un système incitatif dans la Constitution fédérale
- * **360/22.464 n**
Prelicz-Huber. Obliger les entreprises à respecter l'égalité salariale
- * **361/22.472 n**
Prelicz-Huber. Lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié
- + **362/21.472 n**
Prezioso. Réhabilitation des Suisses ayant combattu dans la Résistance française
- 363/22.410 n**
Prezioso. Pour des retraites sûres, solidaires et respectueuses de l'environnement
- 364/22.411 n**
Prezioso. Encourageons la gratuité des transports publics communaux ou cantonaux
- * **365/22.470 n**
Prezioso. Pour une égalité de traitement entre enfants dans l'assurance-invalidité
- 366/21.440 n**
Pult. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 367/21.532 n**
Pult. Mettre un terme à la diffusion de contenus illégaux et d'informations fallacieuses sur Internet
- 368/21.447 n**
Python. Reconnaissions les limites planétaires
- * **369/22.476 n**
Python. Protégeons nos agriculteurs et agricultrices. Pour un ombudsman agricole et alimentaire
- * **370/22.474 n**
Quadri. Les députés qui font du lobbyisme pour les caisses-maladie doivent déclarer le montant des rémunérations reçues
- + **371/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- + **372/16.488 n**
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse
- x **373/19.482 n**
Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias
- 374/19.486 n**
Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet
- 375/21.431 n**
Regazzi. Chambres fédérales. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral
- 376/22.435 n**
Regazzi. Indiquer le coût des interventions parlementaires
- 377/20.479 n**
Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement
- N **378/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- 379/18.467 n**
(Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse
- + **380/20.469 n**
Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile
- + **381/19.505 n**
Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- 382/21.470 n**
Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement
- 383/21.498 n**
Roduit. Mettre en oeuvre le rapport d'évaluation relatif aux expertises médicales dans l'AI
- 384/22.442 n**
Roduit. Décès dans les homes et restitution de PC. Stoppons les procédures administratives coûteuses et vexatoires
- + **385/16.448 n**
Rösti. Garantir l'autoapprovisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité
- + **386/20.457 n**
Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens
- 387/21.494 n**
Rüegger. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtrir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété

- 388/22.422 n**
Rüegger. Aide d'urgence fournie aux étrangers sans domicile en Suisse. Prise en charge par la Confédération des frais non couverts
- 389/22.433 n**
Rutz Gregor. Ramener les sessions spéciales à leur fonction première, à savoir le traitement des objets prêts à être traités
- 390/21.432 n**
Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières
- * **391/22.475 n**
Schläpfer. Non au langage inclusif dans les hautes écoles et les instituts de recherche de la Confédération
- 392/21.436 n**
Schlatter. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature
- 393/22.440 n**
Schlatter. Hausse de la propension à la violence et possession d'armes par des particuliers. Pour un registre central des armes!
- + **394/19.456 n**
Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance
- 395/20.473 n**
Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs
- + **396/20.406 n**
Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage
- + **397/17.523 n**
(Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage
- + **398/12.453 n**
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- * **399/22.478 n**
Steinemann. Protéger la police contre les chicanes et les dénonciations abusives
- 400/21.522 n**
Studer. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe
- 401/20.445 n**
Suter. Incrire le cyberharcèlement dans le code pénal
- + **402/20.505 n**
Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet
- 403/21.525 n**
Suter. Punir dans tous les cas l'utilisation en public et la propagation de symboles associés à de la discrimination raciale
- 404/22.450 n**
Suter. Interdire les nouvelles voitures équipées d'un moteur à combustion à partir de 2035 pour atteindre les objectifs climatiques dans le secteur des transports
- 405/21.471 n**
Töngi. Coûts des travaux de rénovation. Réduire les taux de répercussion sur les loyers pour les adapter à la réalité
- 406/22.419 n**
Töngi. Permettre aux enfants et aux jeunes de se faire naturaliser sans autorisation d'établissement
- 407/22.443 n**
Töngi. Pour une prise en charge intégrale des coûts de chauffage par les prestations complémentaires
- + **408/19.507 n**
Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles
- 409/20.465 n**
Tuena. Placement sécurisé pour les personnes présentant un danger pour l'État
- N** **410/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme
- + **411/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
- *+ **412/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles
- + **413/18.489 n**
Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat
- 414/20.491 n**
(Vogt) Steinemann. Pas de responsabilité causale illimitée du vendeur pour les dommages consécutifs au défaut
- + **415/17.480 n**
(Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins
- *x **416/21.497 n**
Wyss. Interdiction et pénalisation des thérapies de conversion
- Conseil des Etats*
- Initiatives des commissions**
- *E **417/21.502 é**
CEATE-CE. L'augmentation des populations de loups devient incontrôlable. Sans possibilité de régulation, elle menace l'agriculture
- E **418/17.400 é**
CER-CE. Imposition du logement. Changement de système
- E **419/19.402 é**
CER-CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante
- 420/17.498 é**
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement"
- + **421/21.452 é**
CAJ-CE. Comité consultatif pour la procédure de sélection par la Commission judiciaire

Initiatives des députés

- x **422/22.407** é
Bauer. Répartition de la redevance de radio-télévision
- x **423/22.448** é
Caroni. Un pacs pour la Suisse
- x **424/22.417** é
Chassot. Mesures d'aide en faveur des médias électro-niques
- + **425/21.463** é
Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses
- + **426/16.414** é
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés
- E **427/18.430** é
(Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers
- E **428/16.408** é
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- 429/21.507** é
Juillard. Cybersécurité. Mettre en place une infrastructure numérique souveraine et des standards de sécurité de gouvernance
- 430/20.488** é
Minder. Confédération. Pour l'interdiction d'accepter des parrainages
- x **431/21.492** é
Minder. Améliorer la capacité d'action du Parlement en prévoyant la possibilité de déposer des motions urgentes
- + **432/19.414** é
Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés
- 433/21.487** é
Salzmann. Accorder plus d'importance aux énergies renouvelables et au développement économique qu'aux inventaires réalisés par des autorités sans légitimité démocratique
- 434/21.476** é
Sommaruga Carlo. Révision périodique des rendements locatifs immobiliers afin d'assurer la conformité juridique
- 435/21.464** é
Zopfi. Adapter les articles 276 CP et 98 CPM à la situation actuelle en vue de renforcer la liberté d'expression

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

- x **19.4635** é Mo.
Conseil des Etats. Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses(Ettlin Erich)
- x **20.3078** é Mo.
Conseil des Etats. Revenu provenant d'une activité indépendante dans la LAVS. Évaluer correctement la déduction de l'intérêt sur le capital propre investi(Burkart)
- E **20.3209** é Mo.
Conseil des Etats. Mettre en place la prescription médicale électronique, pour le plus grand bénéfice des patients(Müller Damian)
- E **20.3211** é Mo.
Conseil des Etats. Pour une plus grande marge de manoeuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux destinés à l'approvisionnement de la population suisse(Müller Damian)
- EN **20.4579** é Mo.
Conseil des Etats. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel(Graf Maya)
- E **20.4738** é Mo.
Conseil des Etats. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables(Ettlin Erich)
- x **21.3197** é Mo.
Conseil des Etats. Un "franc pour les cornes" à titre de contribution au bien-être des animaux (motion pour les vaches à cornes)(Zanetti Roberto)
- x **21.3620** é Mo.
Conseil des Etats. Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité(Müller Damian)
- x **21.3743** é Mo.
Conseil des Etats. Stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Inno-tour(Stöckli)
- E **21.3804** é Mo.
Conseil des Etats. Modifier l'ordonnance sur les zones agricoles en rapport avec des améliorations foncières(Schmid Martin)
- x **21.4377** é Mo.
Conseil des Etats. Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse(Würth)
- x **21.4382** é Mo.
Conseil des Etats. Une armée qui réduit son impact sur la biodiversité(Vara)
- x **21.4383** é Mo.
Conseil des Etats. Promouvoir les machines et les méthodes agricoles respectueuses de l'environnement(Salzmann)
- x **21.4419** é Mo.
Conseil des Etats. Élaborer un train de mesures destiné à décharger les services médicaux civils pendant une pandémie(Salzmann)
- E **21.4426** é Mo.
Conseil des Etats. Halte au chaos provoqué par les bulletins d'arrivée dans le secteur de l'hébergement(Gmür-Schönenberger)
- x **22.3014** é Mo.
Conseil des Etats. Droits conférés par les brevets dans le domaine de la sélection variétale. Davantage de transparence(CSEC-CE)

- E **22.3233** é Mo.
Conseil des Etats. Garantir aux personnes handicapées le droit aux mesures prévues par la convention d'Istanbul(Carobbio Guscetti)
- E **22.3240** é Mo.
Conseil des Etats. Faire des économies d'énergie en changeant les habitudes de consommation(Reichmuth)
- E **22.3369** é Mo.
Conseil des Etats. Nouveau plan d'action national, amélioré, contre la traite des êtres humains(CAJ-CE)
- E **22.3376** é Mo.
Conseil des Etats. Hydrogène. Stratégie pour la Suisse(CEATE-CE)

Interventions des groupes

- x **20.4136** n Mo.
Groupe G. Immatriculer à partir de 2025 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles
- 20.4310** n Ip.
Groupe G. Sortir de la crise du coronavirus en créant des emplois pro-climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les soins
- 20.4426** n Ip.
Groupe G. Convention no 190 de l'Organisation internationale du travail
- 21.3332** n Mo.
Groupe G. Moratoire sur la construction de nouvelles routes nationales jusqu'en 2030
- 21.3571** n Ip.
Groupe G. Entretiens de Watteville. Il est temps que tous les partis y soient conviés
Voir objet 21.3572 Ip. Groupe GL
- 21.3710** n Mo.
Groupe G. Créer un centre fédéral pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés
- 21.3711** n Mo.
Groupe G. Repenser les centres fédéraux pour requérants d'asile. Projet pilote
- 21.3713** n Mo.
Groupe G. Développement de l'offre de trains de nuit en Suisse
- 22.3090** n Po.
Groupe G. Un programme de soutien et de valorisation pour les personnes ayant le statut S
- 22.3110** n Mo.
Groupe G. Journalisme. Soutenir la qualité et le travail de recherche
- x **22.3603** n Ip.
Groupe G. Les règles sur la transparence du financement de la vie politique doivent être mises en oeuvre de manière conforme à la volonté du Parlement
- 22.3841** n Mo.
Groupe G. Utiliser durablement le capital de prévoyance pour financer et promouvoir l'innovation
- x* **22.3908** n Ip.u.
Groupe G. Hausse du prix de l'électricité. Soutenir les PME, protéger les consommateurs

- * **22.4079** n Mo.
Groupe G. Un statut de protection humanitaire à la place de l'admission provisoire!
- * **22.4160** n Mo.
Groupe G. Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire
- * **22.4212** n Mo.
Groupe G. Hausse des prix de l'électricité. Des prêts pour garantir les liquidités des PME
- * **22.4213** n Mo.
Groupe G. Hausse des prix de l'électricité. Soutenir les PME en leur permettant de revenir à l'approvisionnement de base
- x **22.4238** n Mo.
Groupe G. Titre suit
- 21.3572** n Ip.
Groupe GL. Entretiens de Watteville. Il est temps que tous les partis y soient conviés
Voir objet 21.3571 Ip. Groupe G
- x **22.3343** n Po.
Groupe GL. Garantir enfin la capacité institutionnelle du Conseil fédéral à faire face aux crises
- 22.3560** n Mo.
Groupe GL. Pour une armée entièrement interopérable!
- 22.3708** n Po.
Groupe GL. Sécurité de l'approvisionnement en électricité. Feuille de route
- x* **22.3912** n Ip.u.
Groupe GL. Prix de l'électricité élevés. Trouver des solutions sans créer d'incitations perverses
- * **22.4156** n Mo.
Groupe GL. Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire
- * **22.4193** n Mo.
Groupe GL. Accorder une plus grande importance à la protection des civils dans les conflits armés lors de l'exportation de matériel de protection
- 21.3500** n Mo.
Groupe M-E. Asseoir sur un "socle de sécurité juridique" la coopération qui unit la Suisse et l'UE dans le cadre du système électrique européen
- 21.4500** n Mo.
Groupe M-E. Électricité. Négociation de conventions techniques internationales
- 22.3130** n Po.
Groupe M-E. Future politique énergétique. Prendre en compte les crises dans les scénarios de référence
- 22.3131** n Po.
Groupe M-E. Exploiter le potentiel des technologies de stockage
- N **22.3166** n Mo.
Groupe M-E. En route pour la Suisse de l'énergie intelligente. Exploiter le potentiel des réseaux intelligents
- x **22.3489** n Mo.
Groupe M-E. Prévoir des allègements pour la population et l'économie
- N **22.3792** n Mo.
Groupe M-E. Protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement

- x* **22.3910 n** Ip.u.
Groupe M-E. Soutenir les PME et les ménages face à la hausse du prix de l'électricité
- 21.3739 n** Mo.
Groupe RL. Poursuite de la modernisation de la Poste
- 21.4114 n** Po.
Groupe RL. Libre choix de la caisse de pension. Faisabilité, avantages et inconvénients?
- 22.3630 n** Mo.
Groupe RL. Créer un nouveau statut pour les travailleurs de plateforme indépendants et garantir leur protection sociale
- * **22.3899 n** Mo.
Groupe RL. Production d'électricité issue d'énergies renouvelables. Mettre en oeuvre de manière immédiate et contraignante des projets d'installations en suspens
- x* **22.3903 n** Ip.u.
Groupe RL. Approvisionnement en énergie. Faire la lumière sur la situation!
- * **22.3954 n** Mo.
Groupe RL. Annualiser les horaires de travail. Une mesure concrète pour économiser l'énergie
- * **22.4021 n** Po.
Groupe RL. Maintien des centrales nucléaires existantes. Lutte contre la pénurie d'électricité à long terme
- * **22.4022 n** Po.
Groupe RL. Exploiter le potentiel du numérique et de la gestion des données dans le domaine de la santé. La Suisse a besoin d'une stratégie globale de transformation numérique
- x **20.4307 n** Mo.
Groupe S. Prime coronavirus
- 20.4713 n** Ip.
Groupe S. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral pour soutenir l'économie à moyen et à long terme après la crise du coronavirus?
- 22.3133 n** Mo.
Groupe S. Commerce des matières premières. Pleine transparence pour éviter de répéter les erreurs que nous avons payées cher dans le secteur bancaire
- 22.3405 n** Po.
Groupe S. Conséquences de la guerre en Ukraine. Identifier et réduire les dépendances stratégiques de long terme
- 22.3414 n** Mo.
Groupe S. Protection des infrastructures critiques de la Suisse contre l'influence d'autres États
- 22.3455 n** Mo.
Groupe S. Créer les bases légales permettant d'utiliser les avoirs gelés pour reconstruire l'Ukraine
- 22.3552 n** Mo.
Groupe S. Faire face à la hausse des prix de l'énergie et du carburant. Offre promotionnelle sur les transports publics
- 22.3553 n** Mo.
Groupe S. Promouvoir les transports publics. Demi-tarif à 100 francs
- 22.3554 n** Mo.
Groupe S. Offre attractive en transports publics pour les familles
- 22.3555 n** Mo.
Groupe S. Compenser l'augmentation du prix des carburants par la redistribution à la population des recettes accrues de TVA par le biais d'une réduction du prix des titres de transports publics
- N **22.3793 n** Mo.
Groupe S. Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes
- x* **22.3909 n** Ip.u.
Groupe S. Le Conseil fédéral est-il prêt à aider les ménages modestes et les entreprises frappés par des hausses outrancières des tarifs de l'électricité?
- * **22.3913 n** Ip.
Groupe S. Dysfonctionnement du marché de l'électricité. Que propose le Conseil fédéral pour améliorer durablement la situation?
- * **22.4075 n** Mo.
Groupe S. Pénurie de gaz. Réduction de loyer en cas de plafonnement du chauffage
- * **22.4155 n** Mo.
Groupe S. Remplacement de l'admission provisoire par un statut de protection humanitaire
- x **20.3988 n** Mo.
Groupe V. Covid-19. Des tests rapides au lieu d'une mise en quarantaine sévère
- 20.4275 n** Mo.
Groupe V. Électricité. Des accords techniques avec les États voisins pour garantir l'approvisionnement du pays
- 20.4626 n** Mo.
Groupe V. Immigration illégale. Pour une pratique cohérente
- 21.3032 n** Mo.
Groupe V. Mettre fin au confinement. Lever immédiatement les mesures liées au Covid-19
- 21.3397 n** Mo.
Groupe V. CEDH. Ne plus exposer la Suisse à des condamnations en application d'une interprétation exorbitante de l'article 8 (Droit au respect de la vie privée et familiale)
- 21.3487 n** Mo.
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (2/9). Pas de rente AI pour les sans-papiers.
- 21.3488 n** Mo.
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (3/9). Extension de l'obligation d'informer les autorités
- 21.3489 n** Mo.
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (5/9). Émettre une réserve au pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels!
- 21.3490 n** Mo.
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (6/9). Les communes de résidence doivent assumer les coûts engendrés par les migrants illégaux (sans-papiers)

- 21.3491 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (7/9). Pas de "city card" pour les migrants illégaux
- 21.3492 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (8/9). Systématiser l'échange des données concernant les immigrés illégaux
- 21.3493 n Mo.**
Groupe V. Mesures contre l'immigration illégale (9/9). Pour une action cohérente face aux migrants illégaux
- 21.3522 n Mo.**
Groupe V. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE
- 21.3617 n Ip.**
Groupe V. Agrandissement du Centre islamique de Genève. La Confédération n'a-t-elle rien à dire?
- 21.3988 n Mo.**
Groupe V. Réforme du Ministère public de la Confédération et de sa surveillance suivant le modèle du "statu quo ante modifié" (réintégration au sein de l'administration fédérale ou rattachement au Conseil fédéral, moyennant la garantie de l'indépendance du MPC en matière de poursuite pénale)
- 21.3992 n Mo.**
Groupe V. Assurer la protection des demandeurs d'asile dans un État tiers sûr
- 21.3993 n Mo.**
Groupe V. Avocats gratuits. Le droit à un avocat gratuit ne vaut que pour la première procédure d'asile et une opposition. Le requérant doit dans tous les cas supporter les coûts des procédures et oppositions suivantes
- 21.4363 n Mo.**
Groupe V. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité en assurant l'exploitation de long terme des centrales nucléaires existantes
- N 22.3055 n Mo.**
Groupe V. Augmenter l'effectif de l'armée en prenant des mesures pour le service civil
- x 22.3512 n Mo.**
Groupe V. Procédure d'asile normale plutôt que statut S pour les personnes provenant de l'ouest, du centre et du nord de l'Ukraine
Voir objet 22.3517 Mo. Chiesa
- x 22.3513 n Mo.**
Groupe V. Vérification et adaptation géographiques régulières et dynamiques du statut S
Voir objet 22.3516 Mo. Stark
- x 22.3514 n Mo.**
Groupe V. Pas de statut S pour les personnes provenant d'un autre État que l'Ukraine
Voir objet 22.3518 Mo. Knecht
- 22.3544 n Mo.**
Groupe V. Ramener la taxe sur le CO2 à son niveau de 2021
- 22.3545 n Mo.**
Groupe V. Réduction des émissions de CO2. Adaptation des droits d'émission attribués à titre gratuit (Seque)
- 22.3546 n Mo.**
Groupe V. Pas d'accord de l'OMS sans l'approbation du Parlement
- x 22.3576 n Mo.**
Groupe V. Réduire notre dépendance aux importations
- x 22.3577 n Mo.**
Groupe V. Mesures urgentes pour assurer un meilleur autoapprovisionnement du pays en augmentant la production indigène
Voir objet 22.3568 Mo. Chiesa
- x 22.3578 n Mo.**
Groupe V. Renforcer la production de denrées alimentaires indigènes en reportant le projet visant à consacrer 3,5 pour cent des surfaces de terres ouvertes aux nouvelles surfaces de biodiversité
Voir objet 22.3567 Mo. Chiesa
- x 22.3579 n Mo.**
Groupe V. Augmenter plutôt que réduire la contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement
- x* 22.3911 n Ip.u.**
Groupe V. Échec de la Stratégie énergétique 2050. Trop peu d'électricité, des prix qui explosent, un Conseil fédéral hésitant et toujours aucun plan pour assurer un approvisionnement énergétique fiable, avantageux et indépendant
- *** **22.3957 n Mo.**
Groupe V. Ramener le personnel de la Confédération à 35 000 EPT et limiter les dépenses de personnel à 5 milliards de francs
- *** **22.3958 n Mo.**
Groupe V. Limitation de l'aide publique au développement à 2 milliards de francs par an
- *** **22.3959 n Mo.**
Groupe V. Adapter la participation de la Confédération à la prévoyance professionnelle de ses salariés à celle des entreprises du secteur privé
- *** **22.3960 n Mo.**
Groupe V. Limiter les prestations de la caisse de pension pour les employés de la Confédération
- *** **22.3961 n Mo.**
Groupe V. Cinq semaines de vacances pour les employés de la Confédération, c'est bien assez
- *** **22.3962 n Mo.**
Groupe V. Supprimer la protection contre le licenciement prévue par le droit du personnel de la Confédération
- *** **22.3963 n Mo.**
Groupe V. Abrogation de la loi sur le personnel de la Confédération
- *** **22.3964 n Mo.**
Groupe V. Reprise du projet "Répartition des tâches II"
- *** **22.3965 n Mo.**
Groupe V. Instauration d'un référendum financier
- *** **22.3966 n Mo.**
Groupe V. Réintroduire le rapport sur les subventions
- *** **22.3970 n Ip.**
Groupe V. Réduire les dépenses liées en supprimant le fonds d'infrastructure ferroviaire et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération

Interventions des commissions

- x **22.3506 n Mo.**
CdG-CN. Bases légales pour un "état-major de crise spécialisé"
Voir objet 22.3507 Mo. CdG-CE
- x **22.3508 n Po.**
CdG-CN. Bilan global et révision de l'organisation de crise fédérale sur la base des enseignements de la crise du coronavirus
Voir objet 22.3509 Po. CdG-CE
- * **22.3873 n Mo.**
CdG-CN. Fixer des délais pour la mise en œuvre des mesures d'organisation du territoire pour la protection des eaux souterraines
- * **22.3874 n Mo.**
CdG-CN. Clarifier et renforcer les instruments de surveillance et les moyens d'intervention de la Confédération pour la protection des eaux souterraines
- * **22.3875 n Po.**
CdG-CN. Améliorer l'efficacité du programme de protection des eaux dans l'agriculture
- * **22.4249 n Mo.**
CdG-CN. Relèvement des plafonds des émoluments judiciaires perçus par le Tribunal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal pénal fédéral
Voir objet 22.4250 Mo. CdG-CE
- x **22.3394 n Po.**
CPE-CN. Transparence des flux financiers
- N **22.3395 n Mo.**
CPE-CN. Pour une politique de sanctions cohérente, globale et indépendante
- x* **22.3870 n Po.**
CPE-CN. Spéculation sur les denrées alimentaires
- *N **22.3871 n Mo.**
CPE-CN. Solutions impliquant les partenaires sociaux dans le dossier relatif à l'UE
- x* **22.3872 n Po.**
CPE-CN. Divergences entre le droit suisse et le droit européen en matière de protection des travailleurs
- * **22.3891 n Mo.**
CPE-CN. Arrêté fédéral simple concernant le rapport du Conseil fédéral relatif aux relations entre la Suisse et l'UE
- x **22.3393 n Po.**
CSEC-CN. Collecter et utiliser les compétences des réfugiés
- *N **22.3876 n Mo.**
CSEC-CN. Transparence sur les fonds utilisés et non utilisés du crédit d'engagement "paquet Horizon 2021-2027"
- x* **22.3877 n Po.**
CSEC-CN. Analyse des standards en matière d'éducation sexuelle à l'école en Suisse
- x* **22.3878 n Po.**
CSEC-CN. Rapport et stratégie sur l'augmentation de la proportion de femmes dans les professions Mint
Voir objet 21.2039 Pét. Session des femmes 2021
- *N **22.3879 n Mo.**
CSEC-CN. Intégrer la perspective du genre dans le numérique
Voir objet 21.2038 Pét. Session des femmes 2021
- * **22.3880 n Po.**
CSEC-CN. Une solution de financement durable pour la redistribution des denrées alimentaires par les associations caritatives
- * **22.3881 n Po.**
CSEC-CN. Champ d'action Commerce de détail dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire
- * **22.3882 n Po.**
CSEC-CN. Champ d'action Coordination dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire
- x **22.3505 n Po.**
CSSS-CN. Nouvelle structure tarifaire dans le domaine des prestations médicales ambulatoires
- *N **22.3866 n Mo.**
CSSS-CN. Pas de rémunération excessive pour les membres des directions et des conseils d'administration dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins
- x* **22.3867 n Po.**
CSSS-CN. Prise en charge des personnes atteintes de démence. Améliorer le financement
- *N **22.3868 n Mo.**
CSSS-CN. Approche genre en médecine. Les femmes ne doivent plus être une exception
Voir objet 21.2036 Pét. Session des femmes 2021
- *N **22.3869 n Mo.**
CSSS-CN. Maladies touchant particulièrement les femmes. Promotion de la recherche et des traitements
Voir objet 21.2035 Pét. Session des femmes 2021
- * **22.3888 n Mo.**
CSSS-CN. Pas de réduction de l'allocation pour impotent des enfants dont les parents supportent eux-mêmes les coûts d'un séjour en home
- *N **22.3892 n Mo.**
CEATE-CN. Promotion de la culture du bâti de haute qualité
- NE **20.3915 n Mo.**
CTT-CN. Faire passer à 80 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel
- x **22.3396 n Po.**
CER-CN. Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses
- *N **22.3865 n Mo.**
CER-CN. Encourager la poursuite d'une activité lucrative, sur une base volontaire, après l'âge ordinaire de la retraite
- * **22.3883 n Mo.**
CER-CN. Instauration d'une task force en vue du gel des avoirs des oligarques russes et biélorusses
- * **22.3884 n Mo.**
CER-CN. Pour un calculateur en ligne des prix du carburant

- * **22.3885 n Mo.**
CER-CN. Enquête préalable du secrétariat de la Comco, ou enquête de la Comco, sur les problèmes de concurrence dans le domaine des combustibles et des carburants
- * **22.3886 n Mo.**
CER-CN. Mise en oeuvre pragmatique de l'obligation d'utiliser un pendillard
Voir objet 22.2005 Pét. Eberli Paul
- * **22.3887 n Mo.**
CER-CN. Obligation d'utiliser un pendillard. Veiller à ne pas répercuter les coûts sur les agriculteurs
Voir objet 22.2005 Pét. Eberli Paul
- * **22.3889 n Mo.**
CAJ-CN. Interdire et sanctionner sur le plan pénal les mesures de conversion visant les personnes LGBTQ

Interventions des députés

- 20.4303 n Po.**
Addor. Obligation de porter le masque. Et les effets secondaires?
- 20.4316 n Mo.**
Addor. La police pour contrôler les familles?
- 20.4537 n Ip.**
Addor. Swissmedic. Assez indépendante de Bill Gates pour valider un vaccin contre le Covid-19?
- x **21.3046 n Mo.**
Addor. Immigration de masse malgré le coronavirus. Proposer une clause de sauvegarde au comité mixte
- 21.3160 n Ip.**
Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers?
- 21.3398 n Ip.**
Addor. IFD, TVA et charges sociales. Quelles solutions pour soulager la trésorerie des entreprises et indépendants en difficulté?
- 21.3588 n Ip.**
Addor. Les Suisses trompés par la brochure explicative sur la loi Covid-19?
- 21.3892 n Mo.**
Addor. Etendre le champ d'application de l'imprescriptibilité des infractions contre l'intégrité sexuelle pour mieux protéger les enfants
- 21.3920 n Ip.**
Addor. Certificat Covid. Le test sérologique pris en compte pour délivrer un certificat sanitaire?
- 21.3921 n Mo.**
Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers
- 21.4009 n Ip.**
Addor. Homologuer d'urgence des vaccins à virus désactivé
- 21.4155 n Mo.**
Addor. Droit de référendum contre les arrêtés fédéraux allouant les moyens nécessaires au financement des mesures prises en vertu de la loi sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est
- 21.4156 n Ip.**
Addor. Grands prédateurs. Quelle incidence sur les effectifs de gibier?

- 21.4169 n Ip.**
Addor. Conflits d'intérêts entre des acteurs de la politique Covid
- 21.4170 n Ip.**
Addor. Certificat Covid aux mêmes conditions pour tous aussi sur la base de tests salivaires
- 21.4291 n Ip.**
Addor. Quel avenir pour le vignoble suisse?
- 21.4292 n Ip.**
Addor. Les contrats Pfizer et leurs clauses surprenantes
- 21.4293 n Ip.**
Addor. Questions sur la gestion de la crise du Covid-19
- 22.3263 n Ip.**
Addor. La guerre en Ukraine. Une chance pour l'aéroport de Sion?
- 22.3264 n Ip.**
Addor. Suspendre le démantèlement des installations de défense jugées obsolètes avant la guerre en Ukraine pour en réévaluer l'utilité?
- 22.3331 n Ip.**
Addor. Transférer aux cantons les tâches prévues par l'article 74 LAI?
- 22.3332 n Ip.**
Addor. Mais qu'y a-t-il vraiment dans le vaccin contre le Covid?
- 22.3461 n Mo.**
Addor. Pour notre sécurité, reconstituer une industrie de la défense complète
- x **22.3462 n Ip.**
Addor. Vapes jetables. Faut-il s'en inquiéter?
- x **22.3463 n Ip.**
Addor. Vers un retour échelonné des Ukrainiens dans les régions pacifiées?
- 22.3464 n Ip.**
Addor. Bloquer les "activistes du climat" ou se laisser encore bloquer?
- x **22.3465 n Ip.**
Addor. Directeur d'Armasuisse, un emploi à temps partiel?
- x **22.3850 n Ip.**
Addor. Un délai complémentaire pour annoncer la possession des armes interdites en 2019
- x **22.3851 n Ip.**
Addor. Pourquoi le nouveau directeur du SRC n'est-il pas entré en fonction immédiatement après sa nomination?
- x **22.3852 n Ip.**
Addor. Le nouveau directeur du SRC se disperse-t-il dans des missions à caractère idéologique?
- 22.3853 n Ip.**
Addor. Assouplir les nouvelles mesures de sécurité imposées aux commerces d'armes?
- 22.3854 n Ip.**
Addor. Quel avenir pour l'Académie de police sur le site de Savatan?
- 22.3855 n Mo.**
Addor. Réintroduire la munition de poche

- * **22.4046 n Ip.**
Addor. Positionnement du groupe La Poste
- * **22.4064 n Ip.**
Addor. Meute de loups du Val d'Hérens. L'OFEV fait-il obstruction à l'application de la loi?
- * **22.4067 n Ip.**
Addor. Rapport complémentaire au rapport sur la sécurité 2021
- 20.4387 n Ip.**
Aebischer Matthias. Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et la Poste
- 20.4441 n Mo.**
Aebischer Matthias. Améliorer au plus vite le trafic ferroviaire international sur l'axe du Simplon
- * **22.4051 n Ip.**
Aebischer Matthias. Attribution des mandats de traduction en Suisse
Voir objet 22.4050 Ip. Cattaneo
Voir objet 22.4052 Ip. Romano
- 21.3166 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (1). Rejet par négligence d'une offre pour 6 millions de doses de vaccin supplémentaires?
- 21.3167 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (2). Retard délibéré dans l'achat de vaccin?
- 21.3168 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (3). Discrimination des vaccins à vecteur?
- 21.3169 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (4). Préférence donnée à Moderna pour l'achat du vaccin?
- 21.3170 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (5). Déclarations sur le taux de vaccination
- 21.3171 n Ip.**
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (6). Quelle stratégie et quel contrôle?
- 21.3519 n Mo.**
Aeschi Thomas. Présenter la statistique de l'assurance-maladie selon le statut de séjour et la nationalité
- 21.4034 n Mo.**
Aeschi Thomas. Tests de dépistage du Covid-19. La Confédération doit continuer à prendre en charge les coûts après le 1er octobre, et ce, tant que la présentation du certificat sera obligatoire
- 21.4037 n Mo.**
Aeschi Thomas. Moratoire de cinq ans sur l'abandon prévu des OUC. Nouvelle attribution des concessions de radiocommunication OUC pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029
- 22.3203 n Ip.**
Aeschi Thomas. Les quorums pour les CCT et les dérogations sont-ils respectés?
- 22.3591 n Ip.**
Aeschi Thomas. Y a-t-il un financement occulte des syndicats par la Confédération? (1)
- 22.3592 n Ip.**
Aeschi Thomas. Y a-t-il un financement occulte des syndicats par la Confédération? (2)
- 22.3593 n Ip.**
Aeschi Thomas. Non-respect de l'article 121a Cst., prévoyant une gestion autonome de l'immigration au moyen de plafonds et de contingents annuels (1)
- 22.3594 n Ip.**
Aeschi Thomas. Non-respect de l'article 121a Cst., prévoyant une gestion autonome de l'immigration au moyen de plafonds et de contingents annuels (2)
- 22.3595 n Ip.**
Aeschi Thomas. Non-respect de l'article 121a Cst., prévoyant une gestion autonome de l'immigration au moyen de plafonds et de contingents annuels (3)
- x **22.3596 n Ip.**
Aeschi Thomas. Lever le statut S en mars 2023 et soumettre les personnes qui en bénéficient à la procédure d'asile normale
- 22.3779 n Mo.**
Aeschi Thomas. Rendre les coûts effectifs des études dans les hautes écoles transparents pour les étudiants
- 20.4308 n Mo.**
Amaudruz. Coronavirus. Instaurer des tests rapides pour l'entrée en Suisse au lieu d'une liste imprévisible établie par l'OFSP
- * **22.4034 n Ip.**
Amaudruz. Etudiants étrangers en Suisse. Nombre, coûts et documents falsifiés
- * **22.4096 n Mo.**
Amaudruz. Introduire une déduction fiscale flexible pour l'énergie
- 21.4607 n Po.**
Amoos. Pour un rapport sur la faisabilité et l'opportunité d'une assurance perte de gain maladie fédérale obligatoire pour les personnes au chômage
- 22.3126 n Ip.**
Amoos. Avions F-35. Quelles conséquences sur les bases et la base de dégagement de Sion?
- * **22.4198 n Po.**
Amoos. Rapport sur l'indemnité en cas d'intempéries au regard des changements climatiques
- x **20.4096 n Ip.**
Andrey. Finance durable
- 21.3185 n Ip.**
Andrey. Renforcer le caractère obligatoire de l'accèsibilité numérique
- 21.3310 n Ip.**
Andrey. Coupler l'e-ID avec la carte d'identité
- 21.4019 n Ip.**
Andrey. Services informatiques en nuage. Adjudication de marchés publics à des entreprises américaines et chinoises
- 21.4237 n Ip.**
Andrey. Des placements financiers durables sans impact en termes de développement durable?
- 21.4389 n Ip.**
Andrey. Créer un secrétariat d'État ou un office fédéral pour la cybersécurité?

- 21.4641 n Ip.**
Andrey. Prévention et lutte contre l'écoblanchiment. La Finma doit-elle être dotée d'instruments plus efficaces?
- 22.3469 n Mo.**
Andrey. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
 Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland
 Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin
 Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
 Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline
- 22.3678 n Ip.**
Andrey. Pour une politique monétaire durable
- 22.3749 n Ip.**
Andrey. Faut-il différencier entre les secteurs économiques sous l'angle des exigences en matière de cybersécurité?
- 22.3750 n Ip.**
Andrey. Office fédéral de la cybersécurité civile d'un côté, cyberdéfense militaire de l'autre. Quelle répartition des tâches?
- * **22.4095 n Po.**
Andrey. Mobiliser des capitaux privés pour atteindre les objectifs de la Suisse en matière de climat et de biodiversité à l'étranger
- * **22.4139 n Mo.**
Andrey. Assurer une répartition constante des bénéfices de la Banque nationale même en cas de fortes fluctuations des résultats annuels
- * **22.4144 n Ip.**
Andrey. Efficacité des mesures prises volontairement par le secteur financier pour atteindre l'objectif zéro net
- 21.3164 n Ip.**
Arslan. Mise en oeuvre du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme
- 21.3165 n Ip.**
Arslan. Les fabricants de produits du secteur des technologies médicales qui exportent dans l'UE doivent-ils aussi craindre, à partir du 26 mai 2021, de perdre la reconnaissance accordée aux produits certifiés conformément à la directive relative aux dispositifs médicaux?
- 21.3409 n Ip.**
Arslan. Respect des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU par le Comité international olympique
- 21.3582 n Ip.**
Arslan. Déclaration pays par pays publique. Quand la Suisse compte-t-elle agir?
- 21.3881 n Ip.**
Arslan. Automédication. Où en est-on?
- 21.4481 n Ip.**
Arslan. Responsabiliser les entreprises, c'est aussi freiner la déforestation
- 22.3096 n Mo.**
Arslan. Pour une politique étrangère respectueuse de l'égalité des genres
- 22.3307 n Mo.**
Arslan. Élaborer une stratégie et un plan d'action contre l'antisémitisme
- 22.3580 n Po.**
Arslan. La Suisse est-elle "Fit for 55"? Comparaison des politiques climatiques suisse et européenne
- 22.3821 n Mo.**
Arslan. Projet d'avenir global pour les réfugiés ukrainiens
- 22.3822 n Ip.**
Arslan. Transparence sur Frontex
- * **22.4035 n Ip.**
Arslan. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- * **22.4242 n Ip.**
Arslan. Malbouffe au Mexique. Le SECO fait cavalier seul contre les étiquettes d'avertissement
- x **20.3962 n Ip.**
Atici. Contribution à l'élargissement de l'UE. Promotion de la formation et de l'intégration sociale des Roms dans l'est et le sud-est de l'Europe
- x **20.4031 n Mo.**
Atici. Pour une prolongation de la protection des locataires de longue date contre les congés
- 20.4396 n Mo.**
Atici. Plan de sortie des programmes internationaux visant le développement de nouveaux réacteurs nucléaires dans le domaine de la fission et de la fusion
- 20.4569 n Ip.**
Atici. Groupes particulièrement vulnérables. Élargir le mandat de la task force nationale Covid-19
- 21.3138 n Ip.**
Atici. La Suisse rappelle-t-elle à la Turquie ses engagements internationaux?
- 21.3731 n Po.**
Atici. Des milliers d'ayants droit renoncent à l'aide sociale parce qu'ils ont peur pour leur permis de séjour ou leur naturalisation
- 21.3732 n Mo.**
Atici. Assurance-chômage. Pour des mesures du marché du travail efficaces à long terme
- 21.4158 n Ip.**
Atici. Accroître les chances des immigrés hautement qualifiés de se former et de trouver un emploi de qualité
- 21.4159 n Mo.**
Atici. Reconnaissance de l'abonnement général sur la ligne du Haut-Rhin entre Bâle et Schaffhouse
- 21.4460 n Ip.**
Atici. Afghanistan. Obtention de pièces d'identité (Tazkira) depuis l'étranger et mesures de substitution
- 21.4461 n Po.**
Atici. Faciliter la mobilité des artistes et des acteurs culturels conformément aux règles de l'Unesco
- 21.4462 n Mo.**
Atici. Profilage racial dans le Corps des gardes-frontière, la police fédérale et la police des transports. Pour un organe de conciliation indépendant
- 21.4463 n Po.**
Atici. Formation professionnelle tout au long de la vie. Augmenter les chances de qualification grâce à la reconnaissance de qualifications partielles

- 21.4464 n Po.**
Atici. Augmenter la part des personnes peu qualifiées dans la formation professionnelle continue grâce à des bons de formation et à d'autres mesures
- 22.3052 n Mo.**
Atici. Renforcer la participation et la représentation des populations immigrées au sein de la SSR
- 22.3053 n Ip.**
Atici. Participation et représentation de la population immigrée dans le projet "Évolution de la maturité gymnasiale"
- 22.3711 n Po.**
Atici. Améliorer le taux de diplômés du secondaire II en rendant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et en instaurant une garantie de formation jusqu'à 25 ans
- 22.3712 n Mo.**
Atici. Des cours préparatoires pour permettre aux immigrés hautement qualifiés d'accéder aux hautes écoles
- 22.3713 n Mo.**
Atici. Asseoir et approfondir notre collaboration avec Taïwan dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la culture
- * **22.4105 n Mo.**
Atici. Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure
- * **22.4106 n Ip.**
Atici. Travail de proximité pour entrer en contact avec les personnes âgées vivant seules?
- * **22.4107 n Mo.**
Atici. Permettre aux personnes bénéficiant du statut S de suivre une formation professionnelle
- * **20.4002 n Mo.**
Badertscher. Immatriculation des véhicules utilisés pour le transport des animaux de rente. Tenir compte des exigences de la protection des animaux
- * **20.4104 n Mo.**
Badertscher. Extension du champ d'application de l'article 35e de la loi sur la protection de l'environnement à la viande et aux produits à base de viande
- 20.4733 n Mo.**
Badertscher. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel
- 21.3087 n Mo.**
Badertscher. Accords de libre-échange. Pour des critères de durabilité contraignants
- 21.3088 n Mo.**
Badertscher. Accord de libre-échange AELE-Indonésie. Allouer davantage de moyens au renforcement des capacités
- 21.3704 n Mo.**
Badertscher. Inscrire le bien-être des animaux dans le chapitre sur le développement durable des accords de libre-échange
- 21.3911 n Mo.**
Badertscher. Déclaration du transport aérien des denrées alimentaires
- 22.3312 n Po.**
Badertscher. Respect des devoirs de diligence. Les négociants agricoles suisses assument-ils suffisamment leurs responsabilités?
- * **22.3446 n Ip.**
Badertscher. Accords de libre-échange et Upov 91. Conséquences pour les droits de l'homme en Thaïlande, en Malaisie et en Indonésie
- * **22.3448 n Ip.**
Badertscher. Participation de la Suisse au Global Crisis Response Group on Food, Energy and Finance de l'ONU
- * **22.3780 n Ip.**
Badertscher. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030 en Suisse et par la Suisse
- * **22.3781 n Ip.**
Badertscher. Réduire les risques engendrés par les achats publics des technologies de surveillance des entreprises Hikvision et Dahua
- * **22.4196 n Mo.**
Badertscher. Extension de la déclaration de l'huile de palme aux cosmétiques, aux produits d'entretien et aux détergents
- 20.4299 n Ip.**
Badran Jacqueline. Neutralité sur le marché des placements en actions de la BNS et risques climatiques
- 20.4305 n Ip.**
Badran Jacqueline. Politique environnementale de la BNS en matière de placements. Diamondback Energy et réchauffement climatique
- 21.3279 n Ip.**
Badran Jacqueline. Prise en compte par la BNS des risques climatiques dans son portefeuille de placement. Obligations de diligence et "neutralité du marché"
- 21.3825 n Po.**
Badran Jacqueline. Faire de Postfinance une banque du climat
- 21.3826 n Mo.**
Badran Jacqueline. Établir un rapport sur l'ampleur et l'impact des allègements fiscaux accordés par la Confédération
- 21.4266 n Ip.**
Badran Jacqueline. Lutte contre la corruption. Elaboration de la position officielle de la Suisse
- 21.4287 n Ip.**
Badran Jacqueline. Place fiscale suisse. Vers une imposition du travail et de la consommation uniquement?
- 21.4592 n Ip.**
Badran Jacqueline. Impôt anticipé prélevé sur les capitaux de tiers et sociétés de financement de groupe
- 21.4619 n Ip.**
Badran Jacqueline. Impôt anticipé prélevé sur les capitaux de tiers des émetteurs et des investisseurs
- * **22.3652 n Ip.**
Badran Jacqueline. Données statistiques sur le négoce des matières premières

- 22.3743 n Ip.**
Badrán Jacqueline. Cryptoactifs. Garantir le paiement de l'impôt anticipé et d'autres types d'impôts
- x **22.3762 n Ip.**
Badrán Jacqueline. Fixer de manière coordonnée à l'échelle internationale des limites sur les tailles des positions pour les dérivés sur matières premières afin de stabiliser le prix des céréales
- * **22.4103 n Po.**
Badrán Jacqueline. Évaluer les effets des mesures fiscales pour permettre une action législative plus efficace
- * **22.4114 n Ip.**
Badrán Jacqueline. Installations photovoltaïques dans les régions alpines. Potentiel dans les zones déjà largement exploitées
- 21.4278 n Ip.**
Barrile. Poursuivre de manière efficace les programmes visant à éliminer le VIH et les hépatites virales
- 22.3258 n Ip.**
Barrile. Coupe du monde de football au Qatar. Assurer la sécurité des délégues et des supporters suisses queers
- 22.3259 n Ip.**
Barrile. Evacuer et protéger les personnes queers en Ukraine et en Russie
- x **20.4176 n Ip.**
Baumann. La promotion des ventes de viande suisse va-t-elle à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire prévus par la Constitution?
- x **20.4177 n Ip.**
Baumann. Résidus multiples de pesticides dans les denrées alimentaires
- 20.4586 n Ip.**
Baumann. Comment soutient-on la mise en oeuvre de l'interdiction de vendre certains pesticides pour un usage privé?
- 20.4587 n Ip.**
Baumann. Les pertes de terres cultivables, un danger pour la sécurité de l'approvisionnement à long terme?
- 21.3058 n Ip.**
Baumann. Les restrictions relatives au travail d'information et d'éducation s'appliquent-elles à toutes les ONG?
- 21.3116 n Ip.**
Baumann. La terre à celui qui la cultive
- 21.3392 n Ip.**
Baumann. Évaluation d'une stratégie "de la ferme à la table" après la suspension des débats sur la Politique agricole 2022 plus
- 21.3776 n Ip.**
Baumann. Garantir des conseils indépendants aux utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires en Suisse
- 21.3777 n Mo.**
Baumann. Contrôle de la productivité laitière. Il ne faut pas désavantager l'élevage de vaches allaitantes
- 21.4504 n Ip.**
Baumann. Quels sont les cantons qui prévoient la possibilité de déclarer des surfaces fertilisables situées dans l'espace réservé aux eaux?
- 21.4656 n Ip.**
Baumann. Renforcer le degré d'auto approvisionnement en augmentant la production végétale en Suisse
- 22.3316 n Ip.**
Baumann. Garantir un niveau élevé de l'approvisionnement suppose d'abord de préserver les ressources naturelles
- 22.3317 n Ip.**
Baumann. Renforcement de la sécurité alimentaire. Impliquer les agriculteurs et les consommateurs
- 22.3490 n Ip.**
Baumann. Influences susceptibles d'être exercées par l'entreprise Syngenta, désormais chinoise, sur la recherche et la politique en Suisse
- 22.3682 n Ip.**
Baumann. Contrôle de la productivité laitière. Relever les valeurs de cellules somatiques indépendamment de la teneur en matière grasse
- 22.3683 n Ip.**
Baumann. Pour une agriculture résiliente et pérenne. Sauver les petites exploitations
- * **22.4108 n Ip.**
Baumann. Engrissement des veaux. Réduire l'utilisation des antibiotiques
- * **22.4109 n Po.**
Baumann. Protéger la création de valeur ajoutée agricole. Stop à la promotion de viande bon marché!
- x **20.4122 n Ip.**
Bäumle. Lutter contre la transmission du Sars-CoV-2 par aérosols
- x **20.4204 n Ip.**
Bäumle. Prévention du Sars-CoV-2 et lutte contre ce virus. Stratégie et mesures en vue de protéger les personnes
- 21.3576 n Ip.**
Bäumle. Gérer la pandémie pour protéger la population au moyen de vaccins, de tests, d'observation du nombre de cas et d'aménagement dans les espaces clos
- 21.3577 n Ip.**
Bäumle. Il est prouvé que le Sars-CoV-2 se transmet par aérosols
- 22.3306 n Ip.**
Bäumle. Maîtriser durablement le Sars-CoV-2
- 21.3676 n Mo.**
Bellaïche. Pour une participation de la Suisse à la réglementation européenne du numérique
- 21.4175 n Mo.**
Bellaïche. Création d'une plateforme de surveillance génomique permanente
- x **22.3201 n Po.**
Bellaïche. Enrayer la violence numérique
- 22.3404 n Ip.**
Bellaïche. Contrôle des messageries instantanées
- * **22.4113 n Mo.**
Bellaïche. Contrôle des messageries instantanées. Protéger la population contre une surveillance généralisée continue et sans motif

- x **20.4215 n Po.**
Bendahan. Etudier l'évolution des inégalités de revenu et de fortune en Suisse
- 20.4673 n Po.**
Bendahan. Trouver des solutions pour une meilleure information sur le sucre présent dans les produits
- x **20.4676 n Mo.**
Bendahan. Projet d'impôt numérique
- 21.3380 n Po.**
Bendahan. Lutter contre les pratiques dommageables à l'intérêt public des acteurs avec une position dominante dans le domaine des technologies de l'information
- 21.3927 n Ip.**
Bendahan. Quel potentiel d'amélioration de la stratégie d'évaluation des risques et des scénarios par la Finma?
- 21.4290 n Ip.**
Bendahan. Inclusion numérique. Comment renforcer l'autonomie numérique et l'autodétermination de la population dans le contexte de la transformation numérique?
- 21.4643 n Mo.**
Bendahan. Pour une société pharmaceutique au service du peuple
- 21.4660 n Po.**
Bendahan. Quelle régulation pour les produits portant gravement atteinte à la protection de la sphère privée
- x **22.3265 n Ip.**
Bendahan. Conséquences de la suppression de l'impôt anticipé sur les incitatifs touchant les investisseurs
- 22.3766 n Po.**
Bendahan. Promouvoir les techniques issues de l'économie comportementale et les "nudges" pour réduire la consommation d'énergie
- 22.3767 n Mo.**
Bendahan. Introduire un mécanisme de "chèque fédéral" pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat
- * **22.4211 n Ip.**
Bendahan. Quels standards minimaux et quelle responsabilité doivent s'appliquer aux prestataires informatiques?
- * **22.3995 n Ip.**
Berthoud. Favoriser la sauvegarde de nos glaciers
- * **22.4024 n Ip.**
Berthoud. Quel cadre normatif est applicable aux entités fédérales pour les sites inscrits à l'Unesco?
- 20.4665 n Ip.**
Bertschy. Subventions dommageables à la biodiversité dans l'agriculture. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4666 n Ip.**
Bertschy. Promotion des ventes dans la politique agricole. Utilisation incohérente des deniers publics
- 21.4212 n Mo.**
Bertschy. Le congé de paternité de deux semaines doit être valable pour tous les couples
- 21.4221 n Po.**
Bertschy. Plan d'action sur le changement climatique 2020-2025 et répercussions de la crise climatique sur les groupes de population. Prendre des mesures fondées sur des faits
- 21.4268 n Ip.**
Bertschy. Comment et quand le Conseil fédéral compte-t-il enrayer la disparition des insectes?
- 21.4269 n Ip.**
Bertschy. Les pesticides et leurs répercussions sur l'environnement, la biodiversité et les services écosystémiques. Pistes d'action
- 22.3777 n Ip.**
Bertschy. Dans quelle mesure la réduction des excédents d'azote contribue-t-elle à abaisser les émissions de CO2 et la dépendance vis-à-vis de l'étranger?
- 22.3778 n Mo.**
Bertschy. APG. Indemnités journalières égales pour le service militaire et la maternité
- x **20.3977 n Ip.**
Binder. Mauvaise planification des CFF et conséquences pour la Confédération, les cantons et les CFF
- x **20.4143 n Ip.**
Binder. Condamnations unilatérales d'Israël prononcées par l'ONU. Que fait la Suisse?
- x **20.4217 n Ip.**
Binder. Établir une expertise des activités des Frères musulmans en Suisse
- 20.4706 n Ip.**
Binder. Noyautage d'institutions religieuses et politiques par des organisations islamistes légalistes opérant en Suisse, en particulier par des membres des Frères musulmans. Recherche
- 20.4728 n Po.**
Binder. Interdire le port du voile aux enfants dans les écoles obligatoires et les écoles maternelles. Une question d'égalité et de protection de l'enfant et non une question religieuse
- 21.3503 n Ip.**
Binder. L'Iran élu lors d'un scrutin contestable au sein de la Commission de la condition de la femme de l'ONU. Transparence des votes de la Suisse
- 21.3900 n Po.**
Binder. Compatibilité entre travail familial et activité lucrative. Mesures pour une meilleure exploitation du potentiel du travail familial
- 21.4136 n Ip.**
Binder. Le double jeu du Hamas concernant le droit à l'existence d'Israël
- 21.4137 n Po.**
Binder. Actes de nature raciste et antisémite en lien avec la pandémie de Covid-19
- 21.4227 n Po.**
Binder. Reconnaître les compétences acquises dans la sphère familiale pour permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- 21.4354 n Mo.**
Binder. Condamnation ferme du Troisième Reich. Interdire sans exception les symboles nazis dans l'espace public

- x **22.3501 n Ip.**
Binder. Soutenir les pays situés directement à l'ouest de l'Ukraine
- 22.3664 n Ip.**
Binder. Le "Swiss Democracy Passport 2021". Un passeport dont les femmes sont exclues
- 22.3679 n Ip.**
Binder. Afghanistan. Les aides financières bénéficient-elles bien aux femmes et aux personnes dans le besoin?
- 22.3827 n Mo.**
Binder. Contre la dévalorisation des régions de Baden et de Brugg dans le Prodes 2035. Contre une extension par démantèlement. Privilégier la qualité plutôt que la quantité
- * **22.3944 n Po.**
Binder. Mieux remplir les bassins d'accumulation pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement
- * **22.4038 n Ip.**
Binder. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- * **22.4137 n Ip.**
Binder. Migration. Politique de visas de la Serbie, route des Balkans occidentaux et conséquences pour la Suisse
- * **22.4138 n Ip.**
Binder. Propagande russe et menace sur la démocratie
- 20.4306 n Mo.**
Bircher. LAMal. Garantir une neutralité des coûts dynamique durant au minimum cinq ans
- x **21.3044 n Mo.**
Bircher. Mettre les cadres supérieurs de l'administration fédérale en contact avec la pratique
- 21.4024 n Ip.**
Bircher. Covid-19. Analyse et interprétation du tableau de bord
- 21.4634 n Mo.**
Bircher. Amélioration de la collecte de données sur les mesures de protection des enfants et des adultes à l'échelle nationale
- x **22.3435 n Ip.**
Bircher. Statut de protection S. Modalités de mise en oeuvre, coûts et nombre de bénéficiaires
- * **22.4214 n Ip.**
Bircher. Centrale de réserve de Birr
- * **22.4215 n Mo.**
Bircher. Agir concrètement face aux entrées de requérants d'asile en provenance d'Autriche
- * **22.4216 n Ip.**
Bircher. Médicaments. Conditions d'autorisation de mise sur le marché
- * **22.4217 n Ip.**
Bircher. Requérants d'asile de Russie et limites de capacité de la Suisse
- * **22.4218 n Ip.**
Bircher. Bénéficiaires de l'aide sociale africains
- 21.3909 n Mo.**
Birrer-Heimo. Banques d'importance systémique. Interdire le versement de primes aux étages supérieurs de la hiérarchie
- 21.3910 n Mo.**
Birrer-Heimo. Renforcer les exigences de fonds propres pour les banques d'importance systémique globale
- 21.4312 n Mo.**
Birrer-Heimo. Empêcher que les résiliations ne soient soumises à des restrictions formelles abusives
- 21.4627 n Mo.**
Birrer-Heimo. Des prix plafonds pour l'itinérance internationale
- 21.4628 n Po.**
Birrer-Heimo. Sanctions efficaces de la Finma à l'encontre des établissements financiers manquant à leurs obligations
- 21.4157 n Mo.**
(Borloz) Ruch. Délai de replantation des surfaces vitiées. Accorder une flexibilité aux vigneron
- 22.3123 n Mo.**
(Borloz) Feller. La redevance radio-TV pèse injustement sur nos prestations de retraite
- x **20.4095 n Mo.**
Bourgeois. Production de sucre indigène à préserver
- 20.4502 n Mo.**
Bourgeois. Assurance récolte à mettre en oeuvre
- 21.4178 n Mo.**
Bourgeois. Assurance récolte à mettre en place au plus vite
- * **22.3906 n Ip.**
Bourgeois. Développement de l'hydrogène à assurer
- 21.4164 n Mo.**
Bregy. Reconnaissance de l'homologation des produits phytosanitaires par l'UE
- x **22.3328 n Ip.**
Bregy. Antibiotiques. Dépendance de l'étranger
- 22.3727 n Mo.**
Bregy. Exempter les personnes handicapées des taxes de stationnement (art. 20a al. 1 let. b OCR)
- * **22.3969 n Ip.**
Bregy. L'inventaire fédéral Isos des sites construits d'importance nationale ne doit plus contrecarrer les grands projets complexes et durables qui répondent aux intérêts du pays ou d'une région
- * **22.4070 n Mo.**
Bregy. Oui à plus d'électricité en situation d'urgence, mais à moindre coût
- * **22.4112 n Ip.**
Bregy. Pour une réglementation différenciée en fonction de la nocivité des produits du tabac
- * **22.4146 n Ip.**
Bregy. Les réseaux mobiles ne sont pas protégés en cas de panne de courant. Que faire?
- x **20.4247 n Ip.**
Brenzikoffer. Efforts de simplification du système tarifaire de la part des transports publics. La Confédération doit accélérer le rythme.

- 20.4607 n Ip.**
Brenzikofer. Utiliser le potentiel du bois pour atteindre les objectifs de Paris sur le climat
- x **20.4608 n Po.**
Brenzikofer. Promouvoir les denrées alimentaires suisses dans les cantines de la Confédération
- 20.4609 n Mo.**
Brenzikofer. Promouvoir la santé mentale de la population pendant la pandémie de coronavirus
- 20.4610 n Ip.**
Brenzikofer. Initiative chinoise "Route et ceinture". Quel impact sur l'approvisionnement durable?
- 21.3083 n Ip.**
Brenzikofer. Mesures pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- 21.3431 n Ip.**
Brenzikofer. Santé mentale. Mesures pour réduire le stress
- 21.3567 n Ip.**
Brenzikofer. Pénurie de bois dans le domaine de la construction
- 21.3568 n Ip.**
Brenzikofer. Modification des caractéristiques sexuelles des enfants. Le consentement des parents est-il juridiquement valable?
- 21.3569 n Ip.**
Brenzikofer. Rapport de sécurité concernant le réacteur de Beznau 1. Dangereux renversement du fardeau de la preuve
- 21.4043 n Ip.**
Brenzikofer. Interruption des négociations sur l'accord institutionnel. Conséquences pour l'égalité dans le domaine de la recherche
- 21.4223 n Po.**
Brenzikofer. Mettre en place des incitations financières pour les modèles de partage et de location
- 21.4271 n Ip.**
Brenzikofer. Modèles de financement, coût et qualité de l'accueil extrafamilial pour enfants. Pour des normes uniformes dans toute la Suisse
- 21.4621 n Po.**
Brenzikofer. Quelles mesures pour promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la recherche?
- 21.4625 n Ip.**
Brenzikofer. Résultats de l'examen sommaire de la sécurité des centrales nucléaires suisses
- 22.3277 n Ip.**
Brenzikofer. Mettre en oeuvre les recommandations de l'OCDE sur l'égalité
- 22.3458 n Mo.**
Brenzikofer. Dimanches sans voitures
- 22.3459 n Ip.**
Brenzikofer. Réacteur de Beznau 1. Un justificatif de sécurité flou
- 22.3668 n Mo.**
Brenzikofer. Fonds d'adaptation climatique. Davantage de vert et de bleu que de gris
- 22.3669 n Mo.**
Brenzikofer. Transports publics. Des chèques mobilité pour les revenus les plus bas
- 22.3670 n Ip.**
Brenzikofer. Soumettre le négoce de l'or à la loi sur le blanchiment d'argent
- 22.3745 n Ip.**
Brenzikofer. Évolution du volume des transports
- * **22.4167 n Mo.**
Brenzikofer. Transports publics en Suisse. Motion réclamant une carte journalière à 10 francs pour les jeunes jusqu'à 27 ans
- * **22.4189 n Ip.**
Brenzikofer. Sécurité de l'approvisionnement sans compromis sur la sécurité nucléaire
- * **22.4190 n Ip.**
Brenzikofer. Déchets nucléaires. Site du futur dépôt en couches géologiques profondes. Rassurer la population
- x **22.3748 n Ip.**
Brunner. Soutenir dans leur formation les personnes ayant dû fuir leur pays grâce au mentorat
- 21.4661 n Ip.**
Büchel Roland. Certains cantons refusent-ils d'exécuter des tests Covid-19 en vue du renvoi ou de l'expulsion de requérants d'asile déboutés? Dans l'affirmative, quels sont les coûts de ce refus pour le contribuable?
- * **22.4183 n Ip.**
Büchel Roland. Utiliser les avoirs russes gelés par les sanctions pour financer les réparations en Ukraine
- x **20.4210 n Mo.**
Buffat. Augmentation de la sécurité pour les cyclistes
- 21.3255 n Mo.**
Buffat. Pas d'élargissement du statut de réfugié par la bande
- * **22.3949 n Ip.**
Buffat. Loi sur l'énergie. Prix du marché de référence
- * **22.3951 n Ip.**
Buffat. Etude sur le potentiel de l'énergie éolienne en Suisse
- * **22.4058 n Ip.**
Buffat. Immigration, environnement, surface bâtie
- x **20.4241 n Ip.**
Bulliard. Certification des œuvres de bienfaisance comme condition pour l'attribution de subventions
- x **20.4551 n Mo.**
Bulliard. Familles paysannes en cessation d'activité. Supprimer la double peine
- 21.3996 n Ip.**
Bulliard. Comment le Conseil fédéral entend-il renforcer les soins médicaux dans les régions de montagne?
- 21.4226 n Po.**
Bulliard. Garantir les soins médicaux de base dans les zones rurales et les régions de montagne
- 21.4276 n Ip.**
Bulliard. Capacités des unités de soins intensifs dans les hôpitaux suisses

- 22.3099 n Ip.**
Bulliard. Renforcer le service postal universel au lieu de poursuivre son démantèlement
- 22.3352 n Mo.**
Bulliard. Un programme d'échanges entre ville et campagne pour renforcer la cohésion nationale
- 22.3731 n Ip.**
Bulliard. L'importance de la lutte contre la résistance aux antibiotiques pour la Suisse et le monde
- * **22.4168 n Po.**
Bulliard. Approvisionnement en eau pour l'agriculture de montagne et l'économie alpestre
- * **22.4169 n Ip.**
Bulliard. Comment le Conseil fédéral entend-il renforcer les soins médicaux dans les régions de montagne?
- x **20.4159 n Po.**
Burgherr. Dresser un bilan de la politique énergétique
- 21.3323 n Mo.**
Burgherr. Loi sur les épidémies. Limiter le pouvoir du Conseil fédéral
- 21.4326 n Mo.**
Burgherr. Loi sur les épidémies. Renforcer le contrôle parlementaire
- 22.3717 n Mo.**
Burgherr. Nous devons tous nous serrer la ceinture
- * **22.4057 n Mo.**
Burgherr. Assurer l'approvisionnement en électricité à long terme
- * **22.4143 n Mo.**
Burgherr. Carte des radars pour tous plutôt que pour quelques privilégiés
- x **20.4234 n Mo.**
Candinas. Cessons de diaboliser la construction hors des zones à bâtrir
- N **20.4727 n Mo.**
Candinas. Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple
- 21.3426 n Mo.**
Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faille
- 21.4107 n Ip.**
Candinas. Régulation des effectifs de loups. L'interprétation de la notion de dommages correspond-elle aux besoins de la population de montagne?
- 21.4205 n Mo.**
Candinas. Protéger les aéroports nationaux contre les drones
- 21.4305 n Ip.**
Candinas. Fabriquer du carburant de synthèse à partir de CO₂
- 22.3640 n Po.**
Candinas. Améliorer les exigences auxquelles doivent répondre, du point de vue de l'aménagement du territoire, les activités et les installations relevant de la vente, des loisirs et du tourisme
- x **20.4089 n Mo.**
Cattaneo. Encourager le développement du secteur agrivoltaïque
- 20.4407 n Mo.**
Cattaneo. Covid-19. Rendre les convocations au service civil contraignantes en cas de situation d'urgence
- N **21.4606 n Mo.**
Cattaneo. Transformer l'énergie solaire en gaz de synthèse pour la stocker
- 22.3290 n Mo.**
Cattaneo. Former des professionnels de l'énergie solaire
- N **22.3440 n Mo.**
Cattaneo. Exploiter les décharges pour produire de l'énergie solaire
- 22.3718 n Mo.**
Cattaneo. Provenance des panneaux solaires. Plus de transparence
- * **22.4050 n Ip.**
Cattaneo. Attribution des mandats de traduction en Suisse
Voir objet 22.4051 Ip. Aebischer Matthias
Voir objet 22.4052 Ip. Romano
- 21.3238 n Mo.**
Christ. Mettre à jour la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée pour répondre aux défis de demain
- 22.3335 n Mo.**
Christ. Règles de naturalisation équitables. Ne plus décider à la tête du client
- 22.3336 n Mo.**
Christ. Davantage d'indépendance énergétique grâce à moins de gaspillage. Exploiter le potentiel en matière d'efficacité énergétique
- 22.3337 n Mo.**
Christ. Règles de naturalisation équitables. Fixer la durée de séjour à 7 ans au lieu de 10
- x **22.3519 n Ip.**
Christ. Variole du singe. La stratégie de communication de l'OFSP est discriminante
- 22.3843 n Po.**
Christ. La géothermie pour l'approvisionnement en chaleur. Analyser le potentiel et présenter une feuille de route
- * **22.4069 n Po.**
Christ. Feuille de route pour une intégration performante de la Suisse dans le réseau européen à grande vitesse!
- x **20.4087 n Po.**
Clivaz Christophe. Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil et comment financer les assainissements nécessaires?
- x **20.4088 n Po.**
Clivaz Christophe. Particules fines émises par l'abrasion des pneus et le freinage. Trouver des solutions pour lutter contre leurs conséquences sanitaires néfastes
- x **20.4185 n Po.**
Clivaz Christophe. Favoriser l'utilisation de masques réutilisables

- 20.4321 n Ip.**
Clivaz Christophe. Vente de voitures soi-disant d'occasion afin de ne pas en tenir compte dans la moyenne des émissions de CO₂ des voitures neuves
- 20.4442 n Ip.**
Clivaz Christophe. Statistiques sur les chiffres de l'asile du Secrétariat d'État aux migrations. Des clarifications s'imposent
- 20.4469 n Ip.**
Clivaz Christophe. Pandémie de Covid-19. Quel est l'impact des désinfectants sur la santé et l'environnement?
- 20.4471 n Ip.**
Clivaz Christophe. Subventions et incitations dans le tourisme qui nuisent à la biodiversité
- x **20.4553 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Appliquer un taux réduit pour les services de réparation
- x **20.4554 n Po.**
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Réduction de la TVA pour les modèles d'affaires basés sur l'utilisation présentant un bénéfice écologique
- 20.4598 n Po.**
Clivaz Christophe. Équité dans la qualité des soins et du système de santé
- 21.3264 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences
- 21.3530 n Ip.**
Clivaz Christophe. Remplacer une partie des protéines animales par des protéines végétales afin de diminuer l'apport excessif d'azote et de phosphore
- 21.3565 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quelle est la position de la Suisse par rapport à une taxe carbone sur le transport maritime?
- 21.3682 n Ip.**
Clivaz Christophe. Exportation illégale de voitures. Que compte faire le Conseil fédéral?
- 21.3736 n Mo.**
Clivaz Christophe. Moratoire sur les désinfectants pour les mains contenant des ammoniums quaternaires
- 21.3757 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour des flux financiers compatibles avec la protection du climat
- 21.3857 n Po.**
Clivaz Christophe. Mieux quantifier et limiter la pollution de l'air induite par les chauffages à bois individuels
- 21.3858 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pollution de l'air et particules fines PM_{2,5}. Révision de l'ordonnance sur la protection de l'air afin de mieux protéger la population
- 21.3898 n Po.**
Clivaz Christophe. Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire
- 21.4199 n Ip.**
Clivaz Christophe. Protéger les enfants des vidéos de type "kids unboxing"
- 21.4207 n Mo.**
Clivaz Christophe. Prendre en compte les effets des démarrages à froid des véhicules thermiques sur la pollution de l'air
- 21.4217 n Po.**
Clivaz Christophe. Connaître l'effet des produits phytosanitaires sur la santé des agriculteurs, viticulteurs et arboriculteurs ainsi que des riverains grâce à la mise en place d'un système de moniteur
- 21.4218 n Po.**
Clivaz Christophe. Etudier la possibilité d'installer des filtres pour les systèmes de freinage du transport automobile et ferroviaire afin d'améliorer la qualité de l'air et de prévenir des problèmes de santé
- 21.4369 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une mise à jour de la stratégie suisse de la protection de l'air
- 21.4421 n Ip.**
Clivaz Christophe. Dégâts causés par l'armée à un haut-marais d'importance nationale au col du Simplon
- 21.4616 n Mo.**
Clivaz Christophe. Mettre fin au gaspillage énergétique lié à l'éclairage nocturne des vitrines commerciales et des enseignes publicitaires
- 21.4617 n Ip.**
Clivaz Christophe. Protéger la place financière suisse des risques financiers liés à la biodiversité
- 22.3102 n Ip.**
Clivaz Christophe. Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Que fait la Suisse?
- 22.3206 n Ip.**
Clivaz Christophe. F-35. Quel impact sur les émissions de bruit à l'aéroport de Sion?
- 22.3284 n Mo.**
Clivaz Christophe. Sortir de notre dépendance au gaz russe!
- 22.3285 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pas de centrales à gaz de réserve pour sécuriser l'approvisionnement en électricité
- 22.3574 n Mo.**
Clivaz Christophe. Pour une reconnaissance de la maladie de Parkinson, du lymphome non hodgkinien, du myélome et du cancer de la prostate comme maladies professionnelles chez les agricultrices et agriculteurs et autres personnes exposées professionnellement aux produits phytosanitaires
- x **22.3673 n Ip.**
Clivaz Christophe. Les grands parcs solaires sont-ils compatibles avec les critères d'octroi du label Parc naturel régional?
- x **22.3785 n Ip.**
Clivaz Christophe. Quel potentiel pour la décarbonation des réseaux de transport et de distribution électrique?
- x **22.3786 n Ip.**
Clivaz Christophe. Potentiel du rétrofit en Suisse

- 22.3787 n Po.**
Clivaz Christophe. Mesurer le bruit des F-35A en situation réelle sur l'aérodrome de dégagement de Sion
- 22.3788 n Mo.**
Clivaz Christophe. Utiliser la subvention fédérale accordée à Suisse Tourisme exclusivement pour la promotion du tourisme suisse sur le marché domestique et les marchés proches
- * **22.4099 n Ip.**
Clivaz Christophe. Subventions et incitations financières dommageables au climat. Le Conseil fédéral a-t-il une vue d'ensemble?
- * **22.4100 n Ip.**
Clivaz Christophe. Prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la Nouvelle politique régionale
- * **22.4101 n Ip.**
Clivaz Christophe. Pour un système de santé durable
- * **22.4102 n Ip.**
Clivaz Christophe. Climatiseurs (mobiles). Trouver une solution pour contrer cette "maladaptation"
- * **22.4194 n Ip.**
Clivaz Christophe. Potentiel d'économie d'énergie de chauffage dans les résidences secondaires
- *x **20.3994 n Ip.**
Cottier. Soutien aux autorités cantonales lorsqu'elles font face à de nouvelles formes de criminalité
Voir objet 20.3995 Ip. Hurni
- 21.3207 n Ip.**
Cottier. Don du sang. Lever la discrimination des hommes homosexuels selon l'exemple britannique
- 20.4279 n Ip.**
Crottaz. Coût des équipements médicotechniques lourds
- 21.3861 n Po.**
Crottaz. Répercussions sanitaires des pesticides. État des lieux en Suisse
- 21.3863 n Mo.**
Crottaz. Scandale de la Dépakine. De la nécessité d'un fonds d'indemnisation pour les victimes
- 22.3248 n Mo.**
Crottaz. Formation continue pour les agriculteurs comme condition des paiements directs
- * **22.3922 n Ip.**
Crottaz. Promouvoir les bornes bidirectionnelles. Une solution parmi d'autres pour prévenir les black-out
- * **22.3991 n Ip.**
Crottaz. Quelles solutions pour pallier la hausse des charges pour les étudiants et étudiantes au bénéfice d'une bourse?
- *x **20.4026 n Ip.**
Dandrès. Valeurs patrimoniales de l'ancien roi d'Espagne. Quelles mesures ont été prises par le Conseil fédéral pour s'assurer du respect du cadre légal et de la restitution d'éventuels biens mal acquis?
- *x **20.4036 n Ip.**
Dandrès. Quelles mesures pour assurer un soutien accru et de qualité pour les chômeurs et chômeuses confrontés à la crise?
- 20.4535 n Mo.**
Dandrès. Pour instituer un droit pour les personnes mourantes d'être accompagnées dans leurs derniers instants
- 20.4621 n Mo.**
Dandrès. Les petits indépendants et petites indépendantes doivent pouvoir restituer leur local commercial sans être ruinés
- 20.4622 n Ip.**
Dandrès. Lorsque la faim est à la porte, les chercheurs et chercheuses s'en vont par la fenêtre
- 20.4683 n Ip.**
Dandrès. Fermeture du dernier office postal de Chêne-Bougeries
- 21.3121 n Ip.**
Dandrès. Contrôles douaniers sur la voie publique et ciblage des sans-papiers
- 21.3375 n Ip.**
Dandrès. Fermeture de l'office postal de Meinier
- 21.3744 n Mo.**
Dandrès. Congés collectifs de locataires en cas de travaux (faciliter les travaux tout en préservant le logement)
- 21.3751 n Ip.**
Dandrès. Ports francs de Genève
- 21.3852 n Mo.**
Dandrès. Indemnisation des victimes de traite d'êtres humains (art. 182 CP)
- 21.4572 n Mo.**
Dandrès. Pour une mise en œuvre de la quote-part minimale LPP qui protège les assurés et les assurées
- 21.4650 n Ip.**
Dandrès. Le site "jestime.ch" peut-il être étendu à toute la Suisse avec le soutien de la Confédération?
- 22.3069 n Ip.**
Dandrès. Les sanctions doivent impacter Poutine et son régime, pas les salariés et salariées en Suisse!
- 22.3162 n Mo.**
Dandrès. Assurance-chômage. Les demandeurs d'emploi ne doivent pas être soumis à un formalisme excessif
- 22.3180 n Ip.**
Dandrès. Rendements locatifs abusifs. Pour des loyers strictement à prix coûtant, assortis d'un contrôle automatique
- 22.3324 n Po.**
Dandrès. Quel est le coût des pratiques managériales et de la surcharge de travail sur le fonctionnement de l'assurance obligatoire des soins?
- 22.3428 n Po.**
Dandrès. Garantir l'effectivité des droits par l'instauration d'un cadre fédéral en matière de frais judiciaires
- 22.3498 n Po.**
Dandrès. Quel est l'impact des menaces de procédures judiciaires, de demandes de dommages et intérêts ou de dénonciations pénales sur le droit à l'information?
- 22.3502 n Ip.**
Dandrès. Condamnation des anciens dirigeants de la banque Raiffeisen. La SSR a-t-elle subi des menaces?

- 22.3681 n Mo.**
Dandrès. Agir pour la réhabilitation du site des carrières du Salève
- 22.3686 n Ip.**
Dandrès. Les chauffeurs d'Uber sont des salariés et doivent être protégés et payés (1)
- 22.3687 n Ip.**
Dandrès. Les chauffeurs d'Uber sont des salariés et doivent être protégés et payés (2)
- 22.3693 n Ip.**
Dandrès. Recours à de fausses poursuites pour blanchir de l'argent
- * **22.4062 n Mo.**
Dandrès. Hausse des prix de l'électricité pour les collectivités et le service publics. Pour un retour au marché régulé
- * **22.4063 n Ip.**
Dandrès. Attaques de l'armée turque contre les Kurdes en Syrie et en Irak
- * **22.4153 n Mo.**
Dandrès. Microciblage des élues sur Internet
- * **22.4154 n Po.**
Dandrès. Sensibiliser les citoyennes aux enjeux de la protection des données
- 20.4623 n Po.**
de Courten. Immigration et prestations sociales
- x **20.4624 n Po.**
de Courten. Examen complet des tâches de l'État
- x **20.4625 n Mo.**
de Courten. Réduction des dépenses fortement liées de la Confédération
- 21.3510 n Ip.**
de Courten. Mesures de la qualité de l'air. Une occasion manquée?
- 21.3525 n Mo.**
de Courten. Étudiants étrangers en médecine. Pas de subvention par les impôts
- 21.3724 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Coordonner les différents contrôles auxquels sont soumises les PME
- 21.3747 n Ip.**
de Courten. Extension du réseau de fibre optique. Demande d'explications concernant le mépris flagrant de Swisscom à l'égard des principes convenus relatifs à la concurrence
- 21.4260 n Ip.**
de Courten. Amélioration de la qualité des indications médicales dans l'assurance obligatoire des soins
- 22.3103 n Po.**
de Courten. Réduire les coûts de la santé et les primes en supprimant des réglementations bureaucratiques inutiles dans le domaine des soins médicaux
- x **22.3816 n Mo.**
de Courten. Non au socialisme de l'Etat obèse, de l'impôt glouton et de la redistribution sans limite. Oui à des solutions responsables, oui à la déductibilité intégrale des primes d'assurance-maladie
- 20.4277 n Ip.**
de la Reussille. Halte à la mégalomanie bancaire!
- 20.4354 n Ip.**
de la Reussille. Interdire le mouvement turc des "Loups gris"
- 20.4472 n Ip.**
de la Reussille. Condamner fermement les assassinats ciblés
- 20.4474 n Ip.**
de la Reussille. Situation en Colombie
- 21.3093 n Ip.**
de la Reussille. Machination contre un diplomate suisse?
- 21.3094 n Ip.**
de la Reussille. Vers la fin du développement du hockey sur glace suisse?
- 21.3222 n Ip.**
de la Reussille. Le Conseil fédéral veut-il la perte de la Poste?
- 21.3383 n Mo.**
de la Reussille. Défense contre l'application extraterritoriale d'actes juridiques
- 21.3639 n Ip.**
de la Reussille. La Suisse doit suspendre les brevets des vaccins anticovid
- 21.3640 n Mo.**
de la Reussille. RHT. Les travailleurs "temporaires" ont aussi besoin de mesures pour éviter les licenciements!
- 22.3412 n Ip.**
de la Reussille. Agression militaire de l'armée turque au Kurdistan
- 22.3413 n Ip.**
de la Reussille. Le chef de l'armée évoque une adhésion de la Suisse à l'Otan
- 22.3646 n Ip.**
de la Reussille. Des mesures immédiates pour combattre le renchérissement
- x **22.3647 n Ip.**
de la Reussille. Hausse des primes. Un nouveau système s'impose
- * **22.3901 n Ip.**
de la Reussille. Achat d'un avion de combat et relations franco-suisses
- * **22.3902 n Ip.**
de la Reussille. Le Doubs, rivière franco-suisse
- x **20.4181 n Po.**
de Montmollin. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les MICE et les grands événements
- 20.4515 n Mo.**
de Montmollin. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation
- x **20.4525 n Mo.**
de Montmollin. Franchise douanière sur le vin. Mieux tenir compte des régions viticoles frontalières
- x **22.3398 n Ip.**
de Montmollin. Augmentation des prix dans la filière agroalimentaire

- * **22.4179 n Ip.**
de Montmolin. Observatoire national des prix dans la production alimentaire. Meilleure transparence sur la répartition de la valeur ajoutée
- N **20.4358 n Mo.**
de Quattro. Mieux évaluer, avant sa libération, la menace terroriste que représente une personne
- 21.3997 n Ip.**
de Quattro. Attaques de gros bétail par le loup
- 21.4533 n Mo.**
de Quattro. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger
Voir objet 21.4534 Mo. Porchet
- Voir objet 21.4535 Mo. Marti Min Li
- N **22.3334 n Mo.**
de Quattro. Mettre en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences
- x **22.3425 n Ip.**
de Quattro. Cybercriminalité. Où en est la plateforme de données fédérale?
- 22.3426 n Ip.**
de Quattro. Quelle suite donne le Conseil fédéral aux recommandations du Contrôle fédéral des finances pour lutter contre la cybercriminalité?
- * **22.3914 n Ip.**
de Quattro. Renforcer l'apiculture
- * **22.3977 n Mo.**
de Quattro. Supprimer les commissions d'interchange pour les opérations de paiement des cartes de débit
Voir objet 22.3976 Mo. Maitre
- N **21.3055 n Mo.**
Dettling. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage
Voir objet 21.3053 Mo. Salzmann
- 21.3896 n Mo.**
Dettling. Transparence dans la banque de données sur le trafic des animaux
- 22.3438 n Ip.**
Dettling. Le Conseil fédéral conduit la population à une dépendance accrue
- x **22.3823 n Mo.**
Dettling. Non à un soutien financier aux "parlements bis"
- x **22.3836 n Mo.**
Dobler. Cyberexercices. Une stratégie générale pour la Suisse
- * **22.4005 n Ip.**
Dobler. Codes QR sur les médicaments. Notices en ligne en davantage de langues et renforcement de la sécurité des patients
- * **22.4081 n Po.**
Dobler. Stratégie globale de cybertest au DDPS
- * **22.4097 n Ip.**
Dobler. Modifications d'ordonnances réglant l'obligation de fournir et de communiquer des données. Mieux exploiter le potentiel de la transformation numérique et de la gestion des données dans le domaine de la santé
- 21.3262 n Mo.**
Egger Kurt. Toitures solaires sur les bâtiments existants
- 21.3320 n Ip.**
Egger Kurt. Garanties d'origine européennes. Inondation du marché suisse
- 21.3847 n Ip.**
Egger Kurt. Production de ciment pauvre en CO2. Analyse de la situation
- 22.3344 n Mo.**
Egger Kurt. Remplacer les chauffages électriques à résistance
- 22.3491 n Ip.**
Egger Kurt. Table ronde sur le photovoltaïque
- * **22.4237 n Ip.**
Egger Kurt. Permettre l'intégration verticale des entreprises d'approvisionnement énergétique et des producteurs d'électricité suisses via des contrats
- 21.3028 n Ip.**
Egger Mike. Loi Covid-19 et loi sur les épidémies.
Prendre au sérieux l'examen de la proportionnalité!
- 21.3113 n Mo.**
Egger Mike. Cesser de discriminer les nouveaux conducteurs âgés de 18 à 20 ans
- 21.3272 n Mo.**
Egger Mike. Réseau de stations-services à hydrogène. Procédures d'autorisation simplifiées
- 21.3507 n Ip.**
Egger Mike. Le Conseil fédéral temporise-t-il pour ce qui concerne le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons?
- 21.3915 n Ip.**
Egger Mike. Évaluation de la viande et des succédanés de viande. Éviter d'avoir deux poids deux mesures
- 21.3916 n Mo.**
Egger Mike. Pour une politique environnementale fondée sur des incitations plutôt que sur des taxes
- 21.4228 n Ip.**
Egger Mike. Primes d'assurance-maladie. Discrimination injustifiée de la Suisse orientale
- 22.3025 n Mo.**
Egger Mike. Pour une statistique de la consommation d'énergie plus transparente
- 22.3026 n Mo.**
Egger Mike. Préserver les ressources écologiques en régulant l'immigration
- 22.3225 n Mo.**
Egger Mike. Faciliter les procédures d'autorisation pour certains transports spéciaux
- x **22.3401 n Ip.**
Egger Mike. La politique freine-t-elle la production de denrées alimentaires d'origine animale?
- 22.3402 n Ip.**
Egger Mike. L'augmentation des tarifs de Swissgrid prévue pour 2023 est-elle justifiée?
- x **22.3449 n Ip.**
Egger Mike. Va-t-on enfin réaliser le projet S18 dans le Rheintal saint-gallois?
- x **22.3450 n Ip.**
Egger Mike. La sécurité énergétique et la sécurité alimentaire sont-elles menacées par des contradictions?

- 22.3846 n Mo.**
Egger Mike. Suppression temporaire de la surtaxe sur les huiles minérales
- * **22.3940 n Mo.**
Egger Mike. Prix exorbitants de l'électricité. Aider les ménages et les entreprises
- 21.3038 n Ip.**
Estermann. Questions concernant les mesures contre le Covid-19
- 21.3467 n Ip.**
Estermann. Décès après la vaccination
- 21.3468 n Ip.**
Estermann. Le vaccin du docteur Winfried Stöcker
- 21.3469 n Ip.**
Estermann. Tests de dépistage du coronavirus
- 21.3470 n Ip.**
Estermann. Covid-19. Preuves apportées par les tests
- 21.3479 n Mo.**
Estermann. Tests PCR. Le facteur essentiel écarté qui provoque de très mauvaises décisions
- 21.4026 n Mo.**
Estermann. Covid-19. Informer le public sur la vaccination
- 21.4027 n Mo.**
Estermann. Covid-19. Données statistiques sur les admissions aux soins intensifs
- 21.4028 n Ip.**
Estermann. Infections postvaccinales
- 21.4029 n Ip.**
Estermann. Infection au Covid-19. Taux de mortalité en hausse des personnes vaccinées
- 21.4030 n Mo.**
Estermann. Covid-19. Discrimination des personnes dont le système immunitaire fonctionne en raison des conclusions erronées tirées des évaluations des tests
- 22.3057 n Ip.**
Estermann. Comment se fait-il que Swissmedic autorise un vaccin contenant un composant non autorisé pour l'être humain?
- 22.3058 n Ip.**
Estermann. Statistiques sur les causes des décès
- 22.3059 n Mo.**
Estermann. L'OFSP dissimule-t-il délibérément des données?
- 22.3062 n Ip.**
Estermann. Acquisition de vaccins
- 22.3704 n Ip.**
Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (1)
- 22.3705 n Ip.**
Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (2)
- 22.3706 n Ip.**
Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (3)
- 22.3707 n Ip.**
Estermann. Correctifs nécessaires dans le système de santé? (4)
- NE 19.4202 n Mo.**
Eymann. Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments
- x **22.3525 n Ip.**
Farinelli. Stratégie visant à augmenter la proportion d'italophones parmi les cadres de l'administration fédérale. Où en sommes-nous?
- x **22.3648 n Ip.**
Farinelli. Vue d'ensemble consolidée des subventions octroyées aux niveaux cantonal et fédéral
- * **22.3938 n Mo.**
Farinelli. Augmenter l'attrait de l'armée par une reconnaissance générale de la formation
- * **22.3939 n Ip.**
Farinelli. Alptransit. Que sont devenus les contournements de Biasca et de Bellinzona?
- * **22.4009 n Ip.**
Farinelli. Gestion des vaccins et utilisation rationnelle des ressources
- x **20.4113 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour une loi qui concrétise la convention d'Istanbul (protection contre la violence faite aux femmes)
- x **20.4212 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Les médicaments Avastin et Lucentis font encore parler d'eux
- 20.4273 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Application de la loi sur les jeux d'argent. Des correctifs sont indispensables
- 21.3073 n Po.**
Fehlmann Rielle. Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins
- 21.3108 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Respect des règles d'éthique et de déontologie?
- 21.3109 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Besoin d'éthique et de transparence?
- 21.3395 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Volonté de museler les œuvres d'entraide suisses?
- 21.3816 n Po.**
Fehlmann Rielle. Collecte de données en lien avec les jeux vidéo. Une fatalité?
- 21.4077 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Réduire la teneur en sucre, surtout pour les enfants
- 21.4078 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Pour un budget sensible au genre
- 21.4215 n Po.**
Fehlmann Rielle. Pour une protection suffisante des victimes de violences sexuelles
- 21.4394 n Po.**
Fehlmann Rielle. Blanchiment d'argent. Plus de ressources et d'indépendance pour le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent

- 22.3211 n Ip.**
Fehlmann Rieille. Nécessité d'agir contre les "Puff Bars". E-cigarettes dangereuses et parfois illégales!
- 22.3564 n Mo.**
Fehlmann Rieille. Pour un renforcement des mesures contre le harcèlement sexuel au travail
- 22.3844 n Ip.**
Fehlmann Rieille. Evaluation de la loi sur les jeux d'argent. Se poser les bonnes questions pour prendre les bonnes mesures
- * **22.3924 n Ip.**
Fehlmann Rieille. Nutrition. Quand la Suisse veut empêcher l'adoption de normes protégeant les populations sud-américaines de l'obésité
- * **22.3942 n Ip.**
Fehlmann Rieille. Maladies psychiques. Quand la mesure devient une peine
- * **22.4180 n Ip.**
Fehlmann Rieille. Prévenir la grossophobie
- * **22.4208 n Mo.**
Fehlmann Rieille. Après l'acceptation d'AVS 21, il est temps de réaliser l'égalité salariale entre femmes et hommes
- * **22.4210 n Ip.**
Fehlmann Rieille. Scandale Avastin/Lucentis. Suite d'un dialogue de sourds
- x **20.4147 n Ip.**
Feller. Pourquoi les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG ne sont-ils soudainement plus publiés?
- x **20.4148 n Mo.**
Feller. Autoriser la Centrale de compensation à continuer de publier les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG
- N **20.4199 n Mo.**
Feller. Garantir la transparence des hypothèses et des modalités de calcul des primes de l'assurance-maladie obligatoire
- x **20.4410 n Mo.**
Feller. Rembourser l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales aux sociétés de sauvetage
- 20.4532 n Ip.**
Feller. Comment l'Office fédéral de l'énergie a-t-il sélectionné les quatre labels du bâtiment dont il assure la promotion?
- 21.3036 n Mo.**
Feller. Encourager les entreprises à constituer des réserves de crise
- 21.3071 n Ip.**
Feller. Assurance-maladie obligatoire. Les conflits d'intérêts de l'OFSP ne sont-ils pas manifestes?
- 21.3780 n Mo.**
Feller. Résilier le contrat qui lie Sasis SA à l'OFSP pour garantir l'impartialité de la Confédération et éviter les conflits d'intérêts dans le système de santé
- 21.3782 n Ip.**
Feller. Contrat de livraison de données conclu entre l'OFSP et Sasis. Pourquoi l'OFSP n'exerce-t-il pas lui-même les tâches que la loi lui confie?
- 21.3942 n Ip.**
Feller. Les frais de gestion et les charges d'exploitation de Compenswiss sont-ils présentés de façon complète, exacte et transparente?
- x **21.4172 n Mo.**
Feller. La Confédération doit payer ce qu'elle doit à l'AVS et à l'AI
- 21.4173 n Ip.**
Feller. Pourquoi les droits de timbre n'apparaissent-ils plus comme des frais de gestion des fonds de l'AVS, de l'AI et des APG?
- 21.4415 n Ip.**
Feller. Pourquoi la Confédération boude-t-elle une technologie innovante de diagnostic d'infections développée par une entreprise basée en Suisse?
- 22.3039 n Ip.**
Feller. Le Conseil fédéral est-il prêt à lever les secrets autour du fonctionnement et de la vente de la société Publibike?
- 22.3222 n Po.**
Feller. Gaz à effet de serre en Suisse. Pour un bilan annuel plus rapide
- x **22.3503 n Ip.**
Feller. Compensation de l'augmentation réelle des coûts de production dans l'agriculture
- x **22.3597 n Ip.**
Feller. Les rendements obtenus par les assureurs-maladie sur les placements financiers (992 millions de francs en 2019), servent-ils à diminuer les primes à la charge des assurés?
- * **22.3930 n Po.**
Feller. Affecter la totalité des revenus du capital placé sur les marchés financiers par les assureurs-maladie à la réduction des primes
- * **22.3999 n Ip.**
Feller. Abandon de la technologie Wako sur le tronçon ferroviaire Lausanne-Berne. Qui est responsable de ce fiasco?
- 21.3090 n Po.**
Feri Yvonne. Discrimination des femmes en raison de l'âge
- 21.3114 n Mo.**
Feri Yvonne. Aider les travailleurs du sexe
- 21.3115 n Po.**
Feri Yvonne. Troubles musculosquelettiques. Situation en matière d'offre de soins
- 21.3850 n Mo.**
Feri Yvonne. Création d'un office fédéral de la famille, des générations et de la société
- 21.4059 n Po.**
Feri Yvonne. Suivi du dossier électronique du patient
- 21.4399 n Po.**
Feri Yvonne. Compensation des coûts supplémentaires liés à la maladie coeliaque
- 21.4486 n Mo.**
Feri Yvonne. Octroi d'un financement de départ pour le conseil juridique dans le cadre de l'aide sociale

- x **22.3432 n** Ip.
Feri Yvonne. Érythrée. Vers quelle politique de renvoi nous dirigeons-nous?
 - x **22.3732 n** Ip.
Feri Yvonne. Lutter contre la publicité illicite pour la chirurgie esthétique
 - x **22.3733 n** Ip.
Feri Yvonne. Que faire contre le taux d'infraction élevé constaté lors d'achats tests d'alcool par des mineurs sur Internet?
 - * **22.4110 n** Ip.
Feri Yvonne. Violences sexualisées chez les jeunes. Des chiffres effrayants
 - x **20.4054 n** Ip.
Fiala. Ralentissement de la numérisation des chemins de fer?
 - x **20.4180 n** Ip.
Fiala. Affaire Crypto. Des conséquences durables pour la Suisse?
 - 20.4529 n** Mo.
Fiala. Améliorer la recherche sur les antibiotiques grâce à des mesures d'incitation à la demande
 - 21.3349 n** Ip.
Fiala. Accord-cadre Suisse-UE. Est-il le préalable à la conclusion d'autres accords?
 - 21.4465 n** Ip.
Fiala. Armes à micro-ondes. Une menace réelle pour la Suisse aussi?
 - 22.3662 n** Mo.
Fiala. Gestion des risques. Savoir où se trouve l'abri PC le plus proche et contrôler la qualité et les équipements
 - * **22.4037 n** Ip.
Fiala. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
 - x **20.4196 n** Ip.
Fischer Roland. Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels
 - 20.4648 n** Mo.
Fischer Roland. Accès privilégié au marché pour les produits durables
 - 21.3413 n** Ip.
Fischer Roland. Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Avancement des travaux
 - 21.3414 n** Ip.
Fischer Roland. Produits importés en Suisse. Réduire les retombées négatives à l'étranger
 - 21.3859 n** Ip.
Fischer Roland. Une convention pour renforcer et compléter les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
 - 21.4596 n** Mo.
Fischer Roland. Axer la compensation des émissions de gaz à effet de serre de l'administration fédérale sur l'objectif zéro émission nette
 - 22.3470 n** Mo.
Fischer Roland. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
Voir objet 22.3469 Mo. Andrey
Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin
Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline
 - 22.3789 n** Mo.
Fischer Roland. Finances de la Confédération. Davantage de sécurité juridique, de fiabilité et de transparence
 - * **22.4078 n** Po.
Fischer Roland. Bienvenue dans le club climatique international. Ensemble, nous atteindrons l'objectif zéro net!
 - * **22.4188 n** Po.
Fischer Roland. Pour un frein à l'endettement au service de la croissance
 - x **20.4155 n** Ip.
Fivaz Fabien. Véhicules hybrides rechargeables. Quel impact pour les véhicules qui ne sont jamais chargés?
 - 20.4460 n** Ip.
Fivaz Fabien. Défis écologiques concernant le Doubs
 - 20.4696 n** Po.
Fivaz Fabien. Assainir systématiquement les seuils inutiles sur les cours d'eau suisses
 - 21.3553 n** Ip.
Fivaz Fabien. Les variétés végétales résistantes aux herbicides sont-elles compatibles avec l'objectif de réduction des risques liés aux pesticides?
 - 21.3745 n** Ip.
Fivaz Fabien. Planification et développement des effectifs de l'armée
 - 21.3809 n** Ip.
Fivaz Fabien. Innovation sociale. Parent pauvre de la politique d'innovation de la Confédération
 - 21.4214 n** Mo.
Fivaz Fabien. Non-association à Horizon 2021-2027. Compléter les mécanismes prévus pour assurer l'avenir de la recherche et de l'innovation en Suisse
 - 21.4286 n** Mo.
Fivaz Fabien. Revoir la réglementation pour permettre les modèles agricoles alternatifs, en particulier les micro-fermes
 - 21.4424 n** Ip.
Fivaz Fabien. Planification et développement des effectifs de l'armée
 - 21.4498 n** Po.
Fivaz Fabien. Publicité de surveillance. Interdire la publicité basée sur la collecte de données et le profilage
 - 22.3494 n** Ip.
Fivaz Fabien. Stop à l'arbitraire. Le statut S pour tous les réfugiés en provenance d'Ukraine
 - 22.3722 n** Po.
Fivaz Fabien. Pour une meilleure cohérence entre les plans climats cantonaux
 - x **22.3744 n** Ip.
Fivaz Fabien. Clarifier certains points du recensement de l'armée en 2021

- x **22.3746 n Ip.**
Fivaz Fabien. Comment garantir les effectifs de la protection civile?
- * **22.4178 n Ip.**
Fivaz Fabien. Ressources génétiques. Quelle position défend la Suisse dans le cadre des négociations de la COP 15?
- 20.4717 n Mo.**
Flach. Souveraineté numérique sur les données médicales
- 20.4718 n Ip.**
Flach. Quel serait le meilleur emplacement pour accueillir les électrolyseurs qui produiront l'hydrogène destiné à combler nos besoins hivernaux d'électricité?
- 22.3480 n Mo.**
Flach. Entreprises publiques et transparence des loyers
- 22.3481 n Ip.**
Flach. Clarifier le rôle de la navigation de haute mer suisse en matière de sanctions et d'accords internationaux
- 22.3699 n Ip.**
Flach. Article 964i CO. Les négociants en matières premières doivent-ils vraiment déclarer dès aujourd'hui les paiements effectués au profit de gouvernements?
- * **22.4142 n Ip.**
Flach. Nouvelle directive CSR. Conséquences pour la Suisse
- x **20.4154 n Mo.**
Fluri. Biodiversité, Constitution fédérale et 30 fois plus de courant
- x **20.4226 n Po.**
Fluri. Effets sur la biodiversité de la pratique de la Confédération en matière de subventions
- 20.4603 n Mo.**
Fluri. Incrire la stratégie sur les sols dans la loi et la mettre en oeuvre
- x **22.3422 n Ip.**
Fluri. Quel soutien la Confédération apporte-t-elle aux villes et aux agglomérations dans la mise en oeuvre de sa Stratégie pour le développement durable 2030 et la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030?
- * **22.4056 n Ip.**
Fluri. Compactage des sols. De quelles données le Conseil fédéral dispose-t-il à ce jour?
- 21.3131 n Mo.**
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser
- 21.3133 n Mo.**
Fridez. Poste. Fuite en avant dans la numérisation, aujourd'hui dans l'accès aux prestations du service à domicile, au détriment des personnes âgées et des régions excentrées
- 21.3305 n Ip.**
Fridez. Quelle est la suite prévue pour le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent?
- 21.3306 n Ip.**
Fridez. Sécurité du personnel civil de la douane dans les engagements sur le terrain
- 21.3840 n Mo.**
Fridez. LAMal. Reconnaissance des soins prodigués par les pédicures-podologues diplômés pour les patients souffrant d'une artériopathie périphérique symptomatique
- 21.3841 n Po.**
Fridez. Renforcer nos moyens de défense contre les agents biologiques et le bioterrorisme
- 21.4013 n Ip.**
Fridez. Quid de l'accès au pass sanitaire en cas de contre-indication à la vaccination contre le Covid-19?
- 21.4565 n Mo.**
Fridez. Donner accès au pass sanitaire national aux personnes présentant une contre-indication médicale à la vaccination contre le Covid-19
- * **22.4166 n Ip.**
Fridez. Exigences de formation des psychologues pour la prise en charge de leurs prestations par la LAMal
- x **20.4079 n Ip.**
Friedl Claudia. La moule quagga menace les écosystèmes et les zones de captage d'eau potable
- x **20.4080 n Ip.**
Friedl Claudia. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation menace-t-elle les objectifs de politique étrangère de notre pays?
- 20.4420 n Ip.**
Friedl Claudia. Recherche de la vérité sur les personnes disparues au Sri Lanka
- 21.3256 n Ip.**
Friedl Claudia. Produits phytosanitaires dans des sols non traités
- 21.3257 n Ip.**
Friedl Claudia. Sri Lanka. Rassembler des preuves en vue de futurs procès en responsabilité
- 21.3258 n Ip.**
Friedl Claudia. Importance de la société civile dans la politique étrangère
- 21.3259 n Ip.**
Friedl Claudia. Convention de l'ONU relative aux entreprises et aux droits de l'homme
- 21.3337 n Ip.**
Friedl Claudia. Mettre en oeuvre intégralement l'Agenda 2030!
- 21.3746 n Mo.**
Friedl Claudia. Dévalaison des poissons dans le Rhin. Protéger les anguilles et les autres poissons migrateurs
- 21.3844 n Mo.**
Friedl Claudia. Dérive de produits phytosanitaires dans des habitats proches de l'état naturel. Monitoring
- 21.3867 n Ip.**
Friedl Claudia. Bélarus. Regarder et ne rien faire?
- 21.4147 n Ip.**
Friedl Claudia. Quels enseignements a-t-on tirés des livraisons d'isopropanol à la Syrie?
- 21.4551 n Po.**
Friedl Claudia. Soutenir la société civile dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption
- 21.4552 n Ip.**
Friedl Claudia. Budget CO2 et action de la Suisse

- 21.4553 n Ip.**
Friedi Claudia. Supprimer toute forme de subvention des agents énergétiques fossiles. Quand cet objectif sera-t-il réalisé?
- 22.3322 n Ip.**
Friedi Claudia. Budget CO2. Part des gaz à effet de serre
- 22.3442 n Po.**
Friedi Claudia. Étudier le rôle de la Suisse dans le financement et le soutien du régime de Vladimir Poutine
- 22.3629 n Ip.**
Friedi Claudia. Comment renforcer la Convention sur les armes chimiques?
- * **22.4232 n Mo.**
Friedi Claudia. Lutter de manière efficace contre le blanchiment d'argent dans le secteur immobilier en garantissant la transparence des prix de vente
- * **22.4239 n Ip.**
Friedi Claudia. Lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale. La Suisse doit s'engager au sein des organisations internationales en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent
- 21.4016 n Ip.**
Friedli Esther. Une Suisse à dix millions d'habitants. Quelles seront les conséquences de l'évolution démographique?
- 22.3423 n Ip.**
Friedli Esther. Endiguer la vague de migration illégale dans la vallée saint-galloise du Rhin
- 22.3559 n Ip.**
Friedli Esther. Le Conseil fédéral compromet-il la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse?
- * **20.4059 n Mo.**
Funiciello. Éliminer une tache aveugle. Créer une chaire d'économie féministe!
- 21.3302 n Ip.**
Funiciello. Pratique des tribunaux dans les affaires d'homicides. Analyse en fonction des sexes
- 21.3768 n Mo.**
Funiciello. Stop Talking Start Funding
- 21.4472 n Mo.**
Funiciello. Soumettre les dividendes aux cotisations sociales
- 21.4642 n Mo.**
Funiciello. Réduire le temps de travail!
- * **N 22.3333 n Mo.**
Funiciello. Mettre en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences
- * **22.4039 n Ip.**
Funiciello. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- * **22.4175 n Mo.**
Funiciello. Instaurer un salaire minimum sans plus attendre!
- 21.3770 n Mo.**
Gafner. Procédure de notification pour les produits à base de produits naturels destinés à fortifier ou à protéger les plantes
- 21.4577 n Mo.**
Gafner. Un réseau de stations-services à hydrogène dans toute la Suisse d'ici à 2025
- * **22.3419 n Ip.**
Gafner. Où l'armée trouve-t-elle ses informations?
- 22.3420 n Ip.**
Gafner. Covid-19. Analyse des mesures étatiques prises pour lutter contre la pandémie
- * **22.3665 n Ip.**
Gafner. L'ONG B'Tselem et sa campagne incendiaire contre Israël
- * **22.3941 n Mo.**
Gafner. Surmortalité record. Institution d'une commission d'enquête extraparlementaire
- * **22.3989 n Ip.**
Gafner. Quid des priorités fixées par le Conseil fédéral en matière de biodiversité?
- 20.4545 n Mo.**
Geissbühler. Obligation de déclarer les plantations de chanvre
- 21.4206 n Mo.**
Geissbühler. Les enfants conçus grâce à un don de sperme devraient avoir la possibilité de connaître leur père biologique dès l'âge de 4 ans
- * **22.3399 n Ip.**
Geissbühler. Entamer des négociations avec le régime au pouvoir en Érythrée
- * **22.3531 n Ip.**
Geissbühler. L'incohérence des dispositions légales régissant l'utilisation du cannabis, stupéfiant contenant du THC, doit être corrigée
- * **22.3532 n Ip.**
Geissbühler. 85 pour cent des denrées alimentaires contenant du cannabis présentent un taux de THC trop élevé
- * **22.3533 n Ip.**
Geissbühler. Cannabis. Les essais pilotes soulèvent de nombreuses questions
- * **22.4111 n Mo.**
Geissbühler. Moins de bureaucratie dans les professions des soins
- 21.4133 n Mo.**
Giacometti. Promotion des capacités d'abattage régionales pour éviter les longs transports d'animaux
Voir objet 21.4134 Mo. Munz
- * **22.3583 n Ip.**
Giacometti. Candidatures déposées en italien dans le domaine scientifique. Garantir le respect du plurilinguisme
- * **22.3584 n Ip.**
Giacometti. Respect de chacune des langues nationales dans les milieux académiques et scientifiques
- * **22.3952 n Mo.**
Giacometti. Tenir compte des caractéristiques spécifiques des ânes, des mulets et des bardots dans l'ordonnance sur la protection des animaux
- * **20.4019 n Po.**
Giezendanner. Geler immédiatement le lancement du secteur d'activité des trains de nuit

- 21.4529 n Mo.**
Giezendanner. Soumettre à une vaste consultation les Perspectives d'évolution du transport 2050
- * **22.3202 n Mo.**
Giezendanner. Compenser la hausse des prix du carburant. Aider la classe moyenne et les PME
- 22.3295 n Mo.**
Giezendanner. Infrastructures cyclables. Pour que les utilisateurs participent aux coûts
- 22.3842 n Ip.**
Girod. Sécurité de l'approvisionnement. Utiliser la réserve d'énergie hydraulique
- 21.3715 n Mo.**
Glanzmann. Programme d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées
- 22.3692 n Mo.**
Glanzmann. Déclarations de non-réexportation de matériel de guerre. Rendre possible leur levée et accroître la marge de manœuvre de la Suisse
- 20.4436 n Ip.**
Glarner. Soutien accordé aux organisations d'entraide qui prennent part à des campagnes précédant des votations
- 20.4516 n Mo.**
Glarner. Relever l'âge de la retraite des collaborateurs des services de navigation aérienne
- 21.3224 n Ip.**
Glarner. Vaccinations anti-Covid-19. Maximiser la protection de la santé au lieu de privilégier les personnes vaccinées
- 21.4295 n Mo.**
Glarner. Adaptation et extension des articles 88 alinéas 2ss LAsi et 22 alinéa 1 OA
- 21.4605 n Ip.**
Glarner. Transferts d'argent des requérants d'asile et des migrants vers leur pays d'origine. État des lieux
- * **22.3932 n Mo.**
Glarner. Supprimer les entraves commerciales à l'importation de véhicules d'occasion
- * **20.4129 n Ip.**
Glärtli. Détermination des résultats des élections et votations. Failles de sécurité
- 20.4725 n Ip.**
Glärtli. Changements structurels découlant de la crise du coronavirus. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre?
- 20.4726 n Mo.**
Glärtli. Sortir plus vert de la crise du coronavirus. Pour un programme d'impulsion durable qui crée des emplois permettant de protéger le climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les services à la personne
- 21.3580 n Ip.**
Glärtli. Réglementation de la reconnaissance faciale dans l'espace public
- 21.4058 n Mo.**
Glärtli. Faciliter la délivrance de visas aux familles des Afghans présents en Suisse et aux défenseurs des droits de l'homme afghans
- 22.3685 n Mo.**
Glärtli. Promouvoir la démocratie dans le cadre d'une politique active pour la paix. La Suisse doit participer au Fonds européen pour la démocratie
- 22.3764 n Mo.**
Glärtli. Créer un "droit à la libre utilisation" pour permettre une utilisation durable des appareils électriques
- 22.3765 n Po.**
Glärtli. A quelles conditions une réduction du temps de travail pourrait-elle contribuer à protéger le climat et à favoriser la justice sociale?
- 22.3820 n Mo.**
Glärtli. Mesures de lutte contre les microplastiques issus de textiles. Accords sectoriels
- * **22.4204 n Mo.**
Glärtli. Qui dit manque d'électricité dit aussi manque d'efficacité. Il faut en priorité mettre en oeuvre des mesures d'efficacité supplémentaires
- 21.3254 n Ip.**
Gmür Alois. Faire du lac de Sihl un réservoir d'énergies renouvelables
- 21.3705 n Mo.**
Graber. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Les appartements vides ne sont pas des résidences secondaires!
- 21.3721 n Mo.**
Graber. Les boîtes aux lettres doivent pouvoir rester là où elles se trouvent (garantie de la situation acquise) Voir objet 21.3415 Mo. Ruppen
- 21.4351 n Mo.**
Graber. Changement d'affectation de constructions et d'installations jugées dignes de protection hors zone à bâtrir
- 21.4371 n Mo.**
Graber. Contre le loup, mobiliser le service civil
- * **22.3948 n Mo.**
Graber. Pas de compromis sur le service public. Abolir le courrier B pour les lettres
- * **22.4023 n Mo.**
Graber. Saisir une chance unique. Transformer le tunnel du Lötschberg en tunnel routier
- * **20.4287 n Mo.**
Graf-Litscher. Recherche concernant les effets des remèdes naturels sur le renforcement du système immunitaire et sur le traitement des infections virales. Il y a urgence.
- * **22.4002 n Ip.**
Graf-Litscher. Absence de transparence dans l'acquisition du futur CMS de la Confédération pour 145 millions de francs
- 22.3329 n Mo.**
Gredig. Règles de naturalisation équitables. Tenir compte de la mobilité
- 22.3330 n Mo.**
Gredig. Règles de naturalisation équitables. La faiseuse de Suisses

- x **22.3751 n Po.**
Gredig. Stratégie en matière de personnel au sein du DFAE. Renforcer la perméabilité et la flexibilité
- * **22.4036 n Ip.**
Gredig. Violations intolérables des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
- NE **17.3888 n Mo.**
Grin. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux
- x **20.3973 n Mo.**
Grin. Sauver l'économie sucrière indigène qui est en grand danger!
- 20.4595 n Mo.**
Grin. Réforme du deuxième pilier, abandon partiel ou total du montant de coordination pour le calcul des primes
- 21.3077 n Mo.**
Grin. Une campagne nationale de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les cantons, contre le fléau actuel qu'est le littering
- 21.3838 n Po.**
Grin. Alerte sur les cocktails alcool et médicaments
- 21.3839 n Po.**
Grin. Ecoles polytechniques fédérales. Stagnation des étudiants en architecture et en construction ainsi qu'en géomatique
- 21.4149 n Mo.**
Grin. Extension des modes d'autoconsommation de courant électrique
- x **22.3433 n Ip.**
Grin. Réduire la production agricole en Suisse, alors que des millions de personnes ne mangent pas à leur faim dans le monde. Cela est-il raisonnable?
- x **22.3538 n Ip.**
Grin. Etablissement d'une zone de verdure et autres mesures paysagères autour de la zone constructible d'un village
- x **22.3666 n Ip.**
Grin. Les nouveaux conducteurs, les conducteurs professionnels et les formateurs sont les parents pauvres du soutien fédéral pour la formation
- 22.3819 n Mo.**
Grin. Supprimer la nouvelle mesure des 3,5 pour cent de surface de promotion de la biodiversité sur les terres ouvertes
- * **22.4087 n Ip.**
Grin. Obtenir des prix justes pour les producteurs agricoles est un enjeu social et éthique
- x **20.4032 n Ip.**
Grossen Jürg. Les poissons meurent au Blausee. Les eaux souterraines ont-elles été polluées par des activités en rapport avec l'assainissement du tunnel de faîte du Lätschberg?
- x **20.4108 n Ip.**
Grossen Jürg. Écornage des animaux de rente
- 20.4629 n Ip.**
Grossen Jürg. En dépit des paiements directs versés pour les prestations écologiques, le recul de la biodiversité se poursuit dans l'agriculture. Comment le Conseil fédéral entend-il s'attaquer à ce problème?
- 20.4630 n Ip.**
Grossen Jürg. La surproduction de fourrage compromet-elle la sécurité alimentaire?
- 21.3371 n Mo.**
Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires
- 22.3318 n Ip.**
Grossen Jürg. Renforcer la sécurité alimentaire, réduire la production et la consommation de viande
- N **22.3321 n Mo.**
Grossen Jürg. Assurer la stabilité du réseau électrique à moindre coût grâce à l'intégration des acteurs de taille petite ou moyenne sur le marché de l'énergie de réglage
- 22.3483 n Ip.**
Grossen Jürg. Quelle est la part réelle des matières premières russes négociées en Suisse?
- x **22.3484 n Ip.**
Grossen Jürg. Le cinquième train de sanctions de l'UE contre la Russie et le Bélarus concerne le charbon
- 22.3655 n Ip.**
Grossen Jürg. Pétrole et produits pétroliers raffinés. Sanctions de l'UE contre la Russie et le Bélarus
- 20.4356 n Mo.**
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique
- N **20.4495 n Mo.**
Grüter. Participation de la Confédération à la création et au fonctionnement de l'institut national de test pour la cybersécurité
- x **22.3537 n Mo.**
Grüter. Adapter les limites de poids aux réalités actuelles pour tous les camping-cars
- * **22.3907 n Mo.**
Grüter. Intégration des données concernant les bateaux et leurs conducteurs dans le système d'information relatif à l'admission à la circulation
- x **22.3628 n Ip.**
Gschwind. Une gestion forestière ultramécanisée est-elle compatible avec une exploitation durable des forêts?
- 20.4323 n Mo.**
Gugger. Bêtes tuées par des grands prédateurs. Équité en matière de dédommagement
- 21.3411 n Ip.**
Gugger. La Suisse a besoin d'un entrepreneuriat social
- 21.3891 n Mo.**
Gugger. Encourager les entreprises sociales
- 21.4316 n Ip.**
Gugger. Regrouper les activités de cyberdéfense
- 21.4317 n Ip.**
Gugger. Disparition des insectes. Combien de temps reste-t-il pour prendre des mesures ambitieuses de protection et de promotion dans tous les domaines politiques pertinents?

- 21.4318 n Mo.**
Gugger. Exonérer le biogaz de la taxe sur le CO₂
- 21.4614 n Ip.**
Gugger. La société KPMG a écrit en 2019 que les ressources en personnel n'étaient pas suffisantes pour gérer l'homologation des pesticides en Suisse. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises depuis?
- 21.4615 n Mo.**
Gugger. Signaler les infractions aux règles de conformité sans crainte de sanctions
- 22.3838 n Mo.**
Gugger. Protection contre l'introduction unilatérale du modèle de l'agence sur le marché automobile
- 22.3848 n Ip.**
Gugger. Réglementer les déchets toxiques générés par les cigarettes électroniques
- 22.3849 n Ip.**
Gugger. Le glyphosate nuit aux bourdons. Que fait le Conseil fédéral?
- * **22.4228 n Ip.**
Gugger. Couper court à l'accumulation d'acide trifluoroacétique dans l'eau. Il faut des mesures à l'échelle nationale
- * **22.4229 n Ip.**
Gugger. Où en est le Conseil fédéral en ce qui concerne les mesures écologiques pour les améliorations structurales?
- * **22.4230 n Ip.**
Gugger. Intégrer davantage l'intelligence artificielle dans la cybersécurité du DDPS?
- 20.4419 n Mo.**
Guggisberg. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité! Voir objet 20.4403 Mo. Salzmann
- 21.3512 n Mo.**
Guggisberg. L'administration fédérale doit apporter sa contribution à la réduction de la dette engendrée par la crise du coronavirus
- 22.3406 n Ip.**
Guggisberg. Y a-t-il des lacunes dans la surveillance de la Poste?
- * **22.3950 n Mo.**
Guggisberg. Le chaos des compétences à la Poste doit faire place à une surveillance renforcée
- * **20.4024 n Ip.**
Gutjahr. Optimiser à long terme le réseau des routes nationales en adaptant priorités et capacités
- * **20.4094 n Ip.**
Gutjahr. L'ordonnance sur les produits de construction est-elle tenue pour quantité négligeable dans les appels d'offres pour les bâtiments de la Confédération?
- 20.4647 n Mo.**
Gutjahr. Dissoudre la Commission de la politique économique
- 20.4649 n Mo.**
Gutjahr. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables
- 21.3339 n Ip.**
Gutjahr. Quels sont les projets et les moyens de promotion en faveur de la construction en bois et de l'association Lignum?
- 21.3846 n Mo.**
Gutjahr. Reconnaître légalement que les données contenues dans le système Siac constituent une preuve du respect par les sous-traitants des conditions de travail et de salaire
- * **22.3631 n Ip.**
Gutjahr. Comment la Confédération garantit-elle une production durable d'acier en Suisse à partir du recyclage de la ferraille afin de réduire les difficultés de livraison?
- * **22.3990 n Mo.**
Gutjahr. Contre la pénurie par des conventions d'épargne et des plans d'économie
- 21.3716 n Mo.**
Gysi Barbara. Pertes de gain pour cause de maladie ou d'accident. Mettre en place une assurance indemnités journalières obligatoire pour tous les travailleurs
- * **22.3424 n Ip.**
Gysi Barbara. Rénovation ou construction de logements dans le but d'obtenir des rendements élevés. Répercussions sur les retraités et les prestations complémentaires
- 22.3488 n Ip.**
Gysi Barbara. Prendre de toute urgence des mesures pour maintenir le personnel dans les soins infirmiers
- * **22.3988 n Ip.**
Gysi Barbara. La qualité des soins est-elle meilleure dans les EMS coûteux?
- * **22.4065 n Ip.**
Gysi Barbara. Attaque en règle contre le personnel de la Confédération. De quoi parlons-nous au juste? (1)
- * **22.4104 n Mo.**
Gysi Barbara. Adapter l'allocation de fonds aux organisations de personnes handicapées pour renforcer l'auto représentation
- * **20.4384 n Po.**
Gysin Greta. Entreprises liées à la Confédération. Pour une représentation équitable des quatre langues nationales au sein de la direction et des cadres supérieurs
- 20.4429 n Mo.**
Gysin Greta. Guichets régionaux de premier recours pour les victimes d'abus et de discrimination au travail
- 20.4492 n Ip.**
Gysin Greta. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail. Les accorder à toutes les entreprises de transports publics
- 21.3084 n Mo.**
Gysin Greta. Victimes de violences de genre. Supprimer les frais de procédure
- 21.3139 n Mo.**
Gysin Greta. Protection de la santé. Incrire dans la législation le droit des travailleurs de ne pas être atteignables pendant leur temps libre

- 21.3301 n Mo.**
Gysin Greta. Entreprises de transport public. Uniformiser le droit aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail
- 21.3733 n Mo.**
Gysin Greta. Protéger les jeunes pères contre le licenciement
- 21.3734 n Mo.**
Gysin Greta. Accorder le congé de paternité même en cas de décès de l'enfant
- 21.4045 n Mo.**
Gysin Greta. Rouvrir dès que possible une représentation à Kaboul
- 21.4282 n Mo.**
Gysin Greta. Deuxième pilier. Régler le concubinage dans la loi
- 21.4283 n Mo.**
Gysin Greta. Concubinage et séparation. Adapter la législation
- 21.4469 n Po.**
Gysin Greta. Délocalisations chez Swisscom. Le Conseil fédéral doit se positionner clairement
- 21.4530 n Mo.**
Gysin Greta. Transparence de la publicité politique diffusée sur les médias sociaux
- 22.3082 n Po.**
Gysin Greta. Pour une pondération du minimum vital fondée sur le genre
- 22.3083 n Mo.**
Gysin Greta. Médiatisation des procès pénaux. La protection de la personnalité de la victime doit primer. Garantir le droit à une audience à huis clos et à l'exclusion des médias
- 22.3157 n Ip.**
Gysin Greta. L'interdiction de contact et l'interdiction géographique protègent-elles suffisamment les victimes de violence numérique?
- x 22.3500 n Ip.**
Gysin Greta. Égalité des chances et des droits pour les personnes LGBTIQ plus
- x 22.3590 n Ip.**
Gysin Greta. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur IT. Il faut des actes concrets pour remédier au manque de talents
- 22.3714 n Po.**
Gysin Greta. Promouvoir l'égalité des genres. Clarifier et actualiser les notions d'égalité et de discrimination fondée sur le sexe ou le genre
- * 22.4086 n Po.**
Gysin Greta. Étude sur le coût des actes de violence fondés sur le genre
- * 22.4157 n Mo.**
Gysin Greta. À travail égal, salaire enfin vraiment égal!
- * 22.4159 n Mo.**
Gysin Greta. Égalité aussi au niveau salarial
- 22.3403 n Ip.**
Haab. Fragilisation des cultures
- *** **22.4040 n Ip.**
Haab. Objectif de réduction en matière d'azote. Il faut tenir compte des pertes inévitables
- 21.3346 n Ip.**
Heer. Scandales à l'UNRWA
- 22.3701 n Ip.**
Heer. Vente de Ruag Ammotec
- x 22.3818 n Mo.**
Heer. Non au socialisme de l'Etat obèse, de l'impôt glouton et de la redistribution sans limite. Oui à des solutions responsables, oui à une compensation du renchérissement pour les rentes AVS par des moyens raisonnables
- x 20.3956 n Mo.**
Heimgartner. RPLP. Il ne faut pas pénaliser davantage encore les entreprises et les consommateurs pendant la crise du coronavirus
- 20.4653 n Mo.**
Herzog Verena. Diminuer la prescription de psychotropes dans les maisons de retraite
- 21.3377 n Mo.**
Herzog Verena. Combler les lacunes de la loi sur les épidémies
- 21.3795 n Mo.**
Herzog Verena. Empêcher que des médicaments efficaces et peu coûteux ne soient retirés du marché. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement
- x 22.3734 n Ip.**
Herzog Verena. "Hey You". La brochure d'éducation sexuelle qui est inadaptée aux élèves de 12 ans
- *** **22.4033 n Mo.**
Herzog Verena. Covid-19. Accès rapide à la prophylaxie pour les patients à haut risque
- 20.4557 n Ip.**
Hess Erich. La Confédération a-t-elle financé la campagne des partisans de l'initiative pour des entreprises responsables?
- 20.4563 n Mo.**
Hess Erich. Prestations allouées au personnel de Skyguide. Stop aux excès sur le dos du contribuable
- 20.4588 n Mo.**
Hess Erich. Dissolution de la Commission fédérale contre le racisme
- 20.4591 n Mo.**
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes
- 21.3901 n Mo.**
Hess Erich. Produire de l'électricité avec moins d'émissions de CO2 grâce à l'énergie nucléaire
- 21.3923 n Mo.**
Hess Erich. Impôt fédéral direct. Introduction d'un taux d'imposition unique
- 22.3621 n Po.**
Hess Erich. Instaurer les conditions nécessaires à la construction de nouvelles centrales nucléaires
- 21.3944 n Mo.**
Hess Lorenz. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal

- x **21.4386 n Ip.**
Huber. Importation problématique d'aliments contenant des pesticides. Trajectoire de réduction
- x **22.3439 n Ip.**
Huber. Poursuite de l'extensification malgré une participation très importante des milieux agricoles à la promotion de la biodiversité
- 20.4672 n Mo.**
Humbel. Établir un calendrier contraignant pour la transformation numérique dans le système de santé
- 20.4721 n Mo.**
Humbel. Mise en oeuvre effective des évaluations ETS
- 21.3924 n Mo.**
Humbel. Assurer la sécurité financière du dossier électronique du patient
- 21.3925 n Mo.**
Humbel. Utiliser le dossier électronique du patient comme une infrastructure de communication et simplifier les droits d'accès
- * **22.4244 n Ip.**
Humbel. Promouvoir la dialyse à domicile
- * **22.4245 n Mo.**
Humbel. Halte au gaspillage des médicaments!
- 20.4278 n Ip.**
Hurni. Aviation. Un comportement loyal envers les consommateurs serait un minimum au vu des aides versées!
- x **20.4381 n Po.**
Hurni. Pour une véritable étude de la fiscalité des robots
- 20.4445 n Mo.**
Hurni. Rentes de veuf. Mettre fin maintenant à une règle illicite, contraire à l'égalité et surannée
- 21.3059 n Mo.**
Hurni. Éviter les faux départs de caisse-maladie
- 21.3060 n Ip.**
Hurni. Assureurs et soignants. Une seule et même structure?
- 21.3061 n Ip.**
Hurni. Streaming musical et soutien aux créateurs de contenus. Mauvaise note pour la Suisse
- 21.3135 n Ip.**
Hurni. Le lac de Neuchâtel n'est pas une décharge à munitions!
- 21.3637 n Mo.**
Hurni. Limiter les rendements des émetteurs de cartes bancaires faits sur le dos des PME
- 21.4035 n Ip.**
Hurni. Tests Covid. Tous les laboratoires sont-ils fiables?
- 21.4074 n Ip.**
Hurni. La Poste. Encore un service public?
- 21.4146 n Po.**
Hurni. Zones 30 kilomètres/heure sans passages piétons. Labyrinthe pédagogique?
- 21.4396 n Mo.**
Hurni. Pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, il faut introduire un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts
- 21.4475 n Ip.**
Hurni. Sels d'aluminium. La Suisse va-t-elle revoir sa copie?
- 22.3070 n Ip.**
Hurni. De la pertinence d'indiquer son statut d'état civil
- 22.3071 n Ip.**
Hurni. Armes suisses au Moyen-Orient. Neutralité ou hypocrisie?
- 22.3072 n Mo.**
Hurni. Pour des analyses médicales équilibrées, accessibles, et dans la norme internationale
- 22.3184 n Ip.**
Hurni. Rendements locatifs abusifs. Le loyer libre a-t-il remplacé le loyer à prix coûtant?
- 22.3548 n Ip.**
Hurni. Rentes transitoires. La primauté des prestations complémentaires n'est-elle pas contre-productive?
- 22.3549 n Ip.**
Hurni. Quelles perspectives pour le rail en Suisse romande?
- 22.3675 n Po.**
Hurni. Les droits d'auteur en Suisse, ou comment rendre l'art contemporain accessible à toutes et tous
- 22.3676 n Ip.**
Hurni. Quelles mesures concrètes pour l'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite?
- * **22.3923 n Ip.**
Hurni. Fonds de cohésion et soutien aux hautes écoles. Quelles perspectives pour l'Université de Neuchâtel?
- * **22.3973 n Ip.**
Hurni. Pour des mesures thérapeutiques institutionnelles conformes à l'État de droit
- * **22.3974 n Mo.**
Hurni. Pour l'interdiction du gyrobroyeage en Suisse
- * **22.3975 n Ip.**
Hurni. Offres d'achats à crédit gratuit. Vers un risque de surendettement?
- * **22.4015 n Ip.**
Hurni. Dysfonctionnements ferroviaires. Exaspération dans les Montagnes neuchâteloises
- * **22.4085 n Mo.**
Hurni. Moratoire sur les résiliations de bail en cas de non-paiement des frais accessoires
- 21.3729 n Ip.**
Hurter Thomas. Les CFF sacrifient Schaffhouse!
- 21.4497 n Ip.**
Hurter Thomas. Comment les experts des modes de transport concernés ont-ils été associés aux recommandations du 9 décembre 2021 de la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit?
- 22.3171 n Ip.**
Hurter Thomas. Conséquences du rétablissement de l'examen de conscience après l'école de recrues

- x **20.3983 n Ip.**
Imark. Accord économique avec Taïwan
- x **20.4028 n Mo.**
Imark. Expropriation de la Place fédérale
- 20.4531 n Ip.**
Imark. Subventions accordées à des entreprises peu recommandables pour des projets douteux combattus par la population
- 21.3026 n Ip.**
Imark. Les pompes à chaleur, nouveaux gouffres à électricité
- 21.3027 n Ip.**
Imark. Tromperie lors de l'acquisition de matériel de ski par l'armée
- 21.3029 n Ip.**
Imark. Quelle quantité de bois étranger la Confédération subventionne-t-elle?
- 21.3515 n Ip.**
Imark. Propagande étatique de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga
- 21.3541 n Ip.**
Imark. Équiper les usines d'incinération d'installations de captage du CO2
- 21.4248 n Ip.**
Imark. L'OFEV freine-t-il le développement de la mobilité électrique et des technologies hybrides par une modification de sa pratique?
- 22.3271 n Ip.**
Imark. Rapport sur la technologie nucléaire
- 22.3294 n Ip.**
Imark. Transparence en matière d'énergie éolienne
- 22.3485 n Ip.**
Imark. Produire du gaz naturel suisse
- x **22.3486 n Ip.**
Imboden. Location de services. Pour que le travail dans les ménages privés relève de la loi sur le travail
- 22.3521 n Po.**
Imboden. Comment aplanir les différences de réglementation dans le domaine de la sécurité sociale entre la Suisse et l'UE et améliorer la situation des travailleurs?
- x **22.3522 n Ip.**
Imboden. Comment renforcer la coopération sociale entre la Suisse et l'Union européenne?
- 22.3523 n Po.**
Imboden. Renforcer la coopération sociale Suisse-UE. Clarifier les conditions d'adhésion à l'Autorité européenne du travail et à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
- 22.3524 n Ip.**
Imboden. Suisse-UE. Renforcer la coopération écologique, soutenir les transformations post-Covid-19 et participer à la reconstruction de l'Ukraine
- x **22.3598 n Ip.**
Imboden. Quelle protection pour ceux qui fuient la guerre et les violations des droits de l'homme en Russie?
- 22.3623 n Mo.**
Imboden. Mise à niveau des compétences et requalification. Des offres ciblées pour promouvoir l'intégration professionnelle durable des femmes
- 22.3824 n Mo.**
Imboden. Primes de l'assurance-maladie. Atténuer le choc en compensant la hausse de 2023 pour tous les bénéficiaires de la réduction des primes
- x **22.3825 n Ip.**
Imboden. Grignotage du sol et conséquences de l'extension des tronçons autoroutiers Wankdorf-Schönbühl et Schönbühl-Kirchberg
- * **22.3919 n Mo.**
Imboden. 175e anniversaire de la Constitution fédérale. Créer un conseil de l'avenir pour une constitution du futur durable
- * **22.3920 n Mo.**
Imboden. 175e anniversaire de la Constitution fédérale. Préparer le futur en créant un laboratoire de la démocratie soutenu par une fondation
- * **22.3925 n Ip.**
Imboden. Grand pas en avant pour la politique sociale et la politique de l'emploi. Le Parlement européen adopte une directive sur les salaires minimaux
- * **22.3981 n Mo.**
Imboden. Appliquer le principe du pollueur-payeur. Introduire une taxe progressive sur le CO2!
- * **22.4003 n Po.**
Imboden. Guerre en Ukraine. Protection des déserteurs et des objecteurs de conscience russes
- * **22.4004 n Ip.**
Imboden. Renforcer l'encouragement de la relève académique dans le domaine des professions de la santé
- * **22.4088 n Ip.**
Imboden. Analyse des différences salariales entre femmes et hommes. Pour des résultats disponibles plus rapidement
- * **22.4209 n Ip.**
Imboden. Coûts de l'énergie. Un mécanisme de sauvetage pour les cas de rigueur
- 20.4639 n Mo.**
Jauslin. Toilettes unisexes et PME. Lutter contre la sur-réglementation, même au petit coin
- 21.3755 n Ip.**
Jauslin. Quel rôle la Suisse, pays qui n'a pas d'accès à la mer, peut-elle jouer dans l'élaboration de l'accord de l'ONU pour la protection de la haute mer?
- 21.3860 n Ip.**
Jauslin. Où coulent au juste les fonds supplémentaires mis à disposition pour l'exploitation extensive de l'espace réservé aux eaux?
- 21.4216 n Po.**
Jauslin. Pour une vue d'ensemble des politiques en matière de climat, d'énergie et de promotion de la place économique
- 21.4381 n Mo.**
Jauslin. Adapter l'ordonnance sur la protection contre le bruit aux progrès techniques

- 21.4390 n Ip.**
Jauslin. Pourquoi les plans sectoriels de la Confédération sont-ils sciemment ignorés?
- 21.4420 n Ip.**
Jauslin. Quand le Conseil fédéral interviendra-t-il pour que la Poste se concentre sur son mandat de service public et renonce à sa stratégie risquée d'expansion?
- 21.4434 n Ip.**
Jauslin. Juger de l'aptitude psychique au vol des pilotes privés par des questions ambiguës. Est-ce là une bonne approche?
- 21.4466 n Ip.**
Jauslin. Protéger les mers, c'est aussi protéger les espèces. Quelle est la position du Conseil fédéral en ce qui concerne l'accord de l'ONU pour la protection de la haute mer?
- 22.3226 n Mo.**
Jauslin. Recentrer la Poste sur son mandat de prestations
- 22.3471 n Mo.**
Jauslin. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
Voir objet 22.3469 Mo. Andrey
Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland
Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline
- 22.3587 n Ip.**
Jauslin. Klara. Le Conseil fédéral a-t-il conscience de ce qui se passe?
- N 22.3702 n Mo.**
Jauslin. Avenir énergétique. Exploiter le potentiel de stockage du sous-sol
- * 22.4080 n Ip.**
Jauslin. Le Conseil fédéral interdit ce qui est déjà interdit. Mais où va le droit aérien?
- x 20.3978 n Ip.**
Kälin. Des bus à la place des trains. Qui prend la décision?
- x 20.4227 n Ip.**
Kälin. Quelles mesures pour plus de suffisance?
- 21.3244 n Ip.**
Kälin. Nouvelles directives sur la Convention d'Espoo. Mise en oeuvre en Suisse
- x 20.3974 n Mo.**
Kamerzin. Intégrer tous les vins dans le contingentement
- 21.4245 n Ip.**
Kamerzin. Dégâts dans les vignes dus au mildiou
- 22.3267 n Mo.**
Kamerzin. Pour une allocation de mobilité
- 22.3268 n Mo.**
Kamerzin. Mettre fin aux inégalités dans le financement de l'aménagement et de l'entretien des routes
- * 22.3900 n Mo.**
Kamerzin. Réduire la TVA sur l'électricité pour soulager la population et l'économie
- x 20.4022 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Comment respecter le droit constitutionnel et légal des requérants et requérantes d'asile si les auditions sont menées sans la présence d'un représentant ou d'une représentante juridique?
- x 20.4100 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. La fertilité des sols
- x 20.4101 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. Si les organismes du sol déclinaient?
- 20.4297 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles
- 20.4298 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Un gigantesque centre commercial aux portes de la Suisse risque d'assécher le valon de l'Allondon
- 20.4325 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Open space. Quid de la santé physique et morale au travail?
- 20.4405 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Des exceptions pour contourner les mesures d'assaïnissement des nuisances du bruit?
- x 20.4458 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. L'énergie la plus verte est celle que l'on ne consomme pas. Pour la généralisation en Suisse de programmes d'économie d'énergie
- 20.4459 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Des masques en tissu certifiés pour lutter contre les déchets sur la voie publique
- 20.4496 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Quand l'évaluation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité sera-t-elle publiée?
- 20.4497 n Po.**
Klopfenstein Broggini. Personnalité juridique et voies de droit pour les glaciers. Une opportunité pour notre pays?
- 21.3110 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Le changement climatique comme motif d'asile. Pour un statut de réfugié
- 21.3250 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Pour une meilleure prise en compte de l'état de santé des requérants et requérantes d'asile dans les CFA
- 21.3331 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Évaluation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2020
- 21.3532 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Un nouveau projet de mégacentre commercial ruine l'équilibre transfrontalier
- 21.3533 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Rupture d'approvisionnement de médicaments. Comment l'institut Swissmedic se positionne-t-il?
- 21.3556 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les tourbières, des puits de carbone essentiels

- 21.3627 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Pour un moratoire sur toute nouvelle construction de centres fédéraux pour requérants et requérantes d'asile en Suisse
- 21.3628 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Pour une réelle stratégie "train plus vélo" des CFF!
- 21.3750 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Agroforesterie. Au service de l'agriculture, du climat et de la biodiversité
- 21.3849 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Les insectes meurent. Que fait le Conseil fédéral depuis huit ans?
- 21.4054 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Solidarité avec les femmes afghanes. Pour des contingents de réinstallation supplémentaires
- 21.4254 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Projet d'élargissement de l'autoroute A1 à Vernier. Non à la quantité, oui à la qualité!
- 21.4255 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Quel impact climatique aurait le "Future Circular Collider" du Cern?
- 21.4362 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Assainir ensemble les eaux transfrontalières
- 21.4404 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Valeurs et mesures d'urgence. Protéger la population des pics de pollution de l'air
- 21.4493 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Quel engagement contre le gaspillage énergétique de l'éclairage public?
- 21.4503 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Le frelon asiatique. Nouvelle menace pour les abeilles mellifères
- 21.4537 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Exploitation des sols organiques. Un changement structurel est à l'ordre du jour dans l'agriculture (2)
- 21.4538 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Exploitation des sols organiques. Un changement structurel est à l'ordre du jour dans l'agriculture (1)
- 21.4581 n Po.**
Klopfenstein Broggini. Pour un accès égalitaire au statut de cheffe d'exploitation agricole
- 22.3056 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Deux nouveaux réacteurs nucléaires à 70 kilomètres de Genève
- 22.3092 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Un statut juridique de réfugiés et de réfugiées pour les victimes du climat
- 22.3418 n Po.**
Klopfenstein Broggini. Projet du Cern. En discuter avant de décider
- 22.3430 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Sobriété et efficience. Programme d'impulsion pour les économies d'énergie
- 22.3475 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Comment le Conseil fédéral entend-il lutter durablement contre la précarité mensuelle?
- 22.3588 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Clause de souveraineté dans le règlement Dublin. Lien familial, droits des femmes et des personnes LGBTIQ
- 22.3650 n Ip.**
Klopfenstein Broggini. Pour une plateforme détaillée sur les liaisons en train de nuit dans toute l'Europe
- * **22.3985 n Mo.**
Klopfenstein Broggini. Taxe sur le CO2. L'équilibre entre propriétaires d'immeubles et locataires
- * **22.3986 n Po.**
Klopfenstein Broggini. Economie d'énergie grâce à l'optimisation des chauffages
- x **20.4207 n Ip.**
Kutter. Offensive numérique de la SRF
- 22.3421 n Ip.**
Kutter. Améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents souffrant de troubles psychiques
- 22.3472 n Mo.**
Landolt. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
Voir objet 22.3469 Mo. Andrey
Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland
Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin
Voir objet 22.3473 Mo. Widmer Céline
- 21.3106 n Po.**
Locher Benguerel. Enquête sur la structure des salaires. Réévaluer régulièrement la méthodologie utilisée
- x **22.3474 n Ip.**
Locher Benguerel. Comment faire en sorte que les professionnels de la santé en provenance d'Ukraine puissent être rapidement affectés aux soins dispensés aux réfugiés ukrainiens?
- x **22.3529 n Ip.**
Locher Benguerel. Enfants et adolescents souffrant de troubles psychiques. Mesures immédiates visant à combler les graves lacunes en matière de soins grâce au renforcement des centres d'accueil et de conseil
- x **22.3616 n Ip.**
Locher Benguerel. Dyslexie et dyscalculie en Suisse. Faire le point sur la situation
- * **22.3916 n Ip.**
Locher Benguerel. Obligation de signaler en Suisse les photos retouchées
- * **22.3917 n Ip.**
Locher Benguerel. Promotion des œuvres audio du patrimoine culturel suisse
- 20.4351 n Ip.**
Lohr. Investir pour donner des perspectives d'emploi au lieu de payer pour un statu quo sans avenir
- 20.4671 n Mo.**
Lohr. Soumettre la SSR à la surveillance du Contrôle fédéral des finances

- 21.3761 n Mo.**
Lohr. Investir dans les perspectives professionnelles plutôt que dans le chômage de longue durée
- 21.3819 n Ip.**
Lohr. Comment peut-on s'assurer des compétences et de l'empathie du personnel médical envers les personnes handicapées?
- 21.3876 n Mo.**
Lohr. Empêcher des inégalités de traitement entre assurés fondées sur des dispositions discutables dans les planifications hospitalières cantonales
- 21.4089 n Mo.**
Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail
- 21.4492 n Ip.**
Lohr. Mettre enfin un terme aux commissions pour les analyses de laboratoire
- 21.4575 n Mo.**
Lohr. Réduire les obstacles au reclassement et favoriser la réadaptation professionnelle
- 22.3111 n Ip.**
Lohr. Quand et comment mettre enfin un terme au gaspillage de médicaments?
- 22.3550 n Ip.**
Lohr. Denrées alimentaires. Les décisions du Conseil fédéral encouragent-elles les augmentations de prix?
- * **22.3599 n Ip.**
Lohr. Importance des médecins spécialistes pour les soins médicaux de base
- 22.3605 n Ip.**
Lohr. Prendre exemple sur les lois cantonales sur la santé
- 22.3684 n Ip.**
Lohr. Que faire pour que les patients aient accès rapidement et équitablement aux nouveaux médicaments innovants?
- * **22.3897 n Ip.**
Lohr. Réfléchir à la mobilité active dès la planification (aménagement du territoire)
- * **22.3998 n Ip.**
Lohr. Assurance obligatoire des soins. Développer le numérique et freiner la hausse des coûts
- * **22.4026 n Ip.**
Lohr. Feuille de route pour la baisse des tarifs de laboratoire
- * **22.4027 n Ip.**
Lohr. Risque de pénurie d'électricité. Tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées
- N** **20.4092 n Mo.**
Mäder. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs
- * **20.4093 n Mo.**
Mäder. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé
- 22.3342 n Mo.**
Mäder. Ostral 1. Récompenser les mesures d'efficacité énergétique, qui servent à nous prémunir contre un éventuel contingentement de l'électricité
- * **22.3715 n Ip.**
Mäder. Campagne de sensibilisation au dossier électronique du patient. Le moment est-il bien choisi?
- * **22.3716 n Ip.**
Mäder. Incrire le pentobarbital sodique dans les législations sur les produits thérapeutiques ou sur les stupéfiants afin de donner une sécurité juridique aux médecins
- * **22.4220 n Po.**
Mäder. GNU Taler. Pour un paiement électronique sûr et anonyme
- 22.3346 n Ip.**
Mahaim. Nouvelles directives du Gafi. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'accélérer le processus d'introduction d'un registre des bénéficiaires des sociétés vu le contexte des sanctions contre la Russie?
- 22.3347 n Ip.**
Mahaim. Nestlé and co en Russie. Leurs activités en Russie ne devraient-elles pas être entièrement suspendues?
- 22.3492 n Ip.**
Mahaim. Sanctions en lien avec l'Ukraine et secret professionnel des avocats. Des clarifications nécessaires
- 22.3493 n Mo.**
Mahaim. Pour limiter notre dépendance aux énergies fossiles, réduisons la vitesse sur l'autoroute!
- * **22.4221 n Ip.**
Mahaim. Imposition d'après la dépense pour les administrateurs. Des clarifications judiciaires demeurent nécessaires
- * **22.4222 n Ip.**
Mahaim. Collecte de données par le SRC. Des voies de droit déficientes?
- 20.4398 n Ip.**
Maillard. Sous-dotation des inspections du travail cantonales et surveillance du SECO. Comment le Conseil fédéral entend-il faire respecter ses engagements internationaux et son devoir de protection?
- 21.3145 n Ip.**
Maillard. DPD. Destruction postale discrète?
- 21.3630 n Mo.**
Maillard. Le 30 octobre doit devenir la Journée nationale des proches aidants et aidantes
- 21.4638 n Ip.**
Maillard. Transparence des coûts dans le domaine ambulatoire. Une condition indispensable au bon fonctionnement du système tarifaire
- 22.3615 n Ip.**
Maillard. Construction. La santé avant les délais
- * **20.4013 n Ip.**
Maitre. Calcul des coûts de la santé pour l'année 2020. Les impacts du Covid-19 pourront-ils réellement être calculés sur la base de données et statistiques fiables, transparentes et objectives?

- 20.4736 n Ip.**
Maitre. Est-ce que le Conseil fédéral veillera à ce que le nombre de places de parc ne diminue pas dans l'absolu?
- 21.3538 n Mo.**
Maitre. Prêts aux compagnies aériennes. Pour une égalité de traitement entre les trois aéroports nationaux
- 21.3629 n Ip.**
Maitre. Crise du Covid-19. Le Conseil fédéral a-t-il envisagé des mesures de soutien spécifiques à la Genève internationale et plus particulièrement aux secteurs en situation d'extrême rigueur qui sont impactés par le ralentissement des congrès et manifestations internationales?
- 21.3779 n Mo.**
Maitre. Livraison de données à l'OFSP par les assureurs-maladie de manière exacte, complète et gratuite
- 21.4097 n Mo.**
Maitre. Pour un octroi facilité de visas de visiteur aux ressortissants afghans ayant un lien familial avec notre pays
- 21.4559 n Ip.**
Maitre. Érosion de la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE. Conséquences économiques pour les cantons frontaliers
- 22.3614 n Ip.**
Maitre. Desserte de l'aéroport de Genève par la compagnie Swiss
- * **22.3976 n Mo.**
Maitre. Supprimer les commissions d'interchange pour les opérations de paiement des cartes de débit
Voir objet 22.3977 Mo. de Quattro
- * **22.4094 n Ip.**
Maitre. Cybersécurité. Un plan d'action pour faire de la Suisse le coeur de la gouvernance numérique mondiale
- * **22.4200 n Ip.**
Maitre. Loi sur les établissements financiers. Finma et compétitivité de la place financière suisse
- 21.3261 n Mo.**
Marchesi. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- 21.3513 n Mo.**
Marchesi. Lancer un projet de recherche et de production de vaccins en Suisse
- 21.3673 n Mo.**
Marchesi. Modifier la LAA pour que les communes fusionnées puissent vraiment choisir leur assurance-accidents
- 21.3845 n Mo.**
Marchesi. Étrangers en délicatesse avec leurs obligations financières. Établir des critères clairs afin qu'ils ne puissent s'installer en Suisse
- 22.3089 n Po.**
Marchesi. Actualisation de la Stratégie énergétique 2050. Élaborer des scénarios qui garantissent vraiment la fiabilité et la durabilité de l'approvisionnement en électricité
- 22.3091 n Mo.**
Marchesi. Améliorer les conditions-cadres afin que les entreprises électriques suisses investissent dans les énergies renouvelables en Suisse
- x **22.3416 n Ip.**
Marchesi. Cherté de l'essence. Réduire sans tarder le taux d'imposition pour venir en aide aux citoyens et aux commerçants
- 22.3526 n Mo.**
Marchesi. Gestion du loup. Réviser la loi sur la chasse pour mettre fin au cauchemar des éleveurs de montagne
- * **22.3918 n Ip.**
Marchesi. On sait désormais que les centrales nucléaires demeureront nécessaires. Pourrons-nous investir dans la prolongation de leur durée de vie, comme nous le souhaitons tous?
- * **22.3945 n Mo.**
Marchesi. En tant qu'actionnaire unique, la Confédération doit interdire à la Poste de délocaliser des activités et des services
- * **22.4084 n Ip.**
Marchesi. Immigration et marché de l'emploi
- 21.3497 n Mo.**
Markwalder. Faciliter l'accès aux autotests en vue du retour au travail
- 21.4161 n Mo.**
Markwalder. Ordonnance sur l'indication des prix. Simplifier l'autocomparaison
- 22.3408 n Ip.**
Marra. Immeubles vendus par Swisscom. Menace sur les offices de poste?
- 22.3622 n Mo.**
Marra. Maintenir les promesses faites durant le référendum sur Frontex
- * **22.4045 n Ip.**
Marra. Liberté politique limitée par le fait du prince?
- x **20.4098 n Mo.**
Marti Min Li. Vie culturelle. Garantir la participation et la diversité
- x **20.4635 n Mo.**
Marti Min Li. Les caisses de pension proches de la Confédération ne doivent pas investir dans les armes nucléaires
- 20.4636 n Mo.**
Marti Min Li. Ancrer et développer de manière durable le conseil et la prévention en matière d'endettement dans les cantons
- 21.3938 n Mo.**
Marti Min Li. Égalité de traitement. Harmonisation avec le droit européen
- 21.3945 n Mo.**
Marti Min Li. Rendre les coûts de l'accueil extrafamilial pour enfants abordables
- 21.3946 n Po.**
Marti Min Li. Statut des personnes menant de fait une vie de couple
- 21.4405 n Mo.**
Marti Min Li. Faire de la corruption privée une infraction préalable au blanchiment d'argent

- 21.4406 n Po.**
Marti Min Li. Rapport sur la régulation des systèmes de prise de décision automatisée
- 21.4535 n Mo.**
Marti Min Li. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger
 Voir objet 21.4533 Mo. de Quattro
 Voir objet 21.4534 Mo. Porchet
- 21.4599 n Po.**
Marti Min Li. Statistiques des mesures policières de lutte contre le terrorisme
- * **22.3992 n Po.**
Marti Min Li. Garantir le droit à la réhabilitation
- * **22.3993 n Ip.**
Marti Min Li. Base légale pour la reconnaissance faciale automatisée dans les procédures pénales
- * **22.4151 n Ip.**
Marti Min Li. La cherté de l'électricité menace-t-elle l'économie circulaire?
- * **22.4152 n Mo.**
Marti Min Li. Plus de transparence en cas de non-respect de l'égalité des salaires
- x **20.4236 n Ip.**
Marti Samira. Échange de données délicat avec le régime dictatorial d'Érythrée
- x **20.4421 n Po.**
Marti Samira. Bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers
- 21.3123 n Ip.**
Marti Samira. Couper court aux théories conspirationnistes
- 21.3153 n Ip.**
Marti Samira. Le conseiller fédéral Cassis, la Suisse et l'esclavage
- 21.3273 n Mo.**
Marti Samira. Permettre à nouveau de déposer des demandes d'asile auprès des ambassades
- 21.3359 n Po.**
Marti Samira. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse
- 21.3784 n Ip.**
Marti Samira. Taux d'imposition minimal mondial de 15 pour cent. Quand la Suisse se ralliera-t-elle à cette mesure?
- 21.4398 n Ip.**
Marti Samira. Contributions versées par des entreprises fédérales ou liées à la Confédération à des lobbies néolibéraux, en contradiction avec leur mandat de service public
- 21.4630 n Ip.**
Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime. Collecte de données sur les conséquences du recours à l'aide sociale en matière de droit de séjour
- 22.3182 n Ip.**
Marti Samira. Rendements locatifs abusifs. Effets sur la consommation et l'épargne des ménages privés
- 22.3183 n Ip.**
Marti Samira. Rendements locatifs abusifs. Conséquences sur la couverture des besoins vitaux à la retraite
- 22.3197 n Ip.**
Marti Samira. Oligarques russes. Autorisations de séjour en dérogation aux conditions d'admission pour tenir compte d'intérêts publics majeurs
- 22.3198 n Ip.**
Marti Samira. Justification par le Conseil fédéral d'un crime contre l'humanité
- 22.3252 n Ip.**
Marti Samira. Marché obligataire suisse. Chiffres clés
- 22.3253 n Ip.**
Marti Samira. Impôt anticipé prélevé sur les intérêts obligataires suisses. Provenance des recettes fiscales suisses et étrangères
- 22.3270 n Mo.**
Marti Samira. Garantir la gratuité des moyens de contraception pour les moins de 25 ans
- 22.3273 n Po.**
Marti Samira. Arrêt de principe du Tribunal fédéral. Étendre enfin le champ d'application de la loi sur le travail à la prise en charge de personnes âgées 24 heures sur 24 par des migrantes pendulaires
- 22.3409 n Ip.**
Marti Samira. Prise en charge de personnes âgées ou malades à leur domicile par des migrantes pendulaires travaillant 24 heures sur 24. Empêcher le contournement du droit du travail par les agences de location de services
- 22.3672 n Mo.**
Marti Samira. Hausse des prix de l'énergie. Préserver le pouvoir d'achat des ménages suisses
- 22.3756 n Ip.**
Marti Samira. Nouvelle directive européenne sur les salaires minimaux
- x **20.4202 n Po.**
Masshardt. Admission dans les établissements d'enseignement supérieur (universités/EPF) pour les titulaires d'une maturité professionnelle
- 21.3880 n Po.**
Masshardt. Politique climatique. Pour une reprise du droit européen
- 22.3476 n Mo.**
Masshardt. Droit de révocation des contrats commerciaux conclus en ligne
- x **22.3831 n Ip.**
Masshardt. Mesures visant à prévenir les hausses de prix injustifiées
- 22.3832 n Po.**
Masshardt. "Crédit TP plus". Renforcer les transports publics pour protéger le pouvoir d'achat
- x **22.3833 n Ip.**
Masshardt. Primes de l'assurance-maladie. Causes et ampleur attendue de la hausse en 2023

- x **22.3834 n Ip.**
Masshardt. Recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines. Femmes travaillant dans les branches à bas salaires et réduction du taux d'occupation
- * **22.4071 n Ip.**
Masshardt. Planifier le réseau des stations-services jusque dans les régions périphériques
- * **22.4072 n Ip.**
Masshardt. Transparence et comparabilité des prix des stations de recharge électrique
- * **22.4073 n Ip.**
Masshardt. Mettre fin au harcèlement des clients de la Poste
- * **22.4074 n Ip.**
Masshardt. Assurance-maladie. Halte aux comportements déloyaux qui pèsent sur les primes!
- 21.4496 n Mo.**
Matter Michel. Impôt sur les huiles minérales. Pour des reconversions ouvertes à tous les types de propulsion décarbonnée
- * **22.3904 n Mo.**
Matter Michel. Pour une adhésion de la Suisse au mécanisme européen de protection civile
- * **22.3987 n Ip.**
Matter Michel. Acquisition par la Suisse d'avions de transport A400M
- * **22.4016 n Po.**
Matter Michel. Des primes d'assurance-maladie justes
- * **22.4017 n Ip.**
Matter Michel. Un "libre passage" pour les réserves dans l'assurance-maladie doit-il s'imposer?
- * **22.4177 n Ip.**
Matter Michel. Révision de la loi sur le renseignement. Le secret médical et professionnel en danger!
- 21.3982 n Ip.**
Matter Thomas. Besoins en électricité et coûts du contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative pour les glacières
- x **22.3674 n Ip.**
Matter Thomas. Pertes et taux de couverture de l'AVS et des caisses de pension de la Confédération depuis début 2022
- x **22.3817 n Mo.**
Matter Thomas. Non au socialisme de l'Etat obèse, de l'impôt glouton et de la redistribution sans limite. Oui à des solutions responsables, oui à l'abolition de la valeur locative pour les retraités
- 21.3772 n Mo.**
Meyer Mattea. La loi sur le travail s'applique aussi aux prestataires de l'économie de plateformes
- 22.3185 n Mo.**
Meyer Mattea. Organisation d'une table ronde en vue de faire appliquer le droit du bail
- x **20.4105 n Mo.**
Michaud Gigon. Pour un contrôle efficace du marché des masques
- 20.4312 n Mo.**
Michaud Gigon. Introduire un indice de réparabilité pour certains appareils électriques et électroniques
- 21.3040 n Po.**
Michaud Gigon. Métiers du futur. Soutien public à la reconversion professionnelle
- 21.3350 n Ip.**
Michaud Gigon. Covid-19. Comment les problèmes des villes sont-ils pris en compte?
- 21.3551 n Ip.**
Michaud Gigon. Des limites aux pratiques des maisons de recouvrement
- 21.3935 n Ip.**
Michaud Gigon. Le E171 ne devrait-il pas également être interdit comme excipient dans les médicaments?
- 21.3937 n Mo.**
Michaud Gigon. Programme de cautionnement pour PME suisses pour des investissements dans les technologies respectueuses du climat et la numérisation
- 21.3987 n Ip.**
Michaud Gigon. Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette?
- 21.4408 n Ip.**
Michaud Gigon. Pointage sur l'autorégulation des maisons de recouvrement
- 22.3296 n Po.**
Michaud Gigon. Dossier européen. Conséquences sur l'économie suisse et pistes du Conseil fédéral
- 22.3482 n Ip.**
Michaud Gigon. Réduire l'exposition aux bisphénols perturbateurs endocriniens
- x **22.3541 n Ip.**
Michaud Gigon. Les "loot boxes" et les pratiques qu'elles sous-tendent sont-elles en adéquation avec le droit suisse?
- * **22.4162 n Ip.**
Michaud Gigon. Agir contre les allégations environnementales trompeuses
- x **20.4072 n Ip.**
Molina. Lien entre les banques suisses et le blanchiment d'argent. Que fait le Conseil fédéral?
- x **20.4302 n Po.**
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse
- 20.4456 n Ip.**
Molina. Le droit de la neutralité bafoué pendant des dizaines d'années par les services de renseignement. Conséquences et risques pour la Suisse
- 21.3119 n Po.**
Molina. Protection du climat et cryptomonnaies. Encourager une technologie de la blockchain efficace sur le plan énergétique
- 21.3151 n Mo.**
Molina. Pour la transition énergétique. Se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie
- 21.3199 n Po.**
Molina. Rapport sur les possibilités juridiques d'une interdiction d'importation des marchandises issues du travail forcé

21.3573 n Mo.

Molina. Pour une fin rapide de la pandémie de coronavirus. C'est maintenant qu'il faut obtenir des licences obligatoires pour les produits thérapeutiques contre le Covid-19!

21.3579 n Ip.

Molina. Comment la directive sur la citoyenneté européenne peut-elle garantir la voie bilatérale?

21.3810 n Po.

Molina. Politique économique extérieure. Pour une reprise du droit européen

21.3889 n Ip.

Molina. Sommet sur les systèmes alimentaires. Influence des grands groupes et place des droits de l'homme

21.4123 n Ip.

Molina. Accord migratoire avec le Cameroun. Le SEM brade-t-il des permis de séjour suisses en échange de rapatriements forcés?

21.4367 n Ip.

Molina. Le service de communication du DDPS fait campagne, distribue des notes et pratique l'art divinatoire

21.4444 n Po.

Molina. Comment le Conseil fédéral veille-t-il à ce que la Fifa et le CIO respectent leurs engagements?

21.4549 n Mo.

Molina. Prévenir le blanchiment d'argent en interdisant le paiement en espèces lors de l'achat de biens immobiliers

21.4550 n Ip.

Molina. Ampleur des conséquences économiques du blanchiment d'argent

22.3305 n Ip.

Molina. Extrémisme de droite et antisémitisme en Suisse

*** 22.3437 n Ip.**

Molina. Pratiques accablantes du groupe zougois Solway au Guatemala

22.3617 n Ip.

Molina. Une grande quantité d'or russe est-elle importée en Suisse via Dubaï?

*** 22.3618 n Ip.**

Molina. Théorie du complot de type satanique dans le secteur psychiatrique. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour lutter contre la désinformation et les erreurs de traitement?

22.3697 n Po.

Molina. Concrétiser la neutralité coopérative dans une alliance des pays neutres pour la paix en Europe

*** 22.3978 n Mo.**

Molina. Réaction de la Suisse face aux guerres illégales menées par le président Erdogan

*** 22.3979 n Ip.**

Molina. Travail dans la Genève internationale. Discrimination par le DFAE des personnes admises à titre provisoire par rapport aux étrangers ne résidant pas en Suisse

*** 22.4047 n Po.**

Molina. "Drug checking" en Suisse. Comment soutenir l'offre et l'améliorer?

*** 22.4048 n Po.**

Molina. Association de la Suisse à l'Agence européenne du médicament

*** 22.4182 n Mo.**

Molina. Augmentation progressive de la participation de la Suisse à la sécurité internationale

***x 20.4549 n Ip.**

Moret Isabelle. Tests salivaires Covid-19

***x 21.3890 n Ip.**

Moret Isabelle. Covid-19. Dépister grâce à l'olfaction de chiens entraînés

***x 20.4214 n Mo.**

Moser. Contrôles officiels visant à protéger les animaux. Mettre à contribution le budget pour l'agriculture et assurer la transparence

20.4633 n Ip.

Müller Leo. Demandes d'assistance administrative en matière fiscale relatives à des filiales de groupes suisses. L'AFC, serviteur zélé du fisc étranger?

20.4634 n Ip.

Müller Leo. Comment expliquer la servilité d'une AFC qui va jusqu'à accorder l'assistance administrative en matière fiscale sur la base de données volées?

20.4685 n Ip.

Müller Leo. Pourquoi la volonté du Parlement n'a-t-elle pas pu être mise en oeuvre plus rapidement?

21.4167 n Ip.

Müller Leo. Prendre au sérieux la peste porcine africaine

22.3210 n Ip.

Müller Leo. Peste porcine africaine. Après l'Allemagne, c'est l'Italie qui est touchée

22.3434 n Ip.

Müller Leo. Dégradation de la sécurité alimentaire nationale et mondiale en temps de crise

22.3728 n Mo.

Müller Leo. Peste porcine africaine. Une menace pour les abattoirs et la sécurité de l'approvisionnement?

*** 22.4226 n Ip.**

Müller Leo. Importation abusive de concentrés de jus de pomme alcoolisés

*** 22.4227 n Ip.**

Müller Leo. L'indépendance à l'ère du numérique. Promouvoir l'entrepreneuriat

*** 22.4231 n Mo.**

Müller Leo. Intégrer dans le plan directeur les zones déjà exposées aux odeurs

NE 17.3938 n Mo.

Müller-Altermatt. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme

***x 20.4235 n Po.**

Müller-Altermatt. Récupération du phosphore. Financement et risques inhérents au marché

20.4642 n Ip.

Müller-Altermatt. Atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse

- 20.4643 n Ip.**
Müller-Altermatt. Quelles sont les implications de la guerre du Haut-Karabakh?
- 20.4650 n Ip.**
Müller-Altermatt. La Suisse finance la guerre dans le Haut-Karabagh
- 21.3378 n Ip.**
Müller-Altermatt. Évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse
- 22.3209 n Po.**
Müller-Altermatt. Où en est l'harmonisation de la formation musicale?
- 22.3276 n Po.**
Müller-Altermatt. Nouvelle stratégie de politique extérieure pour la région d'Eurasie
- 22.3454 n Mo.**
Müller-Altermatt. Permettre à nouveau à l'OFC de soutenir les organisations faîtières du domaine culturel
- 22.3457 n Po.**
Müller-Altermatt. Couper l'accès aux sites Internet frauduleux. Coordination nationale en matière de fraude sur Internet
- 22.3739 n Mo.**
Müller-Altermatt. Consolider les structures de l'industrie musicale suisse
- x **22.3828 n Ip.**
Müller-Altermatt. La compaction du sol diminue le taux de rendement jusqu'à 20 pour cent et est difficilement remédiable. Que fait le Conseil fédéral?
- 22.3837 n Po.**
Müller-Altermatt. Ne finançons pas la guerre par nos dépenses en essence et en mazout. Droits de douane spéciaux sur les agents énergétiques russes
- x **20.4190 n Ip.**
Munz. Les conflits d'intérêts menacent-ils la stabilité du réseau d'électricité suisse?
- x **20.4191 n Ip.**
Munz. Augmenter la part de l'énergie solaire dans le bouquet énergétique standard
- x **20.4192 n Mo.**
Munz. Limiter la publicité pour la viande aux produits ayant bénéficié de programmes pour le bien-être animal
- x **20.4193 n Ip.**
Munz. Les pesticides augmentent-ils les risques de cancer et de maladie de Parkinson?
- x **20.4194 n Ip.**
Munz. Mobilité électrique. Infrastructure de recharge dans les immeubles locatifs
- x **20.4195 n Ip.**
Munz. Nouvelle méthode pour identifier les plantes issues de l'édition génomique
- 20.4322 n Ip.**
Munz. La Confédération temporise aux dépens du climat
- 20.4382 n Ip.**
Munz. Promotion de la biodiversité et mise en réseau des milieux naturels le long des routes nationales
- 20.4383 n Ip.**
Munz. A qui profitent les mesures visant à compenser l'abrogation de la loi chocolatière?
- 20.4435 n Ip.**
Munz. Mise en réseau et promotion de la biodiversité le long des lignes de chemin de fer
- 20.4668 n Ip.**
Munz. Subventions et incitations dommageables à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation. Où en est-on et où va-t-on?
- 20.4670 n Mo.**
Munz. S'assurer que la Suisse puisse également capter et stocker du CO₂ à l'étranger
- 21.3249 n Po.**
Munz. Libre accès aux procédures de qualification dans les hautes écoles suisses aux niveaux du bachelor et du master
- 21.3363 n Mo.**
Munz. Expériences sur animaux du degré de gravité 3. Octroi des autorisations par une même commission
- 21.3365 n Ip.**
Munz. Dix ans après Fukushima. Maintenir la tension sans nucléaire
- 21.3511 n Ip.**
Munz. Les clôtures de pâturage, pièges mortels
- 21.3534 n Ip.**
Munz. Norme SIA et label d'efficacité pour les centres de calcul et les salles de serveurs
- 21.3638 n Ip.**
Munz. Formation professionnelle. Favoriser la comparabilité et la mobilité par un système de crédits
- 21.3730 n Mo.**
Munz. Marchés agricoles. Observation du marché pour plus de transparence
- 21.4082 n Ip.**
Munz. EPFZ. Renforcer l'enseignement sur les systèmes agroécologiques au lieu de supprimer les cours sur l'agriculture biologique
- 21.4083 n Ip.**
Munz. Comment s'assurer que les semences ne contiennent pas d'OGM?
- 21.4134 n Mo.**
Munz. Promotion des capacités d'abattage régionales pour éviter les longs transports d'animaux
Voir objet 21.4133 Mo. Giacometti
- 21.4400 n Mo.**
Munz. Réduire l'utilisation d'antibiotiques pour engraisser les veaux
- 21.4591 n Ip.**
Munz. Homologation des pesticides. Le cas de l'asulame illustre à quel point le besoin de réformes est criant
- 22.3117 n Ip.**
Munz. Le rapport de développement durable, un outil pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030
- 22.3186 n Ip.**
Munz. Les dépôts en couches géologiques profondes destinés à accueillir les déchets hautement radioactifs pendant un million d'années seront-ils bientôt superflus?

- 22.3187 n Ip.**
Munz. Pour une aviculture plus respectueuse du bien-être animal
- 22.3188 n Mo.**
Munz. Émettre des recommandations nutritionnelles pour encourager une consommation de viande modérée ainsi qu'une production durable, régionale et respectueuse de l'animal
- 22.3443 n Ip.**
Munz. Face aux actes de guerre, relever les normes de sécurité des centrales nucléaires suisses
- 22.3444 n Mo.**
Munz. Plan d'action destiné à réduire et à prévenir la présence de microplastiques dans les eaux
- 22.3445 n Ip.**
Munz. Mieux maîtriser les menaces nucléaires et radioactives
- 22.3641 n Mo.**
Munz. Pour une interdiction des munitions au plomb
- 22.3724 n Po.**
Munz. Formation professionnelle de base. Suivi et mesures dans les professions présentant un taux élevé de rupture d'apprentissage et d'échec aux examens
- 22.3725 n Po.**
Munz. Castration des porcelets sans anesthésie à l'isoflurane. D'autres solutions sont-elles possibles?
- * **22.3936 n Ip.**
Munz. Peintures radioactives. Le principe du pollueur-payeur ne s'applique-t-il pas à l'industrie horlogère?
- * **22.3937 n Ip.**
Munz. L'Ofae et Ostral sont-ils prêts à faire face à une pénurie d'électricité?
- * **22.3953 n Mo.**
Munz. Procédure d'autorisation accélérée pour les installations photovoltaïques posées sur des infrastructures
- * **22.4068 n Ip.**
Munz. Étude préliminaire concernant huit subventions nuisant à la biodiversité
- * **22.4145 n Ip.**
Munz. Nouvelles recommandations alimentaires. Tenir compte des problématiques écologiques
- NE 19.3597 n Mo.**
Nantermod. CP. Défauts contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles
- 20.4415 n Po.**
Nantermod. Évaluation de l'efficacité clinique des thérapies onéreuses
- 21.3154 n Mo.**
Nantermod. Meilleure efficacité des coûts dans le système de santé grâce à des ETS améliorées
- 21.3926 n Po.**
Nantermod. Suva. Limiter les réserves et réduire les primes
- 21.4099 n Mo.**
Nantermod. Favoriser la production d'électricité renouvelable par une meilleure répartition des taxes d'utilisation du réseau
- 21.4100 n Po.**
Nantermod. Examiner l'opportunité de soumettre les entreprises publiques à une privatisation
- 21.4442 n Mo.**
Nantermod. Assurance obligatoire des soins. Ne plus rembourser les traitements sans efficacité démontrée
- 21.4443 n Mo.**
Nantermod. LAMal. Pour une vraie transparence des prix et des coûts
- 21.4445 n Po.**
Nantermod. Evaluation de la médecine complémentaire. Où en sommes-nous dix ans après l'introduction des méthodes de traitement de la médecine complémentaire?
- 21.4446 n Po.**
Nantermod. Simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves
- 22.3194 n Mo.**
Nantermod. LAVI. Une plus grande autonomie pour les cantons
- **22.3196 n Po.**
Nantermod. Quelles mesures pour lutter contre les certificats médicaux de complaisance?
- **22.3510 n Ip.**
Nantermod. Quelles mesures fiscales pour accélérer l'amélioration énergétique des bâtiments?
- 22.3562 n Mo.**
Nantermod. LAMal. Un projet pilote visant à rembourser les prestations médicales fournies dans les pays voisins
- **22.3642 n Ip.**
Nantermod. Quelle politique pour lutter contre les dérives sectaires?
- **22.3643 n Mo.**
Nantermod. Pour des documents d'identité numériques
- **22.3656 n Ip.**
Nantermod. Agir à court terme pour amortir l'explosion imminente des coûts et des primes
- **22.3700 n Ip.**
Nantermod. Exonérer l'outil de production de l'impôt sur la fortune
- * **22.3968 n Ip.**
Nantermod. Transfert du stationnaire vers l'ambulatoire. Quel impact sur les primes?
- * **22.4041 n Ip.**
Nantermod. Risque sismique. Quelle couverture d'assurance en Suisse en cas de répliques?
- * **22.4042 n Ip.**
Nantermod. Diabète de type 1 chez les enfants. Quel accompagnement des assurances sociales?
- * **22.4043 n Mo.**
Nantermod. LIFD et LHID. Permettre la déduction des investissements de protection sismique
- * **22.4202 n Po.**
Nantermod. Quelles formules pour garantir l'attractivité de la formation professionnelle en Suisse?

- x **20.3945 n Mo.**
Nicolet. Modifier l'ordonnance sur le soutien du prix du lait afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage, qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A
- 20.4592 n Mo.**
Nicolet. Mettre en oeuvre la couverture sociale prévue dans le projet PA 2022 plus avec la modification de la loi fédérale sur l'agriculture, indépendamment du traitement de la nouvelle politique agricole
- 21.3075 n Ip.**
Nicolet. Un programme d'encouragement à l'adaptation des gares et arrêts ferroviaires pour les personnes handicapées serait-il envisageable?
- 21.4017 n Mo.**
Nicolet. Gestion du loup. Donner les prérogatives nécessaires aux cantons
- 21.4124 n Mo.**
Nicolet. Conditionner le soutien versé pour le lait transformé en fromage au respect des prix indicatifs des filières afin qu'il revienne aux producteurs de lait
- 21.4204 n Mo.**
Nicolet. Considérer les surfaces forestières situées en zones de protection des eaux au même titre que les "forêts protectrices"
- 22.3037 n Mo.**
Nicolet. Exiger l'application ainsi que le respect de la reconnaissance de nos AOP et de nos IGP pour l'ensemble des accords commerciaux
- 22.3105 n Mo.**
Nicolet. Parer à la crise alimentaire imminente due à la situation en Ukraine, par un train de mesures provisoires urgentes et concrètes, afin d'assurer et de renforcer la production de denrées alimentaires
- x **22.3602 n Ip.**
Nicolet. Comment assurer une meilleure rémunération de l'électricité reprise aux producteurs d'énergies renouvelables?
- * **22.3898 n Ip.**
Nicolet. Analyse de l'impact des subventions fédérales sur la biodiversité. Focalisation arbitraire sur le secteur agricole
- * **22.4243 n Ip.**
Nicolet. Loup. Une gestion plus rigoureuse devient urgente
- 21.3478 n Po.**
Nordmann. Evaluation et valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la Confédération
- 21.3494 n Ip.**
Nordmann. Le Conseil fédéral juge-t-il acceptable qu'une filiale à 100 pour cent de la Poste paye un salaire de 17,44 francs de l'heure?
- 21.4068 n Mo.**
Nordmann. Cyberpiraterie au détriment des entreprises et des collectivités publiques. Interrompre le circuit financier des rançons via les cryptomonnaies
- x **22.3496 n Ip.**
Nordmann. Quelle préparation en cas de difficultés d'approvisionnement en gaz ou en produits pétroliers durant l'hiver prochain?
- * **22.3915 n Po.**
Nordmann. Valorisation des produits textiles usagés sur le territoire suisse
- * **22.4176 n Mo.**
Nordmann. Création d'un modèle facultatif d'approvisionnement garanti en électricité pour les entreprises (pool de fourniture d'électricité pour les entreprises)
- 21.3821 n Po.**
Nussbaumer. Emploi et affaires sociales. Pour une reprise du droit européen
- 21.4457 n Mo.**
Nussbaumer. Lancement de discussions exploratoires avec le Conseil de l'EEE
- 22.3150 n Mo.**
Nussbaumer. Transformer le concept relatif à des centrales à gaz destinées à couvrir les charges de pointe en concept de "producteur qualifié"
- * **22.4149 n Mo.**
Nussbaumer. Les gestionnaires d'un réseau de distribution doivent couvrir 50 pour cent de la consommation d'électricité des consommateurs captifs au moyen de contrats à long terme portant sur l'achat d'électricité issue d'énergies renouvelables
- 21.3540 n Mo.**
Paganini. Stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Innotour
- 21.3645 n Mo.**
Paganini. Garantir l'approvisionnement en électricité malgré les possibilités d'importations limitées
- 22.3417 n Ip.**
Paganini. Réduction des pertes de nutriments. Les acteurs des secteurs concernés n'ont pas été entendus
- * **22.4191 n Ip.**
Paganini. Droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Clarifier au plus vite la situation face à la hausse du prix de l'électricité
- x **20.3944 n Ip.**
Page. Autorisation de réintroduction d'un insecticide de protection de la betterave sucrière
- x **20.4005 n Mo.**
Page. Egalité de traitement pour le sucre suisse
- 20.4538 n Po.**
Page. Quelles solutions pour venir en aide aux proches aidants engagés sur le long terme?
- 20.4539 n Po.**
Page. Rôle des organisations dans le secteur agroalimentaire
- 21.3559 n Mo.**
Page. Réinstallation. Préserver la tradition humanitaire de la Suisse en respectant la volonté du Parlement
- 21.3560 n Mo.**
Page. Pas de compte bancaire pour les clandestins
- 21.3984 n Ip.**
Page. Aides complémentaires au financement des investissements rendus indispensables suite à l'obligation de l'utilisation des pendillards
- 21.3985 n Ip.**
Page. Délai irréaliste pour l'utilisation des pendillards

- 22.3027 n Ip.**
Page. Protection des appellations d'origine protégée (gruyère)
- x **22.3115 n Mo.**
Page. Suppression des taxes sur les huiles minérales
- 22.3127 n Ip.**
Page. Autoapprovisionnement. Réorientation urgente des cultures
- 22.3257 n Mo.**
Page. Modification de l'article 9 LDFR. Notion d'exploitant à titre personnel
- 22.3323 n Mo.**
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées
- 22.3400 n Ip.**
Page. Baisse du taux d'autoapprovisionnement dans le cadre de la concrétisation de l'initiative parlementaire 19.475 et en lien avec les évolutions à moyen et long terme
- * **22.3905 n Ip.**
Page. Organisation de notre pays en cas d'incendies de forêt
- x **20.4007 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Comment le Conseil fédéral entend-il poursuivre sa traque aux fraudeurs à l'Adblue?
- x **20.4038 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Les vélos ont droit à leur place dans les trains
- x **20.4114 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Des trains de nuit comme alternative au trafic aérien? Egalement au départ de Genève, merci!
- 20.4434 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Harcèlement sexuel. Qu'en est-il de l'administration fédérale?
- 21.3117 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Antennes adaptatives. Avec le système d'assurance qualité, sur qui repose réellement le respect des valeurs limites?
- 21.3118 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Antennes adaptatives. Le Conseil fédéral peut-il garantir le respect du principe de précaution?
- 21.3149 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Pour une interdiction des SUV et des voitures tout-terrain
- 21.3158 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Protection d'urgence en cas d'accident nucléaire. Revoir les zones à risques
- 21.3159 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Distribution d'iode de manière préventive à l'ensemble de la population suisse
- 21.3202 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Violences physiques et psychologiques répétées dans les centres fédéraux d'asile. Quelles mesures le Conseil fédéral met-il en place pour les prévenir?
- 21.3203 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Détection et prise en charge des requérants et requérantes d'asile ayant des besoins particuliers. Où en est-on?
- 21.3338 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Etude d'Agroscope sur les produits phytosanitaires à hauts risques pour l'environnement. Quels pyréthrinoïdes sont concernés?
- 21.3707 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Quel serait le coût de la mortalité des polliniseurs?
- 21.3748 n Po.**
Pasquier-Eichenberger. Le transport de marchandises par avion doit couvrir les coûts externes qu'il engendre
- 21.3882 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Réduire progressivement les émissions de CO₂ des poids lourds
- 21.4055 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Réexaminer rapidement les demandes des Afghans présents (Afghan.e.s présent.e.s) en Suisse
- 21.4249 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Cas bagatelle. La Confédération désavouée
- 21.4544 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Quelles suites donner au "trou de Tolochenaz" pour renforcer l'axe ferroviaire lémanique?
- 21.4637 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Quelles sont les principales raisons des retards dans les procédures d'homologation des pesticides?
- 22.3136 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Pour une reprise rapide des aides générales aux médias non contestées
- 22.3353 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Prendre l'avion. Avec quelles motivations?
- x **22.3581 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Pour plus de transparence sur le transport routier de marchandises dangereuses
- 22.3582 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Prendre le rail l'été de ses 18 ans
- 22.3752 n Mo.**
Pasquier-Eichenberger. Pour un prix du demi-tarif plus attractif
- x **22.3774 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Formation des requérants d'asile. Combien de personnes sont concernées?
- x **22.3775 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Autorisations d'urgence de pesticides. Quels contrôles et quelle conformité avec les principes du droit de l'environnement?
- * **22.4091 n Ip.**
Pasquier-Eichenberger. Mobilité transeuropéenne des personnes. Quelles avancées?

- 20.4699 n Ip.**
Pfister Gerhard. Exportation de substances perfluoroalkylées. Émissions nocives à l'étranger?
- 21.3502 n Ip.**
Pfister Gerhard. Atmosphère de travail à l'Administration fédérale des douanes
- 21.3561 n Ip.**
Pfister Gerhard. Arrêt de la diffusion FM. Doit-on franchir le point de non-retour ou ne vaudrait-il pas mieux y renoncer?
- 21.3562 n Ip.**
Pfister Gerhard. Garantir la pérennité de cette oeuvre d'art qu'est la Bibliothèque Werner Oechslin. Le Conseil fédéral doit prendre les choses en main
- 21.3929 n Ip.**
Pfister Gerhard. Collaboration entre la SRF et des médias privés
- x **22.3847 n Ip.**
Pfister Gerhard. Protéger le pouvoir d'achat. Bons d'achat pour les ménages à bas ou à moyens revenus
- x **20.4251 n Po.**
Piller Carrard. Établir un rapport national sur les violences gynécologiques
- 21.4319 n Mo.**
Piller Carrard. Prolongation du délai de prise en charge des traitements post-partum
- 22.3736 n Mo.**
Piller Carrard. Ancrer la prévention contre le harcèlement sexuel au travail dans la formation professionnelle initiale et la maturité gymnasiale
- * **22.4201 n Ip.**
Piller Carrard. Remboursement des appareils auditifs par l'AI
- 21.4091 n Mo.**
Pointet. Mettons les pistes cyclables à un niveau de priorité raisonnable!
- 21.4648 n Mo.**
Pointet. Il est temps d'interdire la chasse des espèces menacées qui figurent sur liste rouge et sur la liste des espèces prioritaires
- 22.3094 n Po.**
Pointet. Combien d'oiseaux tués par des activités humaines en Suisse?
- 22.3410 n Po.**
Pointet. Quel est le coût total de l'armée?
- x **22.3411 n Ip.**
Pointet. Une course de contrôle ne devrait-elle pas être répétée une fois en cas d'échec?
- x **22.3698 n Ip.**
Pointet. Statistiques sur le transport des déchets. Où en sommes-nous?
- * **22.4031 n Ip.**
Pointet. Le nombre de bécasses des bois chassées augmente. Quid des mesures?
- * **22.4192 n Ip.**
Pointet. Sauvegarder les droits de la personnalité des enfants. Sensibiliser les parents!
- x **20.3998 n Po.**
Porchet. Accès à la contraception. Assurer un accès à toutes et tous même en cas de crise
- 20.4466 n Mo.**
Porchet. Accès aux pompes à insuline pour les diabétiques
- 20.4493 n Po.**
Porchet. Lutter contre la précarité menstruelle avec un accès gratuit aux produits menstruels
- 20.4541 n Mo.**
Porchet. Fiscalité 2.0. Pour un élargissement de la base de calcul des contributions des employeurs et employeuses aux assurances sociales, en intégrant la valeur ajoutée brute produite en Suisse
- 20.4542 n Mo.**
Porchet. Prévoyance de réorientation écologique professionnelle
- x **20.4581 n Mo.**
Porchet. Taxer les achats de francs suisses
- 20.4638 n Po.**
Porchet. Mieux connaître le harcèlement scolaire en Suisse pour mieux protéger les enfants
- 21.3136 n Mo.**
Porchet. L'incesto n'a rien d'une séduction!
- 21.3208 n Mo.**
Porchet. Pour une stratégie nationale en matière de santé mentale
- 21.3679 n Po.**
Porchet. La fortune doit également être prise en compte dans le calcul des cotisations AVS des salariés et des retraités
- 21.4534 n Mo.**
Porchet. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger
Voir objet 21.4533 Mo. de Quattro
Voir objet 21.4535 Mo. Marti Min Li
- 22.3095 n Mo.**
Porchet. Contre toutes les discriminations en entreprise, il faut un ombudsman de l'égalité
- x **22.3600 n Ip.**
Porchet. Rodenticides. Quid de l'utilisation des anticoagulants et quelles alternatives existe-t-il?
- 22.3601 n Po.**
Porchet. Commémorer les victimes de la chasse aux sorcières
- * **22.4090 n Ip.**
Porchet. Comment désengorger nos hôpitaux psychiatriques en toute sécurité pour les patientes grâce à la promotion des pratiques de psychiatrie sociale?
- 22.3207 n Mo.**
Portmann. Sécurité de l'approvisionnement énergétique. Peut-on conclure un accord avec l'Allemagne et la Norvège?
- * **22.3955 n Ip.**
Portmann. Débat et point de vue du Conseil fédéral sur la neutralité
- x **20.4044 n Mo.**
Prelicz-Huber. Obligation d'avancer les prestations. Combler les lacunes

- 20.4438 n Ip.**
Prelicz-Huber. Favoriser la participation des enfants et des jeunes
- 20.4444 n Ip.**
Prelicz-Huber. Soutien aux personnes pratiquant le commerce itinérant
- 20.4523 n Ip.**
Prelicz-Huber. Le partenariat social de Swissport a-t-il été résilié?
- 21.3025 n Ip.**
Prelicz-Huber. Médicaments pour les médecines complémentaires
- 21.3041 n Ip.**
Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les adolescents réfugiés et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse
- 21.3042 n Ip.**
Prelicz-Huber. Mesures d'encouragement précoce destinées aux enfants issus de la migration et de l'asile
- 21.3082 n Mo.**
Prelicz-Huber. Revaloriser les métiers "féminins" dans les soins et l'accompagnement
- 21.3182 n Ip.**
Prelicz-Huber. Santé psychique
- 21.4064 n Mo.**
Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les réfugiés et les autres personnes arrivées tardivement en Suisse
- 21.4489 n Ip.**
Prelicz-Huber. Les suppressions de postes à la DDC entraînent-elles des pertes de compétences?
- 22.3068 n Ip.**
Prelicz-Huber. Temps d'habillage et enregistrement du temps de travail dans les établissements de santé
- x **20.4230 n Po.**
Prezioso. Pour une enquête nationale indépendante au sujet des conséquences de la pandémie de coronavirus sur le personnel de santé
- 21.3150 n Mo.**
Prezioso. Covid-19. La pandémie ne doit pas être source de profits!
- 21.3389 n Po.**
Prezioso. Pour une reconnaissance des années de travail domestique par les assurances sociales
- 21.3390 n Po.**
Prezioso. Pour un rapport sur l'impact du Covid-19 sur les femmes
- 21.3427 n Po.**
Prezioso. Les problématiques spécifiques aux femmes lesbiennes, bisexuelles et aux personnes transgenres doivent être mieux prises en compte dans les politiques de santé publique
- 21.3428 n Po.**
Prezioso. Pour une campagne nationale de vaccination gratuite contre le HPV
- 21.3429 n Po.**
Prezioso. Pour un partage plus équitable de la charge de la santé sexuelle et reproductive entre femmes et hommes
- 21.3430 n Mo.**
Prezioso. Pour la gratuité intégrale de la contraception et de la santé sexuelle
- x **21.3501 n Mo.**
Prezioso. Face à la crise et au nouveau contexte politique international, un changement de cap fiscal s'impose!
- 21.3514 n Ip.**
Prezioso. Le processus de paix en Colombie en danger
- 21.3548 n Ip.**
Prezioso. Détentions arbitraires de journalistes et autres leaders d'opinion au Maroc
- 21.3813 n Ip.**
Prezioso. Biobanque helvétique. Quel accès aux vaccins?
- 21.3814 n Mo.**
Prezioso. Pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles
- 21.4072 n Ip.**
Prezioso. Moderna Sàrl à Bâle. Une transparence nécessaire
- 21.4093 n Ip.**
Prezioso. Régularisation de toutes les Afghanes et de tous les Afghans vivant en Suisse
- 21.4094 n Po.**
Prezioso. Silence, des travailleurs et des travailleuses meurent!
- 21.4095 n Mo.**
Prezioso. Instaurer la gratuité de l'ensemble des prestations en cas de mort périnatale
- 21.4547 n Ip.**
Prezioso. Que fait le Conseil fédéral pour le respect des droits humains en Turquie?
- 21.4579 n Ip.**
Prezioso. Covid-19. L'apartheid vaccinal a créé un nouveau variant. A quand une politique de santé publique cohérente?
- 21.4644 n Mo.**
Prezioso. Réduire le temps de travail!
- 22.3125 n Mo.**
Prezioso. Octroyer le congé paternité en cas de mort de l'enfant
- 22.3262 n Ip.**
Prezioso. Sanctions contre la Russie et secteur bancaire suisse
- 22.3604 n Ip.**
Prezioso. Exil. Prendre toute la mesure des violences spécifiques faites aux femmes, filles et personnes LGB-TIQA plus
- x **22.3644 n Ip.**
Prezioso. Pour une annulation de la dette publique extérieure ukrainienne
- 22.3645 n Mo.**
Prezioso. Pas de transition écologique sans planification
- x **22.3735 n Ip.**
Prezioso. Nouvelle menace d'invasion militaire turque. Que fait la Confédération?

- * **22.4098 n Po.**
Prezioso. Exportations de biens à double usage à des entreprises russes entre 2014 et 2022
- 20.4431 n Po.**
Pult. Publicité politique en ligne. Protéger notre démocratie
- 21.3162 n Ip.**
Pult. Comment protéger l'être humain et la nature des PCB émanant des centrales électriques?
- 21.3200 n Ip.**
Pult. La Suisse se débarrassera-t-elle des PCB d'ici 2028?
- 21.3309 n Mo.**
Pult. Non au gaz acheminé par le gazoduc Nord Stream 2
- 22.3104 n Mo.**
Pult. Pas de contournement des sanctions. Pour que le commerce de l'art soit soumis à la loi sur le blanchiment d'argent
- x **22.3415 n Ip.**
Pult. Prise en compte intégrale de la sécurité des infrastructures critiques lors de l'acquisition de TIC par une Empa TI?
- x **20.3970 n Ip.**
Python. Quelle gestion des risques liés au numérique dans le domaine de la formation?
- x **20.4018 n Ip.**
Python. A quand une prise en compte des risques réels pour la santé et la biodiversité des molécules de synthèse toxiques?
- x **20.4076 n Mo.**
Python. Pour une adéquation au système européen d'homologation des pesticides de synthèse avec recours à des études indépendantes
- 20.4486 n Mo.**
Python. Retrait d'urgence de l'homologation des fongicides SDHI
- 20.4558 n Mo.**
Python. Désinvestissement des fonds publics et semi-publics des énergies fossiles et réinvestissement dans la transition énergétique
- 20.4735 n Ip.**
Python. Aligner le développement professionnel sur le marché du travail et la neutralité climatique
- 21.3102 n Ip.**
Python. Quelle formation professionnelle pour 2030?
- 21.3140 n Ip.**
Python. Quelle reconnaissance du concept de limites planétaires dans la Stratégie pour le développement durable 2030?
- 21.3786 n Ip.**
Python. Pesticides perturbateurs endocriniens. Quels critères d'évaluation pour quelle efficacité?
- 21.4120 n Ip.**
Python. Quelle intégration des objectifs du développement durable dans les offres de formation continue?
- 21.4148 n Mo.**
Python. Une formation plus durable pour nos agriculteurs
- 21.4391 n Po.**
Python. Pour une coordination de l'encouragement à l'innovation
- 21.4414 n Po.**
Python. Quels impacts la numérisation aura-t-elle sur notre santé?
- 22.3109 n Po.**
Python. Éducation à la citoyenneté. Évaluation des résultats et élaboration d'une stratégie fédérale
- x **22.3547 n Ip.**
Python. Quelles mesures pour empêcher l'envoi des femelles gestantes à l'abattoir?
- x **22.3572 n Ip.**
Python. Où en est-on dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes?
- x **22.3627 n Ip.**
Python. Emissions excessives d'ammoniac et changements climatiques. Quelles conséquences?
- 22.3737 n Po.**
Python. Nos seniors doivent pouvoir se former!
- * **22.3947 n Ip.**
Python. Biodiversité. Quels financement et état d'avancement du plan d'action de la Confédération?
- N **20.4123 n Mo.**
Quadri. Assurances-maladie. La restitution des réserves excessives doit devenir obligatoire
- 20.4521 n Mo.**
Quadri. Crise économique et chômage causés par le coronavirus. Ne plus délivrer de permis G
- 20.4568 n Mo.**
Quadri. Islamisme politique. Une infraction en Suisse aussi
- 21.3505 n Mo.**
Quadri. Autotests des frontaliers. Les citoyens suisses ne doivent pas en être de leur poche
- 21.3785 n Mo.**
Quadri. Centres pour requérants d'asile hors de l'Europe. Suivre l'exemple du Danemark
- 21.4194 n Mo.**
Quadri. Nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral. Les titulaires d'un permis B doivent vraiment être indépendants du point de vue économique
- 21.4554 n Mo.**
Quadri. Conseil de sécurité de l'ONU. Ni de près, ni de loin
- 21.4555 n Po.**
Quadri. Le catastrophisme climatique nuit aux jeunes
- 21.4557 n Mo.**
Quadri. Enterrer la sortie du nucléaire
- 22.3319 n Mo.**
Quadri. Quote-part de la redevance de radio-télévision attribuée aux diffuseurs privés. Augmentation possible?
- 22.3431 n Mo.**
Quadri. Rapatrier l'or de la Banque nationale
- x **22.3527 n Ip.**
Quadri. L'Allemagne aussi a réduit le prix de l'essence. L'immobilisme du Conseil fédéral a assez duré!

- x **22.3528 n Ip.**
Quadri. Centres pour requérants d'asile hors de l'Europe. Après le Danemark, la Grande-Bretagne
- x **22.3729 n Ip.**
Quadri. Une conférence des membres de l'Otan qui viendront demander de l'argent en Suisse
- x **22.3730 n Ip.**
Quadri. La Grande-Bretagne commence à transférer les requérants d'asile au Rwanda. Et la Suisse?
22.3770 n Mo.
Quadri. Loup. Un changement de cap radical s'impose d'urgence
- * **22.4116 n Mo.**
Quadri. Garder la voie de sortie Airolo/Passi ouverte en fonction des besoins
- * **22.4117 n Mo.**
Quadri. Dénoncer l'accord de 1974 sur l'imposition des frontaliers pour la fin de l'année
- * **22.4118 n Ip.**
Quadri. Augmentation des primes d'assurance-maladie, pertes en bourse, réfugiés, etc.
- * **22.4119 n Ip.**
Quadri. La Poste Suisse délocalise au Portugal. Le Conseil fédéral n'a rien à redire?
- 21.3555 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Covid-19. Remise gratuite de tests PCR aux jeunes, aux personnes non vaccinées et aux personnes guéries
- 21.4213 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Covid-19. Introduction d'un certificat fondé sur le statut immunitaire
- 21.4584 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Rail 2050. Assurer le raccordement des régions rurales
- 21.4595 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Maintenir les acquisitions dans le cadre du mandat de prestations
- 22.3116 n Po.**
Rechsteiner Thomas. Pour une meilleure exploitation du photovoltaïque dans le secteur agricole
- 22.3639 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Personne pour diriger l'OFAE en temps de crise?
- N **22.3726 n Mo.**
Rechsteiner Thomas. Définir une stratégie de sécurité et de défense pour la Suisse
- x **22.3761 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Préciser la loi sur les résidences secondaires en ce qui concerne les logements créés selon l'ancien droit à l'intérieur de la zone à bâtir
- * **22.3934 n Po.**
Rechsteiner Thomas. Mettre fin aux priviléges injustifiés dont bénéficient les fonctionnaires fédéraux par rapport au secteur privé
- * **22.3935 n Ip.**
Rechsteiner Thomas. Rail 2050. Il ne faut pas que la Suisse orientale soit défavorisée!
- 20.4657 n Mo.**
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie
- 20.4658 n Mo.**
Regazzi. Ex-combattants et sympathisants de l'EI. Durcir les peines
- 20.4659 n Mo.**
Regazzi. Encourager l'importation de véhicules à moteur faiblement émetteurs de CO₂, sans intervention de l'Etat
- 21.3372 n Mo.**
Regazzi. Loi fédérale sur le Conseil de la magistrature. La surveillance du Tribunal fédéral sur les autorités judiciaires de première instance de la Confédération doit être abolie
- 21.3680 n Mo.**
Regazzi. Stop à l'"euthanasie active" des distilleries domestiques et des traditions rurales
- 22.3477 n Mo.**
Regazzi. Dégâts causés par le loup en Suisse. Moins de bureaucratie et plus d'efficacité
- 22.3478 n Mo.**
Regazzi. Créer les bases légales qui permettront aux cantons de constituer des zones "zéro loup"
- x **22.3479 n Ip.**
Regazzi. Menaces de mort contre Dick Marty. Quelle action diplomatique le Conseil fédéral envisage-t-il?
- x **22.3539 n Ip.**
Regazzi. Négociations avec l'Italie. Mise en oeuvre de la nouvelle approche
- x **22.3551 n Ip.**
Regazzi. Pour des dispositions légales visant à introduire des règles de fair-play financier dans les ligues sportives professionnelles
- 22.3613 n Po.**
Regazzi. Pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans les PME. Pour des chiffres conformes à la réalité
- x **22.3694 n Ip.**
Regazzi. Skyguide. N'est-il pas l'heure de prendre des mesures?
- x **22.3695 n Ip.**
Regazzi. "Voyage en train, voyage serein". Un slogan éculé?
- x **22.3710 n Ip.**
Regazzi. Prioriser l'approvisionnement en électricité
- * **22.3994 n Ip.**
Regazzi. Les procédures d'accréditation du SAS sont dans le meilleur des cas peu efficaces et frisent dans le pire des cas l'abus de pouvoir
- * **22.4014 n Mo.**
Regazzi. Permettre le passage à l'approvisionnement de base
- x **20.4219 n Mo.**
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation
- x **20.4220 n Mo.**
Reimann Lukas. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement

- x **20.4221 n Mo.**
Reimann Lukas. Éviter que les véhicules d'occasion ne soient taxés deux fois, dans le cadre de la lutte contre la cherté des prix en Suisse
- 21.3342 n Mo.**
Reimann Lukas. Loi sur les épidémies. Préciser les compétences temporelles, géographiques et personnelles et mieux associer les cantons
- 21.3386 n Mo.**
Reimann Lukas. Transports publics. Réintroduire les tarifs réduits pour personnes âgées
- 21.3388 n Mo.**
Reimann Lukas. Accès à la justice pour tout le monde
- 21.3436 n Po.**
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs
- 21.3587 n Mo.**
Reimann Lukas. Organisations caritatives. Pour une rémunération appropriée et transparente des dirigeants, et pour un caractère contraignant de la norme comptable Swiss GAAP RPC, y compris RPC 21
- 22.3530 n Mo.**
Reimann Lukas. Exploiter le plein potentiel de nos quatre langues. Encourager les échanges linguistiques nationaux
- * **22.3926 n Mo.**
Reimann Lukas. Obligation de se récuser pour les collaborateurs de la SSR intervenant dans les médias publics
- * **22.3931 n Mo.**
Reimann Lukas. Taxer les superprofits abusifs des groupes pétroliers pour aider les PME et les ménages
- x **20.4139 n Mo.**
(Reynard) Bendahan. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire
- x **20.4228 n Po.**
(Reynard) Dandrès. Stress, burn-out et détérioration des conditions de travail dans les entreprises de service public
- x **20.4229 n Po.**
(Reynard) Fehlmann Rielle. Des chiffres fiables sur les violences domestiques
- x **20.4614 n Mo.**
(Reynard) Gysin Greta. Pas d'imposition des indemnités reçues suite à une discrimination ou un licenciement abusif
- 20.4615 n Mo.**
(Reynard) Fehlmann Rielle. Harcèlement sexuel. Clarification dans le code pénal
- 21.3418 n Mo.**
(Reynard) Hurni. Il est temps de réviser le droit de la coopérative, pour une transparence accrue!
- 22.3098 n Mo.**
Riniker. Déduction des coûts d'investissement liés aux travaux mineurs de transformation et d'agrandissement
- 22.3688 n Mo.**
Riniker. Renforcer la protection civile en rationalisant l'acquisition de l'équipement personnel
- x **22.3829 n Ip.**
Riniker. Réorganiser la politique des affaires compensatoires
- * **22.4060 n Ip.**
Riniker. Lutter contre la pénurie de personnel qualifié à la Confédération dans les domaines liés à la sécurité
- x **22.3511 n Ip.**
Ritter. Les assemblées citoyennes sont-elles le nouveau parlement?
- * **22.4010 n Ip.**
Ritter. Allocations familiales. Droit et versement
- x **20.4141 n Po.**
Roduit. Pour optimiser la couverture sociale des indépendants
- x **20.4144 n Ip.**
Roduit. Contribution d'estivage. Pas de double peine pour les éleveurs
- 20.4543 n Ip.**
Roduit. Ministère public de la Confédération et affaires de crimes internationaux
- 20.4544 n Ip.**
Roduit. Révision du plan sectoriel des transports, partie programme. Garantir le respect du fédéralisme et prendre en compte les besoins des régions moins densément peuplées
- 20.4616 n Ip.**
Roduit. Réforme des PC. Des effets collatéraux injustes pour les propriétaires fonciers
- 21.3142 n Mo.**
Roduit. Personnes à risques de pauvreté ou de surendettement. Détection précoce. Agir avant qu'il ne soit trop tard
- 21.3253 n Mo.**
Roduit. Le travail nécessaire pour assurer les mesures de protection des troupeaux doit également être soutenu
- 21.3735 n Ip.**
Roduit. Des mesures fédérales pour le renouvellement du capital plant qui font sens après les votations fédérales du 13 juin 2021
- 21.3848 n Mo.**
Roduit. Pour une filière du bois complète en Suisse
- 21.4160 n Ip.**
Roduit. Ne pas punir les titulaires d'une rente AI qui souhaitent travailler
- 21.4202 n Mo.**
Roduit. Réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides. Promouvoir le capital plant
- 21.4506 n Ip.**
Roduit. Médicalisation exponentielle des jeunes trans. La Suisse va-t-elle encadrer des pratiques contestées?
- 21.4588 n Mo.**
Roduit. Convention de Berne. Réactiver immédiatement notre demande
- 21.4589 n Po.**
Roduit. Le droit à la réparation comme accélérateur d'emplois de proximité et pour préserver nos ressources
- 22.3167 n Ip.**
Roduit. Rustici tessinois et mayens valaisans. L'ARE veut-il tout simplement les voir disparaître?

- 22.3168 n Ip.**
Roduit. Signalisation routière. En finir avec les "forêts de panneaux"
- 22.3218 n Mo.**
Roduit. Electrification de l'agriculture. Incitation à la mise en place de systèmes d'irrigation efficaces et durables
- 22.3219 n Ip.**
Roduit. Décès dans les homes et restitution des PC. Des procédures administratives coûteuses et mal ressenties
- 22.3224 n Mo.**
Roduit. L'endométriose. En finir avec l'errance médicale
- 22.3624 n Ip.**
Roduit. Manque d'engrais phosphorés en raison de la crise en Ukraine
- x **22.3651 n Ip.**
Roduit. Plus de clarté dans les méthodes de calcul concernant l'égalité salariale
- 22.3772 n Po.**
Roduit. Transition vers la mobilité électrique. Un autre modèle de financement pour les routes
- 22.3773 n Mo.**
Roduit. Réduction de la rente complémentaire AI dans la LAA. Mettre fin à une incohérence
- * **22.4195 n Ip.**
Roduit. L'AI veut-elle se désengager de la prise en charge des cas d'autisme?
- * **22.4219 n Mo.**
Roduit. Des données pour une gestion intégrée de l'eau fondée sur son utilisation multifonctionnelle
- * **22.4236 n Mo.**
Roduit. Pour une incitation à récupérer l'eau de pluie
- x **20.4008 n Ip.**
Romano. Règles et délais applicables aux offres d'emploi. Chacun pour soi et Dieu pour tous?
- x **20.4009 n Mo.**
Romano. Offre d'abonnement général des CFF pour étudiants. Garantir le respect de l'article 15 alinéa 3 de la loi sur le transport des voyageurs
- x **20.4090 n Ip.**
Romano. Etudes consacrées à la maîtrise du trafic dans les agglomérations. Quid de l'italien ?
- x **20.4156 n Ip.**
Romano. Hezbollah. Dépôts d'explosifs et de nitrate d'ammonium en Suisse?
- 20.4288 n Ip.**
Romano. Primes 2021 de l'assurance-maladie. Leur augmentation au Tessin est-elle due à des problèmes institutionnels?
- 20.4289 n Ip.**
Romano. Réforme "Employés de commerce 2022". Un nouveau pas vers l'anglais comme langue nationale de travail. Le Conseil fédéral n'a rien à dire?
- 20.4290 n Mo.**
Romano. Modification de l'article 26 OSAMal
- 20.4693 n Mo.**
Romano. Egalité des droits s'agissant de la rente de veuf ou de veuve. L'arrêt de la CEDH appelle une modification de la loi
- 20.4695 n Po.**
Romano. Combien d'économies et de gains pour chaque franc investi dans les offres de décharge pour les proches aidants?
- 21.3056 n Ip.**
Romano. Suppression de l'AG pour étudiants. Quelles nouvelles solutions?
- x **21.3243 n Po.**
Romano. Lutter et réduire efficacement le trafic de vin
- 21.3269 n Mo.**
Romano. Campagne de vaccination en collaboration avec les cantons. Accélération et numérisation
- 21.3793 n Ip.**
Romano. Conseil d'administration de la Poste. Le Conseil fédéral aurait-il encore oublié l'aspect régional et linguistique?
- 21.4066 n Ip.**
Romano. Postes vacants dans les conseils d'administration des entreprises liées à la Confédération. Comment travaillent les bureaux de conseil en charge du recrutement?
- 21.4209 n Mo.**
Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie
- 21.4210 n Mo.**
Romano. Délai de replantation des surfaces viticoles. Accorder une flexibilité aux vignerons
- 21.4258 n Ip.**
Romano. Pro Helvetia. Une nouvelle stratégie qui lèse la Suisse italienne et le plurilinguisme?
- 21.4600 n Mo.**
Romano. Plan national pour la reprise et la résilience du gouvernement italien. Une chance pour les infrastructures transfrontalières et les projets essentiels pour la Suisse aussi
- 22.3217 n Mo.**
Romano. Garantir la traduction des ouvrages de non-fiction dans les langues nationales, malgré le désengagement de Pro Helvetia
- 22.3221 n Ip.**
Romano. Harmos. Enseignement des langues nationales, autonomie et respect
- 22.3436 n Mo.**
Romano. Calculateur de prix des carburants. Un modèle vertueux venu d'Autriche
- x **22.3487 n Ip.**
Romano. Projet autoroutier entre Lugano et Mendrisio. L'occasion d'innover?
- 22.3657 n Ip.**
Romano. Abus et irrégularités sur le chantier Alptransit du tunnel du Ceneri. Le DETEC au courant, mais passif?
- x **22.3658 n Po.**
Romano. Certificats antimafia délivrés par l'État italien pour les marchés publics en Suisse

- 22.3659 n Mo.**
Romano. Interdiction d'entrée pour les personnes condamnées en Italie pour appartenance à la mafia en vertu de l'article 416bis du code pénal italien
- * **22.3967 n Ip.**
Romano. Législation sur les produits chimiques. Sécurité des utilisateurs
- * **22.4000 n Mo.**
Romano. Parents séparés ou divorcés. La garde alternée doit devenir la règle, dans l'intérêt de l'enfant
- * **22.4001 n Mo.**
Romano. Gaz. Accord de solidarité entre la Suisse et l'Italie
- * **22.4052 n Ip.**
Romano. Attribution des mandats de traduction en Suisse
Voir objet 22.4050 Ip. Cattaneo
Voir objet 22.4051 Ip. Aebischer Matthias
- * **22.4186 n Mo.**
Romano. Migration. Conclure un accord de réadmission simplifiée avec l'Autriche
- *x **22.3703 n Ip.**
Rösti. Infrastructures de recharge et production d'énergie pour l'électromobilité
- * **22.4140 n Ip.**
Rösti. Garantir la sécurité routière en cas de panne d'électricité prolongée
- *x **20.4068 n Po.**
Roth Franziska. Transport pour handicapés. Un chaînon manquant dans l'offre de mobilité
- *x **20.4069 n Ip.**
Roth Franziska. Procédures opaques concernant la Pharmacie de l'armée
- 20.4455 n Ip.**
Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées
- 20.4488 n Ip.**
Roth Franziska. Traitements psychothérapeutiques. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour éviter une pénurie?
- 21.3693 n Ip.**
Roth Franziska. Indemnités forfaitaires en cas d'urgence et de consultation pressante dans le domaine de la pédiatrie
- 21.3753 n Ip.**
Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées dans la coopération internationale
- 21.4502 n Po.**
Roth Franziska. Liposucción. Mettre fin rapidement à la douleur des patients
- 21.4546 n Ip.**
Roth Franziska. Une formation de pilote de qualité à un prix abordable pour passer directement du PC-21 au F-35?
- 22.3192 n Ip.**
Roth Franziska. Quel rôle pour la Suisse dans le futur ordre sécuritaire européen?
- *x **22.3558 n Ip.**
Roth Franziska. F-35A. La maintenance des avions sera-t-elle vraiment "assurée entièrement en Suisse et exclusivement par du personnel helvétique"?
- *x **22.3619 n Ip.**
Roth Franziska. Reconnaître les cabinets ambulatoires comme établissements de formation postgrade pour les psychologues pratiquant la psychothérapie
- *x **22.3620 n Ip.**
Roth Franziska. Comment est-il possible que la DélCdG exerce une surveillance sur le SRC tout en figurant dans ses banques de données?!
- *x **20.4152 n Ip.**
Roth Pasquier. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Stop à l'inégalité de traitement!
- 21.3760 n Ip.**
Roth Pasquier. Stratégie d'assouplissement des mesures pour la culture populaire. À quand une vraie reprise des activités musicales?
- 21.4069 n Mo.**
Roth Pasquier. Mieux protéger l'allaitement
- 21.4417 n Mo.**
Roth Pasquier. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté en soutenant les associations qui y contribuent
- 21.3509 n Ip.**
Rüegger. L'enquête de l'OFS sur les dépenses des entreprises consacrées à l'environnement en 2020 est-elle manipulatrice?
- 21.4046 n Mo.**
Rüegger. Interdire l'utilisation de symboles extrémistes, terroristes et islamistes
- 21.4179 n Ip.**
Rüegger. Rétrogradation de la protection du loup dans la Convention de Berne
- 21.4211 n Mo.**
Rüegger. Agents énergétiques qui ne sont pas acheminés par conduites. Possibilité de compenser les émissions de CO2
- * **22.4203 n Ip.**
Rutz Gregor. Refondre le droit d'asile pour l'adapter au monde d'aujourd'hui
- *x **20.4238 n Mo.**
Ryser. Covid-19. Soutenir la formation continue pendant la durée de réduction de l'horaire de travail
- *x **20.4239 n Po.**
Ryser. Étudier la mise en place d'un "frein climatique" sur le modèle du frein à l'endettement
- 20.4681 n Ip.**
Ryser. Liaison ferroviaire entre Saint-Gall et la capitale. On peut faire mieux!
- 20.4682 n Ip.**
Ryser. Lois étrangères sur les chaînes d'approvisionnement. Conséquences pour la Suisse
- 21.3330 n Ip.**
Ryser. Demandes d'indemnisation de l'étranger en cas d'accident nucléaire majeur en Suisse
- 21.3904 n Po.**
Ryser. Banque et agence climatiques. Simplifier le financement des assainissements énergétiques

- 21.3905 n Ip.**
Ryser. Justification de l'esclavage par le Conseil fédéral (1864 et 2018)
- 21.3906 n Mo.**
Ryser. Durcissement progressif des prescriptions concernant les émissions de CO₂ des voitures de tourisme et de livraison
- 21.4259 n Ip.**
Ryser. Quelle est la nocivité réelle des émissions de l'aviation? Prendre en compte les émissions autres que le CO₂ avec un facteur de pondération des émissions
- 21.4325 n Ip.**
Ryser. Bilan intergénérationnel pour la politique climatique et environnementale
- 21.4652 n Ip.**
Ryser. Biais concernant le sexe dans les données. Un défi social croissant
- 21.4653 n Ip.**
Ryser. Réforme de l'OCDE en lieu et place d'une imposition des sociétés étrangères contrôlées. À quel point les groupes suisses d'entreprises en profitent-ils?
- 22.3451 n Mo.**
Ryser. Participation de la Suisse à la task force internationale Repo pour la mise en oeuvre des sanctions économiques contre la Russie
- 22.3452 n Po.**
Ryser. Utiliser les biens russes pour reconstruire les infrastructures détruites en Ukraine
- 22.3753 n Po.**
Ryser. Verdir et rafraîchir, plutôt que bétonner et suffoquer
- 22.3754 n Ip.**
Ryser. Les trains de nuit s'arrêteront-ils bientôt aussi à Saint-Gall?
- 22.3755 n Ip.**
Ryser. La Suisse au-delà de la croissance
- x **22.3782 n Mo.**
Ryser. Aide ciblée pour soutenir les ménages à revenus modestes face à la hausse des prix de l'énergie
- 22.3783 n Ip.**
Ryser. Stratégie de l'UE concernant les textiles. La Suisse suit-elle?
- 22.3784 n Mo.**
Ryser. Une taxe sur les billets d'avion pour l'aviation civile
- x **20.4245 n Mo.**
(Rytz Regula) Baumann. Une stratégie pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement
- 21.3421 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. L'AFD agit-elle actuellement de manière illégale?
- 21.3422 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. L'autorité douanière se transforme-t-elle en service de police de la Confédération? Pas dans ces conditions!
- 21.3544 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. Sur quelles bases juridiques se fonde le MEK Helvetia?
- 21.4320 n Po.**
(Rytz Regula) Ryser. Promouvoir activement le dialogue entre milieux scientifiques et politiques
- 21.4636 n Ip.**
(Rytz Regula) Schlatter. Questions en suspens sur le Commando d'engagement mobile Helvetia du Corps des gardes-frontière
- * **22.4082 n Ip.**
Sauter. Ne pas mettre en péril la densification urbaine et la desserte par les transports publics
- * **22.4083 n Ip.**
Sauter. Pour une prise en compte égale des petits véhicules électriques
- 20.4677 n Mo.**
Schaffner. Il faut lever l'interdiction de circuler la nuit pour les camions électriques et les autres camions dont le mode de propulsion est silencieux
- 21.3941 n Mo.**
Schaffner. Droits de douane sur les carburants. Trouver une solution de remplacement
- 21.4222 n Po.**
Schaffner. Etiquetage carbone dans l'alimentation
- 22.3261 n Po.**
Schaffner. Accélérer la numérisation des chemins de fer pour accroître et mieux exploiter leurs capacités
- x **22.3563 n Ip.**
Schaffner. Valorisation des déchets biodégradables à l'échelle régionale
- 22.3632 n Mo.**
Schaffner. Plan d'action pour promouvoir des offres de mobilité novatrices et climatiquement neutres
- * **22.3971 n Po.**
Schaffner. Promouvoir la consommation du méthanol comme carburant
- * **22.3972 n Ip.**
Schaffner. Les autocollants n'ont pas leur place dans les déchets verts
- x **20.4225 n Po.**
Schilliger. Le dilemme des pneus doit faire l'objet d'études interdisciplinaires
- 20.4700 n Mo.**
Schilliger. Instruments de planification contraignants pour les autorités. Organisation d'une consultation par le Conseil fédéral
- 21.3714 n Po.**
Schilliger. Mieux exploiter le potentiel d'assainissement des combles non aménagés!
- 21.4516 n Mo.**
Schilliger. Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités
- x **22.3447 n Ip.**
Schilliger. Prise en compte des suppléments pour travail en équipes ou travail de nuit dans l'analyse de l'égalité salariale
- x **22.3497 n Ip.**
Schilliger. Autorisation de mise sur le marché des médicaments. Un pas vers la numérisation

- x **22.3663 n Ip.**
Schilliger. Comment la prise en compte du paysage se répercute-t-elle sur la rentabilité de l'énergie nucléaire?
- x **22.3696 n Ip.**
Schilliger. Internaliser les mandats de Bamo à l'OFROU. Le Conseil fédéral fait volte-face
- x **22.3826 n Ip.**
Schilliger. Effets de la politique agricole sur la promotion de la qualité et des ventes
- x **20.4433 n Mo.**
Schläpfer. Il faut reporter de trois ans l'application des valeurs cibles relatives au CO₂
- 21.3796 n Mo.**
Schläpfer. Objectifs climatiques découlant de l'accord de Paris. Comptabiliser correctement les émissions de CO₂ de la Suisse
- 21.4594 n Mo.**
Schläpfer. Pour des contrats hypothécaires équitables. Prévenir le risque d'un effondrement des prix de l'immobilier susceptible de ruiner les propriétaires et de provoquer un krach bancaire
- 22.3173 n Mo.**
Schläpfer. Installations photovoltaïques et hydrauliques. Abolis le droit de recours des associations
- * **22.4092 n Mo.**
Schläpfer. Les barres de combustible usé sont des matériaux recyclables
- x **20.4134 n Mo.**
Schlatter. Zones 30. Bureaucratie inutile pour les communes
- 21.3098 n Mo.**
Schlatter. Redécollage de l'aviation. De nouvelles perspectives pour le personnel
- 21.3240 n Po.**
Schlatter. Influences des géants de la tech sur l'économie suisse. De nouvelles règles sont-elles nécessaires?
- 21.3657 n Ip.**
Schlatter. Tuning des voitures électriques. Le bruit artificiel est-il en passe d'envahir nos vies?
- 21.3696 n Mo.**
Schlatter. Vitesse limitée à 60 kilomètres à l'heure à l'extérieur des localités, là où la sécurité l'exige
- 21.3764 n Po.**
Schlatter. Plan directeur pour la mobilité piétonne
- 21.3917 n Po.**
Schlatter. Réduire l'empreinte forêt de la Suisse
- 21.4201 n Mo.**
Schlatter. Confier le contrôle des exportations de matériel d'armement au DFAE
- 21.4507 n Ip.**
Schlatter. L'augmentation du poids des véhicules met-elle en danger les objectifs de la Confédération en matière de réduction du nombre de morts et de blessés graves dans la circulation routière?
- 21.4508 n Mo.**
Schlatter. Créer un registre public des algorithmes utilisés par l'administration
- 21.4510 n Ip.**
Schlatter. Forêts suisses menacées par la charge en azote. Que fait le Conseil fédéral?
- 21.4511 n Ip.**
Schlatter. Bases de planification pour le transport aérien. Une mise à jour est-elle nécessaire?
- 22.3269 n Mo.**
Schlatter. Protection contre le bruit et sécurité routière. Il faut enfin réduire la vitesse de 60 à 50 kilomètres à l'heure dans les localités
- 22.3272 n Ip.**
Schlatter. Vitesse de 50 kilomètres à l'heure à l'intérieur des localités. Qu'attend-on pour faire respecter les prescriptions?
- 22.3326 n Mo.**
Schlatter. Contrôle climatique des routes nationales
- x **22.3757 n Ip.**
Schlatter. Critères de réévaluation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
- 22.3758 n Mo.**
Schlatter. Elaborer une stratégie globale en matière de politique de paix
- x **22.3759 n Ip.**
Schlatter. Apports excessifs d'azote en forêt. Quelles sont les conséquences, quels sont les coûts et qui les supporte?
- x **22.3760 n Ip.**
Schlatter. Qui assume la conduite du remplacement de Polycom par un système mobile de communication de sécurité?
- 22.3763 n Ip.**
Schlatter. Fichage illégal d'organisations, de partis et de parlementaires par le SRC
- * **22.4172 n Ip.**
Schlatter. Zones de protection des eaux souterraines en forêt
- * **22.4174 n Ip.**
Schlatter. Subventions préjudiciables à la biodiversité dans le domaine de la desserte forestière. Que fait le Conseil fédéral?
- 21.3564 n Mo.**
Schneeberger. Prestations pour les cas de rigueur versées par les fonds de bienfaisance. Assurer le même traitement à tous les bénéficiaires de rentes
- 21.4640 n Mo.**
Schneeberger. Conseil de banque de la BNS. Assurer l'égalité des chances dans la procédure de nomination de ses membres
- x **22.3515 n Ip.**
Schneeberger. Politique d'information de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
- * **22.4032 n Ip.**
Schneeberger. Doublement de la voie ferroviaire dans le Laufonnais
- x **20.4231 n Mo.**
Schneider Meret. Trophées de chasse. Des règles d'importation plus strictes pour les parties d'espèces animales menacées

- N **20.4232 n Mo.**
Schneider Meret. Mettre en place une déclaration de provenance pour les produits à base de noix de coco cueillies par des singes
- 20.4731 n Mo.**
Schneider Meret. Marques auriculaires des animaux de rente. Non aux expérimentations
- 21.3401 n Mo.**
Schneider Meret. Les contributions à des cultures particulières doivent également être versées pour les cultures destinées à l'alimentation humaine
- 21.3404 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement
- 21.3405 n Mo.**
Schneider Meret. Animaux de laboratoire et d'expérience. Pour des conditions de détention conformes à la protection des animaux
- 21.3406 n Po.**
Schneider Meret. Non aux importations de viande de cheval sans système de traçabilité fiable
- 21.3407 n Ip.**
Schneider Meret. Pour une politique intégrée en matière d'alimentation
- 21.3829 n Mo.**
Schneider Meret. Accorder aux cantons la compétence réglementaire en matière de protection des animaux
- 21.3831 n Po.**
Schneider Meret. Produits agricoles dans le commerce de détail. Transparence des prix
- 21.3833 n Mo.**
Schneider Meret. Pas de poneys vivants dans les carrousels
- 21.3834 n Mo.**
Schneider Meret. Suivre l'exemple allemand et interdire le poussinicide!
- 21.3835 n Mo.**
Schneider Meret. Protection des animaux. Déceler et sanctionner les infractions
- 21.3836 n Po.**
Schneider Meret. Pas de publicité pour les produits qui vont à l'encontre de la Stratégie suisse de nutrition
- 21.4296 n Mo.**
Schneider Meret. Valeur ajoutée et sécurité de la planification pour les producteurs de lait
- 21.4297 n Po.**
Schneider Meret. Plus de régionalisme dans la restauration publique
- 21.4298 n Mo.**
Schneider Meret. Attestation de compétences pour les détenteurs de chevaux
- 21.4299 n Mo.**
Schneider Meret. Non aux engins de torture dans le sport équestre
- 21.4301 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'importations de beurre sans que le prix du lait ne couvre les coûts
- 21.4302 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'incitation supplémentaire pour les importations de lait
- 21.4609 n Ip.**
Schneider Meret. Non aux pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire
- 21.4610 n Mo.**
Schneider Meret. Lutter efficacement contre le feu bactérien
- 21.4611 n Mo.**
Schneider Meret. Pour une déclaration transparente du duvet issu de la plumaison à vif
- 21.4612 n Mo.**
Schneider Meret. Stop à l'importation de laine d'animaux soumis à la pratique du "mulesing"!
- 22.3297 n Mo.**
Schneider Meret. Renforcer la convention sur les armes biologiques
- 22.3298 n Mo.**
Schneider Meret. Déetecter et anticiper les progrès réalisés en matière d'intelligence artificielle
- 22.3299 n Mo.**
Schneider Meret. Interdire l'utilisation de PMSG chez les éleveurs de porcs
- 22.3300 n Mo.**
Schneider Meret. Renforcer les compétences 3R au sein des commissions cantonales d'expérimentation animale
- 22.3301 n Mo.**
Schneider Meret. Interdire les expériences causant des contraintes aux primates
- 22.3302 n Mo.**
Schneider Meret. Pour des données transparentes sur les prescriptions d'antibiotiques pour les animaux de rente
- 22.3303 n Mo.**
Schneider Meret. Réduire l'utilisation des antibiotiques chez les animaux de rente
- x **22.3807 n Ip.**
Schneider Meret. Mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques. Que fait la Suisse?
- x **22.3808 n Ip.**
Schneider Meret. Pour une statistique de l'expérimentation animale pertinente et transparente
- 22.3809 n Mo.**
Schneider Meret. Déclaration obligatoire et restrictions douanières pour la viande issue de transports d'animaux de plusieurs jours en provenance de l'étranger
- 22.3810 n Mo.**
Schneider Meret. Non à la destruction de produits carnés consommables dans le commerce de détail
- x **22.3811 n Ip.**
Schneider Meret. Intelligence artificielle au-delà de l'administration fédérale
- 22.3812 n Mo.**
Schneider Meret. Pas d'incitations à la surproduction sur le marché des œufs

- * **22.4076 n Ip.**
Schneider Meret. Des dépendances globales dans l'élevage de poulets
- * **22.4077 n Ip.**
Schneider Meret. Parentaux de chair affamés dans les races hybrides
- * **22.4184 n Mo.**
Schneider Meret. Espèces menacées. Durcir les conditions d'importation des trophées de chasse
- * **22.4185 n Mo.**
Schneider Meret. Les grenouilles dans l'étang, pas dans l'assiette!
- x **20.4183 n Ip.**
Schneider Schüttel. Économie et principe de précaution. Faut-il augmenter le taux de réexamen des anciens produits phytosanitaires?
- 20.4309 n Po.**
Schneider Schüttel. Races de chiens de protection des troupeaux. Plus de flexibilité en matière d'autorisation
- 20.4644 n Ip.**
Schneider Schüttel. Épuration des eaux usées. Subventions et incitations néfastes pour la biodiversité
- 20.4645 n Ip.**
Schneider Schüttel. La Suisse, lanterne rouge en matière de zones protégées. Que fait le Conseil fédéral?
- 20.4646 n Mo.**
Schneider Schüttel. Plan global pour l'approvisionnement en sucre de la Suisse
- 21.3345 n Ip.**
Schneider Schüttel. Planification adaptée des zones protégées
- 21.3681 n Ip.**
Schneider Schüttel. Usage systématique du "disability marker" du CAD de l'OCDE
- 21.3872 n Ip.**
Schneider Schüttel. Le problème des couches jetables
- 21.3873 n Ip.**
Schneider Schüttel. Substances actives et produits de dégradation homologués en Suisse. Quels sont ceux qui sont considérés comme des "produits chimiques éternels"?
- 21.4273 n Ip.**
Schneider Schüttel. Produits phytosanitaires. Conseils d'utilisation prodigués par des organismes indépendants plutôt que par les fabricants
- 21.4602 n Ip.**
Schneider Schüttel. Conciliation des objectifs climatiques avec la promotion des ventes dans l'agriculture
- 22.3291 n Ip.**
Schneider Schüttel. Plus de transparence en matière d'importation et d'exportation de denrées alimentaires
- 22.3292 n Ip.**
Schneider Schüttel. Publica continue-t-elle d'investir dans l'industrie du tabac?
- 22.3293 n Ip.**
Schneider Schüttel. Guerre en Ukraine et personnes handicapées
- N **22.3466 n Mo.**
Schneider Schüttel. Libre accès aux géodonnées relatives aux surfaces protégées
- 22.3790 n Po.**
Schneider Schüttel. Les "produits chimiques éternels", notamment le trifluoroacétate, ne sont pas inoffensifs pour la santé. Quelles conséquences faut-il en tirer?
- * **22.4029 n Ip.**
Schneider Schüttel. Production d'électricité durable par les entreprises à forte consommation d'énergie
- * **22.4030 n Ip.**
Schneider Schüttel. Prise en considération des droits des femmes handicapées dans la coopération internationale
- * **22.4161 n Mo.**
Schneider Schüttel. Éclairage public. Réduction de la consommation d'énergie et de la pollution lumineuse
- * **22.4164 n Mo.**
Schneider Schüttel. Hausse des frais accessoires. Protéger les particuliers et les entreprises contre les résiliations de bail
- * **22.4165 n Ip.**
Schneider Schüttel. Autorisation des produits chimiques. Prendre en compte la persistance des métabolites?
- x **20.3950 n Po.**
Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement. Métaux des terres rares, stratégie des ressources
- 21.3661 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Mettre enfin un terme aux prix surfaits des services d'itinérance
- 22.3144 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Faire de la santé une des priorités de la coopération internationale
- 21.3402 n Mo.**
Schwander. Transférer dans une loi Covid-19 sur les aides financières les mesures de soutien financier prévues dans la loi Covid-19
- 21.3589 n Po.**
Schwander. Incidences économiques, écologiques et sanitaires du port obligatoire du masque
- 20.4619 n Mo.**
Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre
- 22.3429 n Mo.**
Seiler Graf. Livre blanc "Stratégie pour l'armée et la défense"
- x **22.3720 n Ip.**
Seiler Graf. L'objectif d'alimentation en effectifs de l'armée selon le Deva est dépassé
- x **22.3721 n Ip.**
Seiler Graf. Confusion dans les formes de service
- * **22.4163 n Ip.**
Seiler Graf. Exportations illégales de munitions vers le Qatar?
- 17.3918 n Mo.**
Siegenthaler. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement

- 21.4075 n Mo.**
Siegenthaler. Un jour férié pour célébrer la démocratie
- x **20.4048 n Ip.**
Silberschmidt. Améliorer les conditions-cadres pour les "business angels"
- 21.3360 n Po.**
Silberschmidt. Continuer à garantir la solidarité entre les générations après la crise du coronavirus
- 21.4348 n Po.**
Silberschmidt. Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse. Pour un état des lieux
- N **22.3163 n Mo.**
Silberschmidt. Renforcement des compétences numériques chez les professionnels de la santé
- x **22.3575 n Ip.**
Silberschmidt. Améliorer l'efficacité de la politique climatique en imposant des prix qui disent vrai plutôt qu'en versant des subventions?
- x **22.3667 n Ip.**
Silberschmidt. La Suisse peut-elle soutenir l'Ukraine sur le plan agricole?
- * **22.4170 n Ip.**
Silberschmidt. Garantie de prise en charge des coûts. Simplifier les processus
- x **22.3653 n Ip.**
Sollberger. Pour une politique équilibrée en matière de formation
- * **22.3943 n Ip.**
Sollberger. Programme en faveur du trafic d'agglomération. Rapport d'examen
- * **22.4061 n Ip.**
Sollberger. Ligne allemande de la vallée du Rhin. Un risque pour la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse?
- * **22.4199 n Mo.**
Sollberger. Ordonnance sur les travaux de construction. Adapter à la pratique la nécessité de soumettre un plan de sécurité et de protection de la santé
- 20.4593 n Mo.**
Stadler. Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire
- * **22.4044 n Po.**
Stadler. Améliorer la gestion du trafic, notamment du trafic d'évitement
- 20.4704 n Ip.**
Steinemann. Requérants d'asile érythréens. Bientôt une solution au problème créé par les juges en 2005?
- 20.4705 n Ip.**
Steinemann. Flux continu de requérants d'asile érythréens
- 21.3549 n Ip.**
Steinemann. Système de gestion du transport de vélos des CFF. Numérisation et convivialité du service
- 21.4165 n Ip.**
Steinemann. Comparaison des peines pour viol entre la Suisse et les pays voisins
- 21.4166 n Ip.**
Steinemann. Comparaison des sanctions pour abus sexuels sur mineurs entre la Suisse et les pays voisins
- * **22.3896 n Ip.**
Steinemann. Quelles organisations ont-elles retardé ou entravé le développement des énergies renouvelables?
- * **22.4008 n Ip.**
Steinemann. Exécution du renvoi des personnes admises à titre provisoire
- x **20.4070 n Ip.**
Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF. Nouveau centre à Bellinzona/Castione
- 20.4272 n Po.**
Storni. LAMal. Compensation sociodémographique intercantonale des primes
- 20.4388 n Po.**
Storni. Applications de l'apprentissage automatique. Intelligence artificielle, règles de sécurité, transparence et information
- 21.3778 n Po.**
Storni. Obstacles au développement de la production photovoltaïque et des pompes à chaleur au niveau de la distribution d'énergie et de la politique locale
- 21.4355 n Mo.**
Storni. Pour une nouvelle convention avec l'Italie concernant la navigation sur le lac Majeur et le lac de Lugano
- 21.4467 n Mo.**
Storni. Reconnaissance de l'héliciculture en tant qu'activité agricole
- 22.3078 n Mo.**
Storni. Voitures d'occasion. Faciliter le remplacement des moteurs à combustion par des moteurs électriques
- 22.3159 n Po.**
Storni. Nouveau rapport sur les scénarios de développement de la production d'électricité en Europe ou actualisation du rapport de 2017
- 22.3441 n Po.**
Storni. Améliorer l'efficacité énergétique des appareils et installations consommant de l'eau potable, afin de rendre l'utilisation de l'eau potable plus efficace et d'accroître notre résistance face aux situations de sécheresse
- 22.3573 n Mo.**
Storni. Modifier le droit de la propriété par étages afin de faciliter l'assainissement énergétique ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques et d'installations de recharge électrique dans les immeubles en copropriété
- x **22.3680 n Ip.**
Storni. Raisons et conséquences de l'ajournement des travaux de doublement des voies du tronçon Contone-Ponte Ticino
- 22.3771 n Mo.**
Storni. Compenser l'augmentation du prix des carburants en redistribuant à la population les recettes accrues de TVA par le biais d'une réduction des primes d'assurance-maladie

- * **22.4025 n Mo.**
Storni. Vérifier le coût moyen pondéré du capital (WACC) qui détermine les tarifs d'utilisation du réseau électrique, comme le recommande le rapport IFBC 2021
 - x **19.3627 n Mo.**
Streiff. Créer un musée national sur la place de la femme dans l'histoire en Suisse
 - x **20.4016 n Po.**
Streiff. Reconnaître l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies
21.3187 n Mo.
(Streiff) Gugger. Pour une mesure humanitaire exceptionnelle en faveur des personnes vivant de l'aide d'urgence après avoir été déboutées de leur demande d'asile en vertu de l'ancien droit
 - x **22.3589 n Ip.**
Streiff. Plan d'action national contre la traite des êtres humains. Va-t-on remédier à nos insuffisances?
 - * **22.3980 n Mo.**
(Streiff) Studer. Des programmes efficaces pour favoriser la réorientation professionnelle et l'insertion sociale des personnes souhaitant sortir de la prostitution
21.3315 n Mo.
Strupler. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies
21.3820 n Ip.
Strupler. Plus de biodiversité et moins de plantes indésirables grâce à une flexibilisation des dates de fauche
21.4062 n Mo.
Strupler. Pas de redevance de radio-télévision pour les appartements de travailleurs saisonniers
21.4593 n Ip.
Strupler. Notre politique en matière de migration doit-elle être revue?
22.3149 n Ip.
Strupler. Les abris sont-ils opérationnels et conformes aux normes en vigueur?
22.3345 n Ip.
Strupler. Assurer un approvisionnement en gaz à un prix raisonnable
22.3677 n Mo.
Strupler. Davantage de structures sur les prairies extensives pour promouvoir la diversité
21.4536 n Mo.
Studer. Réintroduire dans la LAVI la possibilité d'indemniser les victimes d'actes de violence à l'étranger
 - * **22.4059 n Ip.**
Studer. Violations intolérables et de plus en plus graves des droits de l'homme par l'Iran. Quelles mesures prend la Suisse?
 - x **20.4037 n Mo.**
Suter. Les CFF doivent promouvoir activement la combinaison train-vélo
 - x **20.4233 n Mo.**
Suter. Halte aux déchets plastiques rejetés par les exploitants de centrales hydroélectriques
 - x **20.4248 n Po.**
Suter. Reprise ou vente d'entreprises importantes pour le marché du travail. Garantir les emplois en Suisse
- NE **20.4406 n Mo.**
Suter. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse
20.4716 n Mo.
Suter. Non au détournement des avoirs de prévoyance professionnelle
20.4719 n Mo.
Suter. Promouvoir les technologies à émissions négatives
21.3328 n Po.
Suter. Essais de médicaments sur des personnes en Suisse. Examen historique complet
21.3869 n Ip.
Suter. La procédure de candidature anonyme, outil de lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi
21.3871 n Mo.
Suter. Directives intersectorielles sur le respect des droits de l'homme en Chine
21.4253 n Ip.
Suter. Endométrioses non détectées. Les règles très douloureuses ne sont pas normales
21.4576 n Po.
Suter. Potentiel de l'agrivoltaïque en Suisse
21.4604 n Mo.
Suter. Création d'une instance chargée de surveiller la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
21.4658 n Mo.
Suter. Nuisances sonores. Protéger la santé de la population sur la base de données scientifiques actualisées
22.3223 n Mo.
Suter. Endométriose. Campagne nationale d'information et de sensibilisation
22.3311 n Ip.
Suter. Grandes installations photovoltaïques en dehors des zones à bâtir. Permettre à des projets pilotes de voir le jour
22.3738 n Ip.
Suter. Ne pas répéter les erreurs commises avec les trains duplex afin d'assurer l'utilisation autonome des transports ferroviaires par les personnes handicapées
22.3813 n Po.
Suter. Fini les atmosphères étouffantes! Améliorer la qualité de l'air intérieur
22.3814 n Po.
Suter. Poussières fines issues de l'usure des véhicules et des routes. Etat des lieux de la nécessité de légiférer
22.3815 n Po.
Suter. Harmoniser les bases légales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées
 - * **22.4223 n Ip.**
Suter. Ligne à très haute tension dans la vallée de la Reuss. Pourquoi ne pas procéder à son câblage souterrain?
 - * **22.4224 n Ip.**
Suter. Centrale de réserve de Birr. Comment la population sera-t-elle protégée?

- x **20.4115 n Ip.**
Töngi. Émissions d'ammoniac et de phosphore trop élevées. Comment Agroscope peut-il contribuer à résoudre le problème?
- 20.4708 n Ip.**
Töngi. Pourquoi la Confédération et les cantons ont-ils instauré des incitations pour encourager les exploitations agricoles à respecter les valeurs limites légales?
- 21.3270 n Ip.**
Töngi. Transparence concernant la base de données de l'OFCOM recensant les émetteurs
- 21.3879 n Ip.**
Töngi. Bande ultralarge dans les régions rurales
- 21.3894 n Po.**
Töngi. Mettre en adéquation le Forta et la protection du climat
- 21.4208 n Mo.**
Töngi. Vente par correspondance. Eviter les transports de colis inutiles en réduisant le nombre des envois en retour
- 21.4525 n Ip.**
Töngi. Utilisation de l'Internet à domicile via la téléphonie mobile au lieu de la fibre optique. Où est la transparence pour les clients?
- 21.4526 n Mo.**
Töngi. Pour une planification de la mobilité orientée vers l'avenir. Fonder sur un scénario durable les décisions en matière d'infrastructures de transport
- 22.3137 n Ip.**
Töngi. Réduction du bruit. Comment accélérer le passage à la moto électrique?
- 22.3254 n Ip.**
Töngi. Prix de l'énergie. Quelles mesures pour soulager les ménages à revenus modestes?
- 22.3327 n Ip.**
Töngi. Quelles sont les véritables valeurs d'exposition aux rayonnements en Suisse et à l'étranger?
- 22.3495 n Mo.**
Töngi. Rendre les économies d'énergie plus attrayantes. Pour un décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude
- x **22.3768 n Ip.**
Töngi. Plan de mesures pour la réduction des émissions d'ammoniac. Point sur la situation
- 22.3769 n Po.**
Töngi. Transports publics. Offres pour les jeunes
- * **22.4089 n Ip.**
Töngi. Office fédéral des transports et CFF. Qui est responsable de la planification?
- * **22.4093 n Ip.**
Töngi. Optimisation de l'exploitation du chauffage. Comment mobiliser le potentiel d'économies d'énergie?
- * **22.4115 n Ip.**
Töngi. Protéger les locataires des communautés de consommation propre contre la hausse massive du prix de l'électricité
- x **20.4222 n Ip.**
Trede. Produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles, les organismes aquatiques et l'homme. Quel est l'état des lieux?
- x **20.4242 n Mo.**
Trede. Emporter son vélo dans le train, y compris sur les lignes ferroviaires de nuit
- 21.4322 n Ip.**
Trede. Partage équitable de l'autorité parentale en cas de divorce et de séparation
- 21.4323 n Ip.**
Trede. Que peut faire la Suisse pour contribuer de manière constructive aux travaux et au savoir de la Coalition des volontaires pour les pollinisateurs?
- 21.4620 n Ip.**
Trede. Efficacité des tribunaux de la famille
- 21.4629 n Ip.**
Trede. Formation et formation continue pour les juges
- x **21.4664 n Ip.**
Trede. Pourquoi part-on du principe, lors de l'homologation des produits phytosanitaires, que les insectes n'entrent en contact qu'avec un seul pesticide alors que, de toute évidence, cette pratique ne tient pas compte de la réalité?
- 22.3453 n Ip.**
Trede. Accorder enfin un statut légal aux Érythréens ayant fui leur pays
- 22.3467 n Po.**
Trede. Renforcer le Conseil suisse de la presse
- x **22.3468 n Ip.**
Trede. Les perspectives d'évolution du transport s'appliquent-elles à la planification des transports?
- x **22.3504 n Ip.**
Trede. Comment la Confédération aide-t-elle les villes à faire face aux périodes de fortes chaleurs?
- x **22.3839 n Ip.**
Trede. Etude préliminaire concernant huit subventions nuisant à la biodiversité
- x **22.3840 n Ip.**
Trede. Promotion de la biodiversité en Suisse. Concrétiser à l'échelle sectorielle et intersectorielle les possibilités d'action proposées par l'IPBES
- * **22.4197 n Mo.**
Trede. Nature Positive by 2030
- * **22.4205 n Ip.**
Trede. La Suisse et Frontex. Où en est-on?
- * **22.4206 n Po.**
Trede. Diplomatie du sport. Les grandes manifestations doivent respecter le devoir de diligence en matière de droits de l'homme
- * **22.4225 n Ip.**
Trede. Qui peut s'adresser à Swiss Sport Integrity?
- * **22.4233 n Ip.**
Trede. Quand les "produits chimiques éternels" seront-ils interdits en Suisse?
- * **22.4234 n Ip.**
Trede. Les aspects économiques de la biodiversité sont-ils suffisamment pris en compte?

- * **22.4235 n Mo.**
Trede. La gestion des eaux est plus importante que jamais
- * **22.4240 n Ip.**
Trede. Limitation du choix des produits phytosanitaires dans le cadre des prestations écologiques requises. Le Conseil fédéral prévoit-il des analyses et des adaptations supplémentaires?
- 20.4291 n Ip.**
Tuena. Combien de temps la Suisse peut-elle maintenir un déploiement important de ses militaires de milice?
- x **22.3076 n Ip.**
Umbricht Pieren. Statistique de la criminalité. Données complémentaires concernant les armes utilisées et les vols par effraction/par intrusion
- * **22.4207 n Mo.**
Umbricht Pieren. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Il faut exploiter cette opportunité!
- 21.3316 n Po.**
Vincenz. Enquête sur la structure des salaires. Pour une amélioration de la communication
- 21.4115 n Po.**
Vincenz. Santé sexuelle et gynécologie. Importance des services liés à la prévention et potentiel d'économies
- 22.3165 n Po.**
Vincenz. Utilisation de groupes électrogènes de secours en cas de pénurie d'électricité
- 21.3655 n Mo.**
(Vogt) de Courten. Emplois publics. Non à la discrimination des personnes âgées
- 21.4539 n Mo.**
von Falkenstein. Créer des incitations pour le développement de nouveaux antibiotiques en Suisse et leur mise sur le marché
- 21.4541 n Mo.**
von Falkenstein. Mesures efficaces contre les mariages forcés
- x **22.3625 n Ip.**
von Falkenstein. Etiquettes électroniques sur les médicaments. Le bon moment pour de premières étapes
- x **22.3626 n Ip.**
von Falkenstein. Prendre en compte les besoins des institutions de soins de longue durée ou prenant en charge les personnes atteintes de dépendance lors de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers
- x **22.3791 n Ip.**
von Falkenstein. Améliorer l'environnement économique des entreprises concernées par la réforme fiscale de l'OCDE
- * **22.4187 n Ip.**
von Falkenstein. Mesures de promotion de la médecine de famille
- 20.4584 n Po.**
von Siebenthal. Mesures efficaces pour le maintien de pâturages ouverts dans les régions d'estivage
- 21.3355 n Mo.**
von Siebenthal. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation
- 21.3356 n Mo.**
von Siebenthal. Prendre des mesures efficaces pour maintenir des pâturages ouverts dans les régions d'estivage
- 21.3357 n Mo.**
von Siebenthal. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe anticipée due à la présence de grands prédateurs
- 21.4203 n Mo.**
von Siebenthal. Incitations financières pour le remplacement des anciens chauffages au bois par des nouveaux
- 22.3216 n Mo.**
von Siebenthal. Programme SRPA. Adapter la période de pâturage à l'affouragement d'hiver et donc à la réalité
- x **22.3709 n Ip.**
von Siebenthal. Questions consécutives à l'avis du Conseil fédéral du 4 mai 2022 relatif à l'interpellation 22.3213 concernant la différence entre colonies de peuplement et procédure légale
- 20.4432 n Ip.**
Walder. Renforcer la place des droits humains dans notre stratégie avec la Chine
- 20.4697 n Mo.**
Walder. Garantir aux habitantes et habitants leur droit de refuser la distribution de journaux gratuits dans leur boîte aux lettres
- 21.3101 n Po.**
Walder. Réduire l'empreinte carbone générée à l'étranger
- 21.3347 n Ip.**
Walder. La Poste a-t-elle pour mission de faire croître la quantité de déchets?
- 21.3408 n Ip.**
Walder. La Suisse va-t-elle imposer à son tour des sanctions contre les autorités et institutions chinoises au Turkestan oriental?
- 21.3633 n Ip.**
Walder. Exploitation minière des grands fonds marins. Un indispensable moratoire
- 21.3634 n Ip.**
Walder. Appel au CIO pour le respect des droits de l'homme
- 21.3766 n Po.**
Walder. Evaluer les scénarios pour la Suisse de l'introduction au niveau international d'un taux plancher d'imposition sur le bénéfice des entreprises
- 21.3934 n Ip.**
Walder. Réglementation globale de la responsabilité des entreprises dans le cadre de la convention de l'ONU sur les sociétés transnationales et les droits humains
- 21.4052 n Ip.**
Walder. Quels soutiens et participation de la Suisse à l'initiative participative globale "Principles for Peace" visant à remodeler les processus de paix?
- 21.4056 n Mo.**
Walder. Etendre les conditions d'octroi d'un visa humanitaire aux militants des droits humains en Afghanistan

- 21.4582 n Ip.**
Walder. Moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins. Quelle est la position du Conseil fédéral?
- 21.4583 n Ip.**
Walder. Ports francs et entrepôts douaniers ouverts. La situation est-elle sous contrôle?
- 22.3029 n Ip.**
Walder. Le Conseil fédéral prendra-t-il des sanctions contre les violations graves des droits humains?
- 22.3247 n Ip.**
Walder. Destruction de la culture tibétaine dans la région du Kham Drakgo. Quelles démarches entreprend la Suisse vis-à-vis de la République populaire de Chine?
- 22.3315 n Ip.**
Walder. Néonicotinoïdes. Que fait le Conseil fédéral?
- 22.3585 n Po.**
Walder. Renforcer l'attractivité et l'efficacité de la Genève internationale pour les activités et organisations liées à des processus de paix
- 22.3586 n Mo.**
Walder. La Suisse doit participer à l'alliance européenne pour l'industrie solaire
- 22.3741 n Ip.**
Walder. Participation de prestataires de services financiers suisses aux graves violations des droits humains dans le Xinjiang
- 22.3742 n Ip.**
Walder. La Suisse doit agir pour préserver la société civile palestinienne
- x **22.3747 n Ip.**
Walder. La Suisse doit jouer un rôle central dans la reconstruction de l'Ukraine
- * **22.3982 n Mo.**
Walder. La Suisse doit résilier l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine
- * **22.3983 n Mo.**
Walder. La Suisse doit reprendre les sanctions de l'Union européenne contre les responsables de graves et massives violations des droits humains commises dans le Xinjiang
- * **22.3984 n Ip.**
Walder. La Suisse se prépare-t-elle à une probable dégradation de ses relations avec la République populaire de Chine?
- * **22.4171 n Ip.**
Walder. Engagement de la Suisse à soutenir le développement d'un traité international pour un commerce sans torture
- 20.4293 n Mo.**
Walliser. Déverrouiller le marché en supprimant les inégalités de traitement entre importateurs de véhicules
- 21.3797 n Ip.**
Walliser. Rejet de la loi sur le CO2. Comment le Conseil fédéral veille-t-il à une protection du climat porteuse d'avenir, n'induisant ni distorsions de la concurrence ni réglementation inappropriée?
- 21.4392 n Ip.**
Walliser. La Finma outrepasse-t-elle son mandat?
- 22.3164 n Mo.**
Walliser. Veiller à ce que la Finma n'outrepasse plus ses compétences
- 22.3689 n Mo.**
Walliser. La bonne gouvernance de la Finma est-elle aussi garantie?
- x **22.3690 n Ip.**
Walliser. Audit prudentiel et mandats de la Finma
- x **22.3691 n Ip.**
Walliser. Bénéfices de la Finma
- * **22.4012 n Ip.**
Walliser. État des réflexions sur le feu indirect de l'armée
- * **22.4141 n Mo.**
Walliser. Pour l'abolition des obstacles commerciaux à l'importation de véhicules électriques ou hybrides
- * **22.4181 n Ip.**
Walti Beat. Bénéfices de la BNS. Éteindre les convois
- 20.4562 n Po.**
Wasserfallen Christian. Durée de mise en oeuvre des projets d'infrastructure décidés par le Parlement
- * **22.3956 n Ip.**
Wasserfallen Christian. Est-il bien judicieux d'exclure l'énergie nucléaire des accords de mise en oeuvre?
- 21.3155 n Mo.**
Wasserfallen Flavia. Protection des futures mères
- 21.4624 n Po.**
Wasserfallen Flavia. Éviter les inégalités de traitement entre les patients
- 22.3671 n Po.**
Wasserfallen Flavia. Prévention efficace dans le système de santé
- x **22.3830 n Ip.**
Weber. Maladie de Lyme. Quelles perspectives pour les personnes atteintes?
- * **22.3997 n Ip.**
Weber. Quelles perspectives pour l'approvisionnement électrique des entreprises?
- * **22.4173 n Ip.**
Weber. A quand une stratégie cohérente sur l'approvisionnement en eau du pays?
- x **20.4027 n Mo.**
Wehrli. L'après-Covid-19. L'indemnisation des conséquences économiques de pandémies futures pour les prestations de soins et de prise en charge ambulatoires et stationnaires doit être réglée dans la loi
- x **21.4495 n Ip.**
Wehrli. LAA et LAI. Rechutes et séquelles tardives, quelles solutions?
- x **22.3845 n Ip.**
Wehrli. Association de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche. Quel bilan et quels résultats?
- * **22.4049 n Ip.**
Wehrli. Amortir l'augmentation des coûts grâce aux contributions de l'AOS et au financement résiduel

- x **20.4249 n Ip.**
Weichelt. Discrimination et sexismes au sein de la Banque nationale suisse
- 20.4296 n Ip.**
Weichelt. Mortiers blindés 16
- x **20.4526 n Po.**
Weichelt. Rendre publiques les listes de parrainage de la Confédération
- 20.4527 n Ip.**
Weichelt. Non au parrainage de l'armée
- 21.3394 n Ip.**
Weichelt. La gestion des fonds AVS soulève des questions de transparence, de gouvernance et de coûts
- 21.3932 n Mo.**
Weichelt. Respecter les règles de la bonne gouvernance et éviter les conflits d'intérêts lors de la nomination d'un organe de révision pour Compenswiss
- 22.3176 n Ip.**
Weichelt. Nouveau régime de remboursement pour le matériel de soins. Pas de lacune de financement pendant la période transitoire
- 22.3304 n Mo.**
Weichelt. Intégrer la hausse extraordinaire des frais de chauffage dans le calcul des prestations complémentaires
- 22.3456 n Mo.**
Weichelt. Qui sont les ayants droit économiques?
- x **22.3499 n Ip.**
Weichelt. Le projet Dazit soulève de nombreuses questions
- 22.3740 n Mo.**
Weichelt. En finir avec les inégalités frappant les personnes handicapées
- 22.3776 n Ip.**
Weichelt. Où en est la mise en oeuvre de l'analyse des données statistiques sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes?
- 22.3806 n Ip.**
Weichelt. Données détenues illégalement par le SRC. Suis-je une menace pour la sécurité intérieure?
- * **22.4241 n Ip.**
Weichelt. Pour la création d'un registre des cas de démence
- 21.4514 n Ip.**
Wermuth. Protection des travailleurs. Analyser les différences entre le droit suisse et le droit européen dans certains domaines
- 21.3037 n Mo.**
Wettstein. Des fourrages majoritairement locaux pour que la viande et les œufs soient labellisés "suisses"
- 21.3317 n Mo.**
Wettstein. Lancer un programme d'impulsion pour relever le taux de sortie de l'aide sociale
- 21.3526 n Ip.**
Wettstein. Surveillance de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (Esti)
- 21.3647 n Mo.**
Wettstein. Création d'un centre d'alerte national sur les pandémies
- 21.4117 n Mo.**
Wettstein. Interdire l'utilisation de substances per- et polyfluoroalkylées dans les emballages alimentaires
- 21.4455 n Mo.**
Wettstein. Faciliter le rachat anticipé d'une hypothèque
- 22.3064 n Po.**
Wettstein. Concrétiser l'économie circulaire en créant des incitations susceptibles de favoriser les modèles d'affaires circulaires axés sur l'usage
- 22.3065 n Ip.**
Wettstein. Mettre fin au gaspillage cosmétique
- 22.3660 n Ip.**
Wettstein. Le moment est-il venu d'introduire l'évaluation de l'impact sur la santé?
- x **22.3661 n Ip.**
Wettstein. Prévention des maladies. Comment font les autres pays?
- 22.3723 n Po.**
Wettstein. Remplacement du produit intérieur brut par un indicateur mesurant le bien-être de façon globale
- x **20.4102 n Ip.**
Widmer Céline. Sous-représentation des femmes au sein de la Banque nationale suisse
- x **20.4189 n Ip.**
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Mesure et publication des risques liés au changement climatique
- 21.3319 n Ip.**
Widmer Céline. Permettre aux indépendants touchés par la crise du coronavirus de bénéficier des mesures relatives au marché du travail
- x **21.3344 n Mo.**
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Élaboration de critères ESG suisses
- 21.3827 n Po.**
Widmer Céline. Investissements durables. Reprise du règlement européen Taxonomie
- 21.3897 n Mo.**
Widmer Céline. Covid-19. Contribuer au plan de relance européen, par solidarité et dans notre propre intérêt
- x **22.3460 n Po.**
Widmer Céline. Parité linguistique pour tous. Autoriser l'astérisque de genre dans l'administration fédérale
- 22.3473 n Mo.**
Widmer Céline. Une banque d'investissement écologique pour la Suisse
Voir objet 22.3469 Mo. Andrey
Voir objet 22.3470 Mo. Fischer Roland
Voir objet 22.3471 Mo. Jauslin
Voir objet 22.3472 Mo. Landolt
- 22.3654 n Ip.**
Widmer Céline. Pour une direction moderne, transparente et représentative de la Banque nationale suisse
- x **22.3719 n Ip.**
Widmer Céline. Personnes ayant fui l'Ukraine. Indemniser suffisamment et équitablement les familles d'accueil

- * **22.4147 n Mo.**
Widmer Céline. Un soutien uniforme et adéquat pour les familles d'accueil
 - * **22.4148 n Mo.**
Widmer Céline. Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire
 - * **22.4158 n Ip.**
Widmer Céline. Accorder l'asile aux objecteurs de conscience et aux opposants au régime russes
 - 21.4603 n Po.**
Wobmann. Pour un état des lieux des communautés religieuses musulmanes en Suisse
 - 21.3520 n Mo.**
Wyss. Six semaines de vacances pour les apprentis
 - 21.4022 n Po.**
Wyss. Financement des besoins vitaux des "care leavers" pendant leur formation
 - 21.4387 n Ip.**
Wyss. Extension des heures d'ouverture des Archives fédérales jusqu'à ce que l'accès aux documents numériques soit conforme aux besoins des utilisateurs
 - 21.4439 n Mo.**
Wyss. Planification hospitalière intercantonale répondant aux besoins
 - 21.4662 n Mo.**
Wyss. Renforcer les compétences en santé par la promotion de l'entraide
 - 22.3179 n Mo.**
Wyss. Hébergement des "care leavers". Pour que les besoins de chacun prennent la limite d'âge
 - x **22.3427 n Ip.**
Wyss. Les microplastiques présents dans le sang constituent-ils un danger pour la santé humaine?
 - x **22.3540 n Ip.**
Wyss. Insécurité juridique pour les ambulanciers suisses
 - 22.3649 n Po.**
Wyss. Sensibilisation aux maladies psychiques dans les écoles
 - x **22.3835 n Ip.**
Wyss. Usage festif de gaz hilarant
 - * **22.4011 n Ip.**
Wyss. LPP. Dématérialiser les démarches de transfert
 - * **22.4013 n Mo.**
Wyss. Le droit au congé de paternité ne doit pas s'éteindre en cas de décès néonatal
 - * **22.4018 n Po.**
Wyss. Combattre le moustique tigre de manière durable et innovante
 - * **22.4066 n Ip.**
Wyss. Attaque en règle contre le personnel de la Confédération. De quoi parlons-nous au juste? (2)
 - * **22.4150 n Ip.**
Wyss. Mise en oeuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Mesures de contention mécanique
 - * **22.3946 n Ip.**
Zuberbühler. Le faible montant maximal de l'APG militaire dissuade-t-il de rester dans l'armée?
 - * **22.4028 n Ip.**
Zuberbühler. Capacité à durer de l'armée suisse
- Conseil des Etats**
- Motions adoptées par le Conseil national**
- N **13.3213 n Mo.**
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe M-E)
 - N **15.3399 n Mo.**
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)
 - N **16.3166 n Mo.**
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)
 - N **16.3350 n Mo.**
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF
 - N **17.3325 n Mo.**
Conseil National. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans(Groupe BD)
 - N **17.3748 n Mo.**
Conseil National. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence(lmark)
 - N **17.3970 n Mo.**
Conseil National. Révision de la LApEl. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)
 - N **17.3971 n Mo.**
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)
 - N **17.4126 n Mo.**
Conseil National. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective(Hess Lorenz)
 - N **18.4205 n Mo.**
Conseil National. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine(Maire Jacques-André)
 - x **19.3130 n Mo.**
Conseil National. Encourager la diffusion du dossier électronique du patient avec des formes particulières d'assurance(Hess Lorenz)
 - N **19.3200 n Mo.**
Conseil National. Obligation de déclarer les peaux de reptiles(Munz)
 - x **19.3242 n Mo.**
Conseil National. Assurance-maladie. Enfin instaurer la transparence dans le domaine ambulatoire((Brand) de Courten)
 - N **19.3265 n Mo.**
Conseil National. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains(Streiff)

- N **19.3447 n Mo.**
Conseil National. Centre national de compétences pour l'amélioration des terres arables (amélioration des terres SDA)((Salzmann) Aebi Andreas)
- N **19.3464 n Mo.**
Conseil National. Egalité de traitement des couples dont les deux conjoints perçoivent un revenu, dont l'un sous la forme d'une rente(Bregy)
- N **19.3630 n Mo.**
Conseil National. Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse(Markwalder)
- N **19.3766 n Mo.**
Conseil National. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire((Thorens Goumaz) Girod)
- N **19.3783 n Mo.**
Conseil National. Imposer les pesticides au taux de TVA normal((Riklin Kathy) Gugger)
- x **19.3882 n Mo.**
Conseil National. Autorisation de séjour pour les Etats tiers. Adapter le système aux besoins des secteurs de pointe((Derder) Nantermod)
- x **19.4004 n Mo.**
Conseil National. Entreprises proches de la Confédération. Clarifier les responsabilités(Groupe RL)
- x **19.4011 n Mo.**
Conseil National. La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)(Regazzi)
- N **19.4025 n Mo.**
Conseil National. Fiscalité. Liste noire italienne pour les personnes physiques((Pantani) Quadri)
- N **19.4053 n Mo.**
Conseil National. Introduction d'un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients. Une nécessité qualitative et économique(Groupe BD)
- x **19.4056 n Mo.**
Conseil National. Modifier l'OSAMal afin d'obliger les assureurs-maladie à réduire leurs réserves excédentaires au profit des assurés(Quadri)
- N **19.4069 n Mo.**
Conseil National. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents(Roduit)
- x **19.4107 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la médecine pédiatrique en tenant compte dans les tarifs de l'assurance sociale des adaptations apportées aux moyens et appareils((Quadranti) Hess Lorenz)
- x **19.4134 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la médecine pédiatrique grâce à la recherche sur l'offre de soins et la planification de mesures visant à garantir le traitement des enfants et des adolescents(Herzog Verena)
- N **19.4162 n Mo.**
Conseil National. Stratégie énergétique 2050. Libéraliser la production décentralisée d'électricité(Grossen Jürg)
- N **19.4167 n Mo.**
Conseil National. Réserver aux médecins les injections d'acide hyaluronique et de Botox(Humbel)
- x **19.4194 n Mo.**
Conseil National. Financement des soins aux personnes atteintes de démence((Graf Maya) Weichelt)
- N **19.4243 n Mo.**
Conseil National. Renforcement du photovoltaïque(Bourgeois)
- N **19.4313 n Mo.**
Conseil National. Fixer des flux financiers durables(Müller Leo)
- N **19.4338 n Mo.**
Conseil National. Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites(Candinas)
- N **19.4349 n Mo.**
Conseil National. Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet(Bulliard)
- N **19.4594 n Mo.**
Conseil National. Économie circulaire. Étendre les délais de garantie applicables aux produits afin de prolonger la durée de vie de ceux-ci(Streiff)
- N **19.4632 n Mo.**
Conseil National. Incrire l'éducation sans violence dans le CC(Bulliard)
- N **20.3011 n Mo.**
Conseil National. Ne pas tolérer les mariages d'enfants ou de mineurs(CAJ-CN)
- N **20.3021 n Mo.**
Conseil National. Interdire l'importation du foie gras(Haab)
- N **20.3050 n Mo.**
Conseil National. Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure(Aebischer Matthias)
- N **20.3052 n Mo.**
Conseil National. Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur(Fluri)
- N **20.3067 n Mo.**
Conseil National. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite(Nantermod)
- N **20.3068 n Mo.**
Conseil National. Swissmedic. Pour une possibilité d'autosaisine par l'autorité(Nantermod)
- N **20.3113 n Mo.**
Conseil National. Passer du système de retrait au système d'adhésion pour limiter la publicité dans les boîtes aux lettres(Christ)
- N **20.3237 n Mo.**
Conseil National. Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide(Groupe RL)
- x **20.3245 n Mo.**
Conseil National. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique(Groupe M-E)
Voir objet 20.3268 Mo. Häberli-Koller

- N 20.3314 n Mo.**
Conseil National. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"(Groupe M-E)
- N 20.3322 n Mo.**
Conseil National. Ne pas interrompre l'apprentissage des requérants d'asile déjà intégrés dans le marché suisse de l'emploi(Markwalder)
- N 20.3370 n Mo.**
Conseil National. Autoriser la mise sur le marché de dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen(Rösti)
- N 20.3374 n Mo.**
Conseil National. Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet.
#banporn4kids#(Gugger)
- x 20.3450 n Mo.**
Conseil National. Utiliser la "distribution" que la BNS envisage de verser à la Confédération pour réduire l'endettement lié à la crise du coronavirus(CER-CN)
- x 20.3452 n Mo.**
Conseil National. Pour le dépôt de factures électroniques dans le dossier électronique du patient(CSSS-CN)
- N 20.3500 n Mo.**
Conseil National. Meurtre passionnel. Modification du code pénal(Gysin Greta)
- N 20.3600 n Mo.**
Conseil National. Accès aux expertises médicolégales pour renforcer la sécurité des patients(Humbel)
- N 20.3630 n Mo.**
Conseil National. Pénaliser l'exploitation du travail(Streiff)
- N 20.3634 n Mo.**
Conseil National. Cigarettes aromatisées. Protégeons la jeunesse(Roduit)
- N 20.3664 n Mo.**
Conseil National. Prévention, traitement et suivi des épidémies et pandémies. Promouvoir la salutogenèse et prendre en compte les médecines complémentaires(Graf-Litscher)
- N 20.3690 n Mo.**
Conseil National. Modification indispensable de la norme pénale contre les désagréments causés à un enfant en le confrontant à un acte d'ordre sexuel(Feri Yvonne)
- N 20.3730 n Mo.**
Conseil National. Encourager la production d'électricité indigène en rendant possible l'accès au réseau électrique(Borloz)
- N 20.3736 n Mo.**
Conseil National. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance(Romano)
- N 20.3770 n Mo.**
Conseil National. Introduction de l'ordonnance électronique(Sauter)
- N 20.3772 n Mo.**
Conseil National. Statistiques des enfants témoins de violence domestique(Bulliard)
- N 20.3835 n Mo.**
Conseil National. Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées(Badertscher)
- N 20.4084 n Mo.**
Conseil National. Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité(Feri Yvonne)
- N 20.4119 n Mo.**
Conseil National. Autoriser les requérants d'asile en attente de renvoi à exercer une activité lucrative(Regazzi)
- N 20.4268 n Mo.**
Conseil National. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables(CEATE-CN)
- x 20.4559 n Mo.**
Conseil National. Mesures contre les discours incitant à la haine ou à la violence au sein des ONG subventionnées par la Suisse(Matter Michel)
- x 20.4702 n Mo.**
Conseil National. Etendre la loi sur les épidémies pour renforcer la numérisation et uniformiser les données, en collaboration avec les milieux économiques(Dobler)
- x 20.4732 n Mo.**
Conseil National. Pour la suppression des obstacles qui se dressent devant les agriculteurs novateurs(Schneider Meret)
- N 21.3017 n Mo.**
Conseil National. Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension(CSSS-CN)
- N 21.3021 n Mo.**
Conseil National. Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société(CSEC-CN)
- N 21.3143 n Mo.**
Conseil National. Le respect de règles de la langue française prime l'idéologie(Roduit)
- N 21.3180 n Mo.**
Conseil National. Création d'entreprises par voie entièrement numérique(Silberschmidt)
- N 21.3354 n Mo.**
Conseil National. Acquérir les moyens informatiques en Suisse pour protéger la population(Glanzmann)
- N 21.3518 n Mo.**
Conseil National. Étendre la procédure d'annonce des nouvelles installations solaires pour réduire la bureaucratie(Cattaneo)
- N 21.3602 n Mo.**
Conseil National. Participation de la Suisse au système d'ajustement aux frontières de l'UE(CER-CN)
- N 21.3691 n Mo.**
Conseil National. Mettre un terme aux fraudes alimentaires(Munz)
- N 21.3884 n Mo.**
Conseil National. Avantage d'un droit suisse indépendant pour notre place économique(Burgherr)

- N 21.3903 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la lutte contre la fraude alimentaire pour protéger la production alimentaire nationale et les consommateurs suisses(Egger Mike)
- N 21.3936 n Mo.**
Conseil National. Améliorer la lutte contre la fraude alimentaire(Michaud Gigon)
- x 21.4036 n Mo.**
Conseil National. Chaussures orthopédiques pour personnes diabétiques. Stop au passage douloureux de l'AI à l'AVS!(Hurni)
- N 21.4076 n Mo.**
Conseil National. Permis de séjour. Rétablir le principe du centre des intérêts(Marchesi)
- N 21.4084 n Mo.**
Conseil National. La transformation numérique doit conduire à des simplifications, également dans le domaine des douanes(Regazzi)
- N 21.4152 n Mo.**
Conseil National. Diffusion cellulaire. Envoyer des alertes ciblées en cas de catastrophe naturelle(Riniker)
- N 21.4195 n Mo.**
Conseil National. Libre accès aux images de la Confédération sur le portail Open Government Data(Andrey)
- x 21.4313 n Mo.**
Conseil National. Création d'un certificat électronique de vaccination(Dobler)
- N 21.4327 n Mo.**
Conseil National. Accroître la transparence des coûts engendrés par les rapports élaborés en exécution d'un postulat(Dobler)
- N 21.4334 n Mo.**
Conseil National. Prescription de l'obligation de rétablir la situation conforme au droit hors de la zone à bâtir(CEATE-CN)
- N 21.4338 n Mo.**
Conseil National. LPP. Etendre l'assurance aux emplois à temps partiel multiples(CSSS-CN)
- x 21.4341 n Mo.**
Conseil National. Réaliser le désir d'enfant. Legaliser le don d'ovules pour les couples mariés(CSEC-CN)
- x 21.4346 n Mo.**
Conseil National. Promouvoir et ne pas entraver la recherche et les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux. Il est urgent d'adapter les émoluments et les exigences(CSSS-CN)
- x 21.4373 n Mo.**
Conseil National. Introduction d'un identificateur unique des patients(Silberschmidt)
- x 21.4374 n Mo.**
Conseil National. Introduction d'un système d'administration numérique des patients(Silberschmidt)
- x 21.4403 n Mo.**
Conseil National. Biens culturels confisqués à l'époque du national-socialisme. Institution d'une commission indépendante(Pult)
- N 21.4470 n Mo.**
Conseil National. Campagnes de prévention de la violence(de Quattro)
- N 21.4471 n Mo.**
Conseil National. Campagnes de prévention de la violence(Funciello)
Voir objet 21.2045 Pét. Session des femmes 2021
- N 21.4490 n Mo.**
Conseil National. Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse(Guglisberg)
- N 21.4580 n Mo.**
Conseil National. Amélioration de la sécurité routière grâce à l'échange d'informations. Permettre à la police suisse d'accéder à l'ERRU(Storni)
- N 21.4622 n Mo.**
Conseil National. Mettre fin au commerce de chiots maltraités(Munz)
- N 22.3000 n Mo.**
Conseil National. Aménager la ligne d'accès à la NLFA Wörth-Strasbourg afin de poursuivre la politique de transfert du trafic et de garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse(CTT-CN)
- x 22.3003 n Mo.**
Conseil National. Protection juridique à titre préventif en dehors des heures de bureau(CAJ-CN)
- N 22.3004 n Mo.**
Conseil National. Tenue des comptes. Faciliter la numérisation(CAJ-CN)
- N 22.3009 n Mo.**
Conseil National. Compléter la loi sur les épidémies. Indemnisation en cas de mesures(CIP-CN)
- N 22.3011 n Mo.**
Conseil National. Campagnes de prévention contre la violence(CSEC-CN)
- N 22.3012 n Mo.**
Conseil National. Mesures urgentes en faveur du pôle suisse de recherche, de formation et d'innovation(CPE-CN)
- N 22.3013 n Mo.**
Conseil National. Renforcer l'attrait et la compétitivité du corridor de fret traversant la Suisse(CTT-CN)
- x 22.3015 n Mo.**
Conseil National. Concevoir un dossier électronique du patient adapté à la pratique et garantir son financement(CSSS-CN)
- x 22.3016 n Mo.**
Conseil National. Mise en oeuvre d'une stratégie durable de littératie des données (compétences en matière de données) dans le cadre de la transformation numérique du système de santé(CSSS-CN)
- x 22.3019 n Mo.**
Conseil National. Ordonnance sur les marchés publics. Combler les lacunes concernant les normes sociales minimales(CER-CN)
- x 22.3020 n Mo.**
Conseil National. Protection contre le harcèlement sexuel dans les marchés publics(CER-CN)
- N 22.3021 n Mo.**
Conseil National. Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement(CER-CN)

- N** **22.3022 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la promotion des vins suisses(CER-CN)
- x** **22.3023 n Mo.**
Conseil National. Plateforme dédiée à la recherche en provenance des biens culturels en Suisse(CSEC-CN)
- N** **22.3073 n Mo.**
Conseil National. Aide humanitaire pour l'Ukraine(CPE-CN)
- N** **22.3122 n Mo.**
Conseil National. Pour une offensive numérique de l'administration suisse axée sur les avantages(Dobler)
- N** **22.3132 n Mo.**
Conseil National. Mention de l'existence d'un contre-projet indirect sur le bulletin de vote pour plus de transparence dans notre démocratie(Dobler)
- N** **22.3193 n Mo.**
Conseil National. Le gaz produit dans des installations de biogaz doit pouvoir être vendu comme biométhane(Wismer Priska)
- N** **22.3250 n Mo.**
Conseil National. Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments. Réorganisation des autorités compétentes et ratification par la Suisse(Paganini)
- N** **22.3260 n Mo.**
Conseil National. Ostral 2. Lutter efficacement contre les pénuries d'électricité grâce à des mécanismes de marché(Schaffner)
- x** **22.3371 n Mo.**
Conseil National. Le secret du vote. Un droit pour tous(CIP-CN)
- N** **22.3373 n Mo.**
Conseil National. Reconnaissance de la langue des signes par une loi sur la langue des signes(CSEC-CN)
- N** **22.3375 n Mo.**
Conseil National. Un programme suisse pour une recherche et une innovation d'excellence(CSEC-CN)
- NE** **22.3377 n Mo.**
Conseil National. Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité(CSSS-CN)
- N** **22.3378 n Mo.**
Conseil National. Prolongation limitée dans le temps des mesures transitoires en faveur de la presse écrite(CTT-CN)
- N** **22.3379 n Mo.**
Conseil National. Renforcement et financement des organisations de patients dans le domaine des maladies rares(CSSS-CN)
- x** **22.3381 n Mo.**
Conseil National. De l'harmonisation de la computation des délais(CAJ-CN)
- N** **22.3382 n Mo.**
Conseil National. Pas d'entraves inutiles à l'adoption de l'enfant du conjoint(CAJ-CN)
- N** **22.3383 n Mo.**
Conseil National. Protéger juridiquement tous les enfants dès leur naissance(CAJ-CN)
- N** **22.3386 n Mo.**
Conseil National. Installations photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes(CEATE-CN)
- N** **22.3387 n Mo.**
Conseil National. Construction d'installations photovoltaïques le long des routes nationales(CEATE-CN)
- N** **22.3388 n Mo.**
Conseil National. Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes(CEATE-CN)
- x** **22.3391 n Mo.**
Conseil National. Positionner l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière comme partie intégrante de l'espace suisse de formation(CSEC-CN)
- N** **22.3392 n Mo.**
Conseil National. Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle(CIP-CN)

Interventions des commissions

- x** **22.3507 é Mo.**
CdG-CE. Bases légales pour un "état-major de crise spécialisé"
Voir objet 22.3506 Mo. CdG-CN
- x** **22.3509 é Po.**
CdG-CE. Bilan global et révision de l'organisation de crise fédérale sur la base des enseignements de la crise du coronavirus
Voir objet 22.3508 Po. CdG-CN
- *** **22.4250 é Mo.**
CdG-CE. Relèvement des plafonds des émoluments judiciaires perçus par le Tribunal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal pénal fédéral
Voir objet 22.4249 Mo. CdG-CN
- *** **22.3890 é Mo.**
CSEC-CE. Elaboration d'une loi-cadre sur la réutilisation des données
- 22.3372 é Mo.**
CSSS-CE. Introduction du financement uniforme des prestations au sens de la LAMal. Vérifier la neutralité des coûts
Voir objet 09.528 Iv. pa. Humbel
- 22.3389 é Mo.**
CSSS-CE. Inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la LPP
- *** **22.3895 é Mo.**
CTT-CE. Garantir rapidement un axe ferroviaire est-ouest équilibré, performant et attractif
- *** **22.3893 é Po.**
CER-CE. Imposition minimale de l'OCDE. Conséquences en termes de disparités cantonales et mise en oeuvre par les cantons
- *** **22.3894 é Mo.**
CER-CE. Protection contre la discrimination liée à l'âge
- x** **22.3397 é Po.**
CIP-CE. Faible nombre de naturalisations chez les étrangères et les étrangers de la seconde génération. Quelles en sont les raisons?

Interventions des députés

- x **22.3152** é Ip.
Bauer. Développement de la Poste. Ne pas créer de nouvelles distorsions de concurrence!
- x **22.3797** é Ip.
Baume-Schneider. Un délai de carence raisonnable pour les lignes régionales non rentables
- * **22.4131** é Ip.
Baume-Schneider. Quel accompagnement pour les projets pilotes que souhaitent développer les cantons?
19.4641 é Ip.
Bischof. Bâle III final. Avantages et inconvénients
- E **22.3803** é Mo.
Bischof. Protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement
- E **22.3804** é Mo.
Bischof. Calculateur de prix des carburants. S'inspirer du modèle autrichien
- * **22.4136** é Ip.
Bischof. Données actuelles sur la pénurie de personnel qualifié dans les soins
22.3557 é Mo.
Burkart. Préserver la neutralité et renforcer la BTIS en supprimant la déclaration de non-réexportation pour les pays ayant les mêmes valeurs que nous et un régime de contrôle des exportations comparable
- x **22.3097** é Ip.
Carobbio Guscetti. Soutien financier aux victimes de violence domestique
- E **22.3234** é Mo.
Carobbio Guscetti. Mettre en place des centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences sexuelles, domestiques ou sexistes
22.3802 é Mo.
Carobbio Guscetti. Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes
- * **22.4133** é Ip.
Carobbio Guscetti. Implants mammaires. Pourquoi les patientes atteintes d'un cancer du sein en âge de toucher l'AVS sont-elles discriminées?
- E **22.3235** é Mo.
Caroni. Dépoussiérer le droit de l'établissement de la filiation
22.3801 é Mo.
Chassot. Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes
- * **22.4124** é Ip.
Chassot. Promotion ciblée de l'innovation sociale. Une nouvelle approche est nécessaire
- x **22.3517** é Mo.
Chiesa. Procédure d'asile normale plutôt que statut S pour les personnes provenant de l'ouest, du centre et du nord de l'Ukraine
Voir objet 22.3512 Mo. Groupe V
- x **22.3536** é Mo.
Chiesa. Gestion du loup. Réviser la loi sur la chasse pour mettre fin au cauchemar des éleveurs de montagne
- E **22.3567** é Mo.
Chiesa. Renforcer la production de denrées alimentaires indigènes en reportant le projet visant à consacrer 3,5 pour cent des surfaces de terres ouvertes aux nouvelles surfaces de biodiversité
Voir objet 22.3578 Mo. Groupe V
- x **22.3568** é Mo.
Chiesa. Mesures urgentes pour assurer un meilleur autoapprovisionnement du pays en augmentant la production indigène
Voir objet 22.3577 Mo. Groupe V
- x **22.3634** é Mo.
Chiesa. Suppression de l'impôt sur les huiles minérales
- x **22.3635** é Mo.
Chiesa. Prix de l'essence et du diesel. Allégements étaqués en faveur des classes moyennes et des PME
- x **22.3861** é Mo.
Chiesa. Non au socialisme de l'Etat obèse, de l'impôt glouton et de la redistribution sans limite. Oui à des solutions responsables, oui à une compensation du renchérissement pour les rentes AVS par des moyens raisonnables
- x **22.3862** é Mo.
Chiesa. Non au socialisme de l'Etat obèse, de l'impôt glouton et de la redistribution sans limite. Oui à des solutions responsables, oui à l'abolition de la valeur locative pour les retraités
- x **22.3863** é Mo.
Chiesa. Non au socialisme de l'Etat obèse, de l'impôt glouton et de la redistribution sans limite. Oui à des solutions responsables, oui à la déductibilité intégrale des primes d'assurance-maladie
- * **22.3996** é Mo.
Chiesa. Adopter le modèle tessinois de dégrèvement fiscal pour les personnes et les couples bénéficiaires de l'AVS et de l'AI
21.4142 é Mo.
Dittli. Protéger l'avoir de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e
- x **22.3566** é Ip.
Dittli. Fret ferroviaire suisse. Ne pas rater le train de l'innovation européenne
- x **22.3607** é Ip.
Dittli. Vieillissement de la population. Assurer la couverture des besoins en matière de soins et d'accompagnement de longue durée
- x **22.3800** é Po.
Dittli. Adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Quelles conséquences pour notre politique étrangère et de sécurité?
- x **21.3689** é Mo.
Engler. Consacrer le contrôle de constitutionnalité pour renforcer les droits fondamentaux, le fédéralisme et l'Etat de droit
Voir objet 21.3690 Mo. Zopfi

- x **22.3794** é Ip.
Engler. Qui seraient les premiers touchés en cas de pénurie d'électricité?
- 21.3956** é Mo.
Ettlin Erich. Conseiller correctement le Conseil fédéral en cas de crise
- 21.4665** é Mo.
Ettlin Erich. Obligation de déclarer les postes vacants. Rétablir un seuil réaliste
- 22.3364** é Mo.
Ettlin Erich. Pour une aide temporaire de la Confédération au système de garantie de la branche du voyage
- x **22.3365** é Ip.
Ettlin Erich. Guerre contre l'Ukraine. Permettre l'intégration et soutenir la solidarité
- E **22.3859** é Mo.
Ettlin Erich. Plan directeur de la transformation numérique dans le système de santé. Utilisation des standards légaux et des données existantes
- x **22.3860** é Ip.
Ettlin Erich. Comment éliminer les désavantages liés au site que subit le deuxième échelon de transformation dans l'industrie agroalimentaire et éviter tout désavantage à l'avenir?
- 21.3225** é Mo.
Français. Post-Covid-19. Pour une plateforme permanente d'experts scientifiques
- 22.3231** é Po.
Français. Procédures ferroviaires. Etat des lieux des procédures et amélioration des processus
- x **21.3292** é Mo.
Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe liée à la présence de grands prédateurs
- 21.4186** é Mo.
Gapany. Assurance récolte à mettre en place au plus vite
- E **22.3795** é Mo.
Gapany. Demande de révision à la baisse de l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants
- x **22.3798** é Ip.
Germann. Failles dans le système d'accréditation. La qualité suisse est-elle menacée?
- * **22.4135** é Ip.
Germann. Ne démantelons pas le modèle d'accompagnement avec hébergement de la personne accompagnante au domicile
- * **22.3921** é Mo.
Gmür-Schönenberger. Flexibiliser temporairement la loi sur le travail en cas de pénurie de gaz ou d'électricité
- 22.3246** é Mo.
Graf Maya. Encadrer par la loi le tri des patients pour l'accès aux soins intensifs, en prévoyant l'interdiction de discriminer les personnes handicapées
- 22.3360** é Ip.
Graf Maya. Guerre en Ukraine. Garantir la sécurité de l'approvisionnement grâce à une production alimentaire durable
- x **22.3612** é Po.
Graf Maya. Comment empêcher la souffrance et la mise à mort de centaines de milliers d'animaux de laboratoire dans les élevages?
- x **22.3805** é Mo.
Graf Maya. Aide ciblée pour soutenir les ménages à revenus modestes face à la hausse des prix de l'énergie
- * **22.4055** é Ip.
Graf Maya. Risque de pénurie d'électricité. Tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées
- * **22.4248** é Po.
Graf Maya. Plan d'action coordonné contre la canicule pour protéger la santé de la population
- x **20.4576** é Mo.
Hegglin Peter. Réduire de manière supportable la dette liée à l'épidémie de Covid-19
- 22.3542** é Mo.
Hegglin Peter. Pour une meilleure planification et un meilleur pilotage financiers au niveau de la Confédération
- * **22.4126** é Ip.
Hegglin Peter. Tests Covid-19. Faire la lumière sur les décomptes frauduleux
- x **22.3864** é Mo.
Herzog Eva. Introduire un mécanisme de "chèque fédéral" pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat
- * **22.4019** é Mo.
Herzog Eva. Allocations pour perte de gain. Pour un montant maximal journalier identique en cas de service militaire et de maternité
- * **22.4132** é Mo.
Herzog Eva. Limiter les risques que représentent pour l'économie nationale les entreprises d'importance systémique du secteur de l'électricité
- * **22.4020** é Po.
Jositsch. Répercussions du projet de dépôt de déchets radioactifs en couches géologiques profondes
- 21.3054** é Mo.
Juillard. Service à domicile de La Poste. En rester au système initial pour ne pas péjorer les prestations pour l'ensemble de la population et ne pas creuser le fossé numérique entre les générations
- 22.3230** é Mo.
Juillard. Pour une adaptation de l'aide indirecte à la presse régionale
- x **22.3611** é Ip.
Juillard. Comment le Conseil fédéral va-t-il choisir le projet de future exposition nationale?
- x **22.3518** é Mo.
Knecht. Pas de statut S pour les personnes provenant d'un autre État que l'Ukraine
Voir objet 22.3514 Mo. Groupe V
- x **22.3609** é Mo.
Knecht. Augmenter plutôt que réduire la contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement

- x **22.3535** é Ip.
Kuprecht. Nouveau régime de remboursement du matériel de soins. Veiller à l'absence de lacune de financement pendant la phase transitoire
- x **20.4575** é Mo.
(Levrat) Herzog Eva. Projet d'impôt numérique
- 21.3954** é Ip.
Maret Marianne. Avenir de la Patrouille des glaciers
- 21.4517** é Mo.
Maret Marianne. La Confédération doit définir un statut juridique de proche aidant et de proche aidante
- 22.3229** é Mo.
Maret Marianne. Le transport des touristes. Parent pauvre des transports publics?
- * **22.3929** é Mo.
Maret Marianne. Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS
- * **22.4053** é Po.
Maret Marianne. Lever les blocages qui entravent la réalisation des projets de mobilité douce dans le cadre des programmes d'agglomération
- * **22.4134** é Ip.
Maret Marianne. Permettre aux civilistes de pallier les pénuries de main-d'œuvre pour assurer l'approvisionnement en électricité?
- 21.3112** é Mo.
Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération
- 21.4331** é Mo.
Mazzone. Le congé de paternité de deux semaines doit être valable pour tous les couples
- 22.3242** é Mo.
Mazzone. Élargir la période de stabilité pour les futures mères soumises à une procédure de rapatriement
- 22.3637** é Mo.
Mazzone. Qui sont les ayants droit économiques?
- * **22.4247** é Ip.
Mazzone. Procréation médicalement assistée. Ne pas réintroduire une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle
- 22.3355** é Mo.
Michel. Interdiction pénale des interventions visant à modifier le sexe biologique des enfants nés avec une variation des caractéristiques sexuelles (enfants intersexués)
- x **22.3638** é Po.
Michel. Développer les interfaces multimodales et les infrastructures cyclables en milieu rural
- * **22.4129** é Ip.
Michel. Assurer l'avenir du bénévolat
- * **22.4128** é Po.
Minder. Prévenir la survenue d'une situation de type "too big to fail" dans le secteur de l'énergie
- 22.3543** é Ip.
Müller Damian. Pourquoi l'interprétariat communautaire dans le cadre d'un traitement ambulatoire n'est-il pas remboursé?
- E **22.3608** é Mo.
Müller Damian. Garantir l'allocation de prise en charge en cas d'hospitalisation d'enfants gravement malades et remédier aux lacunes dans l'exécution
- * **22.4006** é Ip.
Müller Damian. Encéphalomyélite myalgique/syndrome de fatigue chronique. État des lieux et amélioration de la prise en charge
- * **22.4007** é Ip.
Müller Damian. Quels progrès ont été réalisés avec l'Érythrée dans le domaine de la migration?
- x **22.3561** é Ip.
Rechsteiner Paul. Prestations transitoires pour les chômeurs âgés
- E **22.3799** é Mo.
Rechsteiner Paul. Adapter immédiatement les rentes au renchérissement
- 21.4523** é Mo.
Rieder. Modernisation du droit des sûretés mobilières
- 22.3153** é Mo.
Rieder. Créer un fonds souverain
- E **22.3610** é Mo.
Rieder. Priorité à la production de denrées alimentaires
- * **22.4121** é Mo.
Rieder. Tunnel multifonctionnel du Grimsel. Il faut exploiter cette opportunité!
- 20.4403** é Mo.
Salzmann. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité
Voir objet 20.4419 Mo. Guggisberg
- E **22.3606** é Mo.
Salzmann. Réduire notre dépendance aux importations
- * **22.3928** é Mo.
Salzmann. Renforcer la production maraîchère indigène
- * **22.4122** é Mo.
Schmid Martin. Améliorer les conditions commerciales des entreprises frontalières
- 22.3236** é Mo.
Sommaruga Carlo. Création d'une task force en charge du blocage des avoirs des oligarques russes et biélorusses
- E **22.3362** é Mo.
Sommaruga Carlo. Lutte contre l'impunité. Transposition du crime d'agression défini par le Statut de Rome dans la législation suisse
- E **22.3534** é Mo.
Sommaruga Carlo. Coopération internationale. Développement du secteur privé local dans les pays prioritaires de la coopération internationale suisse
- x **22.3570** é Ip.
Sommaruga Carlo. Faciliter l'exercice des droits politiques des Suisses et Suisseuses de l'étranger lors des élections fédérales 2023
- x **22.3571** é Mo.
Sommaruga Carlo. Prix de l'énergie. Pour une allocation énergie annuelle afin de réduire la pression financière sur les ménages les plus vulnérables

- x **22.3858** é Ip.
Sommaruga Carlo. Panne chez Skyguide le 15 juin 2022. Quels dommages, notamment pour les aéroports, et qui les réparera?
 - * **22.3927** é Ip.
Sommaruga Carlo. La souveraineté de l'Arménie est menacée. Prise de position du Conseil fédéral
 - * **22.4120** é Ip.
Sommaruga Carlo. Renforcer la protection juridique internationale des installations nucléaires civiles en cas de conflit armé. La Suisse n'a-t-elle pas un rôle à jouer?
 - * **22.4125** é Mo.
Sommaruga Carlo. Explosion des coûts de chauffage. Prolongation temporaire des délais de paiement des frais accessoires en cas de demeure du locataire
 - * **22.4246** é Mo.
Sommaruga Carlo. Augmentation progressive de la contribution suisse à la sécurité internationale
21.3722 é Mo.
Stark. Rendre la structure de conduite du Conseil fédéral résiliente aux crises
 - EN** **21.4144** é Mo.
Stark. Remplacer les anciennes chaudières à bois par des installations modernes de chauffage au bois. Incitations financières
 - x **22.3516** é Mo.
Stark. Vérification et adaptation géographiques régulières et dynamiques du statut S
Voir objet 22.3513 Mo. Groupe V
 - E **22.3633** é Mo.
Stark. Peste porcine africaine. Une menace pour les abattoirs et la sécurité de l'approvisionnement?
 - * **22.4130** é Mo.
Stark. Plan directeur cantonal. Créer un "secteur exposé aux odeurs"
 - 21.3294** é Mo.
Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication
 - x **22.3636** é Ip.
Stöckli. Médecine de la douleur. Quels besoins?
 - * **22.3933** é Mo.
Stöckli. Revoir les voies de recours en matière de votations fédérales
 - * **22.4054** é Ip.
Stöckli. Assurance obligatoire des soins. Les médicaments pseudo-innovants alimentent-ils la hausse des coûts?
 - x **22.3569** é Po.
Thorens Goumaz. Technologies V2X (vehicle to grid) et "smart charging". Utiliser les batteries des véhicules électriques comme solution de stockage et d'équilibrage du réseau
21.4384 é Mo.
Vara. Régler le cadre légal fédéral permettant une meilleure lutte contre la pollution lumineuse
 - x **22.3796** é Mo.
Vara. Fonds d'adaptation climatique urgent
 - * **22.4127** é Ip.
Vara. L'eau, cette ressource vitale que l'on doit mieux gérer
 - x **22.3565** é Ip.
Würth. Derniers développements de la législation européenne en matière d'aides d'Etat et conséquences pour la Suisse
21.4520 é Mo.
Z'graggen. Réactiver l'encouragement à l'accession à la propriété pour les logements destinés à l'usage personnel
22.3035 é Mo.
Z'graggen. Création d'une base légale (législation spéciale) concernant les installations photovoltaïques au sol de grande surface dans les régions de montagne. En attendant la loi, le Conseil fédéral instaure un moratoire sur la construction d'installations photovoltaïques au sol dans les régions de montagne
 - x **22.3556** é Ip.
Z'graggen. Que fait l'OFROU pour que les riverains pâtissent le moins possible du trafic sur les axes de transit pendant les jours de pointe?
 - * **22.4123** é Ip.
Z'graggen. Assurer la sécurité dans l'espace public même en cas de pénurie d'électricité
 - x **21.3690** é Mo.
Zopfi. Consacrer le contrôle de constitutionnalité pour renforcer les droits fondamentaux, le fédéralisme et l'Etat de droit
Voir objet 21.3689 Mo. Engler
22.3245 é Ip.
Zopfi. Tunnel à travers le Tödi. À quand cet accès supplémentaire au réseau à voie étroite?
 - x **22.3856** é Ip.
Zopfi. Approvisionnement en électricité et sécurité du droit
 - x **22.3857** é Po.
Zopfi. Punissabilité des violations intentionnelles de règles impératives du droit international
- Pétitions**
- * **436/22.2017**
Aktionskomitee Rheinwald. Réfection de l'A13: ne plus entraver le développement du milieu bâti
 - x **486/21.2024**
Amis de la constitution. Halte à la déresponsabilisation des parents et à la propagande vaccinale auprès des enfants
524/18.2031
Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes
 - E** **437/21.2021** é
Angelina Dobler. Aucune importation de produits à base de fourrure obtenus par maltraitance d'animaux
438/21.2027
Animal Rights. Pour une protection des animaux digne de ce nom

- * **439/22.2020**
Animal Rights Switzerland. Stop à la violence à l'égard des poules pondeuses !
- E **440/17.2016**
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable
- 441/20.2015**
Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts
- * **442/22.2015**
Artur Terekhov. Pour une initiative législative au niveau fédéral
- N **443/20.2022** é
Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme
- 538/18.2009**
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs
- 444/20.2007**
Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies
- 445/21.2000**
Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux
- x **446/21.2002**
Bassola Sandro. Règles applicables au droit de procédure, au Tribunal fédéral et à l'indemnité de procédure des parties non représentées par un avocat
- x **447/21.2003**
Bassola Sandro. Fixer les droits des propriétaires dans la loi sur la poste
- * **448/22.2024**
Bassola Sandro. Versement de la réduction de primes directement aux bénéficiaires de l'aide sociale
- 449/21.2023**
Bildung für alle – jetzt!. Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées!
- N **450/19.2017**
Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons!
- 451/22.2000**
Campax. Mettre fin aux lacunes fiscales profitant aux riches et aux puissants
- 509/21.2055**
CESAR. Stop au greenwashing. Il faut réduire le trafic aérien – maintenant!
- 452/21.2018**
Collectif « Moutier, les amis du Jura bernois ». Changement de canton. Majorité des deux tiers requise
- x **511/21.2009**
Comité DEP. DEP : choix ou obligation pour tous
- 514/21.2026**
Comité Pétition Academia. Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique : de meilleures conditions de recherche, d'enseignement et de travail
- 512/21.2010**
Comité Printemps2020. Commission d'enquête extra-parlementaire indépendante chargée d'examiner la déclaration de l'état de situation extraordinaire au printemps 2020
- 453/20.2024**
Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination
- 454/22.2005**
Eberli Paul. Suppression de l'obligation d'utiliser des pendillards
- 455/22.2012**
Endo-Help Schweizerische Endometriose-Vereinigung. Endométriose – Donnez la parole aux patientes !
- * **494/22.2013**
EPER. Pour une aide sociale juste
- 456/19.2008**
fair fish. Halte à la pollution plastique!
- 457/22.2007**
FDP.Die Liberalen Thurgau. Route Lac de Constance - Vallée de la Thur : pas de report du projet
- * **537/22.2016**
Fédération suisse de camping et de caravanning. Limite de poids unifiée pour les camping-cars
- x **458/21.2016**
Felix Hepfer. Responsabilité en matière de téléphonie mobile
- 459/22.2011**
Feminist Asylum. Pour la reconnaissance effective des motifs d'asile spécifiques aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTIQA+
- 460/13.2034** é
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- N **461/19.2029**
Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques
- 462/22.2008**
Flüeler Meinrad. Une action rapide et coordonnée pour la transition énergétique
- 487/22.2004**
Greenpeace. Pour un droit aux réparations
- * **488/22.2021**
Greenpeace. Développer plus rapidement l'énergie solaire pour assurer l'approvisionnement et protéger le climat !
- N **489/20.2021**
Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière !
- E **490/21.2022**
Greenpeace Suisse. Agriculture: pas d'argent public pour un conte de fées
- 491/21.2025**
Greenpeace Suisse. Lettre ouverte : placements durables, transparents et compatibles avec les considérations climatiques

- 492/15.2035 é**
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait
- E 493/19.2016 é**
Güner Gütkekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école
- * **510/22.2018**
Knöpfel Walter. Une nouvelle Suisse : 10 régions au lieu de 26 cantons
- x **513/21.2005**
Komitee Mobilfunk. Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économie en énergie
- 515/22.2010**
KYMA sea conservation and research. Stop aux microplastiques
- 516/17.2022 n**
Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates
- x **517/21.2014**
Marianne Guarino. Maintenir les cartes journalières CFF
- E **518/21.2019 é**
Mario Jelmini. Examen du programme d'extension du réseau ferroviaire prévu pour Genève
- N **519/19.2034**
mediCuba-Suisse. Unblock Cuba
- E **520/20.2011**
Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité
- N **521/17.2005**
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes
- x **522/21.2013**
Müller Edgar. Utilisation des téléphones mobiles dans les ascenseurs
- 523/21.2028**
Müller Edgar. Pour une scolarité obligatoire centrée sur la pratique et sanctionnée par un diplôme professionnel
- * **525/22.2022**
Pflegedurchbruch. Pour une mise en œuvre rigoureuse et complète de l'initiative sur les soins infirmiers
- N **526/17.2018**
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu
- * **527/22.2023**
Public Eye. Nous voulons des vêtements qui n'ont rien à cacher
- 528/19.2023**
Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante"
- x **529/21.2017**
Roger Schawinski. Sauvez les émetteurs FM
- 530/22.2001**
Roggen Ronald. Pour un Parlement fédéral moderne
- 531/22.2002**
Romanovych Denys. Modifications du CP
- E **532/20.2010**
Rüst-Hehl Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence
- x **533/21.2053**
Sarah Di Pasquale. Non à la vaccination obligatoire, au passe sanitaire et à la discrimination Covid
- N **534/20.2008**
Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite
- 535/22.2009**
Schnebli Tobia. L'asile aussi pour les déserteurs et les opposant.e.s russes à la guerre!
- 536/22.2003**
Schürmann Ywan. Exonérer de la TVA les installations de production d'énergie renouvelable mises en place sur des immeubles habités
- 539/18.2030**
Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations
- 463/21.2030**
Session des femmes 2021. Egalité des chances dans la vie professionnelle
- x **464/21.2031**
Session des femmes 2021. Inclure les ménages privés dans le champ d'application de la loi sur le travail
- 465/21.2032**
Session des femmes 2021. Révision de la loi sur l'égalité et création d'une autorité fédérale indépendante chargée d'appliquer l'égalité salariale entre femmes et hommes
- 466/21.2033**
Session des femmes 2021. Egalité à la retraite
- 467/21.2034**
Session des femmes 2021. Création d'un Office fédéral de l'égalité
- 468/21.2035**
Session des femmes 2021. Égalité des chances en matière de santé sexuelle globale des femmes
- 469/21.2036**
Session des femmes 2021. Mise sur pied d'un programme national de recherche sur la discrimination et les biais implicites dans le domaine de la santé
- 470/21.2037**
Session des femmes 2021. Accès pour toutes et tous à une éducation sexuelle holistique dispensée de manière professionnelle
- 471/21.2038 n**
Session des femmes 2021. Intégrer la perspective de genre dans la stratégie Suisse numérique
- 472/21.2039**
Session des femmes 2021. « Moitié-moitié » dans les professions MINT. Augmenter la proportion de femmes
- 473/21.2040**
Session des femmes 2021. Introduction du droit de vote pour les habitant.e.s du pays n'ayant pas la citoyenneté suisse

- 474/21.2041**
Session des femmes 2021. La Suisse rejoint le Partenariat des gouvernements pour une économie du bien-être (WEGo)
- E 475/21.2042**
Session des femmes 2021. Travail de soins. Amélioration des crédits pour l'éducation et la prise en charge des enfants
- N 476/21.2043 n**
Session des femmes 2021. 0,1 pour cent du PIB pour la protection contre la violence basée sur le genre
- E 477/21.2044**
Session des femmes 2021. Poursuite pénale - Révision de la loi sur les infractions sexuelles
- N 478/21.2045**
Session des femmes 2021. Sensibilisation et prévention de la violence basée sur le genre et de la violence dans l'environnement social - Campagnes nationales
- 479/21.2046**
Session des femmes 2021. Révision du droit matrimonial : Atténuer les effets négatifs du divorce ou de la dissolution du partenariat enregistré dans les exploitations agricoles
- 480/21.2047**
Session des femmes 2021. Donner suite au rapport du Conseil fédéral du 16 septembre 2016 sur les femmes dans l'agriculture
- 481/21.2048**
Session des femmes 2021. Sécurité sociale. Quelles solutions pour une assurance maternité et un congé paternité indépendants de l'activité lucrative ?
- 482/21.2049**
Session des femmes 2021. Y a-t-il une discrimination en fonction du sexe dans la transmission des exploitations agricoles ?
- 483/21.2050**
Session des femmes 2021. Définir des standards en matière de politique de l'égalité pour le financement des hautes écoles et l'attribution de fonds de tiers
- 484/21.2051**
Session des femmes 2021. Pour l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique, augmentons le financement de base et créons plus d'emplois permanents dans les hautes écoles universitaires
- 485/21.2052**
Session des femmes 2021. Promouvoir les études genre dans les universités et les hautes écoles
- E 495/14.2034 é**
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- 496/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente
- 497/16.2016**
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis
- 498/18.2003**
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!
- 499/18.2005**
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé
- N 500/18.2006**
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS
- 501/18.2007**
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos
- 502/19.2000**
Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail
- 503/19.2002**
Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer
- E 504/19.2006**
Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ?
- N 505/20.2001 n**
Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale
- N 506/20.2002 n**
Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant!
- 507/20.2003**
Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau
- 508/20.2004**
Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques
- E 540/19.2031**
Solidarité sans frontières. La solidarité n'est pas un crime
- 541/22.2014**
Team Freiheit. Faire baisser le prix de l'essence, suspendre les impôts sur les carburants!
- 542/20.2018**
Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les porcs
- 543/21.2054**
Tier im Fokus. Mettre fin aux modes d'élevage cruels!
- *** **544/22.2019**
Tier im Fokus. Pas de subventions pour les oeufs en action
- N 545/19.2025**
UmverkehR. Oui à la taxe sur les billets d'avion
- N 546/20.2013**
Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains, pas les moteurs
- N 547/18.2011 n**
Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets
- N 548/15.2038 n**
Verein 50plus outln work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail
- 549/22.2006**
Verein Klimaschutz Schweiz. Protection de l'environnement et sécurité : en finir avec les énergies fossiles !
- x 550/21.2029**
Vonesch Xaver. Prise en charge des coûts de traitement en cas de pandémie

551/19.2015

WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes

N 552/20.2017

Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos

•x 553/21.2011

Zumbrunn Werner. Frais de procédure dans les procédures civiles

*** 554/22.2025**

Zumbrunn Werner. Adaptation de la fiscalité des revenus de l'épargne

Objets du parlement

Divers

x 1/21.057 é Cérémonie commémorative organisée par le Parlement pour les victimes du Covid-19 et leurs proches

CE Bureau

20.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

La motion 21.3079 est classée.

x 2/22.010 né Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

CN/CE Commission de politique extérieure

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 3/22.011 né Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport

CN/CE Commission de politique extérieure

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 4/22.012 né Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

CN/CE Commission de politique extérieure

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 5/22.013 né Délégation auprès de l'Union interparlementaire. Rapport

CN/CE Commission de politique extérieure

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 6/22.014 né Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Rapport

CN/CE Commission de politique extérieure

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 7/22.015 né Délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Rapport

CN/CE Commission de la politique de sécurité

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 8/22.017 né Activités des délégations permanentes chargées des relations avec les parlements des Etats limitrophes. Rapport annuel

CN/CE Commission de politique extérieure

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 9/22.029 né Interventions de la compétence des bureaux. Classement et état des travaux

CN/CE Bureau

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

10/22.190 n Immunité du Conseiller national Fabian Molina. Demande de levée

CN Commission de l'immunité

CE Commission des affaires juridiques

11/22.191 n Immunité du Conseiller national Roger Köppel. Demande de levée

CN Commission de l'immunité

CE Commission des affaires juridiques

12/22.210 n Assermentation

CN Bureau

28.11.2022 Conseil national. Monsieur Marc Jost est asserventé.

13/22.213 n Conseil national. Election de la présidence

CN Bureau

1. Présidence pour 2022/2023

28.11.2022 Conseil national. Monsieur Martin Candinas, Président.

2. Vice-présidences pour 2022/2023

28.11.2022 Conseil national. Monsieur Eric Nussbaumer, 1er vice-président; Madame Maja Riniker, 2ème vice-présidente.

Chambres réunies

x 14/22.203 cr Tribunal pénal fédéral. Election d'un(e) juge ordinaire

V Commission judiciaire

28.09.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2022-2027: Monsieur Andrea Ermotti, originaire de Lugano (TI), domicilié à Fribourg.

x 15/22.204 cr Tribunal fédéral. Election de trois juges ordinaires

V Commission judiciaire

28.09.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2021-2026: Madame Federica De Rossa, originaire de Terre di Pedemonte (TI) et domiciliée à Savosa (TI); Madame Karin Scherrer Reber, originaire de Soleure et domiciliée à Soleure; Monsieur Christian Kölz, originaire de Zurich et domicilié à Neuchâtel.

16/22.207 cr Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Renouvellement intégral pour la période de fonction 2023-2026

V Commission judiciaire

1. Réélection des six membres sortants

28.09.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Alexia Heine, Juge du Tribunal fédéral; Jörg Zumstein et Luzia Vetterli, avocats; Isabelle Augsburger-Bucheli, Marc Thommen und Lionel Seeberger (élu à la session d'été 2022), spécialistes.

2. Election complémentaire

14.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Juge pour la période administrative 2023-2026 : Fiorenza Bergomi, juge pénale fédérale.

17/22.208 cr Tribunal administratif fédéral. Election de trois membres

V Commission judiciaire

14.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Juges pour le reste de la période administrative 2019-2024: Manuel Borla de Monteceneri (TI), domicilié à Sala Capriasca (TI); Basil Cupa de Zurich, domicilié à Romanshorn (TG) et Sebastian Kempe de Zurich et domicilié à Zurich.

18/22.211 cr Tribunal administratif fédéral. Présidence et vice-présidence 2023-2024

V Commission judiciaire

14.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Président: Monsieur Vito Valenti; vice-président: Monsieur Stephan Breitenmoser.

19/22.212 cr Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2023-2024

V Commission judiciaire

14.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Président: Monsieur Yves Donzallaz; vice-président: Monsieur François Chaix.

20/22.215 cr Conseil fédéral. Election de deux membres et élection du président de la Confédération et de la vice-présidente du Conseil fédéral pour 2023

V Bureau Assemblée fédérale

1. Election de la présidence de la Confédération pour 2023

07.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Monsieur Alain Berset, vice-président du Conseil fédéral

2. Election de la vice-présidence du Conseil fédéral pour 2023

07.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Madame Viola Amherd, Conseillère fédérale

3. Election d'un membre du Conseil fédéral (en remplacement de Monsieur Ueli Maurer, démissionnaire)

07.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Monsieur Albert Rösti, Conseiller national

4. Election d'un membre du Conseil fédéral (en remplacement de Madame Simonetta Sommaruga, démissionnaire)

07.12.2022 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Madame Elisabeth Baume-Schneider, Conseillère aux Etats

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

21/21.018 é Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations

Message relatif du 3 février 2021 au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 359)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant le Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (FF 2021 360)

08.06.2021 Conseil des Etats. Suspension

14.09.2021 Conseil national. Suspension

22/22.027 n Exposition universelle à Osaka (Japon)

Message du 18 mars 2022 concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle 2025 d'Osaka (Japon) (FF 2022 802)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle 2025 d'Osaka (Japon) (FF 2022 803)

06.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

Feuille fédérale 2022 3228

23/22.038 n Traités internationaux conclus en 2021. Rapport

Rapport du 18 mai 2022 sur les traités internationaux conclus en 2021 (FF 2022 1535)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

06.12.2022 Conseil national. Pris acte

Département de l'intérieur

x 24/19.046 n Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)

Message du 21 août 2019 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet) (FF 2019 5765)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet) (FF 2019 5869)

29.10.2020 Conseil national. Décision modifiant le projet

09.12.2021 Conseil des Etats. Divergences

28.02.2022 Conseil national. Divergences

13.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

19.09.2022 Conseil national. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2405; Délai référendaire 19.01.2023

x 25/20.069 n Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Loi

Message du 11 septembre 2020 concernant la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (FF 2020 7907)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 20.4343 Po. CSEC-CN

1. Loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ) (FF 2020 7999)

17.03.2021 Conseil national. Début des délibérations

09.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

08.06.2022 Conseil des Etats. Divergences

14.09.2022 Conseil national. Divergences

20.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

22.09.2022 Conseil national. Divergences

26.09.2022 Conseil des Etats. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2406; Délai référendaire 19.01.2023

26/20.089 n Réforme LPP

Message du 25 novembre 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Réforme LPP 2021) (FF 2020 9501)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 15.2039 Pét. Verein 50plus outIn work Schweiz

Voir objet 21.2033 Pét. Session des femmes 2021

1. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme LPP 21) (FF 2020 9597)

07.12.2021 Conseil national. Début des délibérations

08.12.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

15.06.2022 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

29.11.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

12.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

27/21.043 n Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance

Message du 19 mai 2021 concernant la loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance (FF 2021 1478)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance (FF 2021 1479)

07.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

20.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

28.11.2022 Conseil national. Divergences

01.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

08.12.2022 Conseil national. Divergences

12.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

14.12.2022 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

14.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3204; Délai référendaire 08.04.2023

28/21.063 n Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.

Message du 17 septembre 2021 relatif à l'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) (FF 2021 2383)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

Voir objet 17.2018 Pét. Pietro und Renate Spaltro

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» (FF 2021 2384)

15.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

16.06.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

16.06.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 03.10.2023.

26.09.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 03.10.2023.

2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réduction des primes) (FF 2021 2385)

15.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

16.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

30.11.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

29/21.067 n Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie)

Message du 10 novembre 2021 relatif à l'initiative populaire «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)» et au contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) (FF 2021 2819)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) (FF 2021 2820)

31.05.2022 Conseil national. Début des délibérations

01.06.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

01.06.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 21.11.2023.

26.09.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 21.11.2023.

2. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – objectifs en matière de coûts) (FF 2021 2821)

31.05.2022 Conseil national. Début des délibérations

01.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

x 30/22.018 n Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture. Modification

Message du 2 février 2022 concernant la modification de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (FF 2022 393)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) (FF 2022 394)

01.06.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

20.09.2022 Conseil des Etats. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2407; Délai référendaire 19.01.2023

31/22.032 n Sécurité sociale. Convention avec le Royaume-Uni

Message du 27 avril 2022 concernant l'approbation et la mise en œuvre de la convention sur la coordination de la sécurité sociale entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2022 1180)

Convention sur la coordination de la sécurité sociale entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (FF 2022 1182)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la convention sur la coordination de la sécurité sociale entre la Suisse et le Royaume-Uni (FF 2022 1181)

14.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3211; Délai référendaire 08.04.2023

32/22.040 é Encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers. Loi fédérale

Message du 25 mai 2022 concernant l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (FF 2022 1498)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (FF 2022 1499)

13.09.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

28.11.2022 Conseil national. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3205; Délai référendaire 08.04.2023

2. Arrêté fédéral sur les contributions visant à encourager la formation dans le domaine des soins infirmiers (FF 2022 1500)

13.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

28.11.2022 Conseil national. Adhésion

3. Arrêté fédéral sur les aides financières visant à augmenter le nombre de diplômes en soins infirmiers dans les hautes écoles spécialisées cantonales (FF 2022 1501)

13.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

28.11.2022 Conseil national. Adhésion

4. Arrêté fédéral sur les aides financières visant à promouvoir l'efficience dans le domaine des soins médicaux de base, en particulier l'interprofessionnalité (FF 2022 1502)

13.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

28.11.2022 Conseil national. Adhésion

33/22.043 n Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS). Initiative populaire

Message du 25 mai 2022 concernant l'initiative populaire «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)» (FF 2022 1485)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)» (FF 2022 1486)

14.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

34/22.046 n Loi COVID-19. Modification (prolongation et modification de certaines dispositions)

Message du 3 juin 2022 relatif à la modification de la loi COVID-19 (Prolongation et modification de certaines dispositions) (FF 2022 1549)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (FF 2022 1550)

27.09.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Divergences

05.12.2022 Conseil national. Divergences

06.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

08.12.2022 Conseil national. Adhésion

13.12.2022 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

14.12.2022 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3129; Délai référendaire 30.03.2023

35/22.054 é Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes). Initiative populaire

Message du 22 juin 2022 concernant l'initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)» (FF 2022 1711)

CN/CE Commission des finances

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)» (FF 2022 1712)

36/22.057 n Sécurité sociale. Convention avec l'Albanie

Message du 24 août 2022 concernant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Albanie (FF 2022 2193)

Convention de sécurité sociale entre la Confédération suisse et la République d'Albanie (FF 2022 2195)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Albanie (FF 2022 2194)

05.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

37/22.062 n LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)

Message du 7 septembre 2022 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet) (FF 2022 2427)

CN/CE Commission des institutions politiques

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet) (FF 2022 2428)

Département de justice et police

38/18.043 é Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions. Projet 3: loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle. Rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (FF 2022 687)

CN/CE Commission des affaires juridiques

13.04.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 1011)

Voir objet 21.2044 Pét. Session des femmes 2021

3. Loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle (Projet de la CAJ-E du 17.02.2022) (FF 2022 688)

07.06.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

13.06.2022 Conseil des Etats. Divergences

05.12.2022 Conseil national. Divergences

39/20.026 é Code de procédure civile. Modification

Message du 26 février 2020 relatif à la modification du code de procédure civile suisse (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2607)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code de procédure civile (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) (FF 2020 2693)

16.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

10.05.2022 Conseil national. Divergences

12.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Divergences

40/20.034 n Loi sur le droit international privé. Modification

Message du 13 mars 2020 concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (Successions) (FF 2020 3215)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) (FF 2020 3257)

15.06.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

15.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

41/21.082 n Code de procédure civile. Modification

Message du 10 décembre 2021 sur une modification du code de procédure civile (Action des organisations et transaction collective) (FF 2021 3048)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code de procédure civile (CPC) (Action des organisations et transaction collective) (FF 2021 3049)

42/21.083 é Loi sur la numérisation du notariat

Message du 17 décembre 2021 relatif à la loi fédérale sur le passage au numérique dans le domaine du notariat (FF 2022 143)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le passage au numérique dans le domaine du notariat (LNN) (FF 2022 144)

15.12.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

43/22.019 n Développement de l'acquis de Schengen. Etablissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE (ETIAS)

Message du 18 mai 2022 relatif à l'approbation et à la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2021/1150 et (UE) 2021/1152 en ce qui concerne l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) (développements de l'acquis de Schengen) et à la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (FF 2022 1449)

Échange de notes du 11 août 2021 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2021/1152 modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1860, (UE) 2018/1861 et (UE)

2019/817 en ce qui concerne l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2022 1451)

Échange de notes du 11 août 2021 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2021/1150 modifiant les règlements (UE) 2018/1862 et (UE) 2019/818 en ce qui concerne l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2022 1452)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2021/1150 et (UE) 2021/1152 en ce qui concerne l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) (Développements de l'acquis de Schengen) (FF 2022 1450)

22.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3212; Délai référendaire 08.04.2023

2. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (FF 2022 1453)

22.09.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3206; Délai référendaire 08.04.2023

44/22.021 n Introduction d'une procédure simplifiée de destruction de petits envois dans le droit de la propriété intellectuelle. Loi fédérale

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x 45/22.034 én Constitutions des cantons de Berne, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Tessin et de Neuchâtel. Garantie

Message du 4 mai 2022 concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Berne, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Tessin et de Neuchâtel (FF 2022 1203)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant la garantie des constitutions révisées des cantons de Berne, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Tessin et de Neuchâtel (FF 2022 1204)

12.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

22.09.2022 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2022 2471

**46/22.039 n Développements de l'acquis de Schengen.
Réforme du système d'information sur les visas (VIS) et
modification de la LEI**

Message du 18 mai 2022 relatif à l'approbation et la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2021/1133 et (UE) 2021/1134 réformant le système d'information sur les visas et les conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du VIS (développements de l'acquis de Schengen) et à la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (accès au CIR et aux données de trois systèmes d'information de l'UE) (FF 2022 1421)

Échange de notes du 11 août 2021 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2021/1134 modifiant les règlements (CE) no 767/2008, (CE) no 810/2009, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1860, (EU) 2018/1861, (UE) 2019/817 et (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil, aux fins de réformer le système d'information sur les visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2022 1423)

Échange de notes du 11 août 2021 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2021/1133 modifiant les règlements (UE) n° 603/2013, (UE) 2016/794, (UE) 2018/1862, (UE) 2019/816 et (UE) 2019/818 en ce qui concerne l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système d'information sur les visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2022 1424)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2021/1133 et (UE) 2021/1134 réformant le système d'information sur les visas et les conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du VIS (Développements de l'acquis de Schengen) (FF 2022 1422)

22.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3213; Délai référendaire 08.04.2023

2. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Accès au CIR et aux données de trois systèmes d'information de l'UE) (FF 2022 1425)

22.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3207; Délai référendaire 08.04.2023

**47/22.044 n Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration.
Soutien financier aux cantons qui gèrent des centres de
départ à la frontière. Modification**

Message du 18 mai 2022 concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Soutien financier aux cantons qui gèrent des centres de départ à la frontière) (FF 2022 1312)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Soutien financier aux cantons qui gèrent des centres de départ à la frontière) (FF 2022 1313)

22.09.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3208; Délai référendaire 08.04.2023

**48/22.047 n Durée de validité de la disposition d'urgence
relative au test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion
(art. 72 LEI). Prorogation**

Message du 3 juin 2022 concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (prorogation des dispositions relatives au test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion) (FF 2022 1359)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) (Test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion) (FF 2022 1360)

22.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

29.11.2022 Conseil des Etats. Adhésion

05.12.2022 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

08.12.2022 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3129; Délai référendaire 30.03.2023

49/22.049 é Code civil. Modification (Transmission d'entreprises par succession)

Message du 10 juin 2022 concernant la révision du code civil suisse (Transmission d'entreprises par successions) (FF 2022 1637)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Transmission d'entreprises par succession) (FF 2022 1638)

**50/22.055 n Rapport concernant le classement de la motion
Regazzi 16.3982 «Expulsion des terroristes vers leur pays
d'origine, qu'il soit sûr ou non»**

Rapport du 4 mai 2022 concernant le classement de la motion Regazzi 16.3982 «Expulsion des terroristes vers leur pays d'origine, qu'il soit sûr ou non»

CN/CE *Commission des institutions politiques*

22.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

La motion 16.3982 est classée.

15.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

La motion 16.3982 est classée.

Voir objet 16.3982 Mo. Regazzi

**51/22.056 n Entraide judiciaire en matière pénale. Accord
avec le Kosovo**

Message du 24 août 2022 relatif à l'approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Confédération suisse et la République du Kosovo (FF 2022 2169)

Traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Confédération suisse et la République du Kosovo (FF 2022 2171)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et le Kosovo (FF 2022 2170)

05.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

52/21.052 é Alimentation de l'armée et de la protection civile Partie 1

Rapport du Conseil fédéral du 30 juin 2021 ; Alimentation de l'armée et de la protection civile, Partie 1 : analyse et mesures à court et à moyen terme

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 53/22.005 é Message sur l'armée 2022

Message sur l'armée 2022 du 16 février 2022 (FF 2022 615)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur l'acquisition de l'avion de combat F-35A (FF 2022 616)

02.06.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

15.09.2022 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2022 2459

2. Arrêté fédéral sur la mise hors service de l'avion de combat F-5 Tiger (FF 2022 617)

02.06.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

15.09.2022 Conseil national. Ne pas entrer en matière

3. Arrêté fédéral sur l'acquisition du système de défense sol-air de longue portée Patriot (FF 2022 618)

02.06.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

15.09.2022 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2022 2460

4. Arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel de l'armée 2022 (FF 2022 619)

02.06.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

15.09.2022 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2022 2461

5. Arrêté fédéral sur le programme immobilier du DDPS 2022 (FF 2022 620)

02.06.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

15.09.2022 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2022 2462

6. Arrêté fédéral sur le programme d'armement 2022 (Projet de la CPS-E du 03.05.2022)

54/22.026 é Alimentation de l'armée et de la protection civile. Partie 2

Rapport du Conseil fédéral du 4 mars 2022 ; Alimentation de l'armée et de la protection civile, Partie 2: possibilités de développement à long terme du système de l'obligation de servir

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

21.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

55/22.052 é Nouveaux systèmes de production (NEPRO) pour swisstopo. Crédit d'engagement pour 2023-2029

Message del 22 juin 2022 concernant l'arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné au programme Nouveaux systèmes de production (NEPRO) de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) pour les années 2023 à 2029 (FF 2022 1745)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné au programme Nouveaux systèmes de production (NEPRO) de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) pour les années 2023 à 2029 (FF 2022 1746)

14.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

56/22.063 é Rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021 sur les conséquences de la guerre en Ukraine

Rapport complémentaire du 7 septembre 2022 au rapport sur la politique de sécurité 2021 sur les conséquences de la guerre en Ukraine

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

Département des finances

57/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

22.09.2021 Conseil national. Classement

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

58/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

59/18.034 é Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

Message additionnel relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2019 5547)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral

18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

60/21.019 n Loi sur la TVA. Révision partielle

Message du 24 septembre 2021 concernant la modification de la loi sur la TVA (FF 2021 2363)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 18.2006 Pét. Session des jeunes 2017

Voir objet 19.2017 Pét. Campax

1. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (Loi sur la TVA, LTVA) (FF 2021 2364)

10.05.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

x 61/21.071 n Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale. Rapport d'évaluation 2021

Rapport du 24.11.2021 sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale

CN/CE *Commission des finances*

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

14.09.2022 Conseil des Etats. Pris acte

x 62/22.020 n Loi sur les finances (Réduction de l'endettement lié au coronavirus). Modification

Message du 18 mars 2022 relatif à la modification de la loi sur les finances (réduction de l'endettement lié au coronavirus) (FF 2022 943)

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi sur les finances de la Confédération (Loi sur les finances, LFC) (Réduction de l'endettement lié au coronavirus) (FF 2022 944)

08.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

14.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

21.09.2022 Conseil national. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2409; Délai référendaire 19.01.2023

63/22.022 é Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale

Message du 4 mars 2022 concernant la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (FF 2022 804)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) (FF 2022 805)

01.06.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

21.09.2022 Conseil national. Divergences

05.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

64/22.028 n Doubles impositions. Convention avec l'Éthiopie

Message du 18 mars 2022 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Éthiopie (FF 2022 867)

Convention entre la Confédération suisse et la République fédérale démocratique d'Éthiopie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales (FF 2022 869)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Éthiopie (FF 2022 868)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3214; Délai référendaire 08.04.2023

65/22.033 n Doubles impositions. Convention avec l'Arménie

Message du 4 mai 2022 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arménie (FF 2022 1205)

Protocole entre la Confédération suisse et la République d'Arménie modifiant la Convention 12 juin 2006 entre la Confédération suisse et la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (FF 2022 1207)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arménie (FF 2022 1206)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3215; Délai référendaire 08.04.2023

66/22.035 n Taxe au tonnage applicable aux navires de mer.**Loi fédérale**

Message du 4 mai 2022 concernant la loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer (FF 2022 1252)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer (Loi sur la taxe au tonnage) (FF 2022 1253)

13.12.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

67/22.036 é Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)

Message du 22 juin 2022 concernant l'arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique) (FF 2022 1700)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique) (FF 2022 1701)

28.09.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

01.12.2022 Conseil national. Divergences

05.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

06.12.2022 Conseil national. Divergences

08.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

13.12.2022 Conseil national. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3216; Début référendaire 08.04.2023

68/22.037 é Message 2022 sur les immeubles du DFF

Message du 18 mai 2022 concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2022 (Message 2022 sur les immeubles du DFF) (FF 2022 1675)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2022 (FF 2022 1676)

14.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

13.12.2022 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2022 3229

69/22.041 né Budget 2023 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2024-2026

Message du 17 août 2022 concernant le budget 2023 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2024-2026

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2023

29.11.2022 Conseil national. Début des délibérations

30.11.2022 Conseil national. Suite

01.12.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

06.12.2022 Conseil national. Divergences

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral Ib concernant le budget pour l'année 2023

29.11.2022 Conseil national. Début des délibérations

30.11.2022 Conseil national. Suite

01.12.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

06.12.2022 Conseil national. Divergences

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2024 à 2026

29.11.2022 Conseil national. Début des délibérations

30.11.2022 Conseil national. Suite

01.12.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

4. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2023

29.11.2022 Conseil national. Début des délibérations

30.11.2022 Conseil national. Suite

01.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

5. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2023

29.11.2022 Conseil national. Début des délibérations

30.11.2022 Conseil national. Suite

01.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

70/22.042 né Budget 2022. Supplément II

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le supplément II au budget 2022

26.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

28.09.2022 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral II concernant le supplément II au budget 2022

29.11.2022 Conseil national. Début des délibérations

30.11.2022 Conseil national. Suite

01.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

05.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au supplément II au budget 2022 (Projet de la minorité de la CdF-N du 21.09.2022)

5. Arrêté fédéral IIb concernant le cadre financier inscrit au supplément II au budget 2022 (Projet de la minorité de la CdF-N du 09.11.2022)

29.11.2022 Conseil national. Début des délibérations

30.11.2022 Conseil national. Suite

01.12.2022 Conseil national. Liquidé

71/22.048 n Echange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres États partenaires à partir de 2023/2024. Introduction

Message du 18 mai 2022 concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres États partenaires à partir des années 2023/2024 (FF 2022 1366)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Équateur (FF 2022 1367)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Géorgie (FF 2022 1368)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Jamaïque (FF 2022 1369)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

4. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Jordanie (FF 2022 1370)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

5. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Kenya (FF 2022 1371)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

6. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Maroc (FF 2022 1372)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

7. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Moldova (FF 2022 1373)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

8. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Monténégro (FF 2022 1374)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

9. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Nouvelle-Calédonie (FF 2022 1375)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

10. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Thaïlande (FF 2022 1376)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

11. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Ouganda (FF 2022 1377)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

12. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Ukraine (FF 2022 1378)

12.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

08.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

72/22.050 é Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Modification (Reconnaissance des plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse)

Message du 22 juin 2022 concernant la modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (Reconnaissance des plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse) (FF 2022 1673)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) (Reconnaissance de plates-formes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse) (FF 2022 1674)

08.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

73/22.053 é Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. Modification (augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne)

Message du 22 juin 2022 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne) (FF 2022 1722)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Augmentation des déductions pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne) (FF 2022 1723)

08.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

74/22.058 n Loi sur les douanes. Révision totale

Message du 24 août 2022 relatif à la loi fédérale sur la partie générale relative à la perception des redevances et sur le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières et à la nouvelle loi sur les droits de douane (révision totale de la loi sur les douanes) (FF 2022 2724)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur la partie générale relative à la perception des redevances et sur le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) (FF 2022 2725)

2. Loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD) (FF 2022 2726)

3. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin (FF 2022 2727)

75/22.059 n Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds. Modification

Message du 31 août 2022 concernant la modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et le crédit d'engagement pour le financement d'un nouveau système de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (FF 2022 2323)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, LRPL) (FF 2022 2324)

06.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral relatif au financement d'un nouveau système de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (FF 2022 2325)

06.12.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

x 76/19.085 é Loi sur les embargos. Modification

Message du 13 décembre 2019 concernant la modification de la loi sur les embargos (FF 2020 625)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos, LEmb) (FF 2020 639)

03.06.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

09.06.2022 Conseil national. Divergences

19.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

29.09.2022 Conseil national. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Rejet (vote final)

77/20.022 é Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Message du 12 février 2020 relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) (FF 2020 3851)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAg) (FF 2020 4111)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

2. Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) (FF 2020 4129)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

13.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

3. Loi sur les épizooties (LFE) (FF 2020 4135)

14.12.2020 Conseil des Etats. Suspension

16.03.2021 Conseil national. Suspension

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

78/22.030 é Adhésion de la Suisse à six infrastructures de recherche internationales constituées en Consortium pour une infrastructure européenne de recherche (ERIC) et modification de la LERI

Message du 13 avril 2022 concernant l'adhésion de la Suisse à six réseaux internationaux d'infrastructures de recherche ayant adopté la forme juridique ERIC et une modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (FF 2022 1137)

Déclaration de la Suisse sur son adhésion à BBMRI ERIC (FF 2022 1140)

Déclaration de la Suisse sur son adhésion à CESSDA ERIC (FF 2022 1141)

Déclaration de la Suisse sur son adhésion à DARIAH ERIC (FF 2022 1142)

Déclaration de la Suisse sur son adhésion à ECRIN ERIC (FF 2022 1143)

Déclaration de la Suisse sur son adhésion à EPOS ERIC (FF 2022 1144)

Déclaration de la Suisse sur son adhésion à ICOS ERIC (FF 2022 1145)

Statuts du consortium pour une Infrastructure européenne de recherche créée pour l'infrastructure de recherche consacrée aux biobanques et aux ressources biomoléculaires («ERIC-BBMRI») (FF 2022 1146)

Statuts de l'ERIC CESSDA (FF 2022 1147)

Statuts de l'ERIC DARIAH (FF 2022 1148)

Statuts de l'ERIC-ECRIN (FF 2022 1149)

Statuts du Consortium pour une infrastructure européenne de recherche consacrée au Système d'observation de la lithosphère en Europe (ERIC EPOS) (FF 2022 1150)

Statuts du consortium pour une infrastructure européenne de recherche consacrée au système intégré d'observation du carbone (ERIC ICOS) (FF 2022 1151)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

1. Arrêté fédéral relatif à l'adhésion de la Suisse à six réseaux internationaux d'infrastructures de recherche ayant adopté la

forme juridique ERIC (BBMRI ERIC, ECRIN ERIC, EPOS ERIC, ICOS ERIC, CESSDA ERIC, DARIAH ERIC) (FF 2022 1138)

19.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

12.12.2022 Conseil national. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3217; Délai référendaire 08.04.2022

2. Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) (FF 2022 1139)

19.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

12.12.2022 Conseil national. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3209; Délai référendaire 08.04.2023

79/22.045 é Organisation internationale du Travail : Convention n° 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire

Message du 18 mai 2022 concernant l'approbation de la convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (FF 2022 1379)

Convention no 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (FF 2022 1381)

Convention no 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (FF 2022 1381)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la convention no 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (FF 2022 1380)

19.09.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

12.12.2022 Conseil national. Divergences

80/22.051 é Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme. Modification

Message de 22 juin 2022 concernant la modification de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (FF 2022 1742)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (FF 2022 1743)

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

2. Arrêté fédéral concernant un crédit additionnel visant à renforcer l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) en 2023 (FF 2022 1744)

13.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

81/18.077 n Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (FF 2018 7423)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) (FF 2018 7479)

03.12.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

09.06.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

16.06.2022 Conseil des Etats. Divergences

82/21.039 n Loi sur le transport de voyageurs. Modification

Message du 4 juin 2021 relatif à une modification de la loi sur le transport de voyageurs (Réforme du transport régional de voyageurs et de la présentation des comptes) (FF 2021 1485)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Réforme du transport régional et de la présentation des comptes) (FF 2021 1486)

30.11.2021 Conseil national. Décision modifiant le projet

08.03.2022 Conseil des Etats. Divergences

02.06.2022 Conseil national. Divergences

15.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

08.12.2022 Conseil national. Divergences

12.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

13.12.2022 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

14.12.2022 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3210; Délai référendaire 08.04.2023

83/21.047 é Approvisionnement en électricité sûre reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale

Message du 18 juin 2021 concernant la loi relative à un approvisionnement en électricité sûre reposant sur des énergies renouvelables (FF 2021 1666)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi relative à un approvisionnement en électricité sûre reposant sur des énergies renouvelables (Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2021 1667)

22.09.2022 Conseil des Etats. Début des délibérations

29.09.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

x 84/21.048 é Loi sur l'organisation de la Poste (LOP). Révision partielle

Message du 30 juin 2021 concernant une modification de la loi sur l'organisation de la Poste et un arrêté fédéral concernant la garantie de capitalisation de La Poste Suisse (FF 2021 1668)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur l'organisation de La Poste Suisse (Loi sur l'organisation de la Poste, LOP) (FF 2021 1669)

31.05.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

26.09.2022 Conseil national. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral concernant la garantie de capitalisation de La Poste Suisse (FF 2021 1670)

31.05.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

26.09.2022 Conseil national. Ne pas entrer en matière

85/21.055 n Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct

Message du 11 août 2021 relatif à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » et au contre-projet direct (arrêté fédéral relatif à la politique climatique) (FF 2021 1972)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)» (FF 2021 1973)

02.03.2022 Conseil national. Début des délibérations

03.03.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

03.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 07.08.2023.

31.05.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 07.08.2023.

Par déclaration du 05.10.2022 , le comité d'initiative a informé la Chancellerie fédérale que l'initiative populaire a été retirée conditionnellement (FF 2022 2412) par une décision prise à la majorité nécessaire des membres du comité d'initiative.

06.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

2. Arrêté fédéral relatif à la politique climatique (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour un climat sain [initiative pour les glaciers]») (FF 2021 1974)

02.03.2022 Conseil national. Début des délibérations

03.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

06.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

86/21.065 é Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire

Message du 1er septembre 2021 relatif à l'initiative populaire «Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)» (FF 2021 2115)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)» (FF 2021 2116)

16.06.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

20.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'au 8 mars 2024.

28.11.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 8 mars 2024.

87/21.080 n Loi fédérale sur la circulation routière. Révision

Message du 17 novembre 2021 concernant la révision de la loi fédérale sur la circulation routière (FF 2021 3026)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) (FF 2021 3027)

09.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

31.05.2022 Conseil des Etats. Divergences

13.09.2022 Conseil national. Divergences

28.11.2022 Conseil des Etats. Divergences

88/22.025 n Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 4 mars 2022 relatif à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » et au contre-projet indi-rect (modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage) (FF 2022 737)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (FF 2022 738)

19.09.2022 Conseil national. Début des délibérations

21.09.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)» (FF 2022 739)

19.09.2022 Conseil national. Début des délibérations

21.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

21.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

14.12.2022 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'au 08.03.2024.

x 89/22.031 é Aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique. Loi fédérale et crédit d'engagement

Message du 18 mai 2022 concernant la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique et l'arrêté fédéral portant approbation d'un crédit d'engagement à cet effet (FF 2022 1183)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFEI) (FF 2022 1184)

16.06.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.09.2022 Conseil national. Divergences

15.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

20.09.2022 Conseil national. Divergences

22.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

26.09.2022 Conseil national. Adhésion

28.09.2022 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

28.09.2022 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2410; Délai référendaire 19.01.2023

2. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'engagement pour des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (FF 2022 1185)

16.06.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

13.09.2022 Conseil national. Adhésion

Feuille fédérale 2022 2375

90/22.060 é Environnement mondial 2023-2026. Crédit-cadre

Message du 31 août 2022 relatif à un crédit d'engagement en faveur de l'environnement mondial 2023–2026 (FF 2022 2219)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit d'engagement en faveur de l'environnement mondial 2023-2026 (FF 2022 2220)

28.11.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

91/22.061 é Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision

Message du 16 septembre 2022 relatif à la révision de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024 (FF 2022 2651)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (Loi sur le CO2) (FF 2022 2652)

2. Arrêté fédéral sur l'encouragement des technologies de propulsion électrique pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2653)

3. Arrêté fédéral sur l'encouragement des énergies renouvelables pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2654)

4. Arrêté fédéral sur l'encouragement des carburants d'aviation renouvelables pendant les années 2025 à 2029 (FF 2022 2655)

5. Arrêté fédéral sur l'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2656)

6. Arrêté fédéral sur l'encouragement des bornes de recharge pour les véhicules électriques pendant les années 2025 à 2030 (FF 2022 2657)

92/22.064 n Loi sur le transfert du transport de marchandises et à un arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes. Modification

Message du 30 septembre 2022 relatif à une modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises et à un arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes (FF 2022 2456)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur le transfert de la route au rail du transport lourd de marchandises à travers les Alpes (Loi sur le transfert du transport de marchandises, LTTM) (FF 2022 2457)

2. Arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes (chaussée roulante) (FF 2022 2458)

Chancellerie fédérale

93/22.006 né Motions et postulats des conseils législatifs 2021. Rapport

Rapport du Conseil fédéral du 4 mars 2022 «Motions et postulats des Chambres fédérales 2021»

Rapport du Conseil fédéral. Motions et postulats des Chambres fédérales 2021. Extrait: Chapitre I (FF 2022 858)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

07.06.2022 Conseil national. Pris acte

07.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

09.06.2022 Conseil des Etats. Pris acte

09.06.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.09.2022 Conseil national. Divergences

20.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.12.2022 Conseil national. Divergences

14.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion

Initiatives des cantons

x 94/21.303 é Argovie. Garantir l'approvisionnement du pays en principes actifs essentiels, en médicaments et en produits médicaux (21.12.2020)

Le canton d'Argovie invite l'Assemblée fédérale à prendre les mesures nécessaires, au moyen d'un arrêté fédéral, pour assurer un approvisionnement sûr, qui puisse être garanti même en temps de crise, en principes actifs essentiels et en produits médicaux visant à préserver et rétablir la santé de la population. L'élaboration de ces mesures doit débuter immédiatement et être coordonnée avec les cantons.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.03.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

x 95/21.304 é Argovie. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques (21.12.2020)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton d'Argovie dépose une initiative demandant à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que la Confédération participe de manière appropriée, avec les autres agents payeurs, aux coûts et aux pertes de recettes auxquels les hôpitaux et les cliniques ont fait face en raison des dispositions de l'ordonnance Covid-19.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

96/20.313 é Bâle-Campagne. Participation aux séances parlementaires pendant le congé de maternité (04.06.2020)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats parlementaires accessoires après la naissance d'un enfant sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

Voir objet 19.311 lv. ct. Zoug

Voir objet 20.323 lv. ct. Lucerne

Voir objet 21.311 lv. ct. Bâle-Ville

97/21.327 é Bâle-Campagne. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe (18.11.2021)

L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral sont priés de prendre les mesures nécessaires permettant à la Suisse de continuer d'être pleinement associée au programme de recherche Horizon Europe de l'Union européenne.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

01.02.2022 CSEC-CE. Donné suite

01.04.2022 CSEC-CN. Adhésion

98/22.318 é Bâle-Campagne. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse (15.09.2022)

Le cadre réglementaire et les incitations doivent être revus afin que le système de santé suisse puisse être numérisé le plus rapidement possible, et, ainsi, évoluer vers un écosystème numérique de données de santé. La Suisse a maintenant besoin :

- d'une infrastructure commune permettant de récolter, de traiter, de sauvegarder, de partager et aussi de supprimer les données médicales,

- de normes communes techniques, éthiques et conformes à la protection des données qui définissent comment saisir et structurer ces données ;

- de dispositifs de sensibilisation et de promotion (confiance et adhésion) ;

- de règlementations et d'incitations ;

- de mesures pour former et perfectionner les professionnelles et professionnels dotés de compétences numériques prononcées ;

- d'un financement durable et d'investissements dans la numérisation du système de santé.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.11.2022 CSEC-CE. Donné suite

x 99/21.310 é Bâle-Ville. Accueil de réfugiés en provenance de Grèce et exploitation des capacités des centres pour requérants d'asile (27.04.2021)

Le Parlement suisse et les autorités fédérales sont priés de faire en sorte que les réfugiés en provenance des îles grecques trouvent protection en Suisse et qu'une procédure d'asile régulière puisse leur être garantie. Le Parlement doit en outre charger le Conseil fédéral d'exploiter pleinement les capacités des centres fédéraux et cantonaux pour requérants d'asile. De plus, le Conseil fédéral doit inviter d'autres Etats européens à faire de même.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.02.2022 CIP-CE. Donné suite

09.06.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

100/21.311 é Bâle-Ville. Exercice du mandat parlementaire pendant le congé de maternité (27.04.2021)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que les femmes puissent exercer leur mandat parlementaire accessoire après la naissance d'un enfant sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.04.2022 CIP-CE. Donné suite

30.06.2022 CIP-CN. Adhésion

Voir objet 19.311 lv. ct. Zoug

Voir objet 20.313 lv. ct. Bâle-Campagne

Voir objet 20.323 lv. ct. Lucerne

x 101/21.312 é Bâle-Ville. Participation de la Confédération aux pertes de recettes des hôpitaux et des cliniques (27.04.2021)

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a édicté l'ordonnance 2 Covid-19, selon laquelle les établissements de santé ont les obligations suivantes (art. 10a) :

1 Les cantons peuvent obliger les hôpitaux et cliniques privés à mettre à disposition leurs capacités pour accueillir des patients.

2 Les hôpitaux, les cliniques, les cabinets médicaux et les cabinets de dentistes doivent renoncer aux examens et traitements médicaux non urgents.

Cette ordonnance a induit des coûts supplémentaires et des pertes de recettes pour les fournisseurs de prestations stationnaires et ambulatoires. D'après les estimations de H+ et de l'association " SpitalBenchmark ", le manque à gagner atteignait, pour toute la Suisse, entre 1,5 et 1,8 milliard de francs à fin avril 2020. Dans le canton de Bâle-Ville, le Conseil d'Etat estime que les pertes de recettes et les coûts supplémentaires se chiffrent en millions de francs.

Ces pertes peuvent en partie être compensées, mais de loin pas entièrement. Il est important que les hôpitaux qui fournissent les soins médicaux de base (et qui sont très impliqués dans la gestion de la crise du coronavirus) ne subissent pas de préjudice financier durable en raison de la pandémie, ce qui aurait des conséquences dévastatrices en matière de politique d'approvisionnement en soins médicaux.

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville dépose une initiative demandant à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que la Confédération participe de manière appropriée aux pertes de recettes auxquelles ont fait face, en raison des dispositions de l'ordonnance 2 Covid-19 du 16 mars 2020, les hôpitaux qui fournissent des soins médicaux de base dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins, de même que les hôpitaux qui ont participé activement, durant la crise, à la prise en charge des patients ayant contracté le SARS-CoV-2.

Comme l'ordonnance a été édictée par la Confédération, cette dernière est tenue de participer financièrement à ces pertes, aux côtés des caisses-maladie et des cantons.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

102/21.317 é Bâle-Ville. Introduction et mise en oeuvre rapides de l'imposition individuelle (06.07.2021)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de sorte que l'imposition individuelle puisse être mise en oeuvre le plus rapidement possible, tant sur le plan de l'impôt fédéral qu'en matière de droit fiscal cantonal.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

103/21.328 é Bâle-Ville. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe (18.11.2021)

L'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral sont priés de prendre les mesures nécessaires permettant à la Suisse de continuer de participer au programme de recherche Horizon Europe de l'Union européenne.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

01.02.2022 CSEC-CE. Donné suite

31.03.2022 CSEC-CN. Adhésion

104/22.311 é Bâle-Ville. Interdiction des thérapies de conversion en Suisse (07.06.2022)

Le canton de Bâle-Ville demande au Parlement fédéral et aux autorités fédérales :

- d'interdire les " thérapies de conversion ", qui visent à changer l'orientation sexuelle des enfants, des jeunes et des adultes ;
- d'indiquer s'il est possible que les psychologues, les thérapeutes, les aumonières et aumoniers, etc., qui font usage de telles thérapies, soient interdits d'exercer ;
- d'indiquer les conséquences en cas d'infraction.

Les thérapies de conversion sont des thérapies psychologiques qui visent à " convertir " la tendance homosexuelle d'une personne en tendance hétérosexuelle ou à changer son identité de genre. Ces pratiques se fondent sur le postulat que l'homosexualité est une maladie ou un symptôme curable par un traitement approprié.

Les cas avérés où des thérapies de conversion ont été prescrites par des psychiatres et remboursées par une caisse-maladie sont rares. Toutefois, les médecins ne sont pas les seuls responsables de ces thérapies. Ces prétendues thérapies réparatrices sont effectuées par des personnes diverses, aux profils professionnels variés. En dehors des médecins, il peut s'agir de coaches, de sexologues ou d'ecclésiastiques. Si les médecins sont soumis à un code déontologique et s'exposent à des sanctions disciplinaires en conduisant une thérapie de conversion, il n'existe pas de telles sanctions pour les coaches, les sexologues ou les ecclésiastiques.

Les thérapies de conversion sont extrêmement traumatisantes pour les personnes qui les subissent, comme le montrent de nombreuses études. Ces " thérapies " visent à susciter la culpabilité, qui provoque souvent un sentiment de détresse. Les jeunes sont particulièrement vulnérables : sous l'influence de " guérisseuses " ou de " guérisseurs " auto-proclamés, ces personnes connaissent des crises psychiques, qui peuvent les mener à la dépression ou au suicide.

Il faut éviter de telles pratiques en Suisse. L'homosexualité n'est pas une maladie, il n'est donc pas nécessaire de la soigner. C'est pourquoi il faut poser des règles claires : les thérapies de conversion doivent être interdites et sanctionnées pénalement. Il est nécessaire d'élaborer une loi de large portée, qui doit aussi inclure les cas impliquant des personnes mineures.

CN/CE Commission des affaires juridiques

105/22.313 é Bâle-Ville. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse (14.06.2022)

Le canton de Bâle-Ville demande aux Chambres fédérales de modifier les conditions générales du système de santé suisse pour qu'il puisse être numérisé le plus rapidement possible, et, ainsi, évoluer vers un écosystème numérique de données de santé. La Suisse a maintenant besoin :

- d'une infrastructure commune permettant de récolter, de traiter, de sauvegarder, de partager et aussi de supprimer les données médicales,

- de normes communes techniques, éthiques et conformes à la protection des données qui définissent comment saisir et structurer ces données ;
- de dispositifs de sensibilisation et de promotion (confiance et adhésion) ;
- de règlementations et d'incitations ;
- de mesures pour former et perfectionner les professionnelles et professionnels dotés de compétences numériques prononcées ;
- d'un financement durable et d'investissements dans la numérisation du système de santé.

La Suisse a du retard en matière de numérisation de son système de santé. Différentes sources l'attestent (indice de santé numérique de la Fondation Bertelsmann, indice de maturité technique et opérationnelle de l'OCDE, étude sur la numérisation de la recherche en matière de santé BAK Economics, l'OMS, qui place la Suisse tout en bas du classement de l'utilisation du dossier électronique du patient), et la pandémie de COVID-19 l'a clairement mis en lumière. Le système de santé suisse n'a tout simplement pas l'infrastructure moderne nécessaire à la collecte, à la sauvegarde et au partage des données.

En Suisse, la population est habituée à un niveau de vie élevée et le pays compte sur un remarquable site spécialisé en sciences de la vie. Les sciences de la vie totalisent actuellement plus de 51 % des exportations suisses. Il n'en demeurera ainsi que si la Suisse est à la pointe de la numérisation aussi dans le domaine de la santé et qu'elle évolue en permanence. La région de Bâle a déjà connu plusieurs métamorphoses : de l'industrie textile aux colorants, des colorants à la chimie, de la chimie aux produits pharmaceutiques et biotechnologiques. L'économie de la santé basée sur les données en est une autre. Les données de santé permettent d'améliorer les traitements thérapeutiques, de mieux cibler les soins de santé, mais aussi d'accroître l'efficience de la recherche et du développement. Les investissements dans des domaines ou des entreprises relevant de la santé numérique prennent de l'ampleur dans le monde entier. La Suisse est cependant de moins en moins significative dans ce secteur, et manque de professionnels et professionnelles. Conformément aux exigences légales, les données de santé utilisées à des fins de recherche et développement sont anonymisées, cryptées ou munies du consentement de la personne concernée. Malgré ces règles strictes, on dispose encore de trop peu de données agrégées.

L'industrie des sciences de la vie de la région bâloise - un cheval de trait de l'économie suisse - perdra de son attrait sur la scène internationale si l'on ne parvient pas à faire progresser rapidement la numérisation du système de santé. Dans la région bâloise, l'industrie des sciences de la vie est à l'origine de plus d'un tiers de la création de valeur et occupe plus de 32 000 personnes. La Suisse a beaucoup à perdre si elle ne maîtrise pas les enjeux de la mue entamée. Les jalons doivent être posés rapidement.

Les milieux industriel et académique sont d'accord et la sphère politique a reconnu la nécessité d'agir. La réponse à la motion 21.3021 "Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société", de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, le montre cependant clairement : les choses évoluent trop lentement, il manque un plan directeur avec des mesures concrètes.

Le fait que cette initiative émane du canton de Bâle-Ville, particulièrement touché par une numérisation insuffisante de son

système de santé, donne un poids particulier aux besoins spécifiques du pôle suisse des sciences de la vie.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

08.11.2022 CSEC-CE. Donné suite

106/22.316 é Bâle-Ville. Remboursement rapide et proportionnel des réserves des caisses-maladie à la population (06.09.2022)

Les Chambres fédérales sont invitées à modifier les bases légales de sorte que les réserves excessives des caisses-maladie soient remboursées aux assurées et aux assurés rapidement et proportionnellement à la population cantonale.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

x 107/16.317 é Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule armée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.01.2017 CAJ-CE. Donné suite

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

10.03.2020 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2022.

13.06.2022 Conseil des Etats. Classement

21.09.2022 Conseil national. Classement

108/20.332 é Fribourg. Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS (15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives visant à intégrer dans l'assurance-maladie obligatoire les instruments nécessaires à la prise en charge des prestations globales d'un groupe de professionnel-le-s de la santé en faveur d'un groupe de patients et patientes, démontrant une réelle plus-value, tant en termes économiques que sous l'angle de l'amélioration de la qualité des soins, comme le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (EMS).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

11.11.2022 CSSS-CN. Donné suite

x 109/20.333 é Fribourg. Pour plus de force aux cantons
(15.10.2020)

Les Autorités fédérales sont invitées à modifier l'article 16 al. 6 de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal; RS 832.12) comme il suit:

Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, à la condition que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être ni rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

16.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

110/21.315 é Fribourg. Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires (01.06.2021)

S'appuyant sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante :

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires, dont notamment une adaptation de l'ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI ; RS 817.022.16), pour :

1. rendre obligatoire la teneur en sucres dans la déclaration nutritionnelle ;
2. rendre, en sus, obligatoire un étiquetage lisible et d'emblée compréhensible pour tous les consommateurs et toutes les consommatrices.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

111/21.318 é Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses (21.09.2021)

S'appuyant sur l'article 160 al. 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante :

Les Autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour :

1. autoriser temporairement l'utilisation du produit " Gaucho " (néonicotinoïde) pour le traitement des semences de betteraves, moyennant le respect de conditions d'utilisation strictes ;
2. renforcer la recherche et le développement pour la lutte contre la jaunisse de la betterave et son vecteur de transmission, le puceron, par exemple par de nouvelles variétés de betteraves.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.06.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

112/12.306 n Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);
- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;
- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;
- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;
- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;
- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

113/14.311 é Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;
- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;
- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;
- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir

dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;
demande à l'Assemblée fédérale:
de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

15.09.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2023.

13.06.2022 Conseil des Etats. Classement

16.12.2022 Conseil national. Classement

114/19.308 é Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine (11.06.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 décembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale de modifier l'article 64 alinéa 7 lettre b de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin que le régime prévu par cet article soit étendu aux grossesses s'arrêtant avant la treizième semaine.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.11.2020 CSSS-CE. Donné suite

25.06.2021 CSSS-CN. Donné suite

x 115/20.304 é Genève. Plus de force aux cantons. Informations complètes aux cantons pour une prise de position pertinente dans la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie (24.01.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Genève présente l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie; LSAMal; RS 832.12)

L'article 16 Approbation des tarifs de primes est complété ainsi à l'alinéa 6:

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

16.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

116/20.311 é Genève. Pour une action efficace en faveur de la santé publique. Limiter la teneur en sucre des boissons industrielles et des aliments transformés (03.03.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

vu les articles 20 et 22 de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), du 20 juin 2014 ;

vu l'article 25, alinéa 2, de son ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIOUs), du 16 décembre 2016 ;

invite l'Assemblée fédérale

à réglementer de manière restrictive la teneur en sucres ajoutés des denrées alimentaires afin de réduire les effets nocifs de sa consommation sur la santé des consommateurs.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 117/20.321 é Genève. Déduction des contributions d'entretien versées aux enfants adultes (01.07.2020)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de modifier les articles 7, alinéa 4, lettre g et 9, alinéa 2, lettre c LHID de telle manière qu'une contribution d'entretien versée à un enfant adulte reste imposable, respectivement déductible, lorsque celui-ci est aux études ou en apprentissage jusqu'à l'âge de 25 ans (comme dans d'autres dispositions).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.09.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

118/20.339 é Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle (03.11.2020)

En se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève présente l'initiative suivante :

Le Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0) sera modifié afin que :

- les infractions contre l'intégrité sexuelle soient fondées sur l'absence de consentement ;

- l'usage de la contrainte ne soit plus une condition de l'infraction de base mais une circonstance aggravante de celle-ci ;

- une disposition ad hoc réprimant le harcèlement sexuel soit ajoutée.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

16.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

119/21.309 é Genève. Non aux renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués. Proscrivons les renvois vers l'Ethiopie (30.03.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- la déclaration universelle des droits de l'homme, notamment ses articles 3, 5, 7, 9, 14 et 18 ;

- le pacte international relatif aux droits civils et politiques, approuvé par l'Assemblée fédérale le 13 décembre 1991 ;

- la Constitution fédérale, en son article 25, alinéas 2 et 3 ;

- la constitution genevoise en ses articles 1 et 18 ;

- la loi sur l'asile en ses articles 3, 4 et 5 alinéa 1 ;

- la nécessité de garantir l'application des textes fondamentaux susmentionnés en interdisant les renvois vers des pays où les droits de l'homme sont bafoués ;

- l'exigence de garantir la sécurité et l'intégrité des personnes renvoyées dans leur pays ;

- la situation particulièrement troublée en Ethiopie marquée par des tensions ethniques et politiques, et l'instabilité permanente qui y prévaut ;

- les graves violations des droits humains qui y sont perpétrées, documentées par Amnesty International ainsi que par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, l'OSAR ;

- le fait que la guerre civile qui a ravagé le pays, et instauré depuis lors une instabilité politique permanente, vide de sa substance le ralliement en 2018 de la Suisse à l'accord de collaboration et de réadmission entre l'Ethiopie et l'Union européenne ;

- le renvoi forcé survenu le 27 janvier 2021 de Tahir Tilmo, Arkiso Solomon, Teklu Feyisa et d'autres personnes déportés en Ethiopie, dans des conditions particulièrement inhumaines, violant les principes essentiels du respect et de la protection des personnes ;

- le fait qu'en dépit de l'importante détérioration de son état de santé, l'une de ces trois personnes a été extraite du service des urgences des HUG afin d'être conduite à l'aéroport pour être placée sur un vol spécial,

demande à l'Assemblée fédérale

- de garantir, conformément à l'article 4 de la loi sur l'asile, " la protection provisoire à des personnes à protéger aussi long-temps qu'elles sont exposées à un danger général grave, notamment pendant une guerre ou une guerre civile ou lors de situations de violence généralisée " ;

- de proscrire les renvois de requérants d'asile vers des pays où les droits humains sont bafoués, ou avec lesquels des accords de réadmission peu transparents sont signés ;

- de notamment cesser immédiatement tous les renvois forcés et vols spéciaux en direction de l'Ethiopie ;

- d'interpeller le Conseil fédéral afin qu'il remette en question le ralliement de la Suisse à l'accord de collaboration et de réadmission signé entre l'Ethiopie et la Communauté européenne compte tenu de l'instabilité politique en Ethiopie et des violences perpétrées à l'égard des populations civiles.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

120/21.316 é Genève. En faveur d'une mesure de prolongation du délai en cas de demeure du locataire pour défaut de paiement (27.05.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de prendre une mesure similaire à celle prévue à l'article 2 de l'ordonnance COYID-19 bail à loyer et bail à ferme du Conseil fédéral, du 27 mars 2020, et de permettre qu'à tout locataire qui aurait du retard pour s'acquitter de son loyer ou de frais accessoires échus durant toute la période pour laquelle des mesures ont été prises par une autorité publique pour lutter contre la pandémie, soit accordé, en dérogation à l'article 257d, alinéa 1, du code des obligations, un délai minimum prolongé de 90 jours.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.03.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

121/21.320 é Genève. Pour une association rapide de la Suisse au programme Horizon Europe (06.09.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

- de débloquer au plus vite la deuxième contribution de cohésion de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'Union européenne ;

- de stabiliser les relations avec l'UE, afin de garantir au plus vite l'accès et la participation de la Suisse au programme Horizon Europe.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

122/21.321 é Genève. Pour une interdiction des sels d'aluminium et de ses dérivés dans les produits cosmétiques (11.10.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002,

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, et vu l'article 118 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999, considérant :

- que les facteurs environnementaux impactent de plus en plus fortement notre santé et que les maladies dites émergentes augmentent ;

- que nous devons changer nos modes de vie et de consommation après de nombreuses années d'insouciance ;

- que les sels d'aluminium et leur potentiel effet cancérogène sont controversés depuis de nombreuses années ;

- qu'une nouvelle étude genevoise tend à prouver que les sets d'aluminium présents dans les anti-transpirants augmenteraient le risque de cancer du sein ;

- qu'il est de bon ton d'appliquer le principe de précaution et de se pencher sur une interdiction afin de protéger la santé de la population ;

- que la population commence à réaliser les dangers auxquels elle s'expose et à se tourner vers des produits moins toxiques ;

- que les géants de la cosmétique doivent réfléchir à d'autres produits tout aussi efficaces mais moins dangereux pour notre santé,

invite l'Assemblée fédérale

à se pencher, au vu des éléments scientifiques récemment apportés, sur une interdiction des sels d'aluminium et dérivés dans les produits cosmétiques.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

16.03.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

123/21.326 é Genève. Pour une politique fédérale cohérente en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (15.11.2021)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale et au Conseil fédéral d'inscrire dans le catalogue des prestations prises en charge par l'assurance-maladie de base, les méthodes de prévention des infections sexuellement transmissibles, notamment la PrEP-VIH.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

124/22.309 é Genève. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans (23.05.2022)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève,

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

considérant :

- la Constitution fédérale, du 18 avril 1999, et plus particulièrement son article 7 relatif à la dignité humaine ;

- la loi fédérale complétant le Code civil suisse, du 30 mars 1911, qui règle le droit du bail en ses articles 253 et suivants ;

demande à l'Assemblée fédérale

de modifier la loi fédérale complétant le Code civil suisse, dans le sens d'inscrire une interdiction de résilier le contrat de bail d'une personne âgée de plus de 65 ans lorsque cette résiliation intervient uniquement dans le but de pouvoir augmenter le loyer (" congé économique").

CN/CE Commission des affaires juridiques

125/22.314 é Genève. Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires (27.06.2022)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, considérant :

- la guerre en Ukraine ;

- que ce pays produisait environ 12% du blé mondial ;

- la hausse des prix des matières premières, notamment de première nécessité ;

- les risques de pénurie alimentaire mondiale ;

- que notre pays dépend à 50% d'importations alimentaires ;

- la volonté de notre Conseil d'augmenter notre souveraineté alimentaire ;

- la décision incompréhensible du Conseil fédéral de geler 3,5% de terres nourricières supplémentaires ;

- que cela représente 2000 tonnes de blé en moins pour notre canton,

demande à l'Assemblée fédérale

de charger le Conseil fédéral d'adopter un train de mesures urgentes provisoires et concrètes permettant de renforcer la production de denrées de première nécessité durant cette période de crise alimentaire, dont le fait de renoncer à sacrifier 3,5% des 400 000 ha de terres assolées afin de permettre la production de denrées alimentaires sur l'ensemble des terres assolées.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

126/22.315 é Genève. Pour le climat, réduisons nos émissions de CO2 avec des actes concrets et utilisons nos ressources en énergies renouvelables (02.09.2022)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

considérant

- les pénuries d'énergie attendues à l'avenir ;

- les diverses manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde ;

- l'objectif de freiner l'exploitation des énergies fossiles émettrices de CO2 ;

- la nécessité de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et des paysages ;

- le constat d'un déploiement trop lent des énergies renouvelables dans notre pays ;

- qu'avec l'abandon de la rétribution à prix coûtant (RPC) fédérale, les diverses subventions aux propriétaires privés favorisent l'autoconsommation et non la production d'électricité pour l'ensemble de la population ;

- que l'énergie solaire n'est par exemple qu'à l'origine de 2,25 % de la production d'électricité en Suisse ;
- qu'en matière énergétique également, il convient de favoriser les solutions constructives, novatrices et incitatives, plutôt que les mesures obligatoires et punitives ;
- que l'énergie solaire peine à avancer du fait du prix de l'électricité et du prix de rachat de l'énergie renouvelable ;
- la nécessité que les propriétaires d'installations puissent rentrer dans leurs frais ;
- l'atout d'une production locale d'énergie verte, face aux importations d'énergies carbonées de l'étranger ;
- que la mesure incitative pourrait être basée sur l'ancien système de la rétribution à prix coûtant (RPC) ;
- que cette rétribution s'ajouterait aux aides à l'investissement appelées rétribution unique (RU), demande à l'Assemblée fédérale
- de lancer une offensive de formation fédérale pour créer les compétences utiles à la filière solaire afin de répondre à l'urgence climatique et à former les 20 000 professionnelles et professionnels, en Suisse, indispensables à cette évolution ;
- de soutenir massivement, par le biais d'aides fédérales, la rénovation des toits et la pose d'installation photovoltaïque ;
- de proposer des mesures ciblées d'incitations fiscales, notamment sur les revenus tirés de l'énergie solaire injectée dans le réseau ;
- de déployer ces mesures de formation, d'aides financières et d'incitations fiscales en partenariat avec les autorités cantonales.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

127/22.321 é Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé (22.09.2022)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985, considérant

- l'augmentation importante des primes d'assurance-maladie ;
- l'obligation faites aux pouvoirs publics de subventionner leurs administrés ;
- l'énorme charge financière sur le budget des ménages ;
- le choix de franchises élevées ;
- le renoncement aux soins et aux traitements liés à l'impossibilité de payer la franchise ;
- que les primes des assurances-maladie augmentent plus vite que les coûts réels de la santé,

demande à l'Assemblée fédérale d'indexer l'augmentation des primes d'assurance-maladie "au maximum" sur la croissance réelle des coûts de la santé.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

128/17.314 é Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), l'article 84 lettre o de la Constitution cantonale et l'article 58 alinéa 3 de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.
2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.
3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).
4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.
5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

02.03.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

129/19.320 é Jura. Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments (11.12.2019)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement demande aux Chambres fédérales d'édicter de nouvelles bases légales donnant les moyens à l'OFSP de stopper la hausse des prix des médicaments concernés et, à terme, de les faire baisser dans une mesure conforme à la raison.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.04.2021 CSSS-CE. Donné suite

13.01.2022 CSSS-CN. Adhésion

x 130/20.330 é Jura. Pour plus de force aux cantons (07.09.2020)

En conséquence de ce qui précède, le Parlement jurassien invite l'Assemblée fédérale à modifier l'article 16, alinéa 6, LSA-Mal afin que les cantons obtiennent de la part des caisses-maladie des informations complètes qui leur sont nécessaires pour prendre position de manière appropriée lors de la procédure d'approbation des tarifs des primes de l'assurance-maladie. Il propose d'adopter la nouvelle teneur suivante :

Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation

des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

16.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

131/21.306 é Jura. Introduisons une taxe sur les géants GAFAM/BATX! (04.02.2021)

Conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement fait usage du droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales de légiférer en vue de l'introduction d'une taxe sur toutes les transactions commerciales effectuées dans notre pays avec les géants du numérique que sont les GAFAM et BATX.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

16.03.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

132/21.319 é Jura. Des vaccins d'intérêt public qui doivent être accessibles à toutes et tous (22.09.2021)

Conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement fait usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande que la Suisse accorde la priorité à sa tradition humanitaire et exige l'utilisation intensive de la flexibilité prévue par les accords de l'OMC afin de rendre les vaccins anti-covid accessibles à toutes et tous sur notre petite planète.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

133/20.323 é Lucerne. Femmes politiques en congé maternité (08.07.2020)

La législation fédérale est modifiée de telle sorte que les femmes puissent assumer leurs mandats parlementaires (aux trois niveaux institutionnels) pendant leur congé maternité sans perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité.

CN/CE Commission des institutions politiques

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

Voir objet 19.311 lv. ct. Zoug

Voir objet 20.313 lv. ct. Bâle-Campagne

Voir objet 21.311 lv. ct. Bâle-Ville

134/22.310 é Lucerne. Interdiction des thérapies de conversion (03.06.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante, conçue en termes généraux :

Le Parlement suisse et les autorités fédérales sont priés

- d'interdire les thérapies dites de conversion, qui visent à changer l'orientation sexuelle d'enfants, de jeunes ou d'adultes ;
- d'indiquer s'il est possible que les psychologues, les thérapeutes, les aumonières et aumoniers etc. qui font usage de telles thérapies soient frappés d'une interdiction d'exercer leur activité ;
- d'indiquer les potentielles conséquences d'infractions.

CN/CE Commission des affaires juridiques

x 135/21.300 é Neuchâtel. Pour plus de force aux cantons (16.12.2020)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, exerçant son droit d'initiative en matière fédérale, adresse à l'Assemblée fédérale la proposition suivante :

L'article 16, alinéa 6, " Approbation des tarifs de primes " de la Loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale est complété comme suit :

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

16.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 136/20.331 é Schaffhouse. Manque à gagner des hôpitaux. La Confédération doit participer aux coûts (15.09.2020)

La Confédération est priée de participer aux coûts du manque à gagner subi par les hôpitaux en raison de l'interdiction de toutes les interventions et thérapies médicales non urgentes prononcée par le Conseil fédéral le 16 mars 2020.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

137/22.317 é Soleure. Légalisation du cannabis (15.09.2022)

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative parlementaire " Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs ", le législateur est chargé de légaliser, au moyen d'une modification de la législation fédérale sur les stupéfiants, la culture, le commerce, la possession, la consommation et la distribution de cannabis et de les régler comme il le fait déjà pour les boissons alcoolisées.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

138/18.300 é St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

21.09.2021 Conseil des Etats. Donné suite

139/19.300 é St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves (07.01.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le Code pénal suisse de sorte que les actes criminels punis de l'emprisonnement à vie, dont le délai de prescription est actuellement de 30 ans, deviennent imprescriptibles.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

01.06.2021 Conseil national. Donné suite

16.12.2021 Conseil des Etats. Donné suite

140/21.313 é St-Gall. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois énergie en zone agricole (12.05.2021)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et sur l'art. 115 de la loi sur le Parlement, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), dans le cadre de la révision en cours de cette loi (LAT II), de sorte que les cantons et les communes puissent autoriser les constructions et les installations pour la production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse ligneuse en zone agricole.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x 141/14.301 é Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Donné suite

26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite

12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

15.09.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2023.

13.06.2022 Conseil des Etats. Classement

21.09.2022 Conseil national. Classement

142/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

143/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

144/16.306 n Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

a. dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,

b. dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,

c. dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service

universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite

11.04.2017 CTT-CN. Donné suite

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

145/18.326 é Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux (04.12.2018)

Le canton du Tessin prie les Chambres fédérales:

1. de modifier la loi sur les travailleurs détachés (LDét) en y insérant une disposition qui oblige toutes les entreprises à informer les employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail. Le législateur pourrait s'inspirer de l'article 71 alinéa 2 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), qui prévoit que l'employeur communique aux employés ou à leurs représentants dans l'entreprise les instructions données par l'autorité d'exécution;

2. d'introduire la possibilité de sanctionner quiconque ne respecte pas cette obligation.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

21.01.2020 CER-CE. Donné suite

22.06.2020 CER-CN. Donné suite

20.09.2022 Conseil des Etats. Classement

x 146/20.300 é Tessin. Renforcer la participation des cantons en leur fournissant des informations complètes afin qu'ils puissent prendre position de manière éclairée lors de la procédure d'approbation des primes d'assurance-maladie (21.01.2020)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 16, alinéa 6, de la loi du 26 septembre 2014 sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal; RS 832.12) est modifié comme suit:

Art. 16 Approbation des tarifs de primes

...

6 Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs prévus pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.03.2021 Conseil des Etats. Donné suite

16.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x 147/20.322 é Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité (03.07.2020)

Le canton du Tessin prie l'Assemblée fédérale de procéder à un état des lieux de la situation dans les autres cantons et de donner l'impulsion pour une modification de l'art. 336c, al. 1, let. c, CO de telle sorte que la mère soit protégée contre le licenciement pendant une période de douze mois suivant l'accouchement.

Cette protection devra être étendue et inclure également la possibilité pour la mère de demander et d'obtenir, pendant ces douze mois, un congé sans solde équivalant à une réduction maximale de 30 % du taux d'occupation prévu dans le contrat de travail en vigueur.

CN/CE Commission des affaires juridiques

06.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

148/20.336 é Tessin. Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine des soins et de l'aide à domicile. Possibilité pour les cantons d'introduire une planification (02.11.2020)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier comme suit la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie :

Art. 37a Personnes et organisations prodiguant des soins à domicile

Chaque canton peut décider s'il souhaite admettre les personnes prodiguant des soins à domicile sur prescription ou sur mandat médical ainsi que les organisations qui les emploient, aux conditions cumulatives suivantes :

- elles correspondent à la planification établie afin de couvrir les besoins en soins approuvés ;
- elles figurent sur la liste cantonale fixant les catégories de personnes et d'organisations ;
- elles disposent des qualifications professionnelles requises.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

11.11.2021 CSSS-CE. Donné suite

x 149/21.307 é Tessin. Contribution de la Confédération aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 et pour le maintien de leur efficacité et de leur qualité (04.03.2021)

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de garantir que la Confédération contribue de façon adéquate :

- en premier lieu, aux coûts supplémentaires engendrés par la mise à disposition d'hôpitaux et de cliniques pendant la crise du Covid-19 (y c., par ex., pour l'achat massif de matériel sanitaire et de médicaments et pour le renforcement des mesures de sécurité) et
- aux coûts supplémentaires liés au maintien de leur efficacité et de leur qualité ;
- en second lieu, à la prise en charge des éventuelles pertes de recettes découlant des mesures prévues par l'ordonnance Covid-19 du 16 mars 2020.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.12.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

150/22.308 é Tessin. Un soutien pour les femmes confrontées à une fausse couche ou à une mort périnatale (09.05.2022)

Le canton du Tessin prie l'Assemblée fédérale d'introduire en Suisse un congé en cas de fausse couche ou de mort périnatale.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

151/18.316 é Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

18.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.10.2020 Conseil national. Donné suite

21.09.2021 Conseil des Etats. Donné suite

152/22.300 é Thurgovie. Donner une réelle chance à l'utilisation du bois-énergie en zone agricole! Modification de la loi sur l'aménagement du territoire (13.01.2022)

Le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante :

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) est modifiée dans le cadre de la révision en cours (LAT 2), de sorte que les cantons et les communes puissent autoriser les constructions et les installations pour la production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse ligneuse en zone agricole.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

153/22.304 é Thurgovie. Incrire l'axe Lac de Constance - Vallée de la Thur (N23) dans l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales (16.03.2022)

En tant que projet d'extension de la route nationale N23, la route Lac de Constance - Vallée de la Thur (Bodensee-Thurtal-Strasse ou BTS) doit être inscrite dans l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, de sorte qu'elle fasse partie intégrante du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES des routes nationales) actualisé.

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

x 154/11.312 é Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanction-

ner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

13.06.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

155/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE Commission de la politique de sécurité

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension

12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

156/20.340 é Vaud. Faciliter la lutte contre le harcèlement sexuel dans le cadre du travail (13.12.2021)

Conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du Canton au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier le cadre légal, en particulier la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 24 mars 1995 (Loi sur l'égalité ; LEg ; RS 151.1) en modifiant l'article 6 dans le sens d'inscrire le harcèlement sexuel dans la liste des discriminations auxquelles s'applique l'allégement du fardeau de la preuve.

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

20.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

157/21.322 é Vaud. Modifier la LAMal de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS (29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier le droit en vigueur, en particulier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) :

a. Fixer et percevoir les primes pour le Canton ;

b. Financer les coûts à charge de l'AOS ;

c. Acheter et contrôler l'exécution de tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'AOS ;

d. Contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

158/21.323 é Vaud. Plus de force aux cantons (29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier le droit en vigueur, en particulier l'art. 16 (" Approbation des tarifs de primes ") de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (loi sur la surveillance de l'assurance-maladie [LSAMal] ; RS 832.12), comme suit :

Alinéa 6: Avant l'approbation des tarifs, les cantons peuvent donner leur avis aux assureurs et à l'autorité de surveillance sur l'évaluation des coûts et sur les tarifs de primes prévues pour leur territoire, pour autant que ces échanges ne prolongent pas la procédure d'approbation. Les cantons peuvent obtenir les informations nécessaires auprès des assureurs et de l'autorité de surveillance. Ces informations ne peuvent être rendues publiques ni transmises à des tiers.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

159/21.324 é Vaud. Pour des réserves justes et adéquates (29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier l'art. 14 (" Réserves ") de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (loi sur la surveillance de l'assurance-maladie [LSAMal] ; RS 832.12), en y ajoutant un alinéa dont la teneur serait la suivante :

Les réserves d'un assureur sont considérées comme excessives lorsqu'elles dépassent 150 % de la limite légale. En présence de réserves excessives, l'assureur est tenu d'opérer une réduction des réserves jusqu'à atteindre ce seuil.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

160/21.325 é Vaud. Pour des primes conformes aux coûts

(29.10.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce son droit d'initiative au niveau fédéral et invite l'Assemblée fédérale à modifier le droit en vigueur, en particulier l'art. 17 (" Compensation des primes encaissées en trop ") de la loi fédérale du 26 septembre 2014 concernant la surveillance de l'assurance-maladie sociale (loi sur la surveillance de l'assurance-maladie [LSAMal] ; RS 832.12), comme suit :

Si, dans un canton, les primes encaissées par un assureur pour une année donnée étaient plus élevées que les coûts cumulés dans ce canton-là, l'assureur est tenu, dans le canton concerné, de procéder à une compensation des primes l'année suivante. Le montant de la compensation doit être clairement indiqué et motivé par l'assureur dans la demande d'approbation. Celle-ci doit être déposée auprès de l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du mois de juin de l'année suivante.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

161/22.301 é Vaud. Initiative cantonale vaudoise visant à proposer une modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation (26.01.2022)

Conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton en soumettant à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale - Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère - et propose la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG), du Règlement sur les allocations pour perte de gain (RAPG) et du Code des obligations (CO) selon le texte qui suit :

Art. 16c, LAPG

3 En cas d'hospitalisation du nouveau-né ou de la mère, la durée du versement est prolongée d'une durée équivalente à celle de l'hospitalisation, mais de 56 jours au plus, si les conditions suivantes sont réunies :

- a. la mère ou le nouveau-né, sont hospitalisés de façon ininterrompue durant deux semaines au moins immédiatement après la naissance ;
- b. la mère apporte la preuve qu'au moment de l'accouchement elle prévoyait de reprendre une activité lucrative à la fin de son congé de maternité.

Art. 16d LAPG

2 En cas d'hospitalisation du nouveau-né ou de la mère, il s'éteint à la fin de la prolongation prévue à l'art. 16, al.3.

Art. 24 RAPG: Titre : Durée du versement de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né ou de la mère (art. 16c, al. 3 LAPG)

La preuve que le nouveau-né ou la mère doivent rester en milieu hospitalier de manière ininterrompue durant deux semaines au moins suivant immédiatement la naissance doit être fournie au moyen d'un certificat médical.

Art. 329f CO

2 En cas d'hospitalisation du nouveau-né ou de la mère, le congé de maternité est prolongé d'une durée équivalente à la prolongation de la durée du versement de l'allocation de maternité.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

162/22.302 é Vaud. En faveur d'une juste rémunération pour l'énergie injectée dans le réseau (02.03.2022)

Conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, le Canton de Vaud exerce le droit d'initiative du Canton au niveau fédéral en invitant l'Assemblée fédérale à modifier le cadre légal, en particulier la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne ; RS 730.0), afin que les entreprises d'approvisionnement en électricité rémunèrent à sa juste valeur

l'électricité issue de productions renouvelables injectée dans le réseau.

Le fournisseur a l'obligation de reprendre l'électricité injectée dans le réseau par son client.

Le tarif minimal de reprise est de 85 % du prix de vente de l'électricité au client concerné. Ce tarif inclut la garantie d'origine de l'électricité produite.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

163/22.307 é Vaud. Pour que les fausses couches, les grossesses non évolutives et les grossesses extra-utérines soient remboursées (13.04.2022)

Conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton en soumettant à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale tendant à la révision partielle de la LAMal en ce sens que celle-ci est modifiée comme suit :

Art. 64, al. 7, let. b (nouveau)

7 L'assureur ne peut prélever aucune participation aux coûts des prestations suivantes :

a. prestations visées à l'art. 29, al. 2 ;

b. prestations visées aux art. 25 et 25a qui sont fournies dès la conception pendant l'accouchement, et jusqu'à huit semaines après l'accouchement.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

164/22.305 é Valais. Pour un délai de prescription également hors de la zone à bâtir (23.03.2022)

Le canton du Valais demande au Parlement fédéral d'assumer son rôle de législateur et de réglementer le délai de prescription pour les constructions hors de la zone à bâtir. Le délai de prescription doit être fixé à un maximum de 30 ans, mais les cantons doivent aussi avoir la possibilité de déterminer des délais plus courts.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

165/22.312 é Valais. Accélérer les procédures pour atteindre le tournant énergétique (08.06.2022)

Le canton du Valais exige du Parlement fédéral qu'il crée les bases légales fédérales nécessaires pour accélérer fortement les procédures d'autorisation pour la production d'énergies renouvelables.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

166/19.311 é Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale (04.09.2019)

Conformément à la décision du Grand Conseil du canton de Zoug du 29 août 2019, l'Assemblée fédérale est invitée à modifier la législation fédérale, en particulier la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG [RS 834.1]), de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats politiques à tous les niveaux législatifs

pendant leur congé de maternité sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE Commission des institutions politiques

09.11.2020 CIP-CE. Donné suite

22.01.2021 CIP-CN. Donné suite

Voir objet 20.313 Iv. ct. Bâle-Campagne

Voir objet 20.323 Iv. ct. Lucerne

Voir objet 21.311 Iv. ct. Bâle-Ville

167/22.303 é Zurich. Participation de la Confédération aux pertes de recettes et aux coûts supplémentaires des hôpitaux et des cliniques engendrés par le Covid-19 (02.03.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Zurich dépose une initiative demandant à l'Assemblée fédérale de veiller à ce que la Confédération et les caisses maladie participent de manière appropriée, avec les autres agents payeurs, aux coûts et aux pertes de recettes auxquels les hôpitaux et les cliniques ont fait face en raison des dispositions de l'ordonnance 2 COVID-19 du 13 mars 2020 (état le 17 mars 2020).

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

168/22.306 é Zurich. Introduction d'une taxe efficace sur le kérostone (06.04.2022)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Zurich dépose une initiative dont la teneur est la suivante :

La Confédération est invitée à s'engager expressément pour qu'une taxe sur le kérostone soit introduite dans le domaine du trafic aérien à l'échelle des pays de l'UE. Le champ d'application doit porter sur les vols nationaux et internationaux. Le montant de cette taxe doit être fixé de manière à produire un effet incitatif avec, pour conséquence, une réduction notable des émissions de CO₂.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

169/20.430 n Groupe des VERT-E-S. Ordonnances de nécessité. Contrôle abstrait des normes (06.05.2020)

Les bases juridiques permettant aux tribunaux de procéder à un contrôle abstrait rapide des normes s'agissant des ordonnances de nécessité du Conseil fédéral (art. 185, al. 3, Cst. en relation avec l'art. 7d LOGA) et de l'Assemblée fédérale (art. 173, al. 1, let. c, Cst. en relation avec l'art. 7d, al. 3, LOGA) doivent être créées.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

07.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

170/21.473 n Groupe des VERT-E-S. Soutenir les investissements dans la protection du climat par des fonds de la Confédération (18.06.2021)

La loi sur le CO2 doit être modifiée de manière à ce qu'au moins une partie des investissements dans la protection du climat prévus par cette loi soient financés par des fonds de la Confédération plutôt que des taxes d'incitations. Citons à titre d'exemple la réduction des émissions de CO2 causées par les bâtiments et la mobilité, la promotion des technologies visant à réduire les gaz à effet de serre, le financement de mesures visant à éviter les dommages provoqués par le réchauffement climatique ou encore l'extension du réseau des trains de nuit.

Porte-parole: Girod

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

13.12.2022 Retrait

171/22.416 n Groupe des VERT-E-S. Interdiction du financement indirect du matériel de guerre prohibé (17.03.2022)

La loi fédérale sur le matériel de guerre, du 13 décembre 1996, est modifiée afin d'interdire entièrement le financement indirect du matériel de guerre prohibé (armes nucléaires, chimiques et biologiques, mines antipersonnel et armes à sous-munitions).

Porte-parole: Fivaz Fabien

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

172/21.474 n Groupe socialiste. Améliorer la transparence dans le financement de la vie politique. Rendre publiques les grandes sommes d'argent versées aux parlementaires (18.06.2021)

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit :

Art. 11, al. 1bis

1bis Il précise pour chacune des fonctions visées à l'al. 1, let. b à e, s'il l'exerce à titre bénévole. S'il touche une rémunération totale de plus de 12 000 francs par an, il en indique le montant.

Porte-parole: Masshardt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.04.2022 CIP-CN. Refusé de donner suite

13.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

173/22.408 n Groupe socialiste. Abrogation de la disposition légale qui musèle le journalisme d'investigation (28.02.2022)

L'art. 47, al. 1, let. c, de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (loi sur les banques, LB) est abrogé.

Porte-parole: Marti Samira

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.11.2022 Retrait

174/21.445 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mesures contre l'immigration illégale (1/9). Excepter les sans-papiers de l'obligation de s'assurer (04.05.2021)

L'art. 3 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est complété d'un al. 5 comme suit :

5 Toute personne qui séjourne illégalement et sans autorisation de séjour en Suisse est exceptée de l'obligation de s'assurer.

Porte-parole: Rösti

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

175/21.446 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mesures contre l'immigration illégale (4/9). Obligation de présenter une attestation de domicile de la commune pour la conclusion de contrats importants (04.05.2021)

Les lois concernées seront modifiées de telle sorte que les contrats importants ne puissent à l'avenir être conclus légalement que sur présentation d'une attestation de domicile délivrée par la commune. La présentation de cette attestation devra être obligatoire pour la conclusion des contrats suivants en particulier :

- contrats de travail
- baux à loyer (l'attestation devra être produite dans les quatorze jours qui suivent la conclusion du contrat)
- relations bancaires
- assurance-maladie
- assurances-accidents
- assurances ménage et responsabilité civile
- assurances véhicules
- abonnements de téléphonie mobile
- abonnements de télévision et de téléphonie fixe et abonnements Internet.

La procédure devra être aussi simple que possible, comme pour la présentation, lors de l'immatriculation d'un véhicule, de l'attestation prouvant qu'une assurance a été conclue. Pour les personnes de nationalité suisse, on pourra décider que la présentation d'une pièce d'identité suffit.

Porte-parole: Schwander

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

176/22.458 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Compléter le frein à l'endettement de façon à interdire sur un cycle conjoncturel toute croissance des dépenses supérieure à la croissance économique (21.09.2022)

Le frein à l'endettement sera complété de manière à prévoir que la croissance des dépenses ne puisse être supérieure à la croissance économique sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. Tout couplage sera exclu, le mécanisme additionnel précité constituant une limite supérieure.

Porte-parole: Guggisberg

CN/CE *Commission des finances*

Initiatives des commissions

177/21.503 n Commission des finances CN. Bases légales de l'examen du budget. Nécessité de modifier les dispositions existantes (22.10.2021)

Il y a lieu d'adapter les bases légales régissant l'examen du budget par le Parlement afin de permettre une plus grande cohérence dans la procédure d'adoption des trois principaux arrêtés fédéraux qui constituent le budget (Arrêté fédéral la concernant le budget, Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget et Arrêté fédéral II concernant le plan financier).

CN/CE *Commission des finances*

22.10.2021 CdF-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

06.12.2021 CdF-CE. Adhésion

178/21.480 n Commission de politique extérieure CN. Loi fédérale sur la poursuite et la facilitation des relations entre la Confédération suisse et l'Union européenne (25.06.2021)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution et à l'art. 107, al. 3, de la loi sur le Parlement, la Commission de politique extérieure du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

Dans le cadre du dialogue politique structuré avec l'Union européenne, le Conseil fédéral visera à clarifier les règles institutionnelles pour la poursuite et la facilitation des relations avec l'Union européenne, de manière à sauvegarder les intérêts de la Suisse. Les grands axes du dialogue ainsi que le rôle dévolu au Parlement et aux cantons et leur implication dans le processus seront définis dans une loi fédérale.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.06.2021 CPE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

15.10.2021 CPE-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

179/21.403 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles (18.02.2021)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

Il convient de remplacer le financement de départ - limité dans le temps et prolongé à plusieurs reprises - prévu dans la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, par un soutien durable visant à réduire considérable-

ment les contributions versées par les parents et à améliorer l'éducation de la petite enfance, de manière à augmenter les chances de développement des enfants et à améliorer l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. La nouvelle réglementation respectera le principe de subsidiarité et tiendra compte de tous les modèles familiaux.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.02.2021 CSEC-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

29.03.2021 CSEC-CE. Adhésion

x 180/22.403 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024 (27.01.2022)

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (LAAcc) est prolongée :

- en ce qui concerne les aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants au titre de la section 2, art. 2 et 3 LAAcc ;

- en ce qui concerne les aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extra-familial pour enfants au titre de la section 2a, art 2a et 3b LAAcc.

La prolongation des aides financières au titre de la section 2, art. 2 et 3 LAAcc, respectivement de la section 2a, art. 2a et 3a LAAcc devient caduque dès qu'entrera en vigueur la nouvelle loi en cours d'élaboration dans le cadre de l'initiative parlement 21.403, ou au plus tard le 31 décembre 2024.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

28.01.2022 CSEC-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

03.03.2022 CSEC-CE. Donné suite

31.03.2022 Rapport CSEC-CN (FF 2022 1056)

18.05.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 1254)

1. Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (LAAcc) (FF 2022 1057)

01.06.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

13.09.2022 Conseil des Etats. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2404; Délai référendaire 19.01.2023

181/22.426 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Égalité de traitement pour les veufs et les veuves (06.04.2022)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à adapter les bases légales afin d'uniformiser les prestations de survivants de l'AVSAI versées aux veufs et aux veuves en cas de décès d'un des parents.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.04.2022 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

182/22.431 n Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Exceptions à l'obligation d'avoir exercé pendant trois ans dans un établissement suisse reconnu

prévue à l'article 37 alinéa 1 LAMal en cas de pénurie avérée de médecins (20.05.2022)

La commission décide d'élaborer un projet visant à éviter la pénurie de médecins qui menace à la suite de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2022, des conditions d'admission, notamment dans le domaine des soins de base ambulatoires.

Les dispositions relatives aux conditions particulières régissant l'admission des médecins, qui sont inscrites à l'art. 37 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, sont complétées comme suit :

En cas de pénurie avérée, les médecins titulaires d'un des titres postgrades fédéraux suivants peuvent être exemptés de l'obligation d'avoir travaillé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade :

- a. diplôme en médecine interne générale comme seul titre postgrade ;
- b. diplôme de médecin praticien comme seul titre postgrade ;
- c. diplôme en pédiatrie.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

20.05.2022 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

08.06.2022 CSSS-CE. Adhésion

29.11.2022 Rapport CSSS-CN (FF 2022 3125)

183/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question

est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)

184/20.433 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Développer l'économie circulaire en Suisse (19.05.2020)

Conformément à l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et à l'art. 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit :

Art. 10h

1 La Confédération et, dans la mesure de leurs compétences, les cantons veillent à ce que les ressources naturelles soient préservées. Ils s'engagent en faveur d'une amélioration durable de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, afin de réduire significativement les atteintes à l'environnement, en particulier. Ce faisant, la Confédération examine de quelle manière les atteintes à l'environnement causées à l'étranger peuvent être prises en considération.

2 La Confédération gère une plateforme consacrée à la promotion de l'économie circulaire en Suisse. Ce faisant, elle collabore avec les cantons, les organisations économiques et scientifiques et celles de la société civile actives au plan national ou international.

3 Le Conseil fédéral fait régulièrement part à l'Assemblée fédérale des nouvelles mesures qui s'imposent en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles et lui soumet des propositions relatives aux objectifs quantitatifs en matière de ressources.

Art. 30a, let. d et e

Le Conseil fédéral peut :

...

d. obliger les fabricants et les commerçants à utiliser des emballages issus de matériaux circulaires ;

e. créer des incitations à éviter les emballages inutiles.

Art. 30d

1 Les déchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière lorsque la technique le permet, que cela est économiquement supportable et que la valorisation pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination et la production de nouveaux produits.

2 Doivent en particulier faire l'objet d'une valorisation matière :

a. les métaux valorisables contenus dans les résidus du traitement des déchets, des eaux usées et de l'air vicié ;

b. les fractions valorisables contenues dans les matériaux d'excavation et les déblais de percement non pollués destinés à être mis en décharge définitivement ;

c. le phosphore contenu dans les boues d'épuration ainsi que les farines animales, la poudre d'os et les restes d'aliments.

3 Lorsque la valorisation matière n'est pas obligatoire, les fractions combustibles des déchets doivent faire l'objet d'une valorisation énergétique pour autant que la technique le permette, que ce processus soit économiquement supportable et qu'il pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination.

4 Le Conseil fédéral peut instaurer une obligation de collecter les emballages devant être valorisés en vertu de l'art. 30d, al. 4, lorsque cette mesure est nécessaire pour assurer leur valorisation.

Art. 41a, al. 2

2 Ils peuvent, en coordination avec les secteurs, les entreprises ou les organisations concernés, convenir de simplifications en indiquant des objectifs et des délais.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.06.2020 CEATE-CE. Adhésion

17.06.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2024.

Voir objet 19.445 Iv. pa. Müller-Altermatt

Voir objet 19.446 Iv. pa. Bäumle

Voir objet 19.447 Iv. pa. Thorens Goumaz

Voir objet 19.448 Iv. pa. Jans

Voir objet 19.449 Iv. pa. Grunder

Voir objet 19.451 Iv. pa. Gmür Alois

Voir objet 19.509 Iv. pa. Clivaz Christophe

Voir objet 19.2000 Pét. Session des jeunes 2018

Voir objet 20.2004 Pét. Session des jeunes 2019

Voir objet 21.4332 Po. CEATE-CN

1. Loi ...

185/20.434 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Valorisation écologique lors du renouvellement des concessions hydrauliques (19.05.2020)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante :

La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques est modifiée comme suit :

Art. 58a, al. 6

6 Dans la mesure du possible et pour autant que cela soit proportionné, les autorités compétentes peuvent ordonner des mesures visant à la valorisation écologique des biotopes affectés par l'existence et l'exploitation de l'installation hydraulique.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

18.05.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.08.2020 CEATE-CE. Ne pas donner suite

186/20.482 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée (17.11.2020)

La loi sur la chasse doit être révisée compte tenu des enseignements tirés du rejet de la modification proposée récemment. Dans ce contexte, les aspects suivants au moins doivent être pris en considération :

- une régulation pragmatique des loups, avec un renforcement de la protection des troupeaux et d'autres mesures visant à la cohabitation du loup et de l'homme ;
- une préservation efficace des espèces animales menacées ;
- une consolidation de la biodiversité, notamment sous l'angle des corridors faunistiques et des zones de protection de la faune sauvage.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

17.11.2020 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.01.2021 CEATE-CE. Ne pas donner suite

x **187/21.501 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050** (12.10.2021)

Les dispositions légales, en particulier celles de la loi fédérale du 23 décembre 2011 sur la réduction des émissions de CO₂, sont modifiées de sorte à atteindre les objectifs ci-dessous :

1. L'utilisation de combustibles et de carburants fossiles doit être réduite autant que possible dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique, économiquement supportable et compatible avec la sécurité du pays et la protection de la population.
2. Les effets sur le climat des gaz à effet de serre d'origine anthropique émis en Suisse doivent être durablement neutralisés au plus tard dès 2050 par des puits de gaz à effet de serre sûrs en Suisse et à l'étranger.
3. Une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050 est déterminée. Les objectifs intermédiaires sont fixés de manière à ce que la quantité cumulée de gaz à effet de serre émis soit conforme aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris 2015 et aux dernières données scientifiques.
4. Les mesures visent un renforcement de l'économie nationale et l'acceptabilité sur le plan social. Elles tiennent compte de la situation des régions de montagne et des régions périphériques et utilisent en particulier des instruments de promotion de la recherche, de l'innovation et de la technologie.

La révision de la loi dans le cadre de la présente initiative de commission est un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)". Elle entre en vigueur uniquement si l'initiative populaire est retirée ou rejetée en votation populaire.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

12.10.2021 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

25.04.2022 Rapport CEATE-CN (FF 2022 1536)

03.06.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 1540)

1. Loi fédérale relative aux objectifs en matière de protection du climat (LCI) (FF 2022 1537)

14.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

15.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

20.09.2022 Conseil national. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2403; Délai référendaire 19.01.2023

2. Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement de technologies et de processus innovants (FF 2022 1538)

14.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2022 Conseil national. Décision conforme au projet

15.09.2022 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral sur le financement du programme extraordinaire de remplacement des installations de chauffage (FF 2022 1539)

14.06.2022 Conseil national. Début des délibérations

15.06.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

15.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

20.09.2022 Conseil national. Adhésion

4. Loi fédérale sur des mesures urgentes visant à assurer rapidement l'approvisionnement en électricité pendant l'hiver (modification de la loi sur l'énergie) (conforme à la proposition S2-01 Rieder)

15.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition S2-01 Rieder

26.09.2022 Conseil national. Divergences

27.09.2022 Conseil des Etats. Adhésion

28.09.2022 Conseil national. Adoption de la clause d'urgence

29.09.2022 Conseil des Etats. Adoption de la clause d'urgence

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2410; Délai référendaire 19.01.2023

188/22.402 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Réduire le CO₂ grâce aux carburants biogènes et aux carburants synthétiques renouvelables (17.01.2022)

La législation sera modifiée de telle sorte que les carburants biogènes et les carburants synthétiques renouvelables continuent d'être promus et que les désavantages injustifiés subis jusqu'ici soient éliminés. A cet effet, il convient d'examiner les éléments ci-après dans la législation et de les combiner judicieusement afin qu'il en résulte une solution comportant un rapport coûts-bénéfices idéal.

1. L'obligation de combiner des carburants biogènes et des carburants synthétiques renouvelables doit entraîner une réduction progressive des émissions de CO₂ fossile, conformément aux objectifs de la politique climatique.

2. Des allégements fiscaux limités dans le temps relatifs à l'impôt sur les huiles minérales doivent créer une incitation supplémentaire en particulier pour la promotion des carburants biogènes et de nouveaux carburants synthétiques renouvelables. Les pertes fiscales en résultant ne doivent pas forcément être intégralement compensées.

3. Il faut en outre prévoir la possibilité de prendre en compte la réduction de CO₂ provoquée par les véhicules qui utilisent des carburants biogènes et des carburants synthétiques renouve-

lables ; pour cela, il y a notamment lieu de reprendre sous une forme appropriée l'art. 18 (incontesté) du projet de loi sur le CO₂ qui a été rejeté.

4. Les carburants biogènes et les carburants synthétiques renouvelables doivent satisfaire aux critères du développement durable.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.01.2022 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

31.03.2022 CEATE-CE. Adhésion

189/22.461 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation (22.09.2022)

La loi sur l'énergie (LEne) sera complétée comme suit :

Art. 71b Disposition transitoire relative à la production d'électricité supplémentaire à partir de centrales hydrauliques à accumulation

1 Pour les projets de construction ou d'extension de centrales hydrauliques à accumulation visés à l'al. 2, les règles suivantes s'appliquent :

a. leur nécessité est démontrée ;

b. ils ne sont pas soumis à une obligation d'aménager le territoire ;

c. ils sont imposés par leur destination sur des tronçons de cours d'eau appropriés ;

d. l'intérêt lié à leur réalisation prime en principe d'autres intérêts nationaux, régionaux et locaux.

2 Les conditions visées à l'al. 1 valent pour toutes les mesures qui sont nécessaires à la réalisation de ces projets et requises pour une utilisation rationnelle de l'énergie hydraulique au sein d'une centrale ou d'un réseau de centrales, en particulier pour le projet Trift, canton de Berne, commune d'Innertkirchen : nouveau lac d'accumulation Trift, nouveau captage des eaux souterraines Steingletscher, nouvelle centrale souterraine Trift, introduction dans le système de centrale existant.

Art. 71c Disposition transitoire relative à la production d'électricité supplémentaire à partir d'installations éoliennes

1 En ce qui concerne les installations éoliennes d'intérêt national, jusqu'à une production totale supplémentaire de 1 TWh par an par rapport à 2021, les plans d'affectation entrés en force valent autorisation de construire si une pesée étendue des intérêts a eu lieu dans le cadre de la planification de l'utilisation du sol.

2 Aucun recours n'est possible contre l'exécution des travaux selon le plan d'affectation.

3 Les al. 1 et 2 s'appliquent également aux plans d'affectation entrés en force avant l'entrée en vigueur de la présente disposition.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.09.2022 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

24.10.2022 CEATE-CE. Adhésion

190/22.452 n Commission des transports et des télécommunications CN. Financement incitatif de la Confédération

pour l'acquisition de bus dotés de moteurs écologiques dans les transports publics routiers (27.06.2022)

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante, qui vise à créer une base légale afin de soutenir temporairement (par financement incitatif) l'acquisition de bus dotés de moteurs écologiques dans les transports publics routiers, selon les lignes directrices suivantes.

1. Champ d'application

- Bus des entreprises de transport disposant d'une concession fédérale ou d'une autorisation cantonale (selon la LTV)
- Mise en service de nouveaux bus dotés de moteurs écologiques (y c. trolleybus)

2. Montant du soutien financier de la Confédération (financement incitatif, contribution d'investissement, à fonds perdu)

- Bus standard : 150 000 francs par bus
- Bus articulé : 200 000 francs par bus

3. Conditions nécessaires au soutien financier pour l'acquisition de nouveaux bus

- Les nouveaux bus doivent être utilisés exclusivement pour des courses faisant l'objet d'une concession fédérale ou une autorisation cantonale.
- Ils doivent être dotés de moteurs écologiques (neutres en CO2).
- L'énergie nécessaire à leur exploitation doit être au moins à 90 % renouvelable.

- Leur exploitation doit avoir commencé au plus tard 8 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale.

4. Exceptions

- Les investissements destinés uniquement au remplacement de bus dotés de moteurs écologiques (par ex. nouveau trolleybus pour remplacer un modèle plus ancien) ne sont pas soutenus.

5. Echéance de la réglementation

- 8 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale

6. Modification d'autres actes

Art. 48, al. 1bis, 2 et 2bis, de la loi sur l'imposition des huiles minérales : reprise mot pour mot de la formulation contenue dans la loi sur le CO2 (rejetée en votation populaire en juin 2021)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

27.06.2022 CTT-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

27.06.2022 CTT-CN. Donné suite

191/20.432 n Commission de l'économie et des redevances CN. Affecter à l'AVS les bénéfices que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs) (11.05.2020)

Le produit des intérêts négatifs de la Banque nationale suisse (BNS) doit être comptabilisé autrement : au lieu d'être porté au bénéfice net, il est affecté exclusivement et en totalité à l'AVS. Le transfert à l'AVS aura lieu après la publication des résultats annuels de la BNS.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.05.2020 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

12.04.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

30.11.2021 Conseil national. Donné suite

14.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

192/22.405 n Commission de l'économie et des redevances CN. Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses (22.02.2022)

Les bases légales sont créées de manière à mettre en place une réserve climatique pour les vins suisses. Par réserve climatique, on entend la possibilité de récolter une quantité de raisin, définie en kg/m², supérieure au quota cantonal mais inférieure au rendement maximum fédéral prévu pour les vins bénéficiant du label "appellation d'origine contrôlée" (AOC).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.02.2022 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

22.02.2022 CER-CN. Donné suite

193/22.454 n Commission de l'économie et des redevances CN. Introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires (16.08.2022)

I

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 131b Impôt réel sur les résidences secondaires

Les cantons peuvent percevoir un impôt réel sur les biens immobiliers. Celui-ci peut être plus élevé sur les résidences secondaires destinées essentiellement à l'usage de leur propriétaire, indépendamment du principe d'imputation des coûts.

II

1 Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

2 Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.08.2022 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

194/20.437 n Commission des institutions politiques CN. Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise (29.05.2020)

Il y a lieu d'adapter les bases légales de sorte que la capacité d'action de l'Assemblée fédérale soit garantie dans des situations extraordinaires ou lors de crises. Il convient notamment de vérifier si des mesures législatives sont nécessaires s'agissant de :

- a) la convocation de l'Assemblée fédérale en session ordinaire ou extraordinaire (notamment en lien avec les art. 28 et 34 de la loi sur les finances), ainsi que l'interruption d'une telle session ;
- b) l'organisation de séances des conseils hors du Palais du Parlement ou ailleurs qu'à Berne (y c. la procédure applicable à ces séances) ou, éventuellement, de séances virtuelles ;
- c) l'utilisation d'instruments parlementaires en temps de crise (notamment en ce qui concerne les délais pour les réponses du Conseil fédéral aux interventions) ;
- d) la définition des compétences de la Délégation administrative, des bureaux des conseils et des présidents des commissions s'agissant de la convocation de séances de commission (quelles sont les limites du droit de disposer des locaux ?) ;
- e) l'organisation de séances de commission virtuelles ;

l'absence prolongée d'un nombre limité de députés (par ex. d'une certaine région) en raison d'un cas de force majeure.

CN/CE *Commission des institutions politiques***29.05.2020 CIP-CN.** Décision d'élaborer un projet d'acte**25.06.2020 CIP-CE.** Adhésion**27.01.2022 Rapport CIP-CN** (FF 2022 301)**16.02.2022 Avis du Conseil fédéral** (FF 2022 433)

Voir objet 21.2010 Pét. Comité Printemps2020

1. Loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 302)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet**29.09.2022 Conseil des Etats.** Divergences**12.12.2022 Conseil national.** Divergences

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale Projet portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 303)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet**29.09.2022 Conseil des Etats.** Divergences**12.12.2022 Conseil national.** Divergences

4. Règlement du Conseil des Etats (RCE) (Institution de sous-commissions) (Projet de la CIP-E du 22.08.2022)

29.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet**30.09.2022 Conseil des Etats.** Adoption (vote final)**195/20.438 n Commission des institutions politiques****CN. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise** (29.05.2020)

Il y a lieu de vérifier s'il est nécessaire d'adapter les bases légales concernées de sorte que, en situation de crise, l'Assemblée fédérale puisse utiliser de façon adéquate ses compétences en matière de droit de nécessité et contrôler efficacement le droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral. Il convient par exemple de vérifier s'il est nécessaire de préciser les art. 173, al. 1, let. c et 185, al. 3, de la Constitution, de modifier les art. 7d et 7e de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et de créer de nouveaux organes parlementaires.

CN/CE *Commission des institutions politiques***29.05.2020 CIP-CN.** Décision d'élaborer un projet d'acte**25.06.2020 CIP-CE.** Adhésion**27.01.2022 Rapport CIP-CN** (FF 2022 301)

Voir objet 20.437 Iv. pa. CIP-CN

Voir objet 21.2010 Pét. Comité Printemps2020

1. Loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 302)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet**29.09.2022 Conseil des Etats.** Divergences**12.12.2022 Conseil national.** Divergences

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale Projet portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement,

OLPA) (Amélioration du fonctionnement du Parlement, notamment en situation de crise) (FF 2022 303)

14.03.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet**29.09.2022 Conseil des Etats.** Divergences**12.12.2022 Conseil national.** Divergences

4. Règlement du Conseil des Etats (RCE) (Institution de sous-commissions) (Projet de la CIP-E du 22.08.2022)

29.09.2022 Conseil des Etats. Décision conforme au projet**30.09.2022 Conseil des Etats.** Adoption (vote final)**x 196/21.402 n Commission des institutions politiques****CN. Sous-apparentements de listes. Préciser les dispositions légales y afférentes** (18.02.2021)

La Commission des institutions politiques du Conseil national propose de modifier l'art. 31, al. 1bis, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques comme suit :

1bis Seuls sont valables les sous-apparentements entre listes de même dénomination qui ne se différencient que par une adjonction destinée à établir une distinction quant au sexe, à l'aile d'appartenance d'un parti politique, à la région ou à l'âge des candidats.

CN/CE *Commission des institutions politiques***18.02.2021 CIP-CN.** Décision d'élaborer un projet d'acte**17.08.2021 CIP-CE.** Ne pas donner suite**29.11.2021 Conseil national.** Donné suite**19.09.2022 Conseil des Etats.** Ne pas donner suite**197/21.504 n Commission des institutions politiques****CN. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique** (05.11.2021)

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration est modifiée comme suit :

Art. 50 Dissolution de la famille

1 Après dissolution de la famille, le conjoint et les enfants ont droit à l'octroi d'une autorisation de séjour initialement délivrée en vertu des art. 42, 43, 44, 45 et 85, al. 7, et à la prolongation de sa durée de validité dans les cas suivants:

a. l'union conjugale a duré au moins trois ans et les critères d'intégration définis à l'art. 58a sont remplis, ou

b. la poursuite du séjour en Suisse s'impose pour des raisons personnelles majeures.

2 Les raisons personnelles majeures visées à l'al. 1, let. b, sont notamment données lorsque:

a. le conjoint est victime de violence conjugale, prouvée, entre autres, par

1. la reconnaissance de la qualité de victime par un centre de consultation venant en aide aux victimes en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, ou

2. la prise en charge ou la protection par un service spécialisé dans la violence domestique financé par des fonds publics, ou

3. des mesures policières ou judiciaires visant à protéger la victime;

b. le mariage a été conclu en violation de la libre volonté d'un des époux;

c. la réintégration sociale dans le pays de provenance semble sérieusement compromise.

2bis En cas de violence conjugale ou de mariage conclu en violation de la libre volonté d'un des époux, l'autorisation de séjour est renouvelée annuellement pendant les trois ans qui suivent la séparation afin que la personne puisse remplir les critères d'intégration visés à l'art. 58a.

2ter Les conséquences de la violence conjugale et d'un mariage conclu en violation de la libre volonté d'un des époux sur la capacité d'intégration sont régies par l'art. 58a, al. 2.

3 Le délai d'octroi de l'autorisation d'établissement est réglé à l'art. 34.

Art. 52 Partenariat enregistré et concubinage

Les dispositions de ce chapitre concernant le conjoint étranger s'appliquent par analogie aux partenaires enregistrés en vertu de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, ainsi qu'aux couples de concubins qui ont obtenu le regroupement familial.

Art. 58a Critères d'intégration

1 Pour évaluer l'intégration, l'autorité compétente tient compte des critères suivants:

- a. le respect de la sécurité et de l'ordre publics;
- b. le respect des valeurs de la Constitution;
- c. les compétences linguistiques;
- d. la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation.

2 La situation des personnes qui, du fait d'un handicap ou d'une maladie ou pour d'autres raisons personnelles majeures, telles que la violence conjugale ou un mariage forcé, ne remplissent pas ou remplissent difficilement les critères d'intégration prévus à l'al. 1, let. c et d, est prise en compte de manière appropriée.

3 Le Conseil fédéral détermine quelles sont les compétences linguistiques requises au moment de l'octroi ou de la prolongation d'une autorisation.

CN/CE Commission des institutions politiques

05.11.2021 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

10.01.2022 CIP-CE. Adhésion

198/22.404 n Commission des institutions politiques

CN. Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération (28.01.2022)

La loi sur la nationalité (LN) est modifiée de telle sorte à faciliter la naturalisation facilitée de la 3ème génération (3G).

Il sera notamment revu les conditions à remplir pour l'obtenir (art. 24a, LN,) en prenant en compte d'une part le lieu de naissance, en élargissant le type de droit de séjour nécessaire et en agrandissant le périmètre du système éducatif pris en compte.

De même, les administrations possédant des documents nécessaires à établir le catalogue des documents au moment du dépôt d'une demande, les produiront d'elles-mêmes au moment de la demande.

Toute mesure plus restrictive par rapport au droit de naturalisation ordinaire devra également être supprimée.

CN/CE Commission des institutions politiques

28.01.2022 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

05.05.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

06.12.2022 Conseil national. Donné suite

199/22.406 n Commission des institutions politiques

CN. Une intervention parlementaire, plusieurs co auteurs (24.02.2022)

Les bases légales seront adaptées de manière à ce que les interventions puissent être déposées conjointement par plusieurs députés.

CN/CE Commission des institutions politiques

24.02.2022 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

08.04.2022 CIP-CE. Adhésion

200/22.453 n Commission des institutions politiques

CN. Pas d'indemnités de départ pour les cadres de l'administration fédérale et des entreprises et établissements de la Confédération (01.07.2022)

Le droit du personnel de la Confédération doit être modifié de sorte à exclure le versement d'indemnités de départ aux membres des directions et au personnel rémunéré de manière comparable des unités administratives de l'administration fédérale centrale ainsi que des entreprises et des établissements de la Confédération. Des exceptions sont possibles et doivent être motivées.

CN/CE Commission des institutions politiques

30.06.2022 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

08.11.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

x 201/13.466 n Commission des affaires juridiques

CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.10.2013 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

07.09.2015 Conseil national. Donné suite

12.01.2016 CAJ-CE. Donné suite

24.06.2022 Retrait

202/19.433 n Commission des affaires juridiques

CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits (03.05.2019)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission en vertu de l'article 107 alinéa 3 de la loi sur le Parlement, afin de rendre explicitement punissable, dans le cadre des infractions existantes (menaces et contrainte du Code pénal), le harcèlement obsessionnel.

Art. 180 CP Menaces

Celui qui, par une menace grave ou un harcèlement continu, aura alarmé ou effrayé une personne sera, sur plainte, puni

d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Art. 181 CP Contrainte

Celui qui, en usant de violence envers une personne, en la menaçant d'un dommage sérieux, en la persécutant à plusieurs reprises, en la harcelant, en l'épiant ou en l'entraînant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligée à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.05.2019 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

203/21.479 n Commission des affaires juridiques

CN. Moderniser le droit de la société coopérative
(24.06.2021)

Le droit de la société coopérative doit être adapté aux besoins et aux réalités d'aujourd'hui au moyen d'un projet de loi simplifié.

Il s'agit notamment de procéder aux modifications suivantes : abaissement du nombre minimal de membres et révision des conséquences juridiques lorsque le nombre de membres est inférieur ; amélioration des mesures visant à garantir le bon fonctionnement des différents types d'assemblée générale ; renforcement des droits de participation et de contrôle des associés, en particulier simplifications en matière de représentation au sein des assemblées générales ; adaptation de la définition légale de la société coopérative à la conception actuelle.

CN/CE Commission des affaires juridiques

24.06.2021 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
06.09.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite
20.10.2022 Retrait

204/22.400 n Commission des affaires juridiques

CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites au-delà d'une année
(14.01.2022)

Les bases légales fondant la nouvelle possibilité de limiter la communication d'une poursuite (art. 8a, al. 3, let. d, LP) doivent être précisées afin que la personne poursuivie puisse, également après l'échéance du délai d'une année, demander que l'inscription dans le registre des poursuites ne soit pas communiquée.

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.01.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
29.03.2022 CAJ-CE. Adhésion

205/22.401 n Commission des affaires juridiques

CN. Possibilité de ne pas communiquer les inscriptions dans le registre des poursuites (14.01.2022)

L'art. 8a, lettre d, LP est complétée de la manière suivante : d. les poursuites pour lesquelles une demande du débiteur dans ce sens est faite à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du commandement de payer, à moins que le créancier ne prouve, dans un délai de 20 jours impartis par l'office des poursuites, qu'une procédure d'annulation de

l'opposition (art. 79 à 84) a été engagée à temps; lorsque la preuve est apportée par la suite, ou lorsque la poursuite est continuée, celle-ci est à nouveau portée à la connaissance de tiers. Si la requête en annulation de l'opposition est jugée irrecevable ou a été définitivement rejetée, la poursuite cesse à nouveau d'être portée à la connaissance des tiers.

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.01.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
29.03.2022 CAJ-CE. Adhésion

206/22.427 n Commission des affaires juridiques

CN. Tribunal fédéral. Augmentation du nombre de juges ordinaires (08.04.2022)

L'art. 1, let. a, de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 30 septembre 2011 sur les postes de juge au Tribunal fédéral est modifié de sorte que le nombre de juges ordinaires soit porté à 40.

CN/CE Commission des affaires juridiques

08.04.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
26.04.2022 CAJ-CE. Adhésion
23.06.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 1931)
24.08.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2128)

1. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les postes de juge au Tribunal fédéral (FF 2022 1932)

22.09.2022 Conseil national. Décision conforme au projet
14.12.2022 Conseil des Etats. Adhésion
16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

207/22.428 n Commission des affaires juridiques

CN. Adoption et recherche des origines (08.04.2022)

L'art. 21 de la loi fédérale relative à la Convention de La Haye sur l'adoption et aux mesures de protection de l'enfant en cas d'adoption internationale (LF-CLaH ; RS 211.221.23) est modifié comme suit : " La Confédération peut octroyer à des institutions privées des aides financières pour : ... c) fournir des prestations dans le domaine de la recherche des origines ".

CN/CE Commission des affaires juridiques

08.04.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
06.09.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite
06.12.2022 Conseil national. Donné suite

208/22.455 n Commission des affaires juridiques

CN. Améliorer la protection contre le licenciement des jeunes mères (19.08.2022)

Il y a lieu de modifier l'art. 336c, al. 1, let. c, du code des obligations, de sorte que l'employeur ne peut résilier le contrat d'employées au cours des 20 semaines qui suivent l'accouchement.

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.08.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

209/22.456 n Commission des affaires juridiques

CN. Combler une lacune dans la LAVI. Soutenir les victimes d'infractions à l'étranger (19.08.2022)

Il convient de modifier la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) selon la proposition ci-après, afin que les victimes d'actes de violence commis à l'étranger aient accès aux prestations de soutien dont

elles ont besoin dans le cadre de l'aide aux victimes. La réparation morale et l'indemnisation doivent continuer à être exclues des prestations d'aide aux victimes.

Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (loi sur l'aide aux victimes, LAVI)

Art. 17

1 En cas d'infraction commise à l'étranger, ont droit à une aide au sens du présent chapitre :

a. la victime, si elle était domiciliée en Suisse au moment des faits et au moment où elle a introduit sa demande ;

b. les proches, s'ils étaient, de même que la victime, domiciliés en Suisse au moment des faits et au moment où ils ont introduit leur demande ;

c. les victimes d'une infraction qui peut être poursuivie et punie en Suisse, ou d'infractions graves qui ne peuvent pas être poursuivies en Suisse et pour lesquelles on ne peut raisonnablement exiger des victimes qu'elles retournent dans l'Etat où l'infraction a été commise pour bénéficier des prestations concernées.

2 L'aide visée à l'al. 1, let. a et b, n'est accordée que lorsque l'Etat sur le territoire duquel l'infraction a été commise ne verse aucune prestation ou verse des prestations insuffisantes.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.08.2022 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

Initiatives des députés

210/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants.

Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP

(17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Donné suite

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Jusqu'à la session d'hiver 2018.

18.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2024.

211/21.450 n Addor. Réserver l'enseignement tertiaire aux personnes séjournant légalement en Suisse (05.05.2021)

Les dispositions légales nécessaires seront modifiées afin que les personnes séjournant illégalement en Suisse ne soient plus autorisées à suivre de formation tertiaire.

212/17.412 n Aeischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'article 4 lettre a de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1) comme suit:

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont:

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite

14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

13.02.2020 Rapport CSEC-CN (FF 2020 3497)

13.05.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 4549)

1. Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) (FF 2020 3515)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

2. Arrêté fédéral concernant les aides financières pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance (FF 2020 3517)

18.06.2020 Conseil national. Décision conforme au projet

09.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

213/21.460 n Amaudruz. Déduction totale des frais de maladie et d'accident supportés par le contribuable (16.06.2021)

Je propose de modifier l'art. 33, al. 1 let h de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (RS 642.11) ainsi :

Art. 33, al. 1

h. les frais provoqués par la maladie et les accidents du contribuable ou d'une personne à l'entretien de laquelle il subvient, lorsque le contribuable supporte lui-même ces frais ;

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Bourgeois, Bregy, Buffat, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Guggisberg, Lüscher, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Roduit, Rösti, Rüegger, Walti Beat (21)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

11.04.2022 CER-CN. Donné suite

10.10.2022 CER-CE. Ne pas donner suite

214/21.475 n Amaudruz. Défalquer des revenus imposables la totalité des frais de maladie et d'accidents supportés par le contribuable (18.06.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 9, al. 2, let. h de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (L HID) (RS 642.14) ainsi:

Art. 9, al. 2

Les déductions générales sont:

(...)

h. les frais provoqués par la maladie et les accidents du contribuable ou d'une personne à l'entretien de laquelle il subvient, lorsque le contribuable supporte lui-même ces frais ;

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Buffat, de Montmollin, Grin, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermad, Page, Rösti (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

11.04.2022 CER-CN. Donné suite

10.10.2022 CER-CE. Ne pas donner suite

215/21.488 n Amaudruz. Violence contre les femmes. Penser aux victimes d'abord (23.09.2021)

Le Code pénal suisse est complété comme suit :

2a. Dispositions communes. Personnes particulièrement protégées de par la loi

Art. 121

1. Pour la femme victime de l'infraction à l'article 124 et lorsque la victime d'une des infractions visées aux articles 125 alinéa 1, 127, 128, 129, 133 ou 134 est une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de six mois au moins et de dix ans au plus.

2. Lorsque la femme victime a subi des lésions corporelles graves au sens des articles 122 ou 125 alinéa 2, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins et de vingt ans au plus.

3. Lorsque la femme victime a subi des voies de fait au sens de l'article 126, la poursuite a lieu d'office et l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de six mois au moins.

Autres modifications

Les articles 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133 et 134 seront complétés par un dernier alinéa libellé comme suit:

L'application de l'article 121 est réservée.

Cosignataires: Addor, Bendahan, Bourgeois, Buffat, Crottaz, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Lüscher, Matter Michel, Moret Isabelle, Nicolet, Page, Porchet, Walder (16)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.12.2022 Retrait

216/21.520 n Amaudruz. Pour un calcul de la valeur vénale des titres non cotés correspondant à la valeur comptable de l'entreprise (16.12.2021)

L'art. 14 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (L HID) est complété de telle manière à ce que la valeur vénale des titres non cotés corresponde à la valeur comptable de l'entreprise lorsque le transfert des actions ne s'accompagnerait pas de la récurrence des bénéfices usuellement réalisés.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Buffat, de Montmollin, de Quattro, Grin, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Moret Isabelle, Nantermad, Nidegger, Page, Rösti, Roth Pasquier, Rutz Gregor, Wehrli (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

217/21.521 n Amaudruz. Présomption légale de la légitime défense et de l'état de nécessité des fonctionnaires de police dans l'exercice de leurs fonctions (16.12.2021)

Le code pénal suisse sera complété ainsi:

Art. 18 bis CPS (nouveau)

Disposition commune 1 La légitime défense (Art. 15) et l'état de nécessité (Art. 17) sont présumés lorsque l'auteur est un fonctionnaire de police ou une personne agissant dans l'exercice d'une fonction communale, cantonale ou fédérale dans laquelle il lui incombe de veiller à la sécurité des personnes et des biens.

Cosignataires: Addor, Buffat, de Quattro, Geissbühler, Grin, Page, Rutz Gregor, Wehrli (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

218/22.409 n Amaudruz. Sauver des vies. Surveillance électronique active (03.03.2022)

Il faut introduire dans la législation fédérale le principe d'une surveillance active électronique systématique dans le cadre des violences faites aux femmes.

Cosignataires: Borloz, Buffat, Cottier, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Kamerzin, Lüscher, Maitre, Marchesi, Matter Michel, Nantermad, Page, Pasquier-Eichenberger, Porchet, Prezioso, Weber (18)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2022 CAJ-CN. Donné suite

219/18.434 n (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopégeage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le pédopégeage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger Thomas, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmüür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humberg, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2019 L'objet est repris

29.08.2019 CAJ-CN. Donné suite

29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

17.12.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2023.

220/22.439 n Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu (16.06.2022)

La présente initiative parlementaire demande d'adapter le cadre légal afin de permettre un prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Arslan, Atici, Badran Jacqueline, Barile, Baumann, Bäumle, Bertschy, Birrer-Heimo, Brenzikofer, Brunner, Buffat, Clivaz Christophe, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, de Quattro, Fehlmann Rielle, Fiala, Fischer Roland, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graber, Graf-Litscher, Grin, Gschwind, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Hurni, Imboden, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Mahaim, Maillard, Maitre, Marra, Marti Samira, Matter Michel, Mettler, Michaud Gigon, Molina, Moser, Munz, Nicolet, Nordmann, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Python, Quadri, Regazzi, Roduit, Roth Franziska, Roth Pasquier, Ryser, Schlatter, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Storni, Streiff, Studer, Suter, Trede, von Siebenthal, Walder, Wasserfallen Flavia, Weber, Weichelt, Wermuth, Widmer Céline, Wyss (85)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

221/19.415 n Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active (21.03.2019)

La Constitution fédérale est complétée comme suit:

Art. 136

...

Al. 3

Tous les Suisses et toutes les Suisseuses ayant 16 ans révolus qui ne sont pas interdits ont le droit de vote.

Cosignataires: Barazzzone, Chevalley, Gugger, Kälin, Landolt, Markwalder, Marti Samira, Masshardt, Mazzone, Moser, Quadranti, Reynard, Streiff (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

10.09.2020 Conseil national. Donné suite

01.02.2021 CIP-CE. Adhésion

222/21.516 n Arslan. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (15.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation

sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier-Eichenberger, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Studer, Töngi, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein (29)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

223/22.424 n Badertscher. Etiquetage des denrées alimentaires. Indiquer si le transport a été effectué par avion (18.03.2022)

La loi sur les denrées alimentaires est modifiée comme suit :

Art. 13 Etiquetage particulier

1 Le Conseil fédéral peut prescrire d'autres indications concernant notamment :

i. le mode de transport, notamment si le transport a été effectué par la voie aérienne.

Cosignataires: Andrey, Bourgeois, Bulliard, Huber, Ritter, Töngi, Wismer Priska (7)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

18.11.2022 CSEC-CN. Donné suite

224/16.498 n Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite

19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2024.

225/21.469 n Badran Jacqueline. Soumettre les rendements locatifs des logements à des contrôles périodiques afin de garantir le respect de la loi (17.06.2021)

Afin d'éviter que des rendements locatifs excessifs ne se traduisent par des loyers abusifs et de garantir ainsi le respect de la loi, le droit du bail sera modifié de façon à prévoir que les rendements locatifs réalisés par les bailleurs qui louent plusieurs appartements feront l'objet d'un contrôle périodique.

Cosignataires: Dandrès, Glättli, Töngi (3)

CN/CE Commission des affaires juridiques

13.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

226/19.464 n Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne (21.06.2019)

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) sera adaptée à la pratique actuelle, fondée sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 septembre 2009, concernant le séjour des membres de la famille d'un ressortissant suisse. La discrimination subie par les ressortissants suisses par rapport à d'autres nationalités sera ainsi écartée.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Birrer-Heimo, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Naef, Nordmann, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare, Wasserfallen Flavia, Wermuth (24)

CN/CE Commission des institutions politiques

13.08.2020 CIP-CN. Donné suite

09.11.2020 CIP-CE. Ne pas donner suite

08.06.2021 Conseil national. Donné suite

25.06.2021 CIP-CE. Donné suite

Voir objet 19.2023 Pét. Raymond Durussel

x 227/21.496 n Barrile. Interdiction et pénalisation des thérapies de conversion sur des mineurs et des jeunes adultes (30.09.2021)

Il convient de créer une base légale pour interdire dans tout le pays les thérapies de conversion et autres mesures sur des mineurs et des jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans qui visent à changer ou à oblitérer l'orientation, l'identité ou l'expression sexuelles. Il doit être interdit de proposer, de dispenser et de promouvoir de telles thérapies.

Ne doivent pas être touchées par l'interdiction :

- les réflexions sur l'identité sexuelle accompagnées par un professionnel sans résultats prédéfinis, notamment les mesures psychothérapeutiques conformes aux directives des associations professionnelles concernées ;
- des mesures de changement de sexe médicalement indiquées ;
- des thérapies pour les préférences et comportements sexuels relevant du droit pénal (comme l'exhibitionnisme ou la pédophilie).

Outre des sanctions pénales, le non-respect de l'interdiction devra également entraîner une interdiction d'exercer l'activité concernée ou le retrait de l'autorisation correspondante.

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Brenzikofer, Christ, Cottier, Eymann, Farinelli, Fehlmann Rieille, Fiala, Fischer Roland, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Kutter, Landolt, Marti

Min Li, Roth Franziska, Sauter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Silberschmidt, Töngi, Vogt, Walder, Wyss (25)

CN/CE Commission des affaires juridiques

18.08.2022 Retrait

228/21.524 n Barrile. Interdiction d'utiliser en public des symboles extrémistes, racistes ou faisant l'apologie de la violence (16.12.2021)

La loi doit être modifiée de manière à pénaliser l'utilisation en public de moyens de propagande en lien notamment avec le national-socialisme ou des mouvements visant à rabaisser ou dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion.

L'interdiction vise les symboles connus de tous, comme la croix gammée.

Le projet pourra s'inspirer des concepts utilisés dans d'autres ordres juridiques.

Cosignataires: Arslan, Bellaiche, Binder, Brenzikofer, Flach, Friedl Claudia, Heer, Marti Min Li, Seiler Graf, Streiff, von Falkenstein, von Siebenthal, Walder, Walti Beat (14)

CN/CE Commission des affaires juridiques

12.01.2023 CAJ-CN. Donné suite

229/21.505 n Bellaiche. Préciser le champ d'application de la loi sur la poste (02.12.2021)

La loi sur la poste sera modifiée de façon à préciser expressément que ses dispositions ne s'appliquent pas aux services de livraison de produits rapidement périsposables, comme par exemple les livraisons de repas ou de fleurs.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Dobler, Egger Kurt, Flach, Friedli Esther, Gössi, Grossen Jürg, Guggisberg, Gutjahr, Jauslin, Markwalder, Martullo, Nantermod, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Walliser, Walti Beat (21)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

230/21.528 n Bendahan. Pérenniser les mesures liées à la sécurité de l'approvisionnement en biens médicaux présentes dans la loi Covid-19 (17.12.2021)

La base légale est adaptée de façon à rendre pérenne, hors de la loi COVID-19 qui est temporaire et spécifique à cette pandémie, l'article 3 al. 2 lettre e, adopté lors de la révision de la loi qui a été acceptée par le peuple en novembre 2021.

L'article de loi est formulé essentiellement dans les termes suivants:

Le Conseil fédéral peut, pour garantir un approvisionnement suffisant de la population en biens médicaux importants, acquérir lui-même ou faire produire des biens médicaux importants; dans ce cas, il règle le financement et l'acquisition de la production et le remboursement des coûts par les cantons et les établissements auxquels les biens sont remis.

La base légale actuelle temporaire peut être adaptée afin de mieux s'intégrer au système légal et afin d'en améliorer l'efficacité. L'objectif est de permettre, particulièrement en cas de crise sanitaire nouvelle, d'anticiper l'acquisition ou la production propre de biens médicaux, plutôt que d'attendre qu'une nouvelle loi d'urgence soit adoptée comme ce fut le cas lors de la pandémie de Coronavirus.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Birrer-Heimo, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rieille, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Maillard, Marti Samira, Munz, Pult, Seiler Graf, Töngi, Wermuth, Wyss (17)
CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

231/22.479 n Bendahan. Introduire dans la Constitution le droit à l'intégrité numérique (29.09.2022)

L'article 10 al.2 de la Constitution fédérale est modifié ainsi:

2 Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique, psychique et numérique et à la liberté de mouvement.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Amoos, Andrey, Berthoud, Crottaz, de Montmollin, Fehlmann Rieille, Fivaz Fabien, Funiciello, Glätsli, Grin, Hurni, Kamerzin, Lüscher, Mahaim, Marti Min Li, Marti Samira, Matter Michel, Michaud Gigon, Munz, Nordmann, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Porchet, Prezioso, Pult, Walder, Weber, Widmer Céline (30)

CN/CE Commission des institutions politiques

232/22.469 n Berthoud. Déduire la redevance de radio-télévision des impôts (29.09.2022)

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) est modifiée comme suit :

Art. 33 Intérêts passifs et autres déductions

1 Sont déduits du revenu :

k. (nouveau) la redevance de radio-télévision au sens de la loi du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LIHD) est modifiée comme suit :

Art. 9 En général

2 Sont déduits du revenu :

p. (nouveau) la redevance de radio-télévision au sens de la loi du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision

Cosignataires: Amaudruz, Buffat, Cattaneo, Cottier, de Quattro, Farinelli, Kamerzin, Lüscher, Maitre, Nantermod, Nicolet, Ruch (12)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

233/21.527 n Bertschy. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (17.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine

une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Bellaiche, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Mettler, Moser, Pointet (10)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

234/21.514 n Binder. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (15.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Humbel, Maitre, Roth Pasquier, Stadler, Studer (5)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

235/17.438 n Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation (CP/CPP et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPP lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformément à l'alinéa 1 de l'article 160 de la Constitution.

ment à la LEtR dans les 10 jours suivant leur arrestation et frapés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

03.09.2019 CAJ-CE. Adhésion

17.12.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2023.

236/19.409 n Bregy. Droit de recours des organisations.

David contre Goliath (14.03.2019)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) est modifiée de manière à restreindre le droit de recours des organisations prévu aux articles 12 ss LPN lorsqu'il s'agit de projets de moindre importance en zone à bâtrir, à l'image des restrictions imposées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01).

Cosignataires: Bulliard, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Regazzi, Roduit, Ruppen (7)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.08.2020 CEATE-CN. Donné suite

16.10.2020 CEATE-CE. Donné suite

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

237/20.492 n Bregy. Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base (17.12.2020)

L'art 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) doit être complété de sorte que les lignes directrices sur la vision et la stratégie relatives aux études de base en matière de développement du territoire et des infrastructures, c'est-à-dire les plans sectoriels, soient impérativement présentées au Parlement.

Cosignataires: Bulliard, Egger Mike, Giezendanner, Guggisberg, Imark, Regazzi, Ruppen, Schneeberger, Wasserfallen Christian, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2022 Conseil national. Donné suite

238/22.441 n Bregy. Une protection des plantes moderne, c'est possible (16.06.2022)

Me fondant sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, qui prévoit d'assurer une homologation rapide et rigoureuse de nouveaux produits phytosanitaires :

1. La Suisse reprend les décisions de l'UE et de ses Etats membres en matière d'homologation des produits phytosanitaires et des substances actives.

2. Si nécessaire, la Suisse adapte les autorisations de produits phytosanitaires aux prescriptions d'utilisation suisses.

3. Les mesures précitées seront coordonnées de manière à ce que les produits phytosanitaires homologués dans les pays voisins puissent être commercialisés en Suisse sans délai.

Cosignataires: Dettling, Friedli Esther, Graber, Kutter, Müller Leo, Paganini, Rechsteiner Thomas, Ritter, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Wasserfallen Christian (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

239/21.412 n Brenzikofler. Soutenir les écoles à horaire continu parallèlement aux structures d'accueil de jour (08.03.2021)

Tout comme il l'a fait pour le financement incitatif en faveur de l'accueil extra-familial pour enfants, le Parlement édictera les bases légales permettant de soutenir financièrement les écoles à horaire continu. La loi prévoira un programme d'encouragement destiné à soutenir les cantons dans la mise en place d'écoles à horaire continu, dans le respect de l'autonomie et des compétences cantonales.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Brunner, Eymann, Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter (8)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.11.2021 CSEC-CN. Donné suite

17.10.2022 CSEC-CE. Ne pas donner suite

240/20.423 n Brunner. Fonctionnement du Parlement en situation extraordinaire. Introduire des possibilités de flexibilisation adaptées à la situation (05.05.2020)

Les bases légales régissant l'activité du Parlement sont modifiées de manière à assurer, au moins en situation extraordinaire, une flexibilité accrue dans le temps et/ou l'espace et à permettre un fonctionnement adapté aux circonstances et aux risques. On veillera en particulier à prendre les mesures nécessaires pour que le Parlement puisse fonctionner de manière sûre et fiable même lorsque les conditions sont critiques.

Cosignataires: Andrey, Grüter, Pult (3)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

07.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

20.11.2022 Retrait

241/22.423 n Bulliard. Pour une presse écrite indépendante, il faut adapter les montants de l'aide indirecte (18.03.2022)

La loi sur la Poste et les autres dispositions légales concernées seront modifiées de telle sorte à permettre un développement de l'aide indirecte à la presse.

Il s'agira en particulier de modifier l'article 16, alinéa 7, de manière à ce que l'aide indirecte à la presse pour les journaux et les magazines (...) puisse être augmentée de 15 millions de francs par an pour assurer des rabais pour la distribution postale pendant une phase transitoire de sept ans. Parallèlement, le soutien à la presse associative et des fondations doit être augmenté de 10 millions de francs par an, également pour une durée limitée.

Par ailleurs, il y a lieu d'introduire, par le biais d'une modification de la loi sur la poste, une aide à la distribution matinale en semaine exclusivement, dont les bénéficiaires seront les titres

de la presse locale et régionale avec un tirage moyen compris entre 1000 et 40 000 exemplaires par édition, certifié par un organe de contrôle indépendant et reconnu, et qui ne font partie d'aucun réseau de têtes dont le tirage global moyen est supérieur à 100 000 exemplaires par édition. Pour ce second volet, la Confédération alloue une contribution de 30 millions de francs par an. Cette mesure doit être concrétisée par une reprise des articles 19a, moyennant les adaptations nécessaires aux alinéas 1 (exclusion des journaux dominicaux et des titres faisant partie des réseaux de têtes de plus de 100 000 exemplaires par édition) et de l'alinéa 2 (rabais unitaire identique pour l'ensemble des titres bénéficiaires), 19b et 19c du projet de modification de la Loi sur la poste prévu par le projet de la Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias. A l'instar de ce qui est prévu pour la distribution postale (art. 36 de l'ordonnance sur la poste), la précision du cercle des bénéficiaires (titres dont le tirage moyen est compris entre 1000 et 40 000 exemplaires) est à fixer par voie d'ordonnance.

Cosignataires: Addor, Aeischer Matthias, Arslan, Badertscher, Bourgeois, de Montmollin, Fluri, Giacometti, Graf-Litscher, Gschwind, Humbel, Lohr, Marti Samira, Michaud Gigon, Page, Piller Carrard, Pult, Ritter, Roduit, Roth Pasquier, Stadler, Trede, Wismer Priska (23)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

242/22.465 n Burgherr. Encadrer l'évolution du personnel de la Confédération (29.09.2022)

La loi sur le personnel de la Confédération, et plus particulièrement son art. 4, seront complétés de manière à encadrer l'évolution du personnel de la Confédération comme suit :

- sur un an, le nombre des emplois n'augmentera pas plus dans l'administration fédérale que dans le secteur privé (en termes relatifs) ;
- sur un an, les dépenses de personnel de la Confédération n'augmenteront pas plus que le PIB de la Suisse (en termes relatifs) ;
- les objectifs de réduction qui en découlent seront atteints par des mesures d'amélioration de l'efficacité, par la transformation numérique et, si nécessaire, par l'établissement de priorités ; les éventuelles réductions des frais de personnel ne seront pas compensées par une augmentation des dépenses pour des mandats ou services externes ;
- le salaire brut moyen versé pour un poste à plein temps à la Confédération sera aligné sur le salaire moyen pratiqué dans le secteur privé en Suisse ; les objectifs de réduction qui en découlent seront atteints uniquement par des mesures touchant les employés à partir de la classe de salaire 20 ;
- il sera fait en sorte que la Confédération emploie non seulement des universitaires, mais aussi de plus en plus de praticiens ; on supprimera les désincitations qui empêchent qu'il y ait davantage de passage de l'administration fédérale au secteur privé et inversement.

CN/CE *Commission des finances*

243/16.484 n Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltbold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantemod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmidt-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Donné suite

18.02.2019 CER-CE. Adhésion

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

244/20.456 n Candinas. Loi fédérale sur les résidences secondaires. Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit (19.06.2020)

La loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) limite les agrandissements de logements créés selon l'ancien droit à 30 % des surfaces utiles principales. L'initiative demande de modifier la loi pour que des logements supplémentaires puissent être créés lors de ces agrandissements. Elle demande aussi qu'il soit possible, en cas de démolition et de reconstruction d'anciens logements, d'agrandir les surfaces utiles principales de 30 %, de créer des nouveaux logements et de reconstruire les logements ailleurs sur le bien-fonds. Ces changements ne

nécessitent qu'une petite modification de l'art. 11, al. 2 et 3, LRS.

Cosignataires: Bourgeois, Bregy, Bulliard, Egger Mike, Feller, Giacometti, Glanzmann, Heimgartner, Imark, Jauslin, Kamerzin, Kutter, Lohr, Martullo, Müller-Altermatt, Paganini, Page, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Ritter, Roduit, Romano, Rösti, Ruegger, Ruppen, Stadler, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wismer Priska, Wobmann (31)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

20.05.2021 CEATE-CN. Donné suite

12.08.2021 CEATE-CE. Adhésion

245/20.425 n Christ. Créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement (06.05.2020)

Je propose de créer les conditions d'une participation numérique aux séances du Parlement, que celles-ci soient virtuelles ou physiques.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Arslan, Bäumle, Brenzikofler, Flach, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gysin Greta, Kutter, Mäder, Marti Samira, Mettler, Molina, Pointet, Schaffner, Wermuth (16)

CN/CE Commission des institutions politiques

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

07.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

18.11.2022 Retrait

246/21.426 n Christ. Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R (18.03.2021)

Le droit pertinent est modifié de façon à augmenter les ressources et incitations en faveur de la recherche 3R en vue d'accélérer le recours aux méthodes de substitution à l'expérimentation animale.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Atici, Brenzikofler, Brunner, Chevalley, Fivaz Fabien, Gugger, Kutter, Locher Benguerel, Moser, Pult, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stadler, Streiff, Studer (16)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

04.11.2021 CSEC-CN. Donné suite

17.10.2022 CSEC-CE. Adhésion

Voir objet 21.2004 Pét. Animalfree Research

x 247/21.483 n Christ. Interdiction des thérapies de conversion sur les mineurs (16.09.2021)

Le code pénal est complété de manière à rendre punissable quiconque effectue un traitement sur un mineur qui vise à modifier ou à refouler son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (14)

CN/CE Commission des affaires juridiques

18.08.2022 Retrait

248/22.430 n Clivaz Christophe. Procédure pour cas de rigueur dans la loi sur l'asile. Respecter le droit d'accès au juge (11.05.2022)

L'art. 14 LAsi est modifié afin de prévoir une voie de recours au niveau cantonal contre la décision des administrations cantonales de refuser d'ouvrir une procédure d'autorisation de séjour pour cas de rigueur.

Cosignataires: Amoos, Andrey, Arslan, Crottaz, Dandrès, Egger Kurt, Klopfenstein Broggini, Marra, Nantermod, Pasquier-Eichenberger, Prelicz-Huber, Python, Schlatter, Schneider Schüttel, Trede, Walder (16)

CN/CE Commission des institutions politiques

249/19.508 n Crottaz. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant (19.12.2019)

Les bases légales sont modifiées de sorte que Swissmedic soit autorisé à faire figurer sur la liste des spécialités des dosages particuliers, plus économiques, de médicaments qui ont déjà été autorisés à des dosages différents, sans que l'industrie pharmaceutique n'en ait fait expressément la demande.

Ces inscriptions sur la liste des spécialités pour des raisons d'économie pourraient être décidées par Swissmedic ou sollicitées par des associations de patients, des groupes de spécialistes ou des assureurs.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Roth Franziska, Wermuth (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

11.11.2021 CSSS-CE. Adhésion

x 250/20.449 n Dandrès. Adhésion au bail du conjoint du locataire (18.06.2020)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter les articles 253 et suivants du Code des obligations (CO) par l'ajout d'un nouvel article 263a dont le teneur serait la suivante :

Art. 263a (nouveau) Adhésion du conjoint ou du partenaire enregistré

1 Si les deux conjoints ou les partenaires enregistrés adressent au bailleur une déclaration d'adhésion signée, dans les six mois dès la conclusion du bail, ils deviennent colocataires du logement familial, avec les droits et obligations que cela comporte.

2 En cas de mariage ou de partenariat enregistré du locataire postérieur à la conclusion du bail, son conjoint ou son partenaire enregistré peut adhérer au bail par une déclaration unilatérale signée par les deux époux, et adressée au bailleur dans un délai de six mois dès le mariage.

3 En cas de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré, l'article 121 al. 2 CC, respectivement 32 al. 2 LPart., est applicable.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Crottaz, Glättli, Hurni, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Töngi (17)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.03.2021 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

251/21.430 n Dandrès. Dépens et frais de procédure pour l'arbitrage visé à l'article 335j du code des obligations

(18.03.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de compléter l'article 335j du Code des obligations par l'ajout de deux nouveaux alinéas 3 et 4, dont la teneur serait la suivante :

3 Il n'est pas alloué de dépens ni perçu de frais judiciaires pour la procédure d'arbitrage. Les éventuels frais judiciaires sont supportés par les cantons ou par la Confédération, si le plan social concerne des salariés employés dans différents cantons.

4 Les parties à la procédure d'arbitrage ont droit à l'assistance juridique. Les cantons et la Confédération pour l'arbitrage concernant un plan social en faveur des salariés employés dans différents cantons fixent les conditions d'octroi.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Fehlmann Rielle, Funiciello, Glärtli, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marra, Marti Min Li, Meyer Mattea, Nordmann, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Reynard, Storni, Walder, Wermuth, Widmer Céline, Wyss (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

252/21.490 n Dandrès. Droit du bail. Suspension des délais de contestation de congé ou de demande de prolongation de bail (30.09.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit l'ajout d'un alinéa 3 à l'article 270b ainsi que d'un alinéa 2bis à l'article 273 du Code des obligations :

Art. 270b, al. 3

L'article 145 alinéa 1 CPC s'applique pour le délai fixé à l'alinéa 1.

Art. 273 al. 2bis

L'article 145 alinéa 1 CPC s'applique pour les délais fixés à l'alinéa 1 ainsi qu'à l'alinéa 2 lettre a.

Cosignataires: Amoos, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Funiciello, Glärtli, Hurni, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Töngi, Wyss (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.08.2022 CAJ-CN. Refusé de donner suite

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

253/21.491 n Dandrès. Computation du délai de contestation d'une résiliation de bail (30.09.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit l'ajout d'un alinéa 1bis à l'article 273 et la modification de l'alinéa 2 lettre a. de la même disposition du Code des obligations :

al. 1bis Si le congé est communiqué par un courrier remis contre la signature du destinataire ou d'un tiers habilité, il est réputé reçu le jour de sa remise contre signature ou, s'il n'est pas notifié à l'expiration d'un délai de sept jours à compter de l'échec de la notification.

al. 2 let. a. lorsqu'il s'agit d'un bail de durée indéterminée, dans les 30 jours qui suivent la réception du congé ; l'alinéa 1bis est aussi applicable à la de prolongation de bail.

Cosignataires: Amoos, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Funiciello, Glärtli, Hurni, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Töngi, Wyss (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.08.2022 CAJ-CN. Refusé de donner suite

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

254/21.526 n Dandrès. Pour que les ports francs ne servent plus de centres de commerce offshores et de moteurs à la spéculation (16.12.2021)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit une modification de l'art. 65 al. 2 de la loi sur les douanes qui aurait la teneur suivante :

La durée de l'entreposage dans les dépôts francs est en principe limitée. Les biens culturel (art. 2 al. 1 LTBC) ne peuvent être entreposés que pour un an, renouvelable une fois. Toute prolongation au-delà de cette période n'est possible qu'en présence d'un juste motif admis restrictivement. Le Conseil fédéral fixe le délai dans lequel les marchandises dédouanées à l'exportation doivent être exportées.

Cosignataires: Amoos, Arslan, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Locher Benquerel, Marra, Matter Michel, Nordmann, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Storni, Walder (21)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

255/21.531 n Dandrès. Les terrains anciennement ferroviaires doivent servir au besoin prépondérant de la population (16.12.2021)

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent afin que les projets urbains qui se préparent autour des gares ne conduisent pas à une explosion des prix de vente et des loyers des logements et des locaux commerciaux, conduisant ainsi à repousser les familles aux revenus moyens et modestes ainsi que les petit.es commerçant.es et indépendant.es.

Les modifications doivent notamment concrétiser les mesures suivantes qui concernent les logements et locaux commerciaux existants ou à construire sur des bien-fonds propriétés de la Confédération ou d'une entreprise qui lui est liée dont les CFF ou CFF immobilier SA :

1. les logements à construire dans les périmètres adjacents aux infrastructures de transport ferroviaire doivent répondre par leur type, leur loyer et prix de vente à un besoin prépondérant d'intérêt général ;
2. les locaux commerciaux à construire doivent répondre par leur type, leurs loyers et leurs prix de vente au besoin d'intérêt général ;
3. les logements et locaux commerciaux sont soumis à un contrôle automatique des loyers et des prix de vente, d'une durée indéterminée ;
4. le contrôle des loyers garantit le respect des règles prévues aux articles 269 et suivants du Code des obligations (protection

contre les loyers abusifs); chaque fois que possible, les loyers maximum doivent être fixés selon le critère du rendement (brut ou net) ;

5. le contrôle des prix de vente repose sur le principe du prix coûtant assorti d'un rendement des fonds propres investis;

6. le taux de rendement des fonds propres, les charges immobilières qui peuvent être prises en considération ainsi que la valeur ou le prix d'acquisition des terrains répercutable sur les prix de vente sont déterminés par le Conseil fédéral sur le fondement d'une recommandation émise par une commission d'évaluation ;

7. la commission doit inclure en son sein des représentants des milieux de défense des locataires ;

8. la commission et le Conseil fédéral doivent prendre en considération le fait que les terrains sur lesquels les logements ou les locaux commerciaux sont bâtis ont été mis à la disposition des CFF pour les besoins du service public et que les CFF disposent dès lors d'un avantage par rapport à la plupart de leurs concurrents, puisqu'ils n'ont pas eu à payer le prix d'acquisition du terrain ou à un montant inférieur à celui du marché. Cet avantage doit profiter aux futur.es habitant.es ou exploitant.es.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Glättli, Hurni, Klopfenstein Broggini, Marra, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Töngi, Wermuth, Wyss (23)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

256/22.418 n Dandrès. Contrats de bail de durée déterminée. Un mécanisme pour lutter contre la fraude en période de pénurie (17.03.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de compléter les articles 253 et suivants du Code des obligations par l'ajout de quatre nouveaux alinéas, 2bis-2quinquies à l'article 255 CO, la modification de l'alinéa 2 de l'art. 266 CO et l'ajout d'un nouvel alinéa 1bis à l'art. 270 CO :

Art. 255, al. 2bis-2quinquies :

2bis Pour les baux d'habitations, lorsque le canton a rendu obligatoire l'usage de la formule officielle pour la conclusion d'un nouveau bail, au sens de l'art. 270 al. 2, et que le bail est conclu pour une durée déterminée, le bailleur doit notifier au locataire, au plus tard dans un délai d'une semaine dès la remise des clés, une formule agréée par le canton, mentionnant la date d'expiration du bail et le motif sous-tendant la durée déterminée.

2ter Si le bailleur ne satisfait pas aux obligations mentionnées à l'al. 2bis, le bail est réputé conclu pour une durée indéterminée, s'il ne prouve qu'il ignorait sans sa faute l'exigence d'une notification sur formule officielle.

2quater Si la clause de durée déterminée constitue une fraude à la loi, visant à contourner des dispositions impératives en faveur des locataires, tels que contester le loyer initial, demander une baisse de loyer ou solliciter la réalisation de travaux d'entretien, le locataire peut saisir en tout temps l'autorité de conciliation pour faire constater la durée indéterminée du contrat.

2quinquies La formule officielle précitée doit mentionner que le bail est conclu pour une durée déterminée, ne se renouvellera pas à son échéance et prendra donc fin automatiquement, sans congé. Elle doit également contenir des rubriques destinées à

préciser la date de fin du bail et la motivation de la durée déterminée, en attirant l'attention du bailleur sur son obligation de les compléter et sur les conséquences prévues par l'al. 2ter. Elle doit enfin mentionner au locataire les droits garantis par les art. 255 al. 2quater et 273 al. 2 let. b.

Art. 266, al. 2 :

2 Si le bail est reconduit tacitement, ou si un accord est trouvé entre les parties pour repousser son échéance, le renouveler ou annuler la clause de durée déterminée, un nouveau bail, débutant à l'échéance du premier, est réputé conclu, les art. 255 et 270 étant notamment applicable à cette nouvelle relation contractuelle.

Art. 270, al. 1bis :

1bis En cas de contrat de durée déterminée, le locataire peut en tout temps contester le montant du loyer initial d'un bail d'habitation devant l'autorité de conciliation :

a. si le bailleur n'a fautivement pas satisfait aux obligations mentionnées à l'art. 255 al. 2bis, ou

b. si la clause de durée déterminée a été prévue aux seules fins de mettre en échec des règles impératives de protection des locataires.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Amoos, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hurni, Maillard, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Töngi, Wermuth, Widmer Céline (25)

CN/CE Commission des affaires juridiques

18.08.2022 CAJ-CN. Refusé de donner suite

257/22.444 n Dandrès. Communauté de risque dans les fondations collectives de prévoyance professionnelle

(16.06.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui vise à modifier les normes qui régissent les fondations collectives de prévoyance professionnelle afin que :

a. toutes et tous les assuré.e.s soumis.e.s à la prévoyance professionnelle obligatoire au sein d'une fondation collective ou d'une fondation commune ne forment qu'une seule communauté de risque, sans égard à la diversité des employeur.euse.s. L'allégement des primes de risque résultant du plus grand nombre d'assuré.e.s profitera de manière égale à toutes et tous les employeur.euse.s ;

b. tout rabais accordé par une compagnie d'assurance à un collectif d'assuré.e.s d'une fondation collective doit être accordé, en pourcentage de la prime individuelle, en mesure égale à tous les autres collectifs d'assuré.e.s de la fondation ;

c. les parts d'excédents (art. 37 al. 3 LSA et 153 al. 2 OS) seront distribuées compte tenu de la seule réserve mathématique, à l'exclusion de la sinistralité et des dépenses de gestion.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Funiciello, Glättli, Gysi Barbara, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggini, Maillard, Masshardt, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Weichelt (19)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

258/22.446 n Dandrès. Réglementer la profession de courtier en immobilier (16.06.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de réglementer la profession de courtier en immobilier.

La réglementation a pour objectif d'assurer la protection des acheteurs, des vendeurs et de ne pas surenchérir les prix de l'immobilier et les loyers.

Elle posera un cadre minimal, concernant l'activité de courtage immobilier à titre onéreux, qui contiendra notamment les principes suivants :

a. le courtier qui exerce en Suisse doit avoir un établissement en Suisse ;

b. il adopte dans la poursuite de son activité une attitude et un comportement dignes de confiance (loyauté, honnêteté, compétence) ;

c. tout conflit d'intérêt doit être prohibé. En particulier, le courtier ne peut être mandaté (simultanément ou successivement) par le vendeur et l'acheteur ;

d. le courtier assure une information aussi complète que possible à son mandant concernant l'activité qu'il entend déployer, le montant de ses honoraires et/ou de sa commission ;

e. il informe son mandant, sans délai et de manière aussi complète que possible, des risques économiques et juridiques que ce dernier encourt ;

f. il informe le mandant de son droit de résilier le mandat en tout temps et cela sans pénalités, les règles du contrat de mandat prévues par dans le Code des obligations étant réservées ;

g. il veille à maintenir à niveau ses connaissances professionnelles ;

h. il doit être au bénéfice d'une assurance adaptée au risque de préjudice encouru par ses clients ;

i. les montants reçus à titre fiduciaire doivent être conservés sur un compte idoine, sous peine de sanction pénale. Les autres créanciers du courtier n'ont aucun droit à la saisie de ces montants qui ne devront pas entrer dans la masse en faillite en cas de faillite du courtier ;

j. les manquements commis de manière fautive ou par négligence doivent être sanctionnés par l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer cette activité et/ou par une amende, ceci sans préjudice d'éventuelles autres infractions pénales ;

k. le mandant peut requérir une instance de conciliation cantonale, susceptible d'effectuer un arbitrage si les parties le requièrent ;

l. il est institué un fonds d'indemnisation (totale ou partielle) des victimes de fraude et/ou de détournement de fonds par un courtier en immobilier, qui est alimenté notamment par les sanctions pécuniaires infligées aux courtiers ainsi que par un prélèvement effectué auprès des professionnels de l'immobilier. Le fonds est subrogé, à concurrence des montants versés, aux droits des lésés.

m. les cantons sont autorisés à adopter des mesures supplémentaires

Cosignataires: Amoos, Barile, Crottaz, Fehlmann Rieille, Funiciello, Glättli, Klopfenstein Broggini, Mahaim, Maillard, Marra, Masshardt, Nordmann, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Storni, Wermuth (17)

CN/CE Commission des affaires juridiques

259/22.459 n Dandrès. Questions énergétiques et consultation des locataires (22.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire afin que la législation soit complétée en ce sens qu'il est institué une assemblée des locataires dans les immeubles à affectation locative d'une certaine taille. Cette assemblée doit être consultée par le ou les bailleurs pour toutes les questions en lien avec les économies d'énergies (rénovations, température, etc.). Elle dispose d'un pouvoir de codécision pour toutes les questions pouvant générer des coûts entrant dans les frais accessoires supportés par les locataires (gestion des communs, production de chaleur, etc.).

Cosignataires: Bendahan, Brenzikofler, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rieille, Glättli, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Nordmann, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Schneider Schüttel, Töngi, Walder (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

260/22.460 n Dandrès. Régulation des congés pour travaux (22.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de compléter le titre huitième du Code des obligations consacré au droit du bail pour améliorer la protection des locataires contre les congés motivés par la volonté du bailleur de réaliser des travaux, par un dispositif dont voici les contours :

a. le congé ne peut être donné qu'après que le bailleur a sollicité l'autorisation administrative requise pour réaliser les travaux ;

b. le rapport de bail doit être maintenu - respectivement le congé doit être annulable si le locataire le conteste - si les travaux peuvent raisonnablement être imposés au locataire ; ou si le locataire, même après la réception du congé, s'engage à libérer les locaux pour permettre la réalisation des travaux.

Cosignataires: Bendahan, Brenzikofler, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rieille, Glättli, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Nordmann, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Schneider Schüttel, Töngi, Walder (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

261/22.462 n Dandrès. Loyers abusifs et hausses des frais de chauffage. Les bailleurs ne peuvent gagner sur tous les tableaux! (26.09.2022)

Je dépose une initiative parlementaire qui propose l'adoption d'une mesure destinée à répondre au besoin des locataires face à l'augmentation des frais accessoires :

a. le montant des charges de chauffage et d'eau chaude est plafonné ;

b. le Conseil fédéral fixe le montant du plafond en concertation avec les organisations représentants les intérêts des locataires et celles représentants les intérêts des bailleurs ;

c. la part des charges dépassant ce plafond est supporté par le bailleur ;

d. ce dernier peut refuser de supporter ces coûts si, ce faisant, il ne parviendrait pas à obtenir le rendement auquel il peut prétendre sans que le loyer soit considéré comme abusif (art. 269 CO)

e. cette mesure peut être temporaire et/ou limitée aux régions où sévit la pénurie de logements.

Cosignataires: Bendahan, Fehlmann Rielle, Glättli, Hurni, Imboden, Marra, Töngi (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

262/22.463 n Dandrès. Plateformes numériques de travail.

Stabiliser le travail et lutter contre les abus (26.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui prévoit de stabiliser le travail dans le domaine des plateformes numériques et de lutter contre les abus, avec ces mesures :

A. pour assurer la sécurité du droit et la prévisibilité du cadre juridique applicable à ces rapports de travail : poser une présomption réfragable - à des conditions restrictives - que les rapports juridiques qui lient une plateforme numérique de travail et les personnes qui travaillent par leur intermédiaire relèvent du contrat de travail ;

B. pour lutter contre les abus, garantir vis-à-vis des salarié.es et des autorités administratives compétentes :

a. la transparence de la conception et de la gestion algorithmique du travail, soit des choix faits quant :

- aux données et à la structure des données que les concepteur.trices de la plateformes ont prévu de collecter

- à la répartition des risques entrepreneuriaux entre la plate-forme numérique et la ou le salarié.e

- aux modalités de prises de décisions sur l'attribution des tâches, la tarification des prestations à la clientèle, la rémunération des salarié.es, le calcul du temps de travail, des frais et des primes

- à la surveillance du travail

b. l'enregistrement et le libre'accès aux données collectées concernant le temps de connexion/le temps de travail, les interactions sur l'application

et, lorsque le travail consiste à transporter des personnes et à livrer des choses, en sus des données susmentionnées : le temps d'attente, le temps d'approche, le temps de course, le temps de retour ou celui nécessaire au déplacement d'une course à l'autre ou vers des lieux signalés par l'entreprise comme pouvant appeler des services de la part de ses employé.es (incitations via l'application, etc) ainsi que les kilomètres effectifs réalisés durant ces périodes

c. un accès simple et gratuit à ces données pour les salarié.es sur le site internet ou l'application smartphone de la plateforme

C. pour garantir l'effectivité de ces principes et faciliter l'exercice de ces droits, les utilisateur.trices de ces plateformes doivent être autorisé.es à déléguer ces droits d'accès à un ou plusieurs collectifs d'utilisateur.trices (salarié.es, partenaires, client.es)

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Bendahan, Birrer-Heimo, Brenzikofer, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Funiciello, Glättli, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggini, Mahaim, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Töngi, Walder, Widmer Céline (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

263/22.466 n Dandrès. Pour lutter contre la discrimination pour l'accès au logement (29.09.2022)

A la suite de constats de terrain et du travail du groupe d'expert.es de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine,

je dépose cette initiative destinée à lutter contre la discrimination sur le marché locatif :

a. les statistiques élaborées par l'OFS et relatives au logement doivent permettre d'apprecier l'existence, la nature et l'ampleur de discriminations ethniques ;

b. mettre en place une procédure pilote, dans une ou plusieurs régions ou cantons et en collaboration avec les collectivités publiques concernées, basée sur des candidatures anonymes via une plateforme en ligne.

Cosignataires: Amoos, Bendahan, Crottaz, Marra, Nussbäumer, Piller Carrard, Prelicz-Huber (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

264/22.467 n Dandrès. Le cas Gunvor ne doit plus se reproduire. Pour une redistribution des biens mal acquis aux populations lésées (29.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire destinée à modifier la législation afin que, à la suite d'une condamnation pénale en lien avec une activité à l'étranger, les biens confisqués et/ou les créances compensatrices soient redistribués, sans égard notamment au fait que l'Etat des régions où se trouvent les populations lésées ait prêté son concours à la procédure ayant abouti à la condamnation.

Cette redistribution devra être opérée au moyen de projets de développement, de projets pour les droits humains ou pour la lutte contre la corruption, par des organisations de la société civile suisses ou du pays dont la population a été lésée ou, à défaut, de la société civile d'un pays tiers ou enfin - à titre subsidiaire - de la coopération internationale suisse ou d'un pays étranger capable de mener de tels projets en faveur des populations lésées.

Cosignataires: Amoos, Bendahan, Crottaz, Maillard, Marra, Molina, Piller Carrard, Prelicz-Huber (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

265/21.410 n de Quattro. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlement la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, Marti Min Li, Porchet (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

Voir objet 21.411 IV. pa. Porchet

266/21.515 n de Quattro. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (15.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison

de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

267/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

20.02.2017 CER-CN. Donné suite

22.01.2018 CER-CE. Ne pas donner suite

07.05.2019 Conseil national. Donné suite

21.08.2020 CER-CE. Adhésion

30.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2024.

268/22.420 n Dobler. Directives anticipées du patient.

Mettre les coûts des conseils médicaux à la charge de l'assurance-maladie (18.03.2022)

Le titre 2, chapitre 3 (Prestations), de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est complété par un article prévoyant que les conseils prodigués par un médecin pour l'établissement de directives anticipées font partie des prestations prises en charge par l'assurance-maladie.

Cosignataires: Christ, Feller, Fiala, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Jauslin, Lohr, Mäder, Mettler, Porchet, Prelicz-Huber, Schilliger, Schneeberger, Stadler, Vincenz, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Weichelt (18)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

269/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Schibli, Stahl, Umbricht Pieren, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

13.03.2017 Conseil national. Donné suite

25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2081)

19.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2622)

1. Code des obligations (Droit du bail: sous-location) (FF 2022 2082)

270/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter Thomas, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

271/17.493 n Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit:

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)

2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction:

a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930 sont considérés comme comparables; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard;

b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure;

c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.

3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite

06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

272/21.484 n Estermann. Indiquer précisément les références dans les réponses du Conseil fédéral (16.09.2021)

Dans toutes ses réponses à des interventions parlementaires, le Conseil fédéral est chargé d'indiquer précisément les références des études sur lesquelles il fonde ses explications.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.10.2022 Retrait

273/19.506 n Eymann. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Giacometti, Jauslin, Vincenz, Wehrli (4)
 CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*
19.10.2020 CTT-CN. Donné suite
04.02.2021 CTT-CE. Adhésion
 Voir objet 19.504 lv. pa. Munz
 Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit
 Voir objet 19.507 lv. pa. Trede

274/21.508 n Fehlmann Rielle. Pour une confiscation pénale des fonds de potentats (08.12.2021)

Le Code pénal (CP) et toute autre loi pertinente sont modifiés afin que les valeurs patrimoniales se trouvant en Suisse et étant dans le pouvoir de disposition de personnalités politiquement exposées, d'un régime ne respectant pas les règles fondamentales de l'Etat de droit, de leur entourage ou d'entreprises sur lesquelles elles ont une influence déterminante puissent être confisquées indépendamment d'un rattachement d'une infraction avec la Suisse. Ces valeurs patrimoniales bénéficieront du renversement du fardeau de la preuve au sens de l'article 72 CP mettant à la charge de ces personnalités politiquement exposées la preuve de l'origine non criminelle des valeurs patrimoniales.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Funiciello, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Molina, Munz, Pult, Storni (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

275/22.449 n Fehlmann Rielle. Nutrition et Déclaration de Milan. Introduire les boissons sucrées (17.06.2022)

La Déclaration de Milan doit être élargie aux boissons sucrées avec des objectifs à atteindre par les entreprises.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Schneider Schüttel (13)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

276/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2100)

1. *Obligationenrecht* (Mietrecht: *Formvorschriften*) (FF 2022 2101)

277/21.413 n Fivaz Fabien. Faciliter les adaptations du temps de travail pour les parents (09.03.2021)

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que les employés de moyennes et grandes entreprises aient un droit à réduire raisonnablement leur temps de travail, suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant.

Cosignataires: Arslan, Brenzikofler, Porchet, Python, Trede (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

278/22.445 n Fivaz Fabien. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple (16.06.2022)

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le congé maternité des femmes qui vivent une grossesse multiple soit prolongé pour tenir compte de la charge plus importante, conformément aux recommandations de l'OIT. La prolongation du congé paternité sera également envisagée.

Cosignataires: Amoos, Atici, Girod, Gysin Greta, Hurni, Imboden, Locher Benguerel, Mahaim, Piller Carrard, Porchet, Prelizc-Huber, Python, Roth Pasquier, Schlatter, Weichelt, Wettstein (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

279/20.504 n Flach. Incrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse (18.12.2020)

La torture en tant que telle doit être inscrite dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Bellaiche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Cottier, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fluri, Fridez, Glättli, Graf-Litscher, Gredig, Grin, Grossen Jürg, Jauslin, Markwalder, Marti Min Li, Matter Michel, Moser, Nussbaumer, Roduit, Roth Franziska, Schaffner, Schlatter, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Streiff, Suter, Weichelt (32)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.02.2022 CAJ-CN. Donné suite

29.03.2022 CAJ-CE. Adhésion

280/21.437 n Flach. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.

2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Bäumle, Bellaiche, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser, Pointet, Schaffner (13)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.438 lv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

281/22.415 n Fluri. Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle (17.03.2022)

La LRTV est modifiée comme suit :

Art. 24 Mandat

4 La SSR contribue :

bbis (nouveau). au développement et au renforcement d'une industrie audiovisuelle indépendante des diffuseurs et à la promotion de la diversité des programmes en Suisse ; elle le fait notamment en confiant des mandats de production et de prestation de services à des fournisseurs suisses indépendants, tels que des producteurs de contenus audiovisuels, des entreprises techniques et des techniciens ; ces mandats doivent être exécutés majoritairement en Suisse ;

Art. 25 Concession

3 La concession fixe notamment :

d (nouveau). les modalités de la prise en compte de l'industrie audiovisuelle suisse indépendante des diffuseurs visée à l'art. 24, al. 4, let. bbis ; elle peut imposer des quotas ;

e (nouveau). les règles visant à garantir la concurrence sur les marchés de la production audiovisuelle et de la prestation de services techniques dans le cadre des offres émises par la SSR sur ces marchés.

Art. 27 Production des programmes

[L'actuel art. 27 devient l'al. 1]

2 La production des programmes respecte des quotas définis de mandats confiés à l'industrie audiovisuelle suisse indépendante des diffuseurs visée à l'art. 24, al. 4, let. bbis.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brenzikofer, Christ, Hess Lorenz, Rutz Gregor (5)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.10.2022 CTT-CN. Donné suite

282/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret Isabelle, Stahl, Stolz (9)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2021.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2024.

283/21.518 n Funiciello. Punir systématiquement l'omission de prêter secours (15.12.2021)

L'art. 128 du code pénal est modifié comme suit :

Celui qui n'aura pas prêté secours à une personne qu'il a blessée, à une personne en danger de mort imminent ou à une personne qui court un risque identifiable et imminent d'une grave atteinte à son intégrité physique ou sexuelle, alors qu'on pouvait raisonnablement l'exiger de lui étant donné les circonstances, celui qui aura empêché un tiers de prêter secours ou l'aura entravé dans l'accomplissement de ce devoir, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Barrile, Bregy, Brélaz, Dandrès, de Quattro, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gredig, Kamerzin, Maitre, Marra, Prelicz-Huber, Prezioso, Roth Pasquier, Schneeberger, Seiler Graf, Vincenz, von Falkenstein, Widmer Céline (19)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2022 CAJ-CN. Donné suite

284/21.438 n Giacometti. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.

2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 21.436 lv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 lv. pa. Flach

Voir objet 21.439 lv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 lv. pa. Pult

285/16.504 n Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPTH; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'article 34 LPTH

Titre marginal: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPTh (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'article 34 LPTh

Titre marginal: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

- a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;
- b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;
- c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPTh (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinus, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häslar, Hausammann, Heer, Heim, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Thomas, Munz, Müri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

19.08.2022 Rapport CSSS-CN (FF 2022 2348)

16.12.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 3169)

1. Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPTh) (FF 2022 2349)

18.06.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la Session d'été 2023.

286/21.444 n Glarner. Pour des votes transparents lors des délibérations des commissions! (03.05.2021)

L'art. 47, al. 1, de la loi sur le Parlement est modifié comme suit :

1 Les délibérations des commissions sont confidentielles. Il est interdit de divulguer les positions défendues par les différentes personnes ayant participé aux séances (pas de changement).

En revanche, les résultats de chaque vote font l'objet d'un procès-verbal et sont publiés sous une forme adéquate.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

287/22.457 n Glättli. Imposer les bénéfices de guerre exceptionnels (12.09.2022)

On créera les bases légales permettant de mettre en place au niveau fédéral un impôt temporaire sur les bénéfices exceptionnels (windfall profit tax) obéissant aux modalités suivantes :

1. les bénéfices exceptionnels significatifs réalisés grâce à la guerre contre l'Ukraine sont soumis à un taux d'imposition majoré ;

2. cette taxe sur les bénéfices exceptionnels frapperait les secteurs de la production et le commerce de l'énergie, le commerce des matières premières et la production d'armement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

288/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hiltbold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2021.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2024.

x 289/16.432 n Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Grüter, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen Christian, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE Commission des institutions politiques

20.10.2016 CIP-CN. Donné suite

13.01.2017 CIP-CE. Adhésion

15.10.2020 Rapport CIP-CN (FF 2020 8337)

11.12.2020 Avis du Conseil fédéral (FF 2020 9369)

1. Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (Loi sur la transparence, LTrans) (Accès aux documents officiels sans émoluments) (FF 2020 8349)

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2021.

15.03.2021 Conseil national. Décision conforme au projet

10.06.2021 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

27.09.2021 Conseil national. Entrée en matière

01.12.2021 Conseil des Etats. Entrée en matière

07.03.2022 Conseil des Etats. Divergences

15.06.2022 Conseil national. Divergences

12.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

22.09.2022 Conseil national. Adhésion

30.09.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

30.09.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 2408; Délai référendaire 19.01.2023

290/21.416 n Gredig. Prestations de survivants. Mettre fin aux inégalités de traitement (16.03.2021)

Les bases légales doivent être modifiées de sorte qu'en cas de décès d'un des deux parents, les prestations de survivants de l'AVS/AI soient versées à l'autre parent indépendamment du sexe et de l'état civil. Le droit à une rente doit durer jusqu'à ce que le cadet ait fini sa formation initiale.

Cosignataires: Amaudruz, Andrey, Bellaiche, Christ, de Courten, Fischer Roland, Flach, Gysin Greta, Hess Lorenz, Humber, Mäder, Moser, Porchet, Sauter, Schlatter, Silberschmidt, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Weichelt, Widmer Céline (20)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.04.2022 CSSS-CN. Donné suite

291/21.427 n Gredig. Lutter contre le travail forcé en étendant le devoir de diligence (18.03.2021)

Le champ d'application du contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables est étendu au travail forcé en ce qui concerne les devoirs de diligence et de transparence (art. 964quinquies et suivants du code des obligations).

Cosignataires: Arslan, Atici, Fischer Roland, Flach, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Heer, Landolt, Matter Michel, Mettler, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Pasquier-Eichenberger, Pointet, Pult, Reimann Lukas, Walder (21)

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

06.09.2022 CAJ-CE. Adhésion

1. Loi...

x 292/21.424 n Grin. Déduire les pensions alimentaires, après 18 ans aussi (18.03.2021)

La législation et les actes normatifs pertinents, en particulier la LIFD et la LHID, seront modifiés afin que les parents divorcés ou séparés devant payer une pension alimentaire puissent continuer à la déduire de leur revenu imposable lorsque les enfants ont atteint la majorité, mais sont encore en formation.

Cosignataires: Addor, Arslan, Badertscher, Bendahan, Borloz, Buffat, Crottaz, Feller, Frizez, Gafner, Giezendanner, Grüter, Herzog Verena, Matter Michel, Michaud Gigon, Page, Pasquier-Eichenberger, Roduit, Ruppen, Schläpfer, Schneider Meret, Strupler, von Siebenthal, Walder, Wehrli (25)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

16.08.2021 CER-CN. Donné suite

24.03.2022 CER-CE. Ne pas donner suite

21.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

293/18.455 n Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 12

...

Al. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

10.11.2021 CSSS-CE. Ne pas donner suite

14.09.2022 Conseil national. Donné suite

x 294/20.462 n Grossen Jürg. Le titre des lois doit correspondre à leur contenu (16.09.2020)

La législation sera adaptée afin qu'il soit possible de vérifier, lors de la présentation de la version définitive d'un projet de loi, si le titre donné à cette loi dans sa version finale est encore adapté à son contenu. Si ce n'est pas le cas, ou si le titre ne correspond qu'en partie au contenu, il sera adapté en conséquence avant le vote final au Parlement.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Arslan, Bäumle, Bellaiche, Bertschy, Brey, Brunner, Chevalley, Christ, Cottier, Fischer Roland, Flach, Glättli, Gössi, Gredig, Grüter, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Pult, Rösti, Rutz Gregor, Trede, Walti Beat (26)

CN/CE Commission des institutions politiques

15.10.2021 CIP-CN. Donné suite

10.01.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

02.06.2022 Conseil national. Donné suite

19.09.2022 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

295/21.510 n Grossen Jürg. Accroître la transparence et l'intégrité du marché de gros de l'électricité pour garantir des prix équitables aux consommateurs (07.12.2021)

Le Conseil fédéral préparera et soumettra au Parlement les bases légales qui permettront d'assurer une surveillance efficace du marché de gros de l'électricité, et notamment de sanctionner les manipulations de marché et l'exploitation d'informations privilégiées.

Cosignataires: Bäumle, Bellaiche, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Girod, Gredig, Jauslin, Mäder, Matter Michel, Moser, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Pointet, Schaffner, Weber (17)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

296/21.529 n Grossen Jürg. Harmoniser la fiscalité applicable aux rétributions de reprise de l'électricité produite par les installations photovoltaïques (17.12.2021)

Il sera mis en place au niveau suisse une harmonisation de la fiscalité applicable aux rétributions de reprise de l'électricité produite par les installations photovoltaïques. Cette fiscalité sera assise sur le principe du net, selon lequel seules sont impposables les rétributions versées pour la reprise de l'électricité solaire qui apparaît comme excédentaire au vu du bilan annuel. Il sera fixé en outre un seuil en-dessous duquel les rétributions de reprise sont exonérées d'impôt.

Cosignataires: Bäumle, Bellaiche, Bertschy, Brunner, Cattaneo, Christ, Fischer Roland, Flach, Gafner, Girod, Glättli, Gössi, Gredig, Guggisberg, Gysin Greta, Jauslin, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Pointet, Pult, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Rösti, Ryser, Schaffner, Siegenthaler, Stadler, Suter, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wismer Priska (37)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

297/19.405 n Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants (06.03.2019)

Afin de mettre un terme à la perception de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants, l'article 24 alinéa 6 LTVA est complété comme suit:

Art. 24

...

Al. 6

N'entrent pas dans la base de calcul de l'impôt:

...

e. l'impôt sur les huiles minérales, la surtaxe sur les huiles minérales et les taxes à l'importation des carburants.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bigler, Brunner Hansjörg, Buffat, Bühl, de Courten, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grin, Gschwind, Gutjahr, Hausammann, Herzog Verena, Hess Lorenz, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Marchand-Balet, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Tuena, Umbricht Pieren, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (60)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

17.08.2020 CER-CN. Donné suite

01.07.2021 CER-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

14.12.2022 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

298/21.439 n Gugger. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.

2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Bulliard, Lohr, Müller-Altermatt, Munz, Schneider Schüttel, Studer (6)

CN/CE Commission des affaires juridiques

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 21.436 Iv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 Iv. pa. Flach

Voir objet 21.438 Iv. pa. Giacometti

Voir objet 21.440 Iv. pa. Pult

299/22.434 n Gutjahr. Indiquer les coûts subséquents des interventions parlementaires (09.06.2022)

L'art. 119 de la loi sur le Parlement sera modifié de telle sorte que le Conseil fédéral ait à l'avenir l'obligation de faire figurer dans sa réponse ou son avis relatif à une intervention, sous une forme standardisée, une estimation des coûts subséquents (internes et externes) qu'engendrerait l'adoption de l'intervention concernée.

Cosignataires: Feller, Gmür Alois, Gössi, Guggisberg, Hurter Thomas, Jauslin, Kutter, Regazzi, Ritter, Rutz Gregor, Schilliger, Sollberger, Stadler, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE Commission des institutions politiques

300/22.473 n Gysi Barbara. Sanctions en cas de non-respect de l'égalité salariale (29.09.2022)

La loi sur l'égalité est complétée comme suit :

Art. 13k Disposition pénale

L'employeur chez qui, un an après un premier constat de discrimination salariale liée au sexe, une nouvelle discrimination de ce genre est constatée sur la base d'une analyse au sens de

l'art. 13a est puni d'une amende correspondant au plus à 1 % de la masse salariale soumise à l'AVS.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Bertschy, Birrer-Heimo, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Giacometti, Hess Lorenz, Hurni, Imboden, Locher Benguerel, Marti Min Li, Masshardt, Mettler, Molina, Munz, Nussbaumer, Prelicz-Huber, Pult, Seiler Graf, Studer, Widmer Céline, Wyss (26)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

x 301/17.483 n Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifiée de sorte que, comme pour l'assurance-chômage, les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient calculées en fonction du pouvoir d'achat pour les enfants vivant dans l'UE. Le minimum prévu à l'article 5 LAFam doit être réduit de 100 francs. Parallèlement on introduira un supplément de 100 francs pour compenser le désavantage en termes de pouvoir d'achat subi par les familles ayant des enfants domiciliés en Suisse. Pour les allocations pour enfant, c'est le domicile de l'enfant au moment du versement qui sera déterminant. Pour les allocations de formation professionnelle, un supplément sera dû si l'enfant concerné a été domicilié en Suisse pendant au moins cinq ans au cours des dix dernières années.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Brand, Brunner Toni, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Hausammann, Hess Lorenz, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walter, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (44)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite

21.11.2019 CSSS-CE. Adhésion

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2024.

30.09.2022 Conseil national. Classement

302/20.494 n Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle (17.12.2020)

Le montant maximal des versements au 3e pilier donnant droit à des avantages fiscaux sera relevé à 15 000 francs pour les salariés et à 45 000 francs pour les personnes actives ne disposant pas d'une prévoyance professionnelle.

Cosignataires: Addor, Bregy, Buffat, Burgherr, de Courten, Dettling, Dobler, Feller, Fiala, Geissbühler, Glarner, Grüter, Gugisberg, Gutjahr, Haab, Heimgartner, Huber, Hurter Thomas, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Nidegger, Portmann, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schläpfer, Schneeberger, Schwander, Silberschmidt, Sollberger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian (39)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

16.03.2022 Conseil national. Donné suite

303/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

05.04.2019 Rapport (FF 2019 3411)

14.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5497)

Voir objet 19.3970 Mo. CSSS-CN

Voir objet 22.3372 Mo. CSSS-CE

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation) (FF 2019 3449)

26.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

01.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

304/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Müri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite

26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion

20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session d'hiver 2021.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

305/20.490 n Hurni. Industrie pharmaceutique et médecine.

Plus de transparence! (16.12.2020)

La loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTH) est modifiée comme suit:

Art. 55 Intégrité

1 Les personnes qui prescrivent, remettent, utilisent ou achètent à cette fin des médicaments ou des dispositifs médicaux (...)

Art. 55a Déclaration des liens d'intérêts, promesse et acceptation d'avantages matériels

1 Les médecins et les hôpitaux déclarent leurs liens d'intérêts. Ils annoncent en particulier :

- a. Les prestations qu'ils reçoivent à titre gracieux de la part d'opérateurs économiques ;
- b. Les contrats qui les lient à des opérateurs économiques ;
- c. Les participations économiques qu'ils détiennent au sein d'opérateurs économiques ;
- d. Leur participation à des projets de recherche ainsi qu'à des essais précliniques et cliniques, en Suisse et à l'étranger.

2 Le Conseil fédéral détermine les règles portant sur la transmission de ces informations et la conduite du registre. Il veille notamment à ce que les informations contenues dans le registre soient accessibles au public.

Cosignataires: Bendahan, Cottier, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Humbel, Maillard, Marra, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Reynard, Roduit, Wasserfallen Flavia, Weichelt (21)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.02.2022 CSSS-CN. Donné suite

306/21.448 n Hurni. Un assuré doit pouvoir contacter son assurance-maladie de base sans surtaxe! (04.05.2021)

La Loi fédérale sur l'Assurance-maladie (LAMAL) est modifiée de telle sorte à ce que les caisses-maladies ne puissent plus surfacturer les appels téléphoniques ou tout autre moyen de communication que leur font les assurés dans le cadre d'un contrat d'assurance de base LAMAL.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Frizez, Funiciello, Gysi Barbara, Maillard, Marra, Marti Min Li, Molina, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Suter (16)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.12.2022 Retrait

307/21.453 n Hurni. Pas de rémunération excessive des dirigeants et dirigeantes de caisses sur le dos des assurés et assurées (03.06.2021)

La législation est modifiée en ce sens que les rémunérations des membres des directions et Conseil d'administration des assurances-maladies offrant des prestations LAMAL sont soumises à un montant maximal fixé par le Conseil fédéral. Ce montant maximal ne peut être augmenté ou diminué qu'en fonction du niveau des primes de la caisse concernée.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Marti Min Li, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Wyss (9)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

23.06.2022 CSSS-CN. Donné suite

308/21.509 n Hurni. Pour une punissabilité des entreprises criminelles (08.12.2021)

L'art. 102 al. 2 CP est modifié comme suit :

2 En cas de crimes ou de délits l'entreprise est punie indépendamment de la punissabilité des personnes physiques s'il doit lui être reproché de ne pas avoir pris toutes les mesures d'organisation raisonnables et nécessaires pour empêcher une telle infraction.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Molina, Munz, Pult (9)

CN/CE Commission des affaires juridiques

309/22.447 n Hurni. Pour une semaine de congé inconditionnelle supplémentaire (16.06.2022)

L'art. 329a al. 1 CO est modifié comme suit :

1 L'employeur accorde au travailleur, chaque année de service, cinq semaines de vacances

au moins et six semaines au moins aux travailleurs jusqu'à l'âge de 20 ans révolus.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Atici, Barrile, Bendahan, Clivaz Christophe, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Funiciello, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Klopfenstein Bruggini, Mahaim, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Pult, Schlatter, Schneider Schüttel, Storni, Studer, Töngi, Trede, Walder, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Widmer Céline (41)

CN/CE Commission des affaires juridiques

310/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

AI. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2024.

311/18.421 n Jans. Incrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAgr) doit être modifié:

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agronomiques".

Cosignataires: Aeischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.11.2018 CER-CN. Donné suite

17.10.2019 CER-CE. Adhésion

17.12.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2023.

x 312/20.461 n Jauslin. Faire enfin en sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès à tous les documents des commissions (14.09.2020)

L'ordonnance sur l'administration du Parlement (OLPA), qui régit notamment l'accès aux procès-verbaux des commissions, aux convocations aux séances et aux listes de documents, sera modifiée de sorte que tous les membres de l'Assemblée fédérale aient accès aux procès-verbaux relatifs aux affaires internes de toutes les commissions visées aux art. 10, ch. 3 à 11, du règlement du Conseil national et 7, ch. 3 à 11, du règlement du Conseil des Etats. Il sera examiné dans ce contexte s'il y a lieu de prévoir des exceptions, par ex. dans le domaine de compétence des CPE.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Barrile, Binder, Bircher, Bregy, Cottier, Flach, Fluri, Glarner, Glättli, Gredig, Grossen Jürg, Gysin Greta, Huber, Kälin, Marchesi, Marti Samira, Masshardt, Moser, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Romano, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann, Streiff, Trede, Wermuth (29)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.10.2021 CIP-CN. Donné suite

10.01.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

02.06.2022 Conseil national. Donné suite

21.09.2022 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

313/22.480 n Jauslin. Interventions parlementaires pendantes. Prévenir l'application de la "clause guillotine" (29.09.2022)

Les bases légales seront modifiées de telle sorte que, par une adaptation de la procédure, l'application de la " clause guillotine " prévue par l'art. 119, al. 5, LParl, selon laquelle les interventions parlementaires sont classées au bout de deux ans si elles n'ont pas été traitées dans ce délai, puisse être évitée. Il y aura lieu d'examiner en particulier si les propositions suivantes pourraient permettre d'accélérer les débats au sein du Conseil national notamment, afin que le couperet tombe moins souvent :

- limitation du nombre d'interventions qui peuvent être déposées par député durant les sessions ;
- raccourcissement du temps consacré à l'examen des listes d'interventions des départements (par ex. classement dans la catégorie V) ;
- établissement d'un ordre de priorité lors de la mise à l'ordre du jour des listes d'interventions des départements, en prenant en considération le nombre d'interventions pendantes ;
- nouveau mode de traitement des initiatives parlementaires dont la commission a recommandé le rejet (par ex. classement dans la catégorie V) ;
- application de règles plus strictes lors des sessions extraordinaires (par ex. quorum d'un tiers).

Cosignataires: Bellaiche, Cattaneo, Christ, Egger Kurt, Farnelli, Girod, Gugger, Schaffner, Schwander, Storni, Vincenz (11)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x 314/15.451 n Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE Commission de gestion

19.11.2015 CdG-CN. Donné suite

26.02.2016 CdG-CE. Adhésion

16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

02.07.2019 Rapport CdG-CN (FF 2019 5919)

27.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6493)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Renforcer la haute surveillance) (FF 2019 5947)

20.12.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

22.09.2020 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

17.12.2020 Conseil national. Divergences

29.09.2021 Conseil des Etats. Divergences

18.03.2022 Conseil national. Divergences

09.06.2022 Conseil des Etats. Divergences

12.09.2022 Conseil national. Divergences

20.09.2022 Conseil des Etats. Divergences

26.09.2022 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

27.09.2022 Conseil des Etats. Rejet de la proposition de la conférence de conciliation

315/20.441 n Kamerzin. Soutenir la transition énergétique en facilitant et en accélérant la construction d'infrastructures de production d'énergie renouvelable (10.06.2020)

Afin de soutenir concrètement la transition énergétique et de réaliser les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les dispositions actuelles sur l'intérêt national à l'utilisation des énergies renouvelables (art. 12 LEnE) seront modifiées, en considérant l'intérêt à la réalisation de projets relatifs à l'énergie renouvelable comme prépondérant par rapport aux autres intérêts en présence.

Cosignataires: Addor, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Candinas, Chevalley, Gschwind, Nantermod, Regazzi, Roduit, Rösti, Ruppen (12)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

23.08.2021 CEATE-CN. Donné suite

07.09.2022 CEATE-CE. Ne pas donner suite

316/21.449 n Kamerzin. Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe (05.05.2021)

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, afin d'encourager l'aménagement de relations personnelles durables et équilibrées entre l'enfant et ses deux parents, les art. 298 al. 2ter et 298b al. 3ter du Code civil suisse (CCS) sont modifiés comme suit:

Art. 298 al. 2ter "Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, le juge examine et favorise, selon le bien de l'enfant, la possibilité de la garde alternée, si l'un des parents ou l'enfant le demande. Le refus de l'un des parents ne saurait faire obstacle à la mise en place d'une garde alternée lorsque le bien-être de l'enfant le commande et que les circonstances le permettent".

298b al. 3ter "Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, l'autorité de protection de l'enfant examine et favorise, selon le bien de l'enfant, la possibilité de la garde alternée, si l'un des parents ou l'enfant le demande. Le refus de l'un des parents ne saurait faire obstacle à la mise en place d'une garde alternée lorsque le bien-être de l'enfant le commande et que les circonstances le permettent".

Cosignataires: Addor, Andrey, Bulliard, Clivaz Christophe, Cottier, de la Reussille, Gschwind, Hurni, Maitre, Michaud Gigon, Müller-Altermatt, Nantermod, Nidegger, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Roduit, Romano, Roth Pasquier, Stadler, Walder (20)

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

13.10.2022 CAJ-CE. Adhésion

317/21.511 n Kamerzin. Egalité pour les veuves et les veufs dès que le dernier des enfants atteint l'âge de 18 ans (13.12.2021)

Actuellement, le droit d'un veuf à une rente s'éteint lorsque le dernier des enfants a atteint l'âge de 18 ans révolus, contrairement à la rente d'une veuve. Afin d'éliminer cette discrimination crasse, il est proposé d'abroger l'art. 24 al. 2 LAVS.

Cosignataires: Gschwind, Regazzi, Romano (3)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.08.2022 CSSS-CN. Donné suite

318/22.412 n Kamerzin. Permettre des allègements fiscaux ponctuels de l'imposition sur les huiles minérales en cas de circonstances extraordinaires (14.03.2022)

Les dispositions actuelles de la Loi fédérale sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) (art. 12 ss et annexe 1) doivent être modifiées pour permettre au Conseil fédéral de décider d'allègements fiscaux - et de leur ampleur - en cas de circonstances extraordinaires, de force majeure, telles qu'épidémies, guerres, etc.

Cosignataires: Gschwind, Maitre, Rechsteiner Thomas, Regazzi (4)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

319/22.414 n Kamerzin. Limiter le droit de recours des organisations de protection de l'environnement pour permettre l'aménagement d'installations de production d'énergies renouvelables (16.03.2022)

Les dispositions actuelles permettant un droit de recours pour les organisations de protection de l'environnement (art. 55 ss LPE) et du paysage (art. 12 ss LPN) seront modifiées pour que ces organisations ne puissent à l'avenir plus utiliser ce droit de recours pour retarder les projets visant à la construction d'infrastructures de production d'énergies renouvelables. Cette limitation permettra ainsi de réaliser la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique et l'autonomie énergétique.

Cosignataires: Bregy, Regazzi, Roduit (3)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

320/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès

de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Frizez, Friedl Claudia, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Gruber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi Barbara, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humberg, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neirynck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.12.2015 L'objet est repris

22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

19.08.2022 Rapport CSSS-CN (FF 2022 2515)

26.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2742)

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) (FF 2022 2516)

15.12.2022 Conseil national. Décision modifiant le projet

321/21.462 n Klopfenstein Broggini. Une place financière durable et transparente (16.06.2021)

La loi sur le CO2 est complétée par l'article 47a intitulé Examen et publication des risques climatiques financiers physiques et liés à la transition.

1 La FINMA mesure périodiquement les risques financiers microprudentiels résultant du changement climatique.

2 La Banque Nationale Suisse mesure périodiquement les risques financiers macroprudentiels liés au changement climatique.

3 La FINMA et la BNS établissent régulièrement à l'intention du Conseil fédéral un rapport public sur les résultats et les mesures éventuelles.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Brélaz, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fischer Roland, Girod, Munz, Python, Schneider Schüttel, Suter (11)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

29.08.2022 CEATE-CN. Donné suite

24.10.2022 CEATE-CE. Ne pas donner suite

322/16.500 n Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?

2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?

3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?

4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?

5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?

6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?

7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?

8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autoréglementation?

9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manœuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauer, Gmüür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE Commission des institutions politiques

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite

11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2023.

323/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmüür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Humberg, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher,

Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite

16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension

19.06.2015 Conseil national. Adhésion

09.08.2021 CSSS-CE. Adhésion

324/17.453 n Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie
(15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Romano, Salzmann, Schneeberger, Umbrecht Pieren, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite

16.05.2019 CSSS-CE. Adhésion

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la Session d'automne 2023.

325/19.416 n Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence
(21.03.2019)

La loi fédérale sur la circulation routière est modifiée comme suit:

Article 100 chiffre 4 LCR (modifié et divisé en trois chiffres: 4, 5 et 6)

4. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane n'est pas punissable s'il enfreint les règles de la circulation ou des mesures spéciales relatives à la circulation:

a. lors d'une course officielle urgente avec les signaux d'avertissement nécessaires enclenchés;

b. lors d'une course-poursuite de la police effectuée avec les signaux d'avertissement enclenchés;

c. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, si ceux-ci compromettent l'accomplissement de la tâche légale, notamment l'approche silencieuse ou non visible;

d. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, pour des raisons tactiques, notamment de filature.

5. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane reste punissable si, lors d'une course officielle urgente (ch. 4 let. a):

a. il n'a pas fait preuve de la prudence imposée par les circonstances en adoptant une vitesse excessive; pour qualifier l'infraction, seule la différence existant entre la vitesse qui aurait été admissible et la vitesse constatée est prise en considération;

b. il n'a pas enclenché les signaux d'avertissement nécessaires et cause de ce fait un accident avec un autre usager ou un piéton.

Pour juger de la prudence imposée par les circonstances, il est pris en compte les faits tels qu'ils étaient portés à la connaissance du conducteur et selon la représentation qu'il pouvait en avoir au moment d'agir.

6. Le juge atténue librement la peine infligée au conducteur punissable selon le chiffre 5, en tenant compte des circonstances de la mission accomplie, et afin que le conducteur ne soit pas sanctionné à l'égal d'un conducteur n'accomplissant pas une mission officielle. Le juge exempte le conducteur de toute peine lorsqu'il apparaît que l'accomplissement de la mission était d'intérêt public, notamment en cas d'interpellation d'auteurs d'infraction contre la vie et le patrimoine.

Article 16 alinéa 3 LCR

3 Les circonstances doivent être prises en considération pour fixer la durée du retrait du permis d'élève conducteur ou du permis de conduire, notamment l'atteinte à la sécurité routière, la gravité de la faute, les antécédents en tant que conducteur ainsi que la nécessité professionnelle de conduire un véhicule automobile.

4 Le permis de conduire des conducteurs d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane qui commet une infraction dans l'accomplissement d'une course officielle au sens de l'article 100 chiffre 4 n'est pas retiré, même lorsque le conducteur fait l'objet d'une condamnation fondée sur l'article 100 chiffre 5.

Cosignataires: Buffat, Maire Jacques-André, Regazzi (3)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

20.01.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

326/21.506 n Lüscher. Cycles et autres véhicules à deux roues parqués sur les trottoirs (06.12.2021)

Par application de l'article 107 LParl, je dépose l'initiative parlementaire suivante, en ce sens que la loi sur la circulation routière est modifiée comme suit:

art. 43 al.2bis (nouveau):

Les cycles et autres véhicules à deux roues, motorisés ou non, peuvent être parqués sur le trottoir, pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1 m 50 pour les piétons

Cosignataires: Amaudruz, de Montmollin, Maitre, Matter Michel, Weber (5)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

29.11.2022 Retrait

327/22.421 n Mahaim. Aucune exception bancaire ne justifie une violation de la liberté de la presse (18.03.2022)

Nous requérons, par la présente initiative, les modifications suivantes de l'article 47 de la loi sur les banques de même qu'une

modification analogue de l'art. 69 de la loi fédérale sur les établissements financiers.

Art. 47

(...)

5 Les dispositions de la législation fédérale et cantonale sur l'obligation de renseigner l'autorité et de témoigner en justice, de même que la liberté de la presse, sont réservées.

5bis La révélation ne sera pas punissable si elle a été faite sous la forme d'une publication dans un média.

(...)

Cosignataires: Arslan, Brenzikofler, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Rytz Regula, Schlatter, Töngi, Walder (9)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.11.2022 Retrait

328/22.429 n Mahaim. Procès-bâillons en Suisse. Pour une réglementation protégeant mieux la liberté de la presse
(11.05.2022)

Nous requérons, par la présente initiative, l'adoption des bases légales pertinentes permettant de mieux cadrer les procédures-bâillons en Suisse, notamment en s'inspirant des instruments et solutions retenues dans le projet de directive de l'Union européenne publié à la fin du mois d'avril 2022.

Cosignataires: Dandrès, Gysin Greta, Michaud Gigon, Ryser, Schneider Meret, Töngi, Walder, Weichelt (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

329/22.437 n Mahaim. Différé d'imposition pour la fiscalité des indépendants, notamment dans l'agriculture
(14.06.2022)

Nous requérons, par la présente initiative, que l'article 18a de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct soit modifié afin qu'une donation ne soit plus considérée comme une aliénation mettant fin au différé d'imposition prévu par cet article et afin que l'éventuelle plus-value réalisée après le différé d'imposition, c'est-à-dire après que l'indépendant a cessé son activité, soit taxée au titre du gain immobilier et non comme du revenu d'activité indépendante soumis à cotisations sociales.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Berthoud, Bertschy, Bourgeois, Feller, Grin, Michaud Gigon, Müller Leo, Page, Regazzi, Ryser (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

330/21.489 n Marchesi. Après 66 ans, l'interdiction des courses automobiles sur circuit devrait enfin être levée
(23.09.2021)

L'article 52 de loi sur la circulation routière est modifié de manière à ce que l'interdiction d'effectuer des courses de vitesse avec des véhicules à moteur en circuit ayant un caractère public soit levée.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

17.10.2022 Retrait

331/11.482 n Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale
(30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gérera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret Isabelle, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Donné suite

11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.05.2018 Conseil national. Donné suite

12.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN

332/15.409 n Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
(11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stoltz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen Christian (33)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.10.2015 CAJ-CN. Donné suite

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2016 Conseil national. Donné suite

25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion

28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

18.12.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Classement

333/20.476 n Marra. Quand la gestion de crise nationale demande de revoir l'organisation de travail de notre Parlement (29.10.2020)

Les différents actes contenant le rythme de réunion de notre Assemblée doivent être revus afin de rendre le travail parlementaire plus réactif aux situations que nos sociétés modernes exigent, notamment en cas de crise.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Wermuth, Widmer Céline (20)

CN/CE Commission des institutions politiques

28.05.2021 CIP-CN. Donné suite

05.05.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

334/21.454 n Marra. Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires (08.06.2021)

La loi sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS) et/ou tout autre acte législatif sont modifiés de telle sorte à notamment: interdire l'obligation de remboursement de l'aide sociale, estimer un montant maximum des réserves possibles pour pouvoir avoir droit à l'aide sociale, interdire la possibilité de traitements différenciés des montants en fonction du passeport ou permis de séjours/établissements dans une même lieu d'application cantonal ou communal.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rieille, Feri Yvonne, Glättli, Gysi Barbara, Gysin Greta, Klopferstein Broggini, Maillard, Meyer Mattea, Nordmann, Piller Carrard, Porchet, Prezioso, Wasserfallen Flavia (17)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

335/21.513 n Marti Min Li. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (13.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Atici, Barrile, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Seiler Graf, Suter, Widmer Céline, Wyss (13)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

336/20.451 n Marti Samira. La pauvreté n'est pas un crime (18.06.2020)

Les art. 62 et 63 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont toujours prévu une révocation de l'autorisation de séjour ou de l'autorisation d'établissement en cas de recours à l'aide sociale. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LEI, toutefois, la pratique s'est durcie, avec pour conséquence que des étrangers qui vivent depuis des dizaines d'années en Suisse, y travaillent et y paient des impôts, voire qui y sont nés ou qui sont venus en Suisse lorsqu'ils étaient de jeunes enfants, sont renvoyés parce qu'ils dépendent de l'aide sociale, quelle qu'en soit la raison (perte d'emploi, accident, maladie, séparation d'avec son conjoint, manque de chance).

Après plus de 10 ans en Suisse, les étrangers devraient avoir la possibilité de percevoir l'aide sociale sans se voir directement menacés de renvoi, à moins qu'ils soient délibérément tombés dans la pauvreté ou qu'ils n'aient rien fait pour en sortir.

Il faut donc modifier la LEI comme suit :

Art. 62, al. 3

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, une révocation fondée sur l'al. 1, let. e, n'est plus possible, à moins que la personne ait délibérément provoqué la situation qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'elle n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Art. 63, al. 4

Après un séjour légal ininterrompu de plus de 10 ans en Suisse, une révocation fondée sur l'al. 1, let. c, n'est plus possible, à moins que la personne ait délibérément provoqué la situation

qui l'a fait tomber dans la pauvreté ou qu'elle n'ait délibérément rien fait pour la modifier.

Cosignataires: Atici, Barrile, Bulliard, Cottier, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rieille, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Graf-Litscher, Gredig, Gysi Barbara, Gysin Greta, Jans, Locher Benguerel, Lohr, Maitre, Marra, Marti Min Li, Mettler, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Streiff, Vincenz, Wehrli, Wermuth, Widmer Céline (37)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

16.11.2021 CIP-CE. Ne pas donner suite

21.09.2022 Conseil national. Donné suite

337/21.429 n Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (18.03.2021)

L'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la formation professionnelle doit être déclarée prestation particulière d'intérêt public, afin que la Confédération puisse prendre en charge une partie des coûts dans les limites des crédits alloués. La loi fédérale sur la formation professionnelle sera modifiée comme suit :

Art. 55

1 Par prestations particulières d'intérêt public, on entend notamment:

k. (nouvelle) les mesures visant à encourager l'éducation à la citoyenneté.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Brunner, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rieille, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gafner, Hurni, Kutter, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pult, Reimann Lukas, Reynard, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Stadler, Studer, Suter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Widmer Céline (36)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.12.2021 Conseil national. Donné suite

08.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

338/18.475 n (Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure (12.12.2018)

Je propose l'élaboration d'un projet d'acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier le Code des obligations (CO) et le Code de procédure civile (CPC) afin que la durée des procédures civiles en matière de résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches, en vertu des articles 261 alinéa 2 lettre a, 271a alinéa 3 lettre a et 272 alinéa 2 lettre b CO, soit sensiblement réduite. Ce projet devrait d'une part assouplir les conditions trop rigoureuses établies par la pratique judiciaire, afin que l'urgence du besoin au sens des dispositions du CO susmentionnées soit reconnue et d'autre part prévoir l'applicabilité de la procédure sommaire, avec des délais garantissant que les procédures civiles soient achevées dans un laps de temps raisonnable (quelques mois au plus), éventuellement en limitant les voies de droit.

Cosignataires: Bauer, Brand, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Chiesa, Egloff, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Hiltbold, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Moret Isabelle, Müller Walter,

Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Romano, Schilliger, Schnieberger, Vitali, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.11.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

10.08.2020 CAJ-CE. Adhésion

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2102)

19.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2623)

1. Code des obligations (Droit du bail: résiliation pour besoin propre) (FF 2022 2103)

339/22.468 n Michaud Gigon. Introduire le droit de choisir la réparation dans le droit sur la garantie des défauts de la chose (29.09.2022)

Les dispositions du code des obligations relatives à la garantie contractuelle en raison des défauts de la chose sont modifiées, afin de permettre à l'acheteur de pouvoir choisir la réparation du produit en cas de défaut. Il s'agirait donc d'une option venant s'ajouter à celles déjà prévues par le Code des obligations, c'est-à-dire la possibilité de choisir une diminution du prix, un échange, voire un remboursement en cas de défauts importants.

Cosignataires: Addor, Bertschy, Brenzikofler, Dandrès, Feller, Fischer Roland, Glättli, Grin, Gschwind, Hurni, Jauslin, Kammerzin, Klopfenstein Broggini, Maitre, Masshardt, Nicolet, Pointet, Ritter, Roth Pasquier, Ryser, Steinemann, Vincenz, Weber (23)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x 340/19.501 n Molina. Graves violations des droits de l'homme et corruption de politiciens de haut rang. Création d'une base légale permettant des sanctions ciblées (18.12.2019)

Les bases légales donnant au Conseil fédéral la compétence d'ordonner le blocage des comptes de politiciens de haut rang qui ont commis des crimes contre l'humanité ou qui sont impliqués dans de graves affaires de corruption et de prononcer une interdiction de voyager à leur encontre sont proposées. Les conditions constitutives de l'infraction y seront définies. Les mesures précitées seront limitées à deux ans, avec possibilité de prolongation unique. Les plaintes devront être adressées à un organe de médiation indépendant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Badertscher, Barrile, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rieille, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fridez, Funiciello, Gugger, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Meyer Mattea, Moser, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Töngi, Walder, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (33)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.01.2021 CPE-CN. Donné suite

16.04.2021 CPE-CE. Ne pas donner suite

02.06.2022 Conseil national. Donné suite

19.09.2022 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

341/21.523 n Molina. Améliorer le dispositif de lutte contre les avoirs de potentats (16.12.2021)

La loi du 18 décembre 2015 sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (LVP) est modifiée comme suit :

- l'entraide judiciaire avec l'Etat d'origine prévue à l'art. 3, al. 1, LVP ne constitue plus une condition indispensable ;
 - les art. 3, al. 2, let. d, et 4, al. 2, let. c, LVP sont abrogés.

Cosignataires: Atici, Crottaz, Fehlmann Rieille, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Munz, Pult (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

342/21.495 n (Moret Isabelle) Riniker. Cybersécurité. Mise en place d'une infrastructure numérique souveraine et de standards de sécurité de gouvernance (30.09.2021)

Par application de l'article 107 LParl, je demande que la législation soit adaptée afin de permettre à la Confédération de créer une infrastructure numérique souveraine, en collaboration avec les cantons, les hautes écoles, les instituts de recherche, et les entreprises suisses. Objectif: renforcer la cybersécurité et la souveraineté suisse.

L'infrastructure - proposant notamment des services en nuage (cloud) - sera pilotée par la Confédération qui en supportera les coûts, et pourra confier ces tâches, en partie ou en totalité, à des organismes publics, privés ou mixtes. La Confédération devra également déterminer des standards de sécurité de gouvernance, et veiller à leur application dans tous les cantons.

Cosignataires: Andrey, Bendahan, Borloz, Bourgeois, Brélaz, Buffat, Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, de Montmollin, de Quattro, Feller, Glättli, Grin, Lüscher, Maillard, Marra, Matter Michel, Nordmann, Pointet, Wehrli (21)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

14.02.2022 CPS-CN. Donné suite

15.08.2022 L'objet est repris

18.08.2022 CPS-CE. Ne pas donner suite

14.12.2022 Retrait

343/19.504 n Munz. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bendahan, Chevalley, Crottaz, Fehlmann Rieille, Feri Yvonne, Frizez, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni (21)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.505 Iv. pa. Roduit

Voir objet 19.506 Iv. pa. Eymann

Voir objet 19.507 Iv. pa. Trede

x 344/18.443 n Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré (18.09.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 42b Don d'organes

Al. 1

L'assuré indique à l'assureur s'il consent à être donneur d'organes ou non, ainsi que ses éventuelles directives anticipées. L'information est communiquée à l'assureur lors de l'affiliation ou du renouvellement du contrat d'assurance.

Al. 2

Le choix de l'assuré est indiqué sur la carte d'assuré; le Conseil fédéral en précise les modalités.

Al. 3

L'assuré peut modifier son consentement en tout temps; l'assureur lui transmet alors une carte d'assuré modifiée.

Al. 4

En cas de contradiction entre les déclarations de l'assuré concernant son consentement ou les directives anticipées, les déclarations les plus récentes font foi; en cas d'impossibilité de déterminer la déclaration la plus récente, la décision relative au don d'organes appartient aux proches.

Al. 5

Les données relatives au don d'organes sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à aucun tiers par l'assureur, à l'exception du nouvel assureur en cas de changement de caisse-maladie.

Cosignataires: Moret Isabelle, Pezzatti, Sauter (3)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.10.2019 CSSS-CN. Donné suite

13.04.2021 CSSS-CE. Adhésion

30.09.2022 Conseil national. Classement

345/20.463 n Nantermod. LSAMal. Participation aux excédents (23.09.2020)

La loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal) est modifiée comme suit:

Art. 14bis (nouveau): Participation aux excédents

Lorsque les réserves d'un assureur dépassent 150 % du niveau minimum, l'excédent est redistribué aux assurés l'année suivante, sous la forme d'un acompte sur les primes à payer. Le montant est réparti par canton et par catégorie d'assurés au prorata du montant des primes payées.

Cosignataires: Dobler, Sauter (2)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

27.10.2021 CSSS-CN. Donné suite

28.03.2022 CSSS-CE. Ne pas donner suite

09.06.2022 Conseil national. Donné suite

346/22.438 n Nantermod. LAMal. Autoriser les contrats d'assurance pluriannuels pour les modèles d'assurance alternatifs (15.06.2022)

La loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 62 Formes particulières d'assurance

4 (nouveau) Les contrats portant sur des formes particulières d'assurance peuvent être conclus pour une durée de trois ans au maximum, renouvelable. En cas d'assurance pluriannuelle, le contrat ne peut être unilatéralement modifié ou résilié, sauf juste motif au sens de l'art. 35b LCA.

Cosignataires: de Courten, Humbel, Mäder, Maillard, Roduit, Sauter (6)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

347/20.496 n Nussbaumer. Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché (17.12.2020)

L'art. 148 de la loi sur le Parlement sera complété de telle sorte que le Conseil fédéral soit tenu de soumettre à l'Assemblée fédérale, après la présentation par la Commission européenne de ses propositions concernant le cadre financier pluriannuel (CFP), un rapport de planification portant sur la participation de la Suisse aux programmes et agences de l'UE.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Baumann, Bendahan, Brenzikofler, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Fischer Roland, Flach, Friedl Claudia, Girod, Grossen Jürg, Gugger, Gysin Greta, Jans, Landolt, Locher Benguerel, Maitre, Markwalder, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mathea, Molina, Nordmann, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler, Storni, Streiff, Studer, Töngi, Walder, Wehrli, Wermuth, Wettstein, Widmer Céline (44)

CN/CE Commission de politique extérieure

25.10.2021 CPE-CN. Donné suite

17.01.2022 CPE-CE. Adhésion

1. Loi ...

348/21.481 n Paganini. Une gestion du loup portée vers l'avenir. Pour une cohabitation des grands prédateurs, des alpages exploités, du milieu bâti et du tourisme (14.09.2021)

La loi sur la chasse (RS 922.0) doit être adaptée de sorte qu'en dehors des districts francs, il soit possible de réagir, dans le cadre de la gestion du loup, à la croissance rapide des effectifs de ce grand prédateur pour que sa présence n'entre pas en conflit avec l'économie alpestre, le milieu bâti et l'utilisation touristique. Le loup doit rester une espèce protégée, mais sa régulation doit être intensifiée. Il ne s'agit pas de mettre à mal les effectifs, mais de permettre que davantage de mesures préventives soient prises pour empêcher les dégâts et détourner la menace pour l'homme et les animaux qu'il détient. Il faut surtout que la régulation des meutes et le tir d'individus soient possibles aussi en cas de comportement problématique, afin que le loup reconnaissse que l'homme est un danger pour lui.

Cosignataires: Binder, Bourgeois, Bregy, Candinas, Dettling, Dobler, Egger Mike, Gafner, Giacometti, Gmür Alois, Gruber, Gschwind, Hess Lorenz, Kamerzin, Landolt, Lohr, Maitre, Martullo, Müller Leo, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Ritter,

Roduit, Romano, Rösti, Roth Pasquier, Rüegger, Schilliger, Vincenz, von Siebenthal, Wismer Priska (32)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

17.01.2022 CEATE-CN. Donné suite

12.01.2023 CEATE-CE. Ne pas donner suite

349/22.436 n Pasquier-Eichenberger. Offrons des alternatives dans la publicité pour les véhicules à moteur (09.06.2022)

Toute publicité en faveur de véhicules terrestres à moteur est obligatoirement accompagnée d'un message promotionnel encourageant l'usage de la mobilité douce (marche à pied, vélo), partagée (covoiturage) ou des transports en commun.

Cosignataires: Bendahan, Borloz, Brenzikofler, Clivaz Christophe, Klopfenstein Broggini, Matter Michel, Python, Ryser, Schlatter, Storni, Töngi (11)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

350/22.477 n Pasquier-Eichenberger. Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires (29.09.2022)

Le Parlement est chargé de préciser et de compléter les tâches de l'observatoire du marché à l'art. 27 de la loi sur l'agriculture. L'observatoire sera chargé de créer de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

Cosignataires: Amoos, Badertscher, Baumann, Bendahan, Birrer-Heimo, Feller, Friedl Claudia, Glättli, Grin, Huber, Masshardt, Matter Michel, Michaud Gigon, Nicolet, Python, Ritter, Wehrli (17)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

351/22.451 n Pfister Gerhard. Nouvelle loi sur le CO₂, concise et efficace (17.06.2022)

Les bases légales doivent être créées ou modifiées afin que la loi sur le CO₂ comporte les éléments fondamentaux suivants :

1. Conformément au principe du pollueur-payeur, tous les rejets de gaz à effet serre émis sur le territoire suisse ainsi que les vols au départ de la Suisse sont soumis à une taxe, en fonction de leur impact sur les gaz à effet de serre, indépendamment de leur source.

2. Le montant de la taxe est adapté périodiquement, en fonction de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la trajectoire de réduction qui doit conduire à la neutralité climatique d'ici 2050.

3. Les recettes de la taxe sur le CO₂ sont restituées à la population et aux entreprises après déduction des frais de perception et d'administration.

4. Tous les produits importés sont soumis à une taxe nationale, dont le taux est fonction des émissions qui leur sont attribuées (empreinte carbone, y compris la logistique).

Cosignataires: Binder, Hess Lorenz (2)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

352/20.454 n Piller Carrard. Lutte contre la pauvreté des enfants (19.06.2020)

Il convient de créer les bases légales introduisant des mesures pour lutter contre la pauvreté des enfants par des versements aux familles en s'inspirant des modèles cantonaux existants.

Cosignataires: Atici, Fehlmann Rieille, Funiciello, Hurni, Maillard, Marra, Reynard (7)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

01.07.2021 CSEC-CN. Donné suite

16.11.2021 CSEC-CE. Ne pas donner suite

353/22.481 n Piller Carrard. Rendre l'égalité salariale obligatoire (30.09.2022)

Face à la persistance de la discrimination salariale des femmes, il convient de modifier les bases légales pour rendre obligatoire l'égalité des salaires entre femmes et hommes, sur l'exemple de la pratique islandaise.

Cosignataires: Amoos, Barrile, Bendahan, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rieille, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Molina, Munz, Nussbaumer, Pult, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Widmer Céline (21)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

354/13.441 n (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE Commission des affaires juridiques

26.12.2013 L'objet est repris

26.06.2014 CAJ-CN. Donné suite

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

14.12.2018 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2020.

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session de printemps 2023.

355/21.530 n Pointet. Supprimons les tirs obligatoires, cet archaïsme coûteux! (17.12.2021)

L'article 63 de la Loi sur l'armée est supprimé.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Schaffner (12)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

15.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

356/21.411 n Porchet. Qui frappe part! (08.03.2021)

Nous requérons, par la présente initiative parlementaire, les modifications suivantes à l'art. 28b al. 4 du Code civil Suisse (RS 210) :

Art. 28b B. Protection de la personnalité / II. Contre des atteintes/ 2. Actions/ b. Violence, menaces ou harcèlement

4 Les cantons désignent un service qui prononce l'expulsion immédiate de l'auteur de l'atteinte du logement commun en cas de crise, et règlent la procédure.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, de Quattro, Marti Min Li (5)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.05.2022 CAJ-CN. Donné suite

Voir objet 21.410 lv. pa. de Quattro

357/22.432 n Porchet. Pour que l'avortement soit d'abord considéré comme une question de santé et non plus une affaire pénale (02.06.2022)

Les articles du code pénal concernant l'interruption de grossesses (livre 2, titre 1, titre marginal 2) sont abrogés. Le principe du régime du délai est intégré à une loi spécifique ou à une loi portant sur la santé sexuelle au sens large ou relevant du domaine de la santé publique. L'objectif de cette loi est, notamment, de favoriser l'autodétermination des personnes dans leur santé et d'éliminer les obstacles à son exercice.

L'infraction visée à l'art. 118, al. 2 est maintenue dans le code pénal.

Cosignataires: Amoos, Atici, Bertschy, Brenzikofler, Dandrès, Fehlmann Rieille, Feri Yvonne, Fiala, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Mäder, Mahaim, Maillard, Marti Min Li, Mettler, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Prelicz-Huber, Walder, Wasserfallen Flavia, Weichelt (22)

CN/CE Commission des affaires juridiques

358/22.471 n Porchet. Qui monnaie la démocratie, récolte la démagogie (29.09.2022)

Le Parlement est invité à modifier la loi fédérale sur les droits politiques (LDP, RS 161.1) de manière à interdire toute démarche ayant pour but d'obtenir un revenu lié à la récolte ou à la remise de signatures nécessaires à l'aboutissement d'une initiative populaire ou d'un référendum populaire. Les récoltes organisées ou effectuées par des personnes exerçant une activité salariée auprès d'organisations parties prenantes des comités d'initiative ou référendaires ne sont pas concernées par cette interdiction.

Cosignataires: Barrile, Grin, Gschwind, Gysin Greta, Imboden, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Mahaim, Marra, Pointet, Regazzi (11)

CN/CE Commission des institutions politiques

359/21.456 n Portmann. Protection de l'environnement. Pour l'inscription d'un système incitatif dans la Constitution fédérale (14.06.2021)

Afin de pouvoir protéger plus efficacement l'être humain et son environnement naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, on modifiera comme suit l'al. 2 de l'art. 74 (Protection de l'environnement) de la Constitution fédérale :

" La Confédération prend, en accord avec les cantons, des mesures pour prévenir de telles atteintes. Les frais inhérents à ces atteintes sont supportés solidiairement par ceux qui les causent et par la collectivité. A l'inverse, toute personne qui prévient ces atteintes par son comportement doit être soulagée financièrement. La collectivité est subsidiairement responsable de la réparation des dommages environnementaux dont les auteurs ne peuvent pas être identifiés ou poursuivis. "

Cosignataires: de Quattro, Eymann, Fiala, Giacometti, Jauslin, Markwalder, Moret Isabelle, Nantermod, Vincenz, Wehrli (10)
CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

13.12.2022 Retrait

360/22.464 n Prelicz-Huber. Obliger les entreprises à respecter l'égalité salariale (26.09.2022)

La loi sur l'égalité (LEg) est complétée comme suit:

- les entreprises sont tenues d'effectuer une analyse des salaires dès lors qu'elles comptent plusieurs collaborateurs ;
- une commission tripartite (Confédération, employeurs et employés) est chargée de réaliser des contrôles réguliers ;
- les entreprises qui ne s'acquittent pas de leur obligation d'informer les collaborateurs des résultats de l'analyse des salaires et qui ne remédient pas aux discriminations salariales dans un délai de trois ans au maximum se voient infliger des sanctions efficaces.

Cosignataires: Arslan, Atici, Badertscher, Brenzikofler, Dandrès, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Funiciello, Girod, Glärtli, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hurni, Imboden, Klopfenstein Broggini, Mahaim, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Pasquier-Eichenberger, Porchet, Python, Ryser, Schlatter, Seiler Graf, Storni, Streiff, Studer, Töngi, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein, Wyss (36)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

361/22.472 n Prelicz-Huber. Lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié (29.09.2022)

La loi sur les aides à la formation (RS 416.0) sera modifiée de sorte que des contributions fédérales supplémentaires soient allouées aux cantons pour les aides à la formation lorsque :

1. des aides à la formation sont accordées pour
 - a. une préformation professionnelle ;
 - b. une première formation ;
 - c. une formation continue ;
 - d. une deuxième formation (deuxième cursus) ou
 - e. une formation dans le cadre d'une reconversion, pour autant qu'elle soit suffisamment justifiée et ne soit pas financée par les prestations des assurances sociales ;
2. les aides à la formation sont suffisantes pour assurer l'existence de leur bénéficiaire et aucune limite d'âge n'est fixée pour en bénéficier.

Cosignataires: Aeischer Matthias, Arslan, Atici, Barrile, Binder, Clivaz Christophe, Dandrès, de la Reussille, Feri Yvonne, Fiala, Fivaz Fabien, Glärtli, Graf-Litscher, Imboden, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Meyer Mattea, Molina, Müller-Altermatt, Porchet, Prezioso, Pult, Python, Roth Pasquier, Ryser, Schlatter, Seiler Graf, Stadler, Studer, Trede, Walder, Weichelt, Wettstein, Widmer Céline, Wyss (37)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

362/21.472 n Prezioso. Réhabilitation des Suisses ayant combattu dans la Résistance française (18.06.2021)

Les sanctions prononcées à l'encontre des Suisses ayant combattu dans la Résistance française durant la seconde guerre mondiale sont abrogées.

Cosignataires: de la Reussille, Funiciello, Glärtli, Grin, Gysin Greta, Kutter, Maillard, Matter Michel, Moret Isabelle, Roth Pasquier, Wasserfallen Christian (11)

CN/CE Commission des affaires juridiques

29.10.2021 CAJ-CN. Donné suite

21.01.2022 CAJ-CE. Adhésion

363/22.410 n Prezioso. Pour des retraites sûres, solidaires et respectueuses de l'environnement (15.03.2022)

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 111 : Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité

1 La Confédération légifie et organise le pilier obligatoire de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité. Le pilier obligatoire permet à l'ayant droit de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur.

2 Le pilier obligatoire est mis en oeuvre par une assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale, fondée sur le principe de la répartition. La Confédération veille à ce qu'elle puisse remplir sa fonction de manière durable.

3 La Confédération peut régler la prévoyance individuelle sous forme d'épargne bloquée ou d'assurance privée. La Confédération et les cantons ne prévoient pas d'allégements fiscaux sur ces versements.

4 La Confédération accorde des exonérations fiscales aux institutions relevant de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité fédérale. Elle peut obliger les cantons à accorder les mêmes exonérations.

Art. 112 Assurance-vieillesse, survivants et invalidité

1 L'assurance-vieillesse, survivants et invalidité respecte les principes suivants:

- a. elle est universelle, obligatoire et publique ;
- b. elle accorde des prestations en espèces, sous forme de rente, et en nature;
- c. l'assurance est financée par les cotisations des assurés et des employeurs, les prestations des collectivités publiques et le rendement du fonds de réserve.

2 Les rentes respectent les principes suivants:

- a. la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale qui est fixée à 4000.-. Les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix et des salaires ;
- b. le droit à la rente survient au plus tard à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. La loi prévoit les possibilités de retraite anticipée ;

c. les années de cotisation, les bonifications pour les tâches éducatives et soins apportés aux proches et les accords internationaux sont notamment prises en compte lors de la fixation du montant de la rente.

3 Les cotisations sont dues selon les principes suivants :

- elles sont prélevées sur l'ensemble du revenu ;
- lorsque l'assuré est salarié, l'employeur prend à sa charge au moins 55 % du montant de la cotisation;
- la loi fixe le taux de cotisation et prévoit un régime spécial pour les indépendants.

4 Les prestations actuelles de la Confédération et des cantons par personne retraitée sont garanties. Les prestations de la Confédération sont financées prioritairement par le produit net de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les boissons distillées et de l'impôt sur les recettes des maisons de jeu.

5 La Confédération règle et surveille la gestion du fonds de réserve qui est géré de façon décentralisée par des caisses de retraite selon les critères suivants :

- les caisses de retraite sont des établissements de droit public ou des fondations ;
- elles encaissent les cotisations et servent les prestations ;
- la gestion du fonds de réserve est conforme aux objectifs sociaux et de développement durable de la Confédération et des cantons ;
- la participation des assurés et des employeurs à la gestion des caisses de retraite est garantie.

Art 113 Abrogé (voir p. 1 bis)

Art 197 Dispositions transitoires

1 Les assurés qui ont atteint l'âge de la retraite ou qui sont à dix ans au plus de l'âge de la retraite au moment de l'entrée en vigueur du nouveau droit peuvent choisir entre des prestations de rente versées selon l'ancien ou selon le nouveau droit.

2 Après l'entrée en vigueur du nouveau droit, les assurés qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite peuvent bénéficier de prestations en capital dans les limites de l'ancien droit. Dans ce cas, les prestations de rente selon le nouveau droit sont réduites. Ce même principe s'applique aux assurés qui ont bénéficié de prestations en capital selon l'ancien droit.

3 Les fonds des caisses de prévoyance professionnelle selon l'ancien droit sont affectés dès l'entrée en vigueur du nouveau droit au fonds de réserve prévu à l'article 112, alinéa 1, let. c, et alinéa 5.

4 Les caisses de retraite peuvent être constituées par les collectivités publiques ou les institutions de prévoyance et les caisses AVS existantes prévues par l'ancien droit.

5 Le Conseil fédéral règle le régime transitoire en préservant au mieux les montants affectés au fonds de réserve.

Cosignataires: Amoos, Brenzikofler, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Klopfenstein Broggini, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Porchet, Trede, Walder (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

364/22.411 n Prezioso. Encourageons la gratuité des transports publics communaux ou cantonaux (15.03.2022)

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 81a alinéa 2: Les prix payés par les usagers des transports publics sont fortement incitatifs. La gratuité est possible.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amoos, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Python, Walder (7)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

365/22.470 n Prezioso. Pour une égalité de traitement entre enfants dans l'assurance-invalidité (29.09.2022)

Je dépose cette initiative parlementaire qui vise à modifier l'article 9 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité dans le but de garantir les prestations, notamment les mesures de réadaptation, pour les enfants invalide nés à l'étranger et vivant en Suisse.

Cosignataires: Amoos, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Glättli, Mahaim, Maillard, Marra, Matter Michel, Piller Carrard, Roth Pasquier, Schlatter, Walder (15)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

366/21.440 n Pult. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

- Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.
- La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Masshardt, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 21.436 Iv. pa. Schlatter

Voir objet 21.437 Iv. pa. Flach

Voir objet 21.438 Iv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 Iv. pa. Gugger

367/21.532 n Pult. Mettre un terme à la diffusion de contenus illégaux et d'informations fallacieuses sur Internet (16.12.2021)

Afin de protéger la libre formation de l'opinion et le débat démocratique des contenus illégaux et des informations fallacieuses, les grandes entreprises numériques qui exploitent des moteurs de recherche et des médias sociaux doivent assumer leur responsabilité. La législation doit être adaptée comme suit :

- Les plateformes numériques doivent être tenues pour responsables lorsqu'elles diffusent des contenus illégaux, même si ceux-ci sont publiés par des tiers.
- Des dispositions visant à endiguer la diffusion d'informations fallacieuses sur les plateformes numériques doivent être édictées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Graf-Litscher, Hurni, Locher Benguerel, Marti Min Li, Masshardt, Nordmann, Wermuth, Widmer Céline (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

368/21.447 n Python. Reconnaissons les limites planétaires (04.05.2021)

Visant l'intégration de la notion de limites planétaires dans notre constitution et dans la loi sur la protection de l'environnement.

Le concept scientifique des neuf limites planétaires présenté en 2009 puis en 2015 définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité fondé sur neuf processus biophysiques, qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète.

Cette nouvelle approche, qui s'inscrit dans la continuité des travaux du Club de Rome (Meadows et al., 1972), vise à améliorer l'information sur les risques de changements environnementaux brusques globaux induits par l'empreinte humaine et susceptibles d'affecter les écosystèmes et le bien-être. Elle permet de rappeler que le réchauffement climatique ne représente hélas qu'une des neuf limites planétaires auxquelles nous sommes confrontés. La stabilité et la résilience de notre système terrestre sont tout aussi menacés par les huit processus cumulatifs suivants :

- La perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, liée principalement à la production et à l'usage d'engrais destinés à l'agriculture intensive, aux rejets de gaz des transports et de l'industrie ainsi qu'aux rejets domestiques.

- Le changement d'utilisation des sols, lié à l'urbanisation, à la déforestation, à l'intensification et à l'extension agricole, à l'extension des réseaux de transport.

- L'acidification des océans, liée à l'augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère et à la pollution directe des mers et des océans, y compris via les cours d'eau.

- La destruction de la couche d'ozone, provoquée par des gaz synthétiques à très longue durée de vie comme les chlorofluorocarbones (CFC) qui étaient utilisés dans les systèmes de réfrigération et qui, bien qu'interdits depuis 1987, sont toujours présents dans l'atmosphère en raison de leur grande résistance.

- La diffusion des aérosols atmosphériques comme par exemple les particules fines issues des véhicules diesel. Les principales sources sont le trafic, l'industrie, les ménages et la construction.

- L'usage immoderé de l'eau douce, liée à l'augmentation des usages agricoles, industriels, domestiques et de loisirs.

- L'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère : la pollution et les perturbations liées à l'agriculture intensive, aux rejets industriels et domestiques et à l'habitat ainsi qu'aux transports et à l'extraction de matières premières.

- L'érosion de la biodiversité : les cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale sont, par ordre décroissant :

1. les changements d'usage des terres et de la mer (agriculture intensive, déforestation, urbanisation, élevages intensifs terrestres et marins, transports terrestres et maritimes, tourisme de masse);

2. l'exploitation directe de certains organismes (pêche industrielle, exploitation intensive du bois, braconnage, etc.);

3. le changement climatique ;

4. la pollution (introduction d'entités nouvelles) et

5. les espèces exotiques envahissantes.

L'effet cumulé des limites planétaires entraîne la 6ème extinction de masse du vivant.

Le concept des limites planétaires offre une vision globale et transversale des risques planétaires car il permet de suivre les interactions entre ces différents domaines. Ces processus pro-

voqués par les activités humaines ont la particularité de se produire sur l'ensemble du globe et de représenter une menace directe pour l'humanité. Les mêmes activités entraînent différentes conséquences. Par exemple les véhicules à moteur thermique seront tout aussi responsables de la perturbation du cycle de l'azote, de l'usage immodéré des sols, de la diffusion d'aérosols atmosphériques et de gaz toxiques et bien sûr de celle des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. L'ensemble de ces processus cumulent leurs effets ensuite sur la biodiversité et la santé humaine.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fehlmann Rieille, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Klopfenstein Broggini, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Rytz Regula, Trede (11)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

369/22.476 n Python. Protégeons nos agriculteurs et agricultrices. Pour un ombudsman agricole et alimentaire (29.09.2022)

Le Parlement est chargé de compléter la loi sur l'agriculture : nouveau al.3, article 27 :

Il (le conseil fédéral) permet la création d'un organe de médiation indépendant (Ombudsman), afin de documenter les infractions aux pratiques commerciales déloyales et, le cas échéant, de sanctionner les entreprises ayant recours à ce type de pratiques. L'Ombudsman travaille en étroite collaboration avec l'Observatoire du marché et veille entre autres à l'application de prix couvrant les coûts de production.

Cosignataires: Amoos, Badertscher, Baumann, Bendahan, Glättli, Grin, Matter Michel, Michaud Gigon, Pasquier-Eichenberger, Schneider Meret, Weber (11)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

370/22.474 n Quadri. Les députés qui font du lobbyisme pour les caisses-maladie doivent déclarer le montant des rémunérations reçues (29.09.2022)

La loi sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les parlementaires qui sont membres de conseils d'administration ou d'organes directeurs d'assurances-maladie ou de fédérations d'assurances-maladie soient tenus de rendre publiques les rémunérations qu'ils perçoivent pour cette fonction.

CN/CE Commission des institutions politiques

371/16.470 n Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hilt-

pold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

372/16.488 n Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Cassis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

19.06.2020 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2022.

18.03.2022 Conseil national. Prolongation de délai Jusqu'à la session de printemps 2024.

x 373/19.482 n Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias (19.09.2019)

On modifiera l'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, si nécessaire, les actes en rapport avec cette disposition de telle sorte qu'il n'y ait plus que les entreprises de 250 travailleurs ou plus (emplois à plein temps) qui doivent payer la redevance de radio-télévision. Les entreprises comptant moins de 250 travailleurs doivent être exemptées du paiement de la redevance. Les apprentis ne sont pas comptabilisés comme travailleurs.

Cosignataires: Bigler, Bregy, Brunner Hansjörg, Bühler, Cataneo, Chiesa, de Courten, Dettling, Dobler, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Grüter, Gschwind, Guhl, Gutjahr, Herzog Verena, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Merlini, Müller Leo, Müller Thomas, Pantani, Pfister Gerhard, Quadri, Rime, Roduit, Romano, Rösti, Ruppen, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Sollberger, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (49)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

17.02.2020 CTT-CN. Donné suite

15.04.2021 CTT-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

20.09.2022 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

374/19.486 n Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet (24.09.2019)

Le code de procédure pénale doit être modifié de manière qu'il soit possible, au niveau fédéral, de mener des investigations secrètes sur des infractions relevant de la pédophilie même en l'absence de soupçons.

Cosignataires: Feri Yvonne, Geissbühler, Gschwind, Herzog Verena, Kutter, Landolt, Markwalder, Quadranti, Roduit, Streiff (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.02.2021 CAJ-CN. Donné suite

27.10.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

06.12.2022 Conseil national. Donné suite

375/21.431 n Regazzi. Chambres fédérales. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral (18.03.2021)

Les lois pertinentes sont modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto aux ordonnances du Conseil fédéral fixant des règles de droit, sans avoir la possibilité de les amender. Les principes suivants seront applicables :

1. toutes les ordonnances fixant des règles de droit et toutes les modifications de telles ordonnances, à l'exception des ordonnances visées aux art. 184, al. 3, et 185, al. 3, de la Constitution, doivent être soumises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur ;

2. si, dans les 14 jours, la moitié au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification de l'ordonnance, le conseil traite la proposition en règle générale au cours de la session ordinaire qui suit ;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée ; ce dernier le traite en règle générale au cours de la même session ;

4. si aucune proposition de veto n'a été déposée à l'échéance du délai visé à l'al. 2 ou si l'un des conseils l'a rejetée, l'ordonnance ou la modification d'ordonnance peut être mise en vigueur.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bregy, Büchel Roland, Dettling, Dobler, Egger Mike, Feller, Friedli Esther, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Guggisberg, Gutjahr, Imark, Kamerzin, Rechsteiner Thomas, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Sollberger, Steinemann, Tuena, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (25)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.01.2022 CIP-CN. Donné suite

08.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

376/22.435 n Regazzi. Indiquer le coût des interventions parlementaires (09.06.2022)

L'art. 119 de la loi sur le Parlement sera modifié de telle sorte que le Conseil fédéral ait à l'avenir l'obligation d'indiquer dans sa réponse ou son avis relatif à une intervention, sous une forme standardisée, les coûts liés à l'élaboration de la réponse ou de l'avis et le temps requis pour traiter l'intervention.

Cosignataires: Feller, Giezendanner, Gmür Alois, Gössi, Grüter, Gschwind, Guggisberg, Gutjahr, Jauslin, Kamerzin, Kutter, Lohr, Ritter, Rutz Gregor, Schilliger, Sollberger, Stadler, Steinemann (18)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

377/20.479 n Reimann Lukas. Garantir que l'Assemblée fédérale puisse délibérer valablement (30.10.2020)

La loi sur le Parlement sera modifiée comme suit :

Art. 32 Siège de l'Assemblée fédérale

1 L'Assemblée fédérale siège à Berne.

2 Exceptionnellement, elle peut décider par voie d'arrêté fédéral simple de siéger ailleurs qu'à Berne.

3 Le Conseil national et le Conseil des Etats déterminent la manière dont les séances ont lieu. En règle générale, ces dernières ont lieu en présence des députés. Lorsqu'il n'est pas possible ou qu'il est difficile de tenir des séances en présence des députés, la participation de ces derniers aux séances peut se faire par vidéoconférence (nouveau).

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.05.2021 CIP-CN. Donné suite

07.04.2022 CIP-CE. Ne pas donner suite

378/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion

16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la Session d'automne 2023.

379/18.467 n (Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse (03.12.2018)

L'article 105 chiffre 6 (annulation du mariage pour cause de minorité) du Code civil (CC) sera modifié comme suit:

Art. 105

Le mariage doit être annulé:

...

6. lorsque l'un des époux est mineur.

(Biffer la subordonnée "... à moins que son intérêt supérieur ne commande de maintenir le mariage").

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2019 L'objet est repris

20.02.2020 CAJ-CN. Donné suite

22.02.2021 CAJ-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

380/20.469 n Riniker. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Exonérer les personnes qui ont accompli toutes leurs obligations dans la protection civile (24.09.2020)

L'art. 4, al. 2bis, de la loi fédérale du 12 juin 1959 sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir sera complété comme suit :

" Est également exonéré de la taxe celui qui s'est acquitté de la totalité de son obligation de servir, conformément à la législation sur le service militaire, sur la protection civile ou sur le service civil. [...]"

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.05.2021 CPS-CN. Donné suite

02.09.2021 CPS-CE. Adhésion

381/19.505 n Roduit. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Candinas, Gschwind, Gugger, Hess Lorenz, Kamerzin, Lohr, Maitre, Rechsteiner Thomas, Ritter, Romano, Roth Pasquier, Stadler, Streiff, Studer, Wismer Priska (17)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 Iv. pa. Munz

Voir objet 19.506 Iv. pa. Eymann

Voir objet 19.507 Iv. pa. Trede

382/21.470 n Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement (17.06.2021)

L'article 23, alinéa 1, de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est complété de la manière suivante :

Art. 23 LCD, al. 1 (nouvelle teneure)

" Quiconque, intentionnellement, se rend coupable de concurrence déloyale au sens des art. 3, 4, 5, 6 ou 7 est, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire ".

Cosignataires: Bendahan, Bregy, Brélaz, Feller, Grin, Grossen Jürg, Kamerzin, Michaud Gigon, Regazzi, Schwander (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.02.2022 CAJ-CN. Donné suite

13.10.2022 CAJ-CE. Adhésion

383/21.498 n Roduit. Mettre en oeuvre le rapport d'évaluation relatif aux expertises médicales dans l'AI (30.09.2021)

L'article 59 LAI doit être complété par un nouvel alinéa 3bis :

" Si, afin de clarifier la situation, l'office AI doit demander une expertise médicale portant sur une seule discipline, l'office AI compétent et la personne assurée sont tenus, en dérogation à l'article 44 alinéa 2 LPGA, de se mettre d'accord sur le choix d'un expert ou d'une experte ; il sera tenu compte des motifs de récusation selon l'article 36 alinéa 1 LPGA. A défaut d'accord, l'office AI compétent et la personne assurée désignent chacun un expert ou une experte de leur choix. Ceux-ci établissent l'expertise en commun. "

Cosignataires: Addor, Brunner, Cottier, Gysi Barbara, Herzog Verena, Lohr, Maillard, Mettler, Nantermod, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Schläpfer, Studer, Wehrli (14)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

10.11.2022 CSSS-CN. Donné suite

384/22.442 n Roduit. Décès dans les homes et restitution de PC. Stoppons les procédures administratives coûteuses et vexatoires (16.06.2022)

L'art. 10 al. 2 let. a LPC est modifié comme suit :

2. Pour les personnes qui vivent en permanence ou pour une période de plus de trois mois dans un home ou dans un hôpital (personnes vivant dans un home ou un hôpital), les dépenses reconnues comprennent :

a. la taxe journalière pour chacune des journées facturées par le home ou l'hôpital, à l'exception du mois du décès du bénéficiaire, mois pour lequel les cantons peuvent décider de compenser l'entier du mois sans décompter les jours non facturés par le home; les cantons peuvent fixer la des frais à prendre en considération en raison d'un séjour dans un home ou dans un hôpital; les cantons veillent à ce que le séjour dans un établissement médico-social reconnu ne mène pas, en règle générale, à une dépendance à l'égard de l'aide sociale;

Cosignataires: Gysi Barbara, Lohr, Maillard, Roth Pasquier, Töngi, Wasserfallen Flavia (6)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

385/16.448 n Rösti. Garantir l'autoapprovisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausmann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Müri,

Page, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

28.08.2017 CEATE-CN. Donné suite

13.08.2018 CEATE-CE. Adhésion

19.03.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'hiver 2022.

16.12.2022 Conseil national. Classement

386/20.457 n Roth Pasquier. Utiliser sans délai tout le potentiel des prestations économiques des pharmaciens (18.06.2020)

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit* :

Art. 25 al. 2

h. les prestations des pharmaciens en relation avec des médicaments prescrits conformément à la let. b, dans le cadre de campagnes de dépistage et de prévention de la Confédération et des cantons prises en charge par l'AOS, ainsi que les prestations qui ont un effet modérateur sur les coûts et pour lesquelles il existe une convention avec des assureurs.

Cosignataires: Andrey, Bourgeois, Bregy, Bulliard, Gschwind, Humbel, Kamerzin, Maillard, Page, Piller Carrard, Roduit, Schneider Schüttel, Stadler (13)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

25.03.2021 CSSS-CN. Donné suite

20.01.2022 CSSS-CE. Adhésion

387/21.494 n Rüegger. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété (30.09.2021)

Le Conseil fédéral préparera les bases légales qui permettront de mettre en oeuvre les principes suivants :

1. Tous les bâtiments d'habitation existants et construits légalement qui sont situés hors zone à bâtir bénéficient de la garantie des droits acquis (conformément au principe de la garantie de la propriété affirmé à l'art. 26 Cst.).

2. Il est possible d'agrandir les bâtiments d'habitation conformément au droit cantonal, mais de 100 mètres carrés au plus, jusqu'à une surface brute au plancher (SBP) de 320 mètres carrés au total, afin de les conformer à des conditions d'habitation modernes ou pour des raisons énergétiques. Les bâtiments anciens dont la surface excède 320 mètres carrés peuvent être remplacés par un bâtiment de surface identique.

3. La répartition de la surface totale visée au chiffre 2 et le nombre de logements qui en résulte peuvent être choisis librement.

4. Pour les constructions visées au chiffre 1 ci-dessus, les cantons peuvent autoriser la construction d'une voie de desserte moderne, sûre, adaptée et respectueuse du paysage pour autant qu'elle permette de raccorder le bâtiment à une voie de circulation proche déjà existante.

5. Pour les constructions visées au chiffre 1, les cantons peuvent autoriser la construction d'une place de parc couverte ou en garage par tranche de 100 mètres carrés SBP.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

11.10.2022 Retrait

388/22.422 n Rüegger. Aide d'urgence fournie aux étrangers sans domicile en Suisse. Prise en charge par la Confédération des frais non couverts (18.03.2022)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de l'art. 21 de la loi fédérale du 24 juin 1977 en matière d'assistance (LAS ; RS 851.1) qui prévoit que ce soit désormais à la Confédération de couvrir les frais non couverts liés à l'aide d'urgence accordée aux étrangers non domiciliés en Suisse (touristes, personnes en voyage d'affaires, personnes déplacées en provenance de l'UE, comme par exemple de l'Ukraine), de façon que les dépenses soient réparties plus largement.

Il prend également les mesures propres à garantir que le pays d'origine remboursera les frais occasionnés ou que la personne concernée soit couverte en conséquence.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.10.2022 Retrait

389/22.433 n Rutz Gregor. Ramener les sessions spéciales à leur fonction première, à savoir le traitement des objets prêts à être traités (02.06.2022)

L'art. 2 de la loi sur le Parlement sera modifié de telle sorte qu'il ne soit plus possible de déposer des initiatives et interventions parlementaires durant les sessions spéciales.

Cosignataires: Addor, Borloz, Bourgeois, Buffat, de Montmollin, Friedli Esther, Gmür Alois, Gössi, Grin, Grüter, Gutjahr, Hurter Thomas, Lüscher, Paganini, Page, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Romano, Schneeberger, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli (22)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

390/21.432 n Ryser. Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur le CO₂ en y ajoutant un art. 34bis qui crée les bases d'un mécanisme permettant d'équilibrer au-delà des frontières les émissions de CO₂ émanant des produits qui en génèrent beaucoup. Il tiendra compte des développements au sein de l'UE. Le législateur établira la liste des produits concernés.

Cosignataires: Arslan, Egger Kurt, Fischer Roland, Girod, Glättli, Grossen Jürg, Landolt, Michaud Gigon, Rytz Regula, Trede, Wettstein (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

25.04.2022 CEATE-CN. Donné suite

391/22.475 n Schläpfer. Non au langage inclusif dans les hautes écoles et les instituts de recherche de la Confédération (29.09.2022)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un texte législatif interdisant aux écoles polytechniques fédérales (EPFZ et EPFL) et aux instituts de recherche d'imposer un " langage inclusif ".

Les hautes écoles fédérales sont là pour transmettre des connaissances et faire de la recherche. Imposer un nouveau " langage inclusif " ne fait pas partie des tâches qui leur sont dévolues.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bircher, Dettling, Egger Mike, Estermann, Friedli Esther, Geissbühler, Graber, Grüter, Gutjahr, Heer, Herzog Verena, Imark, Matter Thomas, Portmann, Ritter, Rösti, Rüegger, Rutz Gregor, Schneeberger, Steinemann, Tuena, von Falkenstein, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (26)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

392/21.436 n Schlatter. Consacrer le droit à un environnement sain et les droits de la nature (19.03.2021)

Il faut renforcer la protection de l'environnement et de la nature dans la Constitution. Cette révision constitutionnelle suivra deux axes :

1. Le droit des êtres humains à un environnement sain doit être consacré comme un droit fondamental.

2. La nature doit bénéficier, du moins en partie, du statut de sujet de droit.

Cosignataires: Brenzikofner, Clivaz Christophe, Girod, Glättli, Klopfenstein Broggini, Rytz Regula, Töngi, Trede, Weichelt (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 21.437 Iv. pa. Flach

Voir objet 21.438 Iv. pa. Giacometti

Voir objet 21.439 Iv. pa. Gugger

Voir objet 21.440 Iv. pa. Pult

393/22.440 n Schlatter. Hausse de la propension à la violence et possession d'armes par des particuliers. Pour un registre central des armes! (16.06.2022)

La Confédération administre une banque de données centralisée où toutes les armes à feu doivent être enregistrées.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Farinelli, Fivaz Fabien, Flach, Giacometti, Gugger, Mahaim, Marti Samira, Mettler, Pointet, Porchet, Prezioso, Roth Franziska, Schneider Meret, Seiler Graf, Streiff, Trede, Weichelt (18)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

394/19.456 n Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance (20.06.2019)

Le Conseil national et le Conseil des Etats compléteront l'article 89a alinéa 8 du Code civil (CC) en portant une attention particulière au but et au rôle que jouent les fondations patronales de bienfaisance dans la société et pour la prévoyance professionnelle. Ils garantiront que ces fondations puissent verser, dans le cadre du but qui leur est assigné, des prestations destinées à prévenir les risques financiers de la maladie, des accidents et du chômage (et non uniquement des prestations destinées à aider quelques personnes à faire face à une situation précaire), voire des prestations de vieillesse, de décès ou d'invalidité.

Cosignataires: Brand, de Courten, Eichenberger, Frehner, Giezendanner, Hess Lorenz, Humberg, Landolt, Lohr, Pezzatti, Sauter, Schilliger, Vitali, Weibel (14)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.01.2021 CSSS-CN. Donné suite

10.11.2021 CSSS-CE. Adhésion

395/20.473 n Siegenthaler. Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs (25.09.2020)

Conformément aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions liées à l'addiction, la législation sera modifiée de telle sorte que la culture, la production, le commerce et la consommation de cannabis contenant du THC poursuivent les objectifs suivants:

- tenir compte de la politique des 4 piliers définie par la Suisse en matière de drogue
- charger les autorités de contrôler la production et le commerce, en particulier à des fins de protection de la jeunesse et des consommateurs ainsi que d'information
- séparer le marché médical et le marché non médical
- assécher le marché noir en supprimant la prohibition
- introduire une taxe et réglementer la publicité
- encadrer la production destinée à un usage personnel.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Barrile, Bertschy, Chevalley, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gmür Alois, Gredig, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Mäder, Maillard, Markwalder, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Nantermod, Paganini, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Reimann Lukas, Roth Franziska, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Stadler, Trede, Wasserfallen Flavia, Weichelt, Widmer Céline (40)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.04.2021 CSSS-CN. Donné suite

19.10.2021 CSSS-CE. Adhésion

396/20.406 n Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage (12.03.2020)

La loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI) doit être modifiée de manière à ce que les entrepreneurs (personnes ayant une position analogue à celle d'un employeur), qui sont tenus de verser des cotisations à l'assurance-chômage (AC), puissent avoir droit aux mêmes indemnités (immédiates) que tous les autres employés de l'entreprise dans les cas de situation de chômage. Le même droit doit valoir en cas de réduction de l'horaire du travail. Une autre solution consisterait à offrir la possibilité aux personnes ayant une position analogue à celle de l'employeur - comme c'est le cas pour les indépendants en raison individuelle - de ne pas verser de cotisations à l'AC et de renoncer aux prestations d'assurance correspondantes.

Cosignataires: Andrey, Badran Jacqueline, Egger Kurt, Friedli Esther, Giezendanner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Marti Min Li, Pointet, Regazzi, Schneeberger (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.11.2020 CSSS-CN. Donné suite

31.08.2021 CSSS-CE. Adhésion

397/17.523 n (Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2019 CAJ-CN. Donné suite

05.12.2019 L'objet est repris

11.02.2020 CAJ-CE. Adhésion

18.08.2022 CAJ-CN. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2024.

30.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2024.

398/12.453 n (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Gussetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi Barbara, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, Umbrecht Pieren, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Donné suite

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Donné suite

02.03.2017 L'objet est repris

24.03.2022 CER-CE. Adhésion

399/22.478 n Steinemann. Protéger la police contre les chicanes et les dénonciations abusives (29.09.2022)

L'art. 7, al. 2, let. b, du code de procédure pénale (CPP) est modifié comme suit :

Les cantons peuvent prévoir :

b. de subordonner à l'autorisation d'une autorité non judiciaire l'ouverture d'une poursuite pénale contre des membres de leurs

autorités exécutives, judiciaires et policières, pour des crimes ou des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Cosignataires: Amaudruz, Berthoud, Bregy, Buffat, de Quattro, Feller, Grin, Gschwind, Nicolet, Page (10)

CN/CE Commission des affaires juridiques

400/21.522 n Studer. Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe (16.12.2021)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante :

L'art. 261bis du code pénal est modifié comme suit :

Discrimination et incitation à la haine

Quiconque, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe,

quiconque, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique cette personne ou ce groupe de personnes,

quiconque, dans le même dessein, organise ou encourage des actions de propagande ou y prend part,

quiconque publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaisse ou discrimine d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe ou qui, pour la même raison, nie, minimise grossièrement ou cherche à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité,

quiconque refuse à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, une prestation destinée à l'usage public,

est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Arslan, Binder, Bulliard, Gugger, Streiff (5)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2022 CAJ-CN. Donné suite

401/20.445 n Suter. Incrire le cyberharcèlement dans le code pénal (11.06.2020)

Le cyberharcèlement doit être inscrit comme infraction dans le code pénal.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Funiciello, Graf-Litscher, Hurni, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Storni, Studer, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (26)

CN/CE Commission des affaires juridiques

25.06.2021 CAJ-CN. Donné suite

20.01.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite

06.12.2022 Conseil national. Donné suite

402/20.505 n Suter. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet (18.12.2020)

Les bases légales nécessaires seront créées pour garantir l'accessibilité de la diffusion en direct des débats du Conseil national et du Conseil des Etats sur Internet.

Les débats seront sous-titrés pour permettre aux sourds et malentendants de les suivre. On examinera en outre l'opportunité de traduire certains débats en langue des signes. L'offre a pour but de faciliter la communication pour les sourds et malentendants et d'améliorer les conditions de leur participation à la vie politique. A cet effet, il faudrait par exemple compléter l'art. 14 de l'ordonnance sur l'administration du Parlement.

Cosignataires: Flach, Giezendanner, Grüter, Gschwind, Gugger, Lohr, Marti Samira, Mettler, Moret Isabelle, Pfister Gerhard, Roth Franziska, Schläpfer, Streiff, Studer (14)

CN/CE Bureau

07.05.2021 Bu-CN. Donné suite

27.08.2021 Bu-CE. Ne pas donner suite

15.03.2022 Conseil national. Donné suite

21.09.2022 Conseil des Etats. Adhésion

403/21.525 n Suter. Punir dans tous les cas l'utilisation en public et la propagation de symboles associés à de la discrimination raciale (16.12.2021)

Le code pénal doit être complété de sorte que l'utilisation en public ou la propagation de symboles associés à de la discrimination raciale, notamment de symboles du national-socialisme, ou de variantes de ceux-ci, tels que des drapeaux, des insignes, des emblèmes, des slogans ou des formes de salut, ou d'objets représentant ou contenant de tels symboles ou leurs variantes, soient punies d'une amende, même si ces symboles ne sont pas montrés en vue de promouvoir ce qu'ils représentent.

L'utilisation en public ou la propagation de tels symboles ou objets à des fins culturelles ou scientifiques dignes d'être protégés ne doivent pas tomber sous le coup de cette disposition.

Comme il est d'usage de le faire lors des révisions du code pénal, le code pénal militaire doit être modifié en parallèle.

Cosignataires: Brenzikofer, Marti Min Li, Streiff (3)

CN/CE Commission des affaires juridiques

404/22.450 n Suter. Interdire les nouvelles voitures équipées d'un moteur à combustion à partir de 2035 pour atteindre les objectifs climatiques dans le secteur des transports (17.06.2022)

La législation doit être modifiée de manière à ce que la mise en circulation de véhicules équipés d'un moteur à combustion pouvant être conduits avec un permis B soit interdite à partir de 2035.

Cosignataires: Bertschy, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Masshardt, Molina, Nordmann, Pult, Ryser, Schlatter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff (16)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

405/21.471 n Töngi. Coûts des travaux de rénovation.

Réduire les taux de répercussion sur les loyers pour les adapter à la réalité (18.06.2021)

Les bases juridiques pertinentes seront modifiées de façon à prévoir que, en règle générale, seront considérés comme des investissements à valeur ajoutée 35 à 55 % des coûts d'une rénovation importante.

Cosignataires: Arslan, Badran Jacqueline, Brenzikofler, Dandrès, Glättli, Klopfenstein Broggini, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Schlatter, Walder (11)

CN/CE Commission des affaires juridiques

13.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

406/22.419 n Töngi. Permettre aux enfants et aux jeunes de se faire naturaliser sans autorisation d'établissement

(17.03.2022)

La loi sur la nationalité suisse doit être adaptée de sorte que les enfants et les jeunes ayant un statut de séjour F ou B aient la possibilité de se faire naturaliser. Les autres conditions sont maintenues.

Cosignataires: Barile, Christ, Gredig, Gugger, Gysin Greta, Marti Samira, Pasquier-Eichenberger, Streiff (8)

CN/CE Commission des institutions politiques

407/22.443 n Töngi. Pour une prise en charge intégrale des coûts de chauffage par les prestations complémentaires

(16.06.2022)

La loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI doit être modifiée de manière à ce que les paiements complémentaires relatifs aux frais accessoires soient pris en charge par les prestations complémentaires.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Brenzikofler, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Hurni, Lohr, Roduit, Weichelt (11)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

408/19.507 n Trede. Rabais sur les cartes journalières en faveur des écoles (19.12.2019)

L'article 15 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV) est modifié comme suit:

6bis Elles doivent fixer un tarif comportant un rabais, notamment sur le prix des cartes journalières, à l'intention des enfants et adolescents, accompagnés d'enseignants, qui se déplacent dans le cadre d'activités organisées durant la scolarité obligatoire.

6ter Pour le transport des groupes visés à l'al. 6bis, elles peuvent prévoir des dispositions particulières comme la réservation obligatoire ou limiter, voire exclure ce type de transport sur certaines lignes très fréquentées.

6quater Le Conseil fédéral peut fixer un montant maximum pour les cartes journalières visées à l'al. 6bis. La Confédération prend en charge le manque à gagner qui en résulte pour les entreprises.

7 (texte en vigueur)

Cosignataires: Arslan, Brenzikofler, Clivaz Christophe, Porchet, Schneider Meret, Walder (6)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

19.10.2020 CTT-CN. Donné suite

04.02.2021 CTT-CE. Adhésion

Voir objet 19.504 lv. pa. Munz

Voir objet 19.505 lv. pa. Roduit

Voir objet 19.506 lv. pa. Eymann

409/20.465 n Tuena. Placement sécurisé pour les personnes présentant un danger pour l'État (23.09.2020)

L'Assemblée fédérale arrête les bases légales qui permettront de mettre en placement sécurisé les personnes qui, dans l'espace public ou privé, appellent, incitent ou encouragent autrui à se livrer à des activités terroristes ou à d'autres actes de violence, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, ou annoncent, financent, favorisent ou appellent à soutenir de tels actes ou activités. La même mesure sera appliquée à qui-conque prend le parti ou est membre d'une organisation visant à promouvoir ou à exécuter des activités terroristes ou d'autres actes de violence. Les décisions devront être prises par le tribunal des mesures de contrainte.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Bircher, Büchel Roland, Buffat, Burgherr, Candinas, Cataneo, de Courten, de Quattro, Detting, Dobler, Egger Mike, Estermann, Feller, Fiala, Friedli Esther, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Huber, Humber, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Köppel, Kutter, Marchesi, Martullo, Matter Thomas, Nicolet, Nidegger, Page, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Riniker, Rösti, Rüegger, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schläpfer, Schneeburger, Schwander, Sollberger, Steinemann, Strupler, Umbricht Pieren, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (68)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

CE Commission des affaires juridiques

11.10.2021 CPS-CN. Donné suite

29.03.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite

11.10.2022 CPS-CN. Donné suite

06.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

410/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'automne 2023.

411/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte

peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc."

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite

22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'été 2021.

01.10.2021 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la Session d'automne 2023.

412/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE Commission des affaires juridiques

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

25.09.2020 Conseil national. Prolongation de délai

Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2022.

18.08.2022 Rapport CAJ-CN (FF 2022 2100)

19.10.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2624)

1. Code des obligations (Droit du bail: règles de forme) (FF 2022 2101)

413/18.489 n Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat (14.12.2018)

Les dispositions pénales de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (art. 147ss. LIMF) seront complétées de telle sorte que les indications fausses ou incomplètes figurant dans un prospectus d'offre (art. 127 al. 1 LIMF) ou dans l'annonce d'une offre avant sa publication (cf. art. 131 let. a LIMF) seront punies d'une amende (par analogie avec l'art. 153 LIMF).

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

10.12.2019 Conseil national. Donné suite

26.10.2020 CER-CE. Adhésion

30.09.2022 Conseil national. Prolongation de délai

Jusqu'à la session d'automne 2024.

14.11.2022 Rapport CER-CN (FF 2022 3127)

414/20.491 n (Vogt) Steinemann. Pas de responsabilité cau-sale illimitée du vendeur pour les dommages consécutifs au défaut (16.12.2020)

L'art. 208, al. 2, du code des obligations (CO) est modifié comme suit :

Al. 2 : ... de marchandises défectueuses. Le vendeur ne répond du dommage que dans la mesure où celui-ci pouvait être prévu.

CN/CE Commission des affaires juridiques

01.01.2022 L'objet est repris

04.02.2022 CAJ-CN. Donné suite

13.10.2022 CAJ-CE. Ne pas donner suite

415/17.480 n (Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptés de la taxe.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humberg, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite

15.04.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite

28.11.2019 L'objet est repris

03.12.2019 Conseil national. Donné suite

16.06.2021 Conseil des Etats. Adhésion

30.09.2022 Conseil national. Refus de classer

x 416/21.497 n Wyss. Interdiction et pénalisation des thérapies de conversion (30.09.2021)

Il convient de créer une base légale pour interdire dans tout le pays les thérapies de conversion et autres mesures visant à changer ou à oblitérer l'orientation, l'identité ou l'expression sexuelles. Il doit être interdit de proposer, de dispenser et de promouvoir de telles thérapies.

Ne doivent pas être touchées par l'interdiction :

- les réflexions sur l'identité sexuelle accompagnées par un professionnel sans résultats prédéfinis, notamment les mesures psychothérapeutiques conformes aux directives des associations professionnelles concernées ;

- des mesures de changement de sexe médicalement indiquées ;

- des thérapies pour les préférences et comportements sexuels relevant du droit pénal (comme l'exhibitionnisme ou la pédophilie).

Outre des sanctions pénales, le non-respect de l'interdiction devra également entraîner une interdiction d'exercer l'activité concernée ou le retrait de l'autorisation correspondante.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Bertschy, Brenzikofler, Cottier, Eymann, Farinelli, Fehlmann Riehle, Fiala, Fischer Roland,

Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Kutter, Landolt, Marti Min Li, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Töngi, Walder (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.08.2022 Retrait

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

417/21.502 é Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. L'augmentation des populations de loups devient incontrôlable. Sans possibilité de régulation, elle menace l'agriculture (22.10.2021)

Il y a lieu de modifier la loi sur la chasse afin de permettre la régulation préventive des populations de loups par les gardes-chasse, comme on le fait déjà pour les bouquetins (qui sont eux aussi protégés). Là où la forte concentration de loups menace l'agriculture, la régulation des populations de loups doit être complémentaire aux mesures raisonnables exigibles prises pour protéger les troupeaux. Dans ces régions, il y a lieu d'autoriser l'élimination de meutes ou de parties de meutes. Les cantons devront justifier les mesures de régulation qu'ils prévoient ainsi que les objectifs de ces dernières (stabilisation ou réduction). Il doit être permis d'abattre les loups qui s'approchent de façon menaçante des zones habitées et des êtres humains ou pour lesquels les mesures de protection des troupeaux sont inefficaces.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.10.2021 CEATE-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

17.01.2022 CEATE-CN. Adhésion

23.06.2022 Rapport CEATE-CE (FF 2022 1925)

31.08.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 2104)

1. Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) (FF 2022 1926)

29.09.2022 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

08.12.2022 Conseil national. Divergences

12.12.2022 Conseil des Etats. Divergences

13.12.2022 Conseil national. Adhésion

16.12.2022 Conseil national. Adoption (vote final)

16.12.2022 Conseil des Etats. Adoption (vote final)

Feuille fédérale 2022 3203; Délai référendaire 08.04.2023

418/17.400 é Commission de l'économie et des redevances CE. Imposition du logement. Changement de système (02.02.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. A cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contraires aux prescriptions de droit

constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

14.08.2017 CER-CN. Adhésion

17.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2021.

27.05.2021 Rapport CER-CE (FF 2021 1631)

25.08.2021 Avis du Conseil fédéral (FF 2021 2076)

Voir objet 16.2014 Pét. HEV Schweiz

1. Loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement (FF 2021 1632)

17.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2021.

21.09.2021 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

29.09.2022 Conseil national. Renvoi à la commission

419/19.402 é Commission de l'économie et des redevances CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante (14.02.2019)

Comme le demandent les motions 15.3445 et 15.3400, lesquelles ont été adoptées, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration doit prévoir un organe indépendant chargé de contrôler, pour les projets de réglementation de grande portée, l'exactitude et la qualité des analyses d'impact de la réglementation (AIR) menées par l'administration.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.02.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

04.07.2019 CER-CN. Adhésion

15.12.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'hiver 2023.

420/17.498 é Commission des affaires juridiques

CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement" (13.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés:

1. Les sociétés qui, conformément à l'article 727 alinéa 1 CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.

3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.

4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternative-ment, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aléna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmentionnées.

CN/CE Commission des affaires juridiques

13.11.2017 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

11.12.2017 CAJ-CN. Refusé de donner suite

421/21.452 é Commission des affaires juridiques

CE. Comité consultatif pour la procédure de sélection par la Commission judiciaire (20.05.2021)

Le système juridique doit être adapté de telle sorte que la Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) ait désormais la possibilité d'instituer un comité consultatif et de le solliciter pour l'assister dans la procédure de sélection.

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.05.2021 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

19.08.2021 CAJ-CN. Adhésion

1. Loi...

Initiatives des députés

422/22.407 é Bauer. Répartition de la redevance de radio-télévision (28.02.2022)

Je dépose une initiative parlementaire qui prévoit de modifier l'article 40 alinéa 1 de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Art. 40, al. 1

La quote-part de la redevance attribuée aux diffuseurs ayant le droit d'en bénéficier selon l'art. 68a, al.1, let. b. atteint un montant de 6 à 8 % du produit de la redevance de radio télévision.

Le Conseil fédéral détermine:

(Suite inchangée)

Cosignataires: Baume-Schneider, Chassot, Français, Gapany, Juillard (5)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

423/22.448 é Caroni. Un pacs pour la Suisse (16.06.2022)

Il convient de créer et d'inscrire dans la loi un pacte civil de solidarité (PACS). On se fondera sur le rapport du Conseil fédéral du 30 mars 2022 " Un PACS pour la suisse ? " en gardant à l'esprit que le PACS doit être conçu comme un concubinage amélioré.

Cosignataires: Bauer, Jositsch, Minder, Sommaruga Carlo, Vara, Z'graggen (6)

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.11.2022 CAJ-CE. Donné suite

424/22.417 é Chassot. Mesures d'aide en faveur des médias électroniques (17.03.2022)

Je propose une initiative parlementaire afin de modifier l'article 76 et d'ajouter les articles 76a à 76c dans le chapitre 3 de la loi

fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision de la manière suivante :

Chapitre 3 Mesures d'aide en faveur de tous les médias électroniques

Art. 76 Formation et formation continue

L'OFCOM peut soutenir financièrement sur demande les institutions qui proposent en permanence des formations ou des formations continues axées sur la pratique destinées aux collaborateurs de médias électroniques actifs au sein de la rédaction, notamment des formations de base et des formations continues dans le journalisme d'information. Les diplômes et certificats délivrés par ces institutions doivent être reconnus par la branche.

Art. 76a Autorégulation de la branche

L'OFCOM peut soutenir financièrement sur demande les organismes reconnus de la branche qui élaborent des règles de pratique journalistique et vérifient leur respect.

Art. 76b Prestations d'agences

1. L'OFCOM peut soutenir financièrement sur demande des agences de presse et des agences proposant des contenus audiovisuels d'importance nationale qui garantissent une offre équivalente en allemand, en français et en italien.

2. Les demandes de soutien financier doivent être motivées.

3. La distribution de dividendes est interdite pendant la période d'octroi du soutien financier par l'OFCOM.

4. La SSR peut collaborer avec des agences de presse ou détenir une participation dans celles-ci.

Art. 76c Dispositions communes

1. Les contributions visées aux art. 76 à 76b sont calculées en fonction des coûts imputables des activités soutenues. Le Conseil fédéral fixe la part maximale des coûts imputables qui peuvent être couverts par les contributions. Cette part s'élève à 80 % au plus.

2. Le Conseil fédéral fixe les modalités de l'imputation des coûts et de la fourniture des pièces justificatives de telle façon que seules soient prises en compte les prestations en faveur des médias électroniques.

3. Il précise les conditions d'octroi des contributions.

4. Les contributions versées au titre de l'aide aux médias électroniques sont prélevées sur le produit de la redevance de radio-télévision (art. 68a). La quote-part s'élève à 1 % au plus du produit total de la redevance.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Gusetti, Français, Gapany, Häberli-Koller, Herzog Eva, Juillard, Maret Marianne, Mazzone, Zopfi (10)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

425/21.463 é Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses (17.06.2021)

La loi sur les forêts (LFo) est complétée de sorte que les organisations et les branches concernées puissent convenir de prix indicatifs pour le bois brut (grumes, bois d'industrie, bois d'énergie) récolté dans les forêts suisses, comme c'est le cas depuis 2004 pour les produits agricoles en vertu de l'art. 8a de la loi sur l'agriculture (LAgri).

La LFo pourrait à cette fin être complétée par un art. 41a ayant par exemple la teneur suivante :

1 Les organisations de propriétaires de forêts peuvent publier, à l'échelon national ou régional, des prix indicatifs fixés d'un commun accord par les fournisseurs et les acquéreurs.

2 Les prix indicatifs doivent être modulés selon les essences ainsi que les assortiments et les niveaux de qualité.

3 Ils ne peuvent être imposés aux entreprises.

Cosignataires: Baume-Schneider, Bischof, Burkart, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (11)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

27.01.2022 CEATE-CE. Donné suite

25.04.2022 CEATE-CN. Adhésion

1. Loi...

426/16.414 é Gruber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complétera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

18.08.2016 CER-CE. Donné suite

20.02.2017 CER-CN. Adhésion

14.02.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 3809)

06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session de printemps 2021.

17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3839)

02.05.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 5441)

20.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6213)

17.06.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'été 2023.

06.04.2022 Avis du Conseil fédéral (FF 2022 972)

1. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LT) (FF 2019 5447)

427/18.430 é (Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit:

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'article 304 alinéa 1.

Al. 2

A la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE Commission des affaires juridiques

17.05.2019 CAJ-CE. Donné suite

14.11.2019 CAJ-CN. Adhésion

28.11.2019 L'objet est repris

29.11.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2023.

1. Loi ...

428/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Donné suite

06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

15.09.2021 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2023.

13.06.2022 Conseil des Etats. Classement

Voir objet 16.407 lv. pa. Rickli Natalie

1.

429/21.507 é Juillard. Cybersécurité. Mettre en place une infrastructure numérique souveraine et des standards de sécurité de gouvernance (06.12.2021)

En application de l'article 107 LParl, je demande une adaptation de la législation afin de permettre à la Confédération de créer une infrastructure numérique souveraine, en collaboration avec

les cantons, les hautes écoles, les instituts de recherche, et les entreprises suisses. Objectif: renforcer la cybersécurité et la souveraineté suisse.

L'infrastructure - proposant notamment des services en nuage (cloud) - sera pilotée par la Confédération qui en supportera les coûts, et pourra confier ces tâches, en partie ou en totalité, à des organismes publics, privés ou mixtes. La Confédération devra également déterminer des standards de sécurité et de gouvernance, et veiller à leur application dans tous les cantons.

Cosignataires: Bauer, Bischof, Chassot, Dittli, Fässler Daniel, Français, Gapany, Gmür-Schönenberger, Häberli-Koller, Jositsch, Maret Marianne, Michel, Minder, Salzmann, Würth, Z'graggen, Zopfi (17)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

13.01.2023 Retrait

430/20.488 é Minder. Confédération. Pour l'interdiction d'accepter des parrainages (15.12.2020)

On adaptera le droit fédéral, notamment la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et la loi fédérale sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger, pour que l'administration et les autorités de la Confédération aient l'interdiction d'accepter des parrainages. Les petits avantages sociaux usuels constitueront des exceptions.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

10.01.2022 CIP-CE. Donné suite

29.04.2022 CIP-CN. Ne pas donner suite

16.11.2022 Retrait

x **431/21.492 é Minder. Améliorer la capacité d'action du Parlement en prévoyant la possibilité de déposer des motions urgentes (30.09.2021)**

La loi sur le Parlement (LParl) sera modifiée de telle sorte que les motions puissent être déclarées urgentes.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.09.2022 Retrait

432/19.414 é Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés (21.03.2019)

Des dispositions légales doivent être édictées selon lesquelles les membres de l'Assemblée fédérale ne sont pas autorisés à accepter de mandats rémunérés de la part d'entreprises ou d'organisations qui pourraient être concernées par les actes législatifs élaborés dans les commissions parlementaires dont ils font partie.

Si le Bureau constate un conflit entre le mandat d'un membre de l'Assemblée fédérale et le domaine de compétence d'une commission dans laquelle il siège, le parlementaire doit renoncer soit au mandat, soit à son siège dans la commission concernée.

Ne sont concernés par cette réglementation ni les mandats exercés par le parlementaire dans le cadre de son activité professionnelle principale, ni les mandats qu'il exerçait déjà au moins une année avant de siéger dans la commission concernée, ni les mandats qui, directement ou indirectement, lui rapportent moins de 5000 francs par année.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2019 CIP-CE. Donné suite
14.02.2020 CIP-CN. Adhésion

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

01.07.2022 CAJ-CE. Donné suite
12.01.2023 CAJ-CN.

433/21.487 é Salzmann. Accorder plus d'importance aux énergies renouvelables et au développement économique qu'aux inventaires réalisés par des autorités sans légitimité démocratique (21.09.2021)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) doit être modifiée comme suit :

1. Les projets concernant des bâtiments ou des installations ou encore des objets soumis à concession visant à produire et livrer de l'énergie renouvelable (en particulier de l'énergie éolienne et hydraulique ou du biogaz) ne doivent plus pouvoir être bloqués par une pesée des intérêts au sens des art. 3 s. et 5 ss LPN tant que l'inventaire concerné n'a pas été approuvé par le Parlement dans un acte ou une décision sujets au référendum.

2. Les bâtiments et installations d'intérêt public érigés légalement (en particulier ceux qui fournissent de l'énergie renouvelable ou qui contribuent à un développement économique et/ou touristique dont l'importance est au moins régionale) doivent être protégés dans leur substance et peuvent être utilisés et entretenus sans limitation, même s'ils se trouvent dans une région comprise dans un inventaire au sens de la LPN.

Cosignataires: Chiesa, Germann, Knecht, Stark (4)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

24.10.2022 CEATE-CE. Donné suite

434/21.476 é Sommaruga Carlo. Révision périodique des rendements locatifs immobiliers afin d'assurer la conformité juridique (17.06.2021)

Afin de s'assurer que les loyers soient conformes aux exigences légales et d'empêcher les loyers abusifs résultant de rendements locatifs trop élevé, une obligation de révision périodique est introduite pour les propriétaires qui louent plusieurs appartements afin d'évaluer les rendements obtenus sur les loyers. Le droit du bail doit être adapté en conséquence.

Cosignataires: Baume-Schneider, Levrat, Mazzone, Rechsteiner Paul, Vara, Zanetti Roberto (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

435/21.464 é Zopfi. Adapter les articles 276 CP et 98 CPM à la situation actuelle en vue de renforcer la liberté d'expression (17.06.2021)

Les art. 276, ch. 1, du code pénal (CP ; RS 311.0) et 98, ch. 1, du code pénal militaire (CPM ; RS 321.0) sont modifiés comme suit :

Celui qui aura incité une personne astreinte au service à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Mazzone, Minder, Rechsteiner Paul, Schmid Martin (4)

Pétitions

436/22.2017 Aktionskomitee Rheinwald. Réfection de l'A13: ne plus entraver le développement du milieu bâti (11.07.2022)
CN/CE Commission des transports et des télécommunications

437/21.2021 é Angelina Dobler. Aucune importation de produits à base de fourrure obtenus par maltraitance d'animaux (20.09.2021)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

30.05.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

438/21.2027 Animal Rights. Pour une protection des animaux digne de ce nom (06.10.2021)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

15.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

439/22.2020 Animal Rights Switzerland. Stop à la violence à l'égard des poules pondeuses ! (06.09.2022)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

440/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)
CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

10.09.2019 Conseil des Etats. Pris acte

Dans le cadre de l'examen de l'objet 18.095.

Voir objet 18.095 OCF

Voir objet 18.095 OCF

441/20.2015 Artur Terekhov. Soumettre les juges fédéraux à l'obligation stricte de signaler leurs intérêts (17.07.2020)

CN/CE Commission des affaires juridiques

15.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

442/22.2015 Artur Terekhov. Pour une initiative législative au niveau fédéral (01.07.2022)

CN/CE Commission des institutions politiques

443/20.2022 é Association PEA - Pour l'Égalité Animale. Pour la fin du spécisme (06.10.2020)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

29.03.2021 CSEC-CE. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 19.083 Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès. Initiative populaire (voir art. 126 al. 2 LParl).

17.12.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 19.083 OCF

444/20.2007 Bassola Sandro. Modification de la loi sur les épidémies (01.04.2020)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

445/21.2000 Bassola Sandro. Règles applicables à la formation de base du personnel soignant et aux ressources humaines et autres des hôpitaux (01.11.2020)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

x **446/21.2002 Bassola Sandro.** Règles applicables au droit de procédure, au Tribunal fédéral et à l'indemnité de procédure des parties non représentées par un avocat (17.12.2020)

CN/CE Commission des affaires juridiques

17.12.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **447/21.2003 Bassola Sandro.** Fixer les droits des propriétaires dans la loi sur la poste (07.01.2021)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

16.06.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

30.09.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

448/22.2024 Bassola Sandro. Versement de la réduction de primes directement aux bénéficiaires de l'aide sociale (20.09.2022)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

449/21.2023 Bildung für alle – jetzt!. Améliorer l'accès à la formation et au travail pour les personnes exilées!

(22.09.2021)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

450/19.2017 Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons! (14.06.2019)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

10.05.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle (voir art. 126 al. 2 LParl)

Voir objet 21.019 OCF

451/22.2000 Campax. Mettre fin aux lacunes fiscales profitant aux riches et aux puissants (03.02.2022)

CN/CE Commission des affaires juridiques

16.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

452/21.2018 Collectif « Moutier, les amis du Jura bernois ». Changement de canton. Majorité des deux tiers requise (02.08.2021)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

453/20.2024 Comité Suisse-Karabagh. Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination (14.12.2020)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

454/22.2005 Eberli Paul. Suppression de l'obligation d'utiliser des pendillards (12.04.2022)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 22.3886 Mo. CER-CN

Voir objet 22.3887 Mo. CER-CN

455/22.2012 Endo-Help Schweizerische Endometriose-Vereinigung. Endométriose – Donnez la parole aux patientes ! (16.06.2022)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

456/19.2008 fair fish. Halte à la pollution plastique!

(07.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 18.3712 Mo. CEATE-CN

457/22.2007 FDP.Die Liberalen Thurgau. Route Lac de Constance - Vallée de la Thur : pas de report du projet (09.05.2022)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

x 458/21.2016 Felix Hepfer. Responsabilité en matière de téléphonie mobile (05.07.2021)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

459/22.2011 Feminist Asylum. Pour la reconnaissance effective des motifs d'asile spécifiques aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTIQA+ (14.06.2022)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

460/13.2034 é Fischer Eugen Theodor. Protection du patriarche suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 12.402 Iv. pa. Eder

461/19.2029 Flüeler Meinrad. Mesures d'encouragement pour les voitures solaires et les voitures électriques (11.10.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

462/22.2008 Flüeler Meinrad. Une action rapide et coordonnée pour la transition énergétique (10.05.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

463/21.2030 Session des femmes 2021. Égalité des chances dans la vie professionnelle (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x 464/21.2031 Session des femmes 2021. Inclure les ménages privés dans le champ d'application de la loi sur le travail (30.10.2021)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.06.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

465/21.2032 Session des femmes 2021. Révision de la loi sur l'égalité et création d'une autorité fédérale indépendante chargée d'appliquer l'égalité salariale entre femmes et hommes (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

466/21.2033 Session des femmes 2021. Égalité à la retraite (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2022 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 20.089 Réforme LPP (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 20.089 OCF

467/21.2034 Session des femmes 2021. Crédit d'un Office fédéral de l'égalité (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

468/21.2035 Session des femmes 2021. Égalité des chances en matière de santé sexuelle globale des femmes (30.10.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

23.06.2022 CSSS-CN. Donné suite

Voir objet 22.3869 Mo. CSSS-CN

469/21.2036 Session des femmes 2021. Mise sur pied d'un programme national de recherche sur la discrimination et

les biais implicites dans le domaine de la santé

(30.10.2021)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture***23.06.2022 CSSS-CN.** Donné suite

Voir objet 22.3868 Mo. CSSS-CN

470/21.2037 Session des femmes 2021. Accès pour toutes et tous à une éducation sexuelle holistique dispensée de manière professionnelle (30.10.2021)CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture***471/21.2038 n Session des femmes 2021. Intégrer la perspective de genre dans la stratégie Suisse numérique** (30.10.2021)CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture***01.07.2022 CSEC-CN.** Donné suite17.10.2022 **CSEC-CE.** Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 22.3879 Mo. CSEC-N. Intégrer la perspective du genre dans le numérique (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 22.3879 Mo. CSEC-CN

472/21.2039 Session des femmes 2021. « Moitié-moitié » dans les professions MINT. Augmenter la proportion de femmes (30.10.2021)CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture***30.06.2022 CSEC-CN.** Donné suite

Voir objet 22.3878 Po. CSEC-CN

473/21.2040 Session des femmes 2021. Introduction du droit de vote pour les habitant.e.s du pays n'ayant pas la citoyenneté suisse (30.10.2021)CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 21.405 Iv. pa. Groupe G

Voir objet 21.414 Iv. pa. Atici

474/21.2041 Session des femmes 2021. La Suisse rejoint le Partenariat des gouvernements pour une économie du bien-être (WEGo) (30.10.2021)CN/CE *Commission de politique extérieure***475/21.2042 Session des femmes 2021. Travail de soins.****Amélioration des crédits pour l'éducation et la prise en charge des enfants** (30.10.2021)CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique***08.06.2022 Conseil des Etats.** Donné suite

Dans le cadre de l'adoption de la postulat 22.3370.

Voir objet 22.3370 Po. CSSS-CE

476/21.2043 n Session des femmes 2021. 0,1 pour cent du PIB pour la protection contre la violence basée sur le genre (30.10.2021)CN/CE *Commission des affaires juridiques***17.06.2022 Conseil national.** Refusé de donner suite**15.12.2022 Conseil des Etats.** Refusé de donner suite**477/21.2044 Session des femmes 2021. Poursuite pénale - Révision de la loi sur les infractions sexuelles** (30.10.2021)CN/CE *Commission des affaires juridiques***07.06.2022 Conseil des Etats.** Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 18.043 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 18.043 OCF

478/21.2045 Session des femmes 2021. Sensibilisation et prévention de la violence basée sur le genre et de la violence dans l'environnement social - Campagnes nationales (30.10.2021)CN/CE *Commission des affaires juridiques***16.06.2022 Conseil national.** Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 21.4418 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 21.4471 Mo. Funiciello

479/21.2046 Session des femmes 2021. Révision du droit matrimonial : Atténuer les effets négatifs du divorce ou de la dissolution du partenariat enregistré dans les exploitations agricoles (30.10.2021)CN/CE *Commission de l'économie et des redevances***480/21.2047 Session des femmes 2021. Donner suite au rapport du Conseil fédéral du 16 septembre 2016 sur les femmes dans l'agriculture** (30.10.2021)CN/CE *Commission de l'économie et des redevances***481/21.2048 Session des femmes 2021. Sécurité sociale. Quelles solutions pour une assurance maternité et un congé paternité indépendants de l'activité lucrative ?** (30.10.2021)CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique***482/21.2049 Session des femmes 2021. Y a-t-il une discrimination en fonction du sexe dans la transmission des exploitations agricoles ?** (30.10.2021)CN/CE *Commission de l'économie et des redevances***483/21.2050 Session des femmes 2021. Définir des standards en matière de politique de l'égalité pour le financement des hautes écoles et l'attribution de fonds de tiers** (30.10.2021)CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture***484/21.2051 Session des femmes 2021. Pour l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique, augmentons**

le financement de base et créons plus d'emplois permanents dans les hautes écoles universitaires (30.10.2021) CN/CE <i>Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>	493/19.2016 é Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école (24.05.2019) CN/CE <i>Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>
485/21.2052 Session des femmes 2021. Promouvoir les études genre dans les universités et les hautes écoles (30.10.2021) CN/CE <i>Commission de la science, de l'éducation et de la culture</i>	18.06.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
x 486/21.2024 Amis de la constitution. Halte à la déresponsabilisation des parents et à la propagande vaccinale auprès des enfants (28.09.2021) CN/CE <i>Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i>	494/22.2013 EPER. Pour une aide sociale juste (28.06.2022) CN/CE <i>Commission des institutions politiques</i>
17.06.2022 Conseil national. Refusé de donner suite 29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite	495/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014) CN/CE <i>Commission des affaires juridiques</i>
487/22.2004 Greenpeace. Pour un droit aux réparations (12.04.2022) CN/CE <i>Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie</i>	17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite Voir objet 13.407 Iv. pa. Reynard
488/22.2021 Greenpeace. Développer plus rapidement l'énergie solaire pour assurer l'approvisionnement et protéger le climat ! (12.09.2022) CN/CE <i>Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie</i>	496/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015) CN/CE <i>Commission des affaires juridiques</i>
489/20.2021 Greenpeace Suisse. Protéger le climat – réguler la place financière ! (23.09.2020) CN/CE <i>Commission de l'économie et des redevances</i>	16.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite
01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite	497/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016) CN/CE <i>Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i>
490/21.2022 Greenpeace Suisse. Agriculture: pas d'argent public pour un conte de fées (22.09.2021) CN/CE <i>Commission de l'économie et des redevances</i>	11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 Iv.pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl). Voir objet 17.440 Iv. pa. Groupe G
16.06.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite	498/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018) CN/CE <i>Commission des affaires juridiques</i>
491/21.2025 Greenpeace Suisse. Lettre ouverte : placements durables, transparents et compatibles avec les considérations climatiques (01.10.2021) CN/CE <i>Commission de l'économie et des redevances</i>	Voir objet 13.468 Iv. pa. Groupe GL
500/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018) CN/CE <i>Commission de l'économie et des redevances</i>	499/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018) CN/CE <i>Commission de la sécurité sociale et de la santé publique</i>
06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite Traitée avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).	Voir objet 19.3955 Mo. CSSS-CN
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite (dans le cadre de l'examen des objets 16.309, 17.301 et 17.310). Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet	500/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018) CN/CE <i>Commission de l'économie et des redevances</i>
10.05.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle (voir art. 126 al. 2 LParl) Voir objet 21.019 OCF	10.05.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.019 Loi sur la TVA. Révision partielle (voir art. 126 al. 2 LParl)

501/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

502/19.2000 Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail (01.02.2019)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Voir objet 20.433 lv. pa. CEATE-CN

503/19.2002 Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer (01.02.2019)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

504/19.2006 Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ? (01.02.2019)

CN/CE Commission de la politique de sécurité

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

505/20.2001 n Session des jeunes 2019. Transparence salariale pour plus d'égalité salariale (20.02.2020)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

506/20.2002 n Session des jeunes 2019. Pour l'égalité salariale maintenant! (20.02.2020)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

18.12.2020 Conseil national. Refusé de donner suite

507/20.2003 Session des jeunes 2019. Nous avons besoin des journaux, sauvons leur peau (20.02.2020)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

Voir objet 20.038 OCF

508/20.2004 Session des jeunes 2019. Obligation de déclaration sur les appareils électroniques (20.02.2020)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

11.10.2021 CEATE-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions sur l'objet 20.433 lv.pa. CEATE-N. Développer l'économie circulaire en Suisse (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 20.433 lv. pa. CEATE-CN

509/21.2055 CESAR. Stop au greenwashing. Il faut réduire le trafic aérien – maintenant! (02.12.2021)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

510/22.2018 Knöpfel Walter. Une nouvelle Suisse : 10 régions au lieu de 26 cantons (22.08.2022)

CN/CE Commission des institutions politiques

x **511/21.2009 Comité DEP. DEP : choix ou obligation pour tous** (15.04.2021)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

17.12.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

512/21.2010 Comité Printemps2020. Commission d'enquête extraparlementaire indépendante chargée d'examiner la déclaration de l'état de situation extraordinaire au printemps 2020 (22.04.2021)

CN/CE Commission des institutions politiques

Voir objet 20.437 lv. pa. CIP-CN

Voir objet 20.438 lv. pa. CIP-CN

x **513/21.2005 Komitee Mobilfunk. Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économique en énergie** (25.02.2021)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

18.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

514/21.2026 Comité Pétition Academia. Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique : de meilleures conditions de recherche, d'enseignement et de travail (08.10.2021)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

515/22.2010 KYMA sea conservation and research. Stop aux microplastiques (16.05.2022)

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

516/17.2022 n Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates (21.11.2017)

CN/CE Commission de la science, de l'éducation et de la culture

11.09.2019 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 18.491 n lv.pa. Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères . Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

15.12.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 18.491 lv. pa. Graf Maya

x **517/21.2014 Marianne Guarino. Maintenir les cartes journalières CFF** (17.06.2021)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

17.06.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

518/21.2019 é Mario Jelmini. Examen du programme d'extension du réseau ferroviaire prévu pour Genève (04.09.2021)
 CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
16.12.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

519/19.2034 mediCuba-Suisse. Unblock Cuba (10.12.2019)
 CN/CE *Commission de politique extérieure*
09.11.2020 CPE-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (20.4332).
09.03.2021 Conseil national. Donné suite
 Voir objet 20.4332 Po. CPE-CN

520/20.2011 Meier Daniel. Modification de la loi sur les documents d'identité (28.06.2020)
 CN/CE *Commission des institutions politiques*
18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

521/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016)
 CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*
20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x **522/21.2013 Müller Edgar. Utilisation des téléphones mobiles dans les ascenseurs** (24.05.2021)
 CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*
18.03.2022 Conseil national. Refusé de donner suite
29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

523/21.2028 Müller Edgar. Pour une scolarité obligatoire centrée sur la pratique et sanctionnée par un diplôme professionnel (24.10.2021)
 CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

524/18.2031 Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparition des insectes (13.12.2018)
 CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*
 Voir objet 19.3207 Mo. Guhl

525/22.2022 Pflegedurchbruch. Pour une mise en œuvre rigoureuse et complète de l'initiative sur les soins infirmiers (14.09.2022)
 CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

526/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)
 CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.06.2022 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 21.063 n Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 21.063 OCF

527/22.2023 Public Eye. Nous voulons des vêtements qui n'ont rien à cacher (14.09.2022)
 CN/CE *Commission des affaires juridiques*

528/19.2023 Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante" (24.07.2019)
 CN/CE *Commission des institutions politiques*
 Voir objet 19.464 Iv. pa. Barrile

x **529/21.2017 Roger Schawinski. Sauvez les émetteurs FM** (21.07.2021)
 CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*
17.06.2022 Conseil national. Refusé de donner suite
29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

530/22.2001 Roggen Ronald. Pour un Parlement fédéral moderne (22.03.2022)
 CN/CE *Commission des institutions politiques*

531/22.2002 Romanovych Denys. Modifications du CP (30.03.2022)
 CN/CE *Commission des affaires juridiques*

532/20.2010 Rüst-Hehli Klausfranz. Droits et devoirs prévus par la convention relative aux droits de l'enfant. Préciser le droit suisse en conséquence (03.06.2020)
 CN/CE *Commission des institutions politiques*
18.03.2021 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **533/21.2053 Sarah Di Pasquale. Non à la vaccination obligatoire, au passe sanitaire et à la discrimination Covid** (15.11.2021)
 CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.06.2022 Conseil national. Refusé de donner suite
29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

534/20.2008 Schmid Jacqueline. Protection des enfants et des jeunes en fuite (29.05.2020)
 CN/CE *Commission des institutions politiques*
01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite
 Voir objet 20.3143 Mo. CIP-CN

**535/22.2009 Schnebli Tobia. L'asile aussi pour les dése-
teurs et les opposant.e.s russes à la guerre!** (13.05.2022)
CN/CE *Commission des institutions politiques*

**536/22.2003 Schürmann Ywan. Exonérer de la TVA les ins-
tallations de production d'énergie renouvelable mises en
place sur des immeubles habités** (07.04.2022)
CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du
territoire et de l'énergie*

**537/22.2016 Fédération suisse de camping et de
caravanning. Limite de poids unifiée pour les camping-
cars** (19.08.2022)
CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

**538/18.2009 Association Suisse des Locataires
ASLOCA. Non aux loyers abusifs** (15.03.2018)
CN/CE *Commission des affaires juridiques*
Voir objet 17.459 lv. pa. Sommaruga Carlo
Voir objet 17.511 lv. pa. Berberat

**539/18.2030 Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des
Nations Unies sur les migrations** (30.11.2018)
CN *Commission des institutions politiques*
CN/CE *Commission de politique extérieure*

**540/19.2031 Solidarité sans frontières. La solidarité n'est
pas un crime** (04.12.2019)
CN/CE *Commission des institutions politiques*
17.12.2020 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

**541/22.2014 Team Freiheit. Faire baisser le prix de
l'essence, suspendre les impôts sur les carburants!** (17.06.2022)
CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

**542/20.2018 Tier im Fokus. Droits fondamentaux pour les
porcs** (28.08.2020)

**543/21.2054 Tier im Fokus. Mettre fin aux modes d'élevage
cruels!** (26.11.2021)
CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la
culture*

**544/22.2019 Tier im Fokus. Pas de subventions pour les
oeufs en action** (06.09.2022)
CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la
culture*

**545/19.2025 UmverkehR. Oui à la taxe sur les billets
d'avion** (17.09.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du
territoire et de l'énergie*

10.06.2020 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon
les discussions de l'objet 17.071 Message du 1er décembre
2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO2 pour la
période postérieure à 2020 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.071 OCF

**546/20.2013 Vasella Lorenzo. Protéger les êtres humains,
pas les moteurs** (25.06.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du
territoire et de l'énergie*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

**547/18.2011 n Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins
ne sont pas des déchets** (23.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la
culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

19.09.2019 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition
selon les discussions de l'objet n Mo. Conseil national (CSEC-
CN). Arrêtons le broyage des poussins vivants. Modification
(voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.3003 Mo. CSEC-CN

**548/15.2038 n Verein 50plus outln work Schweiz. Pour en
finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du
travail** (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Il est pris acte de la pétition selon les
discussions des objets 16.502 lv.pa. Marti. Extension des presta-
tions de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi
âgés et 16.503 lv.pa. Marti. Amélioration de la situation des
demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chô-
mage (voir art. 126 al. 2 LParl).

13.12.2022 CER-CE. Il est pris acte de la pétition selon les
discussions de l'objet 22.3894 Mo. CER-E Protection contre la dis-
crimination liée à l'âge (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 16.502 lv. pa. Marti Min Li

**549/22.2006 Verein Klimaschutz Schweiz. Protection de
l'environnement et sécurité : en finir avec les énergies fos-
siles !** (22.04.2022)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du
territoire et de l'énergie*

x **550/21.2029 Vonesch Xaver. Prise en charge des coûts
de traitement en cas de pandémie** (25.10.2021)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé
publique*

17.06.2022 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

551/19.2015 WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes (26.04.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

552/20.2017 Winterhalder Christoph. Réduire le bruit émis par les voitures et les motos (02.08.2020)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

01.10.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

x 553/21.2011 Zumbrunn Werner. Frais de procédure dans les procédures civiles (19.05.2021)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.12.2021 Conseil national. Refusé de donner suite

29.09.2022 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

554/22.2025 Zumbrunn Werner. Adaptation de la fiscalité des revenus de l'épargne (24.09.2022)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) (FF 2019 8104) (21.055)	17.12.2019	11.08.2021		17.06.2022 ¹
Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance maladie (initiative d'allègement des primes) (FF 2020 1676) (21.063)	23.01.2020	17.09.2021		23.07.2022 ²
Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) (FF 2020 4644) (21.067)	10.03.2020	10.11.2021		10.09.2022 ³
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) (FF 2020 8276) (22.025)	08.09.2020	04.03.2022		08.03.2023
Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage) (FF 2020 8130) (21.065)	08.09.2020	01.09.2021		08.03.2023
Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) (FF 2021 1505) (22.043)	28.05.2021	25.05.2022		28.11.2023
Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) (FF 2021 1957) (22.054)	16.07.2021	22.06.2022		16.01.2024
Pour la liberté et l'intégrité physique (FF 2022 195)	16.12.2021			16.06.2024
Contre le F-35 (stop F-35) (FF 2022 2002)	16.08.2022			16.02.2025 ⁴
Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) (BBI 2022 2386)	08.09.2022			08.04.2025

¹ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 7 août 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16); Prolongation du délai jusqu'au 7 août 2023 (CN 03.03.2022), (CE 31.05.2022)

² Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 3 octobre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16); Prolongation du délai jusqu'au 3 octobre 2023 (Décision du CN 16.06.2022)

³ Nouveau délai de l'initiative jusqu'au 21 novembre 2022 compte tenu de la suspension des délais arrêtée (voir RS 161.16); Prolongation du délai jusqu'au 21 novembre 2023 (Décision du CN 01.06.2022)

⁴ Retirée par le comité d'initiative (FF 2022 2680)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le (FF)	Expiration du délai	Initiants
1	Pour des véhicules plus sûrs	R	16.03.2021 (FF 2021 514)	16.09.2022 ¹	Comité d'initiative «Pour des véhicules plus sûrs», Chemin de l'Ouche-Dessus 54, 1616 Attalens
2	Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)	R	17.08.2021 (FF 2021 1863)	17.02.2023	Comité «l'argent liquide, c'est la liberté», case postale 1236, 3072 Ostermundigen 1
3	Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)	R	24.08.2021 (FF 2021 1923)	24.02.2023	Allianz für Umweltverantwortung, Waisenhausplatz 21, case postale, 3001 Berne
4	Oui à des rentes pérennes et équitables (initiative générations)	R	07.09.2021 (FF 2021 2026)	07.03.2023	Generationeninitiative, case postale 2513, 8401 Winterthur
5	Vivre avec dignité - Pour un revenu de base inconditionnel finançable	R	21.09.2021 (FF 2021 2136)	21.03.2023	Initiative Grundeinkommen Schweiz, Thurgauerstrasse 39, 8050 Zürich
6	Pour la protection des bébés viables en dehors de l'utérus (initiative sauver les bébés viables)	R	21.12.2021 (FF 2021 2920)	21.06.2023	Lebensfähige-Babys-retten-Initiative, case postale, 4142 Münchenstein
7	Pour un jour de réflexion avant tout avortement (initiative la nuit porte conseil)	R	21.12.2021 (FF 2021 2921)	21.06.2023	Einmal-darüber-schlafen-Initiative, case postale, 4142 Münchenstein
8	Le peuple et les cantons décident des lois fédérales déclarées urgentes!	R	25.01.2022 (FF 2022 166)	25.07.2023	Alexandre Zindel, La Delèze 17A, 1164 Buchillon
9	Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)	R	08.03.2022 (FF 2022 526)	08.09.2023	Initiative sur les crèches, Theaterplatz 4, case postale, 3001 Berne
10	Pour des dédommagements réglementés en cas d'épidémie (initiative sur les dédommagements)	R	29.03.2022 (FF 2022 717)	29.09.2023	Comité d'initiative «Für eine geregelte Entschädigung im Epidemiefall», c/o GastroSuisse, Blumenfeldstrasse 20, 8046 Zurich
11	Pour une nouvelle Constitution fédérale	R	19.04.2022 (FF 2022 896)	19.10.2023	Initiativkomitee «Für eine neue Bundesverfassung», Rigiblick 4, 5647 Oberrüti
12	Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen)	R	26.04.2022 (FF 2022 973)	26.10.2023	Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen), ServiceCitoyen.ch, case postale 349, 8042 Zurich
13	Pour une limitation des feux d'artifice	R	04.05.2022 (FF 2022 1027)	04.11.2023	«Feuerwerksinitiative», Roman Huber, Panoramastrasse 14a, 5417 Untersiggenthal
14	Renforcer l'AVS grâce aux bénéfices de la Banque nationale (initiative sur la BNS)	R	24.05.2022 (FF 2022 1192)	24.11.2023	Comité d'initiative SNB-Initiative, Schweizerischer Gewerkschaftsbund, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
15	200 francs, ça suffit! (initiative SSR)	R	31.05.2022 (FF 2022 1263)	01.12.2023	Comité d'initiative «initiative SSR», case postale 54, 8416 Flaach
16	Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras)	R	28.06.2022 (FF 2022 1572)	28.12.2023	Comité d'initiative Stopfleber-Initiative, Alliance Animale Suisse, Kantonstrasse 29, 7205 Zizers
17	Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure)	TG	28.06.2022 (FF 2022 1573)	28.12.2023	Alliance Animale Suisse, Kantonstrasse 29, 7205 Zizers

18	Conditions de travail équitables pour les chauffeurs (initiative sur les chauffeurs)	R	12.07.2022 (FF 2022 1703)	12.01.2024	Les Routiers Suisses, Route de la Chocolatière 26, 1026 Echandens
19	Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)	R	16.08.2022 (2022 1934)	16.02.2024	JS Suisse
20	De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)	R	30.08.2022 (FF 2022 2037)	01.03.2024	Kommunikationsplan AG, Gartenstrasse 6, 8002 Zurich
21	Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)	R	06.09.2022 (FF 2022 2070)	06.03.2024	Comité d'initiative Klimafonds-Initiative, case postale 6094, 2500 Biel/Bienne 6
22	Protection contre le rayonnement de la téléphonie mobile – Un progrès pour la santé et l'environnement (initiative Saferphone)	R	13.09.2022 (FF 2022 2135)	13.03.2024 ²	Saferphone-Initiative, Rebgasse 46, 4058 Bâle
23	Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!	R	27.09.2022 (FF 2022 2286)	27.04.2024	Le Centre, Seilerstrasse 8a, case postale, 3011 Berne
24	Die Mitte, Seilerstrasse 8a, Postfach, 3011 Bern	R	27.09.2022 (FF 2022 2287)	27.03.2024	Le Centre, Seilerstrasse 8a, case postale, 3011 Berne
25	Oui à une prévoyance individuelle indépendante	R	25.10.2022 (FF 2022 2521)	25.04.2024	RUI, Moosweg 2, 3665 Wattenwil
26	Oui à une médecine naturelle indépendante	R	25.10.2022 (FF 2022 2522)	25.04.2024	RUI, Moosweg 2, 3665 Wattenwil
27	Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)	R	08.11.2022 (FF 2022 2694)	08.05.2024	Comité d'initiative Neutralitätsinitiative, case postale 54, 8416 Flaach
28	Refonte de l'économie en un système communautaire de contingents	R	10.01.2023 (FF 2023 33)	10.07.2024	Initiativkomitee GKW, Stefan Hubschmid, Waisenhausstrasse 12, 9230 Flawil

¹ Expiré sans avoir été utilisé (FF 2022 2196)² Expiré sans avoir été utilisé (BBI 2022 3086)

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Kälin (Présidente), Candinas (1er vice-président), Nussbaumer (2e vice-président)
Scrutateurs: Andrey, Büchel Roland, Graf-Litscher, Roduit
Suppléants: Badertscher, Estermann, Fridez, Kutter
Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Bregy, Cottier, Moser, Nordmann, Trede

2. Commission des finances (CdF)

Fischer Roland, Wyss, Andrey, Badertscher, Bourgeois, Egger Mike, Farinelli, Friedl Claudia, Giacometti, Gmür Alois, Grin, Gschwind, Guggisberg, Gysi Barbara, Matter Michel, Munz, Nicolet, Schilliger, Schneider Schüttel, Schwander, Siegen-thaler, Sollberger, Strupler, Trede, Wettstein (25)

3. Commission de gestion (CdG)

Birrer-Heimo, Weichelt, Barrile, Binder, Christ, de Courten, Estermann, Feri Yvonne, Gredig, Heer, Hess Erich, Huber, Imark, Jauslin, Molina, Müller-Altermatt, Paganini, Pasquier-Eichenberger, Prelicz-Huber, Schneeberger, Seiler Graf, Studer, Töngi, von Siebenthal, Wehrli (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Grüter, Portmann, Aebi Andreas, Arslan, Badertscher, Badran Jacqueline, Büchel Roland, Bulliard, Crottaz, de la Reussille, Estermann, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gössi, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Moser, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Schneider-Schneiter, Walder, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Fivaz Fabien, de Montmollin, Aeischer Matthias, Amoos, Atici, Brunner, Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Huber, Keller Peter, Kutter, Locher Benguerel, Nantermod, Piller Carrard, Prezioso, Python, Roth Pasquier, Schneider Meret, Stadler, Studer, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Weber (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Rösti, Gysi Barbara, Aeschi Thomas, Amaudruz, de Courten, Dobler, Feri Yvonne, Glarner, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humber, Lohr, Mäder, Maillard, Mettler, Meyer Mattea, Nantermod, Porchet, Prelicz-Huber, Roduit, Sauter, Schläpfer, Silberschmidt, Wasserfallen Flavia, Weichelt (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Bourgeois, Imark, Bäumle, Bulliard, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Egger Mike, Flach, Girod, Graber, Jauslin, Klopfenstein Broggini, Masshardt, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Paganini, Page, Rösti, Rüegger, Schneider Schüttel, Suter, Vincenz, Wismer Priska, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Tuena, Pointet, Addor, Andrey, Candinas, Cattaneo, de Quattro, Fiala, Fivaz Fabien, Fridez, Glanzmann, Gmür Alois, Graf-Litscher, Heimgartner, Hess Erich, Hurter Thomas, Marti Min Li,

Mettler, Rechsteiner Thomas, Riniker, Roth Franziska, Schlat-ter, Seiler Graf, Walliser, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Pult, Kutter, Aeischer Matthias, Bregy, Brenzikofler, Candinas, Christ, Feller, Fluri, Giezendanner, Graf-Litscher, Hurter Thomas, Pasquier-Eichenberger, Piller Carrard, Quadri, Romano, Rutz Gregor, Schaffner, Schlatter, Sollberger, Storni, Töngi, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Müller Leo, Friedli Esther, Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Burgherr, Dettling, Feller, Glättli, Gössi, Grossen Jürg, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Michaud Gigon, Regazzi, Ritter, Ryser, Schneeberger, Walti Beat, Wermuth (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Romano, Gysin Greta, Barrile, Binder, Bircher, Buffat, Cottier, Fischer Benjamin, Fluri, Glarner, Gredig, Imboden, Kälin, Marchesi, Marra, Marti Samira, Masshardt, Moser, Pfister Gerhard, Ruch, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann, Streiff, Widmer Céline (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Markwalder, Maitre, Addor, Arslan, Bellaiche, Berthoud, Bregy, Brenzikofler, Dandrès, Fehlmann Rielle, Flach, Funiciello, Geissbühler, Hurni, Kamerzin, Lüscher, Mahaim, Marti Min Li, Nidegger, Reimann Lukas, Schwander, Steinemann, Tuena, von Falkenstein, Walder (25)

13. Commission de l'immunité (Cdl)

Trede, Page, Bäumle, Bregy, de Courten, de Quattro, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Meyer Mattea, Nicolet, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pult, Rösti, Schwander, Tuena, Vincenz, Weichelt (18)

CONSEIL DES ETATS

14. Bureau-CE (Bu)

Hefti (Président), Häberli-Koller (1er vice-présidente), Baume-Schneider (2e vice-présidente)
Scrutateur: Mazzzone
Suppléant: Caroni

15. Commission des finances (CdF)

Gapany, Herzog Eva, Carobbio Gussetti, Ettlin Erich, Français, Hefti, Hegglin Peter, Knecht, Rieder, Stark, Thorens Goumaz, Würth, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Michel, Salzmann, Bauer, Baume-Schneider, Burkart, Chiesa, Fässler Daniel, Graf Maya, Juillard, Reichmuth, Sommaruga Carlo, Stöckli, Z'graggen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Bischof, Chiesa, Caroni, Chassot, Gmür-Schönenberger, Jositsch, Michel, Minder, Müller Damian, Rieder, Sommaruga Carlo, Vara, Würth (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
Würth, Carobbio Guscetti, Baume-Schneider, Chassot, Gapany, Germann, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Herzog Eva, Maret Marianne, Michel, Noser, Stark (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
Ettlin Erich, Müller Damian, Bischof, Carobbio Guscetti, Dittli, Gapany, Germann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Kuprecht, Rechsteiner Paul, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
Baume-Schneider, Thorens Goumaz, Bischof, Fässler Daniel, Knecht, Mazzone, Müller Damian, Noser, Reichmuth, Rieder, Schmid Martin, Stark, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)
Salzmann, Gmür-Schönenberger, Burkart, Dittli, Français, Häberli-Koller, Jositsch, Juillard, Kuprecht, Minder, Vara, Wicki, Zopfi (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
Wicki, Maret Marianne, Burkart, Dittli, Engler, Français, Häberli-Koller, Juillard, Knecht, Mazzone, Rechsteiner Paul, Salzmann, Zopfi (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)
Kuprecht, Wicki, Bischof, Engler, Ettlin Erich, Germann, Hegglin Peter, Herzog Eva, Noser, Rechsteiner Paul, Schmid Martin, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)
Zopfi, Fässler Daniel, Bauer, Caroni, Chiesa, Engler, Hefti, Jositsch, Mazzone, Minder, Müller Damian, Stöckli, Z'graggen (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)
Sommaruga Carlo, Bauer, Caroni, Engler, Fässler Daniel, Hefti, Jositsch, Mazzone, Minder, Rieder, Schmid Martin, Vara, Z'graggen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES

26. Délégation administrative (DA)
N Candinas, Kälin, Nussbaumer
E Baume-Schneider, Häberli-Koller, Hefti

Présidente: Kälin
Vice-président: Candinas

27. Délégation des finances (DélFin)
N Gschwind, Schneider Schüttel, Schwander
E Hefti, Hegglin Peter, Herzog Eva

Président: Hefti
Vice-présidente: Schneider Schüttel

28. Délégation des commissions de gestion (DéCdG)

N Feri Yvonne, Heer, Müller-Altermatt
E Bauer, Graf Maya, Salzmann

Présidente: Graf Maya

29. Commission des grâces (CGra)

N Egger Kurt, Flach, Gysin Greta, Hess Erich, Humbel, Lüscher, Müller-Altermatt, Nicolet, Page, Piller Carrard, Roth Franziska, Vincenz
E Fässler Daniel, Mazzone, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Stark

Président: Page

Vice-présidente: Mazzone

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres

alle-mand	N	Munz, Stadler
	E	Minder, Zanetti Roberto

français	N	Dandrès, Roduit
	E	Bauer, Baume-Schneider

italien	N	Quadri, Romano
	E	Carobbio Guscetti, Chiesa

Suppléants

alle-mand	N	Riniker, Wettstein
	E	Burkart, Ettlin Erich

français	N	Buffat, Cottier
	E	Maret Marianne, Mazzone

italien	N	Giacometti, Gysin Greta, Marchesi, Storni
---------	----------	---

Président: Bauer

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Badertscher, Fehlmann Rielle, Hurter Thomas, Lohr, Wehrli
E Caroni, Gapany, Jositsch

Président: Jositsch
Vice-président: Hurter Thomas

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Arslan, Büchel Roland, Cottier, Fridez, Grin, Gugger, Heer, Marra
E Carobbio Guscetti, Français, Germann, Maret Marianne

Président: Cottier
Vice-président: Germann

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Portmann
Suppléants: Matter Thomas, Schneider-Schneiter, Walder

E Membres: Germann, Würth
Suppléants: Müller Damian, Sommaruga Carlo

Président: Würth
Vice-président: Aeschi Thomas

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Bulliard, Nicolet, Walder
Suppléants: Fridez, Nidegger, Wehrli

E Membres: Juillard, Sommaruga Carlo
Suppléants: Bauer, Chassot

Président: Juillard
Vice-président: Walder

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Friedl Claudia, Glanzmann
Suppléant: Badertscher

E Membres: Dittli, Fässler Daniel, Salzmann
Suppléant: Chiesa

Président: Aebi Andreas
Vice-président: Fässler Daniel

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Fridez, Glanzmann, Tuena
E Dittli, Minder, Salzmann

Présidente: Glanzmann
Vice-président: Salzmann

37. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Arslan, Hess Lorenz, Lüscher, Mahaim, Nidegger, Paganini, Pointet, Schneider Schüttel, Schwander, Vincenz
E Caroni, Germann, Rieder, Stöckli, Zopfi

Président: Aebischer Matthias
Vice-président: Germann

38. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Fiala, Köppel, Pfister Gerhard, Rösti, Trede, Widmer Céline
E Bischof, Herzog Eva, Knecht, Noser

Présidente: Widmer Céline
Vice-président: Knecht

39. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N Buffat, Crottaz, de Montmollin, Klopfenstein Broggini, Page, Roduit
E Français, Juillard, Mazzone, Sommaruga Carlo

Président: Juillard
Vice-présidente: de Montmollin

40. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

N Büchel Roland, Friedl Claudia, Michaud Gigon, Rechsteiner Thomas, Vincenz, Zuberbühler
E Häberli-Koller, Kuprecht, Michel, Rechsteiner Paul

Président: Kuprecht
Vice-président: Rechsteiner Thomas

41. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

N Barrile, Giacometti, Gysin Greta, Marchesi, Quadri, Romano
E Carobbio Guscetti, Caroni, Chiesa, Fässler Daniel

Présidente: Gysin Greta
Vice-président: Caroni

42. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

N Egger Kurt, Friedl Claudia, Haab, Paganini, Reimann Lukas, Schneeberger
E Häberli-Koller, Kuprecht, Rechsteiner Paul, Schmid Martin

Président: Kuprecht
Vice-président: Paganini

Dates des sessions 2022**Etat: 30.09.2022***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Hiver

28 novembre - 16 décembre

Elections:

Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral

7 décembre

Président du Conseil des Etats

28 novembre

Président du Conseil national

28 novembre

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

11 novembre

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats

30 novembre

Président du Conseil national

30 novembre

Votations fédérales:

27 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

10 - 14 octobre

OTAN

18 - 21 novembre

Dates des sessions 2023**Etat: 30.09.2022***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps	27 février - 17 mars
Eté	30 mai - 16 juin
Automne	11 - 29 septembre
Hiver	4 - 12 décembre

Elections:

Autres	4 décembre
Président du Conseil des Etats	4 décembre
Président du Conseil national	4 décembre
Président de la Confédération et Vice-président du Conseil fédéral	13 décembre

<i>Session spéciale (durée 1 semaine)</i>	2 - 5 mai
---	-----------

<i>Séances ordinaires Bureaux des Conseils</i>	10 février
	10 février
	27 février
	2 mars
	12 mai
	30 mai
	2 juin
	24 - 25 août
	11 septembre
	14 septembre
	17 novembre
	4 décembre
	7 décembre

<i>Excursion des groupes:</i>	7 juin
-------------------------------	--------

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats	6 décembre
Président du Conseil national	6 décembre
Autres	21 décembre
Président de la Confédération	21 décembre

Votations fédérales:

Elections du Conseil des Etats	12 mars
Elections du Conseil national	30 avril
	18 juin
	23 octobre
	22 octobre
	26 novembre

<i>Sessions du Conseil de l'Europe:</i>	23 - 27 janvier
	24 - 28 avril
	19 - 23 juin
	9 - 13 octobre

<i>Union interparlementaire:</i>	mars / avril
----------------------------------	--------------

